



Programme communal de Développement rural

Programmation 2024-2034

Partie 1

Caractéristiques du territoire

Octobre 2023



Etude réalisée par l'Agence de Développement territorial IDETA entre 2018 et 2023, pour le compte de la Ville de Chièvres et avec l'aide de la Fondation rurale de Wallonie.

Table des matières

Table des illustrations	5	3.4. Patrimoine naturel et paysages	39
Abréviations	7	3.5. Synthèses des principales pressions	45
Préambule	9	3.6. Démarches de protection, de valorisation et de sensibilisation	46
1. Carte d'identité	14	4. Structure du territoire	51
1.1. Localisation générale : appartenances supra-territoriales	14	4.1. Eléments historiques	51
1.2. Bilan de l'Opération de Développement rural	17	4.2. Occupation du sol de droit et de fait	58
2. Principaux moyens humains et financiers mobilisables	19	4.3. Principales caractéristiques urbanistiques	65
2.1. Conseil communal	19	4.4. Espaces publics structurants	71
2.2. Déclaration de politique générale 2019-2024	20	4.5. Démarches de gestion du bâti et d'urbanisation	76
2.3. Démocratie participative	21	5. Caractéristiques démographiques et socio-économiques significatives	80
2.4. Programme Stratégique Transversal	22	5.1. Démographie	80
2.5. Plan de Cohésion sociale	24	5.2. Ménages et noyaux familiaux	88
2.6. Organigramme des services communaux	24	5.3. Revenus	89
2.7. Outils de communication	24	5.4. Chômage	92
2.8. Patrimoine public	25	5.5. Précarité	93
2.9. Capacité financière	25	5.6. Actions en faveur des groupes les plus démunis	95
3. Milieu physique, milieu naturel, paysages	29	5.7. Estimation des besoins futurs de la population en termes d'équipements et de services	96
3.1. Caractéristiques générales du sous-sol et des sols	29	6. Logement	98
3.2. Relief	33	6.1. Principales caractéristiques	98
3.3. Réseau hydrographique	33	6.2. Politiques communales	100
		6.3. Besoins spécifiques	101

7. Secteurs économiques significatifs	103	11.2. Mise à jour 2023 : Déclaration de Politique communale 2022-2024	142
7.1. Emploi local	103	11.3. Budget communal et capacité financière	145
7.2. Agriculture	106	11.4. Légende de la Carte d’Occupation des Sols de Wallonie	149
7.3. Producteurs locaux et circuits courts	109	11.5. Mise à jour 2023 : cartographie de l’occupation du sol wallon en 2020 (WALOUS 2020)	150
7.4. Tissu économique	111	11.6. Liste des arbres, arbustes et haies remarquables – 26.01.2022	151
7.5. Tourisme	113	11.7. Utilisation du sol wallon – Graphique	152
8. Services et équipements collectifs	116	En bref	153
8.1. Services collectifs	116		
8.2. Services aux personnes et services non-marchands	116		
8.3. Activités socio-culturelles	121		
8.4. Stratégies et projets	125		
8.5. Besoins et carences éventuelles	126		
9. Mobilité	129		
9.1. Réseaux de déplacements	129		
9.2. Sécurité routière	131		
9.3. Répartition modale	131		
9.4. Démarches de gestion et stratégie	131		
10. Gestion des effluents et des consommations	134		
10.1. Principales caractéristiques	134		
10.2. Actions entreprises	137		
11. Annexes	140		
11.1. Présentation de l’auteur de projet	141		

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 - Appartenances territoriales	11	Illustration 20 - Pont ferroviaire de la Ligne à Grande Vitesse	52
Carte 2 - Caractéristiques générales [IGN]	12	Carte 14 - carte du Dépôt de la Guerre, 1865-1880 [walonmap.be]	53
Carte 3 - Centralités à Chièvres [Projet de Schéma de Développement territorial]	15	Carte 15 - Orthophotoplan 1971 [walonmap.be]	54
Illustration 1 - Maison de la Cité	16	Carte 16 - Orthophotoplan 1994-2000 [walonmap.be]	55
Illustration 2 – Maison de village de Huissignies	16	Carte 17 - Carte d'Occupation des Sols de Wallonie, niveau 4, zoom sur les noyaux villageois [SPW] * Légende consultable à l'annexe 4	56
Illustration 3 – Projet de Maison de village de Tongre-Notre-Dame	16	Carte 18 - Principales utilisations du sol [CPDT, 2010]	57
Illustration 4 – Projet de revitalisation du cœur de Huissignies	16	Figure 2 - Catégories d'utilisation des sols 2008 [CPDT]	58
Illustration 5 – Projet de logements intergénérationnels à Chièvres	16	Carte 19 - Plan de Secteur [SPW]	59
Illustration 6 – Projet de revitalisation du cœur de Ladeuze	16	Tableau 1 - Ventilation des affectations du Plan de Secteur [C.P.D.T., 2010]	61
Illustration 7 – Atelier rural de Tongre-Notre-Dame [Photo FRW]	17	Carte 20 - Outils d'aménagement du territoire [SPW]	62
Illustration 8 - Conseil communal en 2018	19	Carte 21 - Zones remembrées [S.P.W.]	63
Illustration 9 - Conseil communal depuis décembre 2021	20	Tableau 2 - Répartition des demandes de permis de lotir [SPW, DGO4]	63
Illustration 10 - Invitation à la population [Page Facebook de la Ville de Chièvres]	21	Carte 22 - Patrimoine classé [S.P.W., DGO4]	64
Illustration 11 - Organigramme des services communaux	23	Figure 3 - Typologie du bâti, 2017 [WalStat, S.P.F. Economie - DG Statistique]	65
Illustration 13 - Valve communale à Tongre-Saint-Martin	25	Carte 23 - Structure urbaine [Carte des typologies des tissus urbanisés résidentiels, CPDT, 2014]	66
Illustration 13 - Illustration Facebook [09/09/2019]	25	Carte 24 - Terrains non urbanisés en zone d'habitat [CPDT]	68
Carte 4 - Géologie [SPW]	28	Figure 4 - Evolution des permis de bâtir pour de nouvelles constructions et pour des rénovations [Données communales]	69
Carte 5 - Pédologie [SPW]	30	Illustration 21 - Hunter sur le rond-point de la Chasse [Office de Tourisme de Chièvres]	70
Carte 6 - Relief [infographie IDETA]	32	Illustration 22 - Grand-Place de Chièvres	71
Illustration 14 - Hydrographie avant et après le tracé du Canal Ath-Blaton [Cellule d'Information et d'Avis du Patrimoine Chiévrais, 1993]	33	Illustration 23 - Place-carrefour de Grosage	72
Carte 7 - Hydrologie [SPW]	34	Illustration 24 - Place de Huissignies	72
Carte 8 - Réseau hydrographique [Etude hydrologique du Bassin de la Hunelle, ARCEA]	35	Illustration 25 - Place de Ladeuze	73
Illustration 15 - Canal Ath-Blaton à hauteur de Huissignies	36	Illustration 26 - Place de Tongre-Notre-Dame (crédit photo : FRW)	73
Carte 9 - Captages et zones de prévention [S.P.W.]	37	Illustration 27 - Place de Tongre-Saint-Martin	74
Carte 10 - Réseau écologique sous convention, sous surveillance ou statut de protection [SPW]	38	Illustration 28 - Place de la rue Rincheval à Vaudignies	74
Carte 11 - Réseau écologique [PCDN, ARCEA]	40	Illustration 29 - SOL de Tongre-Notre-Dame [S.P.W.]	76
Figure 1 - Situation des boisements anciens sur le territoire communal de Chièvres [P.C.D.N., cartes de Ferraris, ARCEA]	41	Illustration 30 - SOL de Huissignies - rue Maifrette [S.P.W.]	76
Carte 12 - Paysages [SPW]	43	Illustration 31 - Ancien magasin Lesuisse sur la Grand-Place de Chièvres (crédit photo : Google)	77
Illustration 16 - Paysage ouvert du plateau agricole	44	Carte 25 - Guide Régional d'Urbanisme [S.P.W.]	78
Illustration 17 - Plantation d'une haie [crédit photo : FRW]	46	Figure 5 - Evolution démographique 2008-2018 [SPF Economie - DG Statistique]	80
Illustration 18 - Aménagement "Semaine de l'Arbre" à Ladeuze [Service Environnement]	47	Figure 7 - Evolution comparée de la population 2008-2018 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	81
Carte 13 - Carte de Ferraris, 1770-1778 [Walonmap.be]	50	Figure 6 - Evolution des soldes naturels et migratoires 2008-2017 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	81
Illustration 19 - Mur d'enceinte de Chièvres	51	Figure 8 - Origine et destinations des migrations [IWEPS, Registre national, SPF]	82
		Figure 9 - Pyramide des âges de Chièvres [S.P.F. Economie - DG Statistique]	83

Figure 10 - Pyramide des âges de la Wallonie picarde [S.P.F. Economie - DG Statistique]	84	Figure 27 - Structure d'activité de la population en âge de travailler [IWEPS, 2016]	104
Figure 11 - Répartition de la population par village au 01.01.2019 [Données communales]	85	Figure 28 - Répartition des emplois au lieu de travail, par secteurs principaux [ONSS, 2017]	104
Figure 12 - Population étrangère résidant à Chièvres en 2018 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	85	Figure 29 - Répartition des entreprises selon le nombre de travailleurs [ONSS, 2017]	105
Carte 26 - Densité de la population par secteur statistique en 2016	86	Figure 30 - Répartition des indépendants par secteurs principaux [INASTI, 2017]	105
Carte 27 - Evolution de la population par secteur statistique entre 2008 et 2016	87	Figure 31 - Principales spéculations comparées, 2017 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	107
Figure 13- Evolution de la taille moyenne des ménages entre 2015 et 2017 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	88	Figure 32 - Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de leur superficie moyenne [S.P.F. Economie - DG Statistique]	108
Figure 14 - Typologie des noyaux familiaux en 2018 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	88	Figure 33 - Principaux élevages comparés, 2017 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	108
Figure 15 - Evolution du revenu médian par déclaration [S.P.F. Economie - DG Statistique]	89	Illustration 33 - Groupe d'Achat Solidaire de Chièvres (crédit photo : FRW)	110
Figure 16 - Evolution du revenu moyen par habitant [S.P.F. Economie - DG Statistique]	89	Illustration 34 - Moulin de la Hunelle (crédit photo : Moulin de la Hunelle)	112
Carte 28 - Revenu moyen par déclaration par secteur statistique en 2016	90	Illustration 35 - Musée de la Vie Rurale de Huissignies	113
Figure 17 - Classes de revenus par déclaration en 2016 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	91	Illustration 36 - Halte nautique de Ladeuze (crédit photo : Office de Tourisme de Chièvres)	113
Carte 29 - Evolution du revenu moyen par habitant par secteur statistique 2007-2016 [S.P.F. Economie - DG Statistique]	91	Illustration 37 - Gîte "Le moulin du Domissart" à Grosage (crédit photo : FRW)	114
Figure 18 - Evolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans, moyenne annuelle [Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk]	92	Figure 34 - Evolution de la population scolaire dans le réseau communal, par implantation [Données communales]	117
Figure 19 - Part des mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail [Banque Carrefour de la Sécurité Sociale]	93	Figure 35 - Evolution de la population scolaire chiévroise, tous réseaux confondus [WalStat, IWEPS]	117
Figure 20 - Part des 18-64 ans bénéficiaires du Revenus d'Intégration Sociale ou de son équivalent, moyenne annuelle [S.P.F. Economie - DG Statistique, SPP-IS]	93	Carte 30 - Mobilité [SPW, TEC]	128
Figure 21 - Part de la population bénéficiaire de l'Intervention Majorée [Agence InterMutualiste]	94	Carte 31 - Réseau TEC et arrêts	130
Figure 22 - Part de bénéficiaires du Revenu Garanti et de la Garantie de Revenus aux Personnes Agées [SFP, S.P.F. Economie - DG Statistique]	94	Carte 34 - Atlas ligne fixe – Couverture 100Mbps Internet fournie par les opérateurs [IBPT]	134
Figure 23 - Ancienneté du bâti [S.P.F. Finances, S.P.F. Economie - DG Statistique]	98	Carte 34 - Atlas mobile, couverture du signal 4G mobile fournie par les opérateurs [IBPT]	134
Figure 24 - Evolution du prix de vente moyen du terrain à bâtir [S.P.F. Economie - DG Statistique]	99	Illustration 38 - Automate de collecte de canettes placé en 2019 (crédit photo : L'Avenir)	135
Figure 25 - Evolution du prix de vente moyen des maisons d'habitation ordinaires [S.P.F. Economie - DG Statistique]	100	Figure 37 - Evolution comparée de la quantité d'ordures ménagères produites [S.P.W.]	136
Illustration 32 - Cité parc à Chièvres (crédit photo : Google)	100	Figure 36 - Evolution des catégories de déchets [Données communales]	136
Figure 26 - Taux d'activité administratif des 15-64 ans [Comptes de l'Emploi Wallon, Steunpunt Werk]	103	Figure 38 - Consommation domestique en eau de distribution [AQUAWAL, WalStat]	137

ABRÉVIATIONS

AERW	Arrêté de l'Exécutif régional wallon	FRW	Fondation rurale de Wallonie
AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces	FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
AIS	Agence immobilière sociale	GAC	Groupe d'Achats communs
ALE	Agence locale pour l'Emploi	GAS	Groupe d'Achat solidaire
AMO	Aide en Milieu ouvert	GECT	Groupement européen de Coopération territoriale
ASBL	Association sans But lucratif	GR	Grande Randonnée
ATL	Accueil Temps libre	GRH	Gestion des Ressources humaines
AVIQ	Agence wallonne pour une Vie de Qualité	GRU	Guide régional d'Urbanisme
CARAH	Centre pour l'Agronomie et d'Agro-industrie de la Province de Hainaut	HO	Hainaut occidental
CCATM	Commission consultative en Aménagement du Territoire et en Mobilité	HORECA	Hôtel-Restaurant-Café
CLDR	Commission locale de Développement rural	IBPT	Institut belge des Services postaux et des Télécommunications
CPDT	Conférence permanente du Développement territorial	IDETA	Intercommunale de Développement de Tournai, Ath et des communes avoisinantes
CoDT	Code du Développement territorial	IEH	Intercommunale d'Electricité du Hainaut
COLECO	Communauté locale d'Energie éco-responsable	IGEHO	Intercommunale de Gaz et d'Electricité du Hainaut occidental
CPAS	Centre public de l'Action sociale	ILA	Initiative locale d'Accueil
CRASEN	Comité de la région 'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement	IMSTAM	Intercommunale d'œuvres médico-sociales des Arrondissements de Tournai, Ath, Mouscron et des cantons avoisinants
DG	Direction générale	INASTI	Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants
DGO	Direction générale opérationnelle	INS	Institut national de Statistique
DNF	Département Nature et Forêt	IPALLE	Intercommunale de Propreté publique des régions de Péruwelz, Ath, Leuze, Lessines, Enguien et du Tournaisis
DPG	Déclaration de Politique générale	IPES	Institut provincial d'Enseignement secondaire
DR	Développement rural	IPIC	Inventaire du Patrimoine immobilier culturel
EPN	Espace public numérique	ISA	Inventaire des Sites à Réaménager
ETA	Entreprise de Travail adapté	ISADF	Indicateur synthétique d'Accès aux Droits fondamentaux
ETP	Equivalent Temps plein	IWEPS	Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

LGV	Ligne à grande Vitesse	SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
OCACS	Office central d'Action sociale et culturelle de la Défense	SOL	Schéma d'Orientation local
ODR	Opération de Développement rural	SPF	Service public fédéral
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance	SPGE	Service public de Gestion des Eaux
ONSS	Office national de la Sécurité sociale	SPP-IS	Service public fédéral de programmation Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes
ORES	Opérateur des Réseaux de Gaz et d'Electricité	SPW	Service public de Wallonie
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique nord	SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau
PAPE	Plan d'Action préventive en matière d'Energie	TC	Taux de couverture
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin hydrographique	TEC (TC)	Transport en commun
PCDN	Plan communal de Développement de la Nature	TGV	Train à grande Vitesse
PCDR	Programme communal de Développement rural	TP	Temps plein
PCM	Plan communal de Mobilité	TPE	Toutes petites Entreprises
PCS	Plan de Cohésion sociale	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
PDS	Plan de Secteur	UREBA	Utilisation rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments
PME	Petites et Moyennes Entreprises	WAPI	Wallonie picarde
PST	Plan stratégique transversal	ZACC	Zone d'Aménagement communal concerté
PWI	Plan wallon d'Investissement	ZC	Zone centrale
RAVeL	Réseau autonome des Voies lentes	ZCc	Zone centrale caractéristique
RGB-ZPU	Règlement général sur les Bâtisses – Zones protégées en matière d'Urbanisme	ZCr	Zone centrale restaurable
RUE	Rapport urbanistique et environnemental	ZD	Zone de Développement
SAR	Site à Réaménager	ZH	Zone d'Habitat
SAU	Superficie agricole utilisée	ZHR	Zone d'Habitat à caractère rural
SDC	Schéma de Développement communal		
SDT	Schéma de Développement du Territoire		
SEP	Structure écologique principale		
SGIB	Sites de grand Intérêt biologique		
SLSP	Société de Logement de Service public		

PRÉAMBULE

OBJECTIFS D'UN PCDR ET PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Une Opération de Développement rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie globale pour leur territoire. L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie se basent sur un diagnostic partagé et s'inscrivent dans la démarche du développement durable.

L'opération est décrite dans un document appelé Programme communal de Développement rural, qui est établi en cohérence avec les objectifs repris dans les autres outils stratégiques communaux.

L'Opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, avec pour but **l'amélioration des conditions de vie des habitants sur les plans économique, social, environnemental et culturel**.

Sur base du PCDR, le Gouvernement peut octroyer des **subventions** pour les projets qui concourent aux objectifs de développement rural tels que :

- La promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques dont les ateliers ruraux
- L'amélioration et la création de services et d'équipements à l'usage de la population
- La rénovation, la création et la promotion de l'habitat
- L'aménagement et la création d'espaces publics
- L'aménagement et la création de lieux de rencontre, notamment les maisons de village, maisons rurales et maisons multiservices
- La protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie, en ce compris le patrimoine bâti et naturel
- L'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal
- La réalisation d'opérations foncières
- L'aménagement et la rénovation d'infrastructures et équipements visant le développement touristique, l'énergie ou la cohésion sociale

Les projets transcommunaux peuvent bénéficier d'une majoration de la subvention régionale.

ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Cette première partie rassemble les informations significatives relevant de la qualité de vie à Chièvres et a servi de **base de travail objective au processus participatif**. Ce document met la situation locale en perspective des territoires de références que sont l'arrondissement d'Ath, la Wallonie picarde et la Wallonie, en fonction des niveaux d'agrégation de données disponibles. Les dernières données statistiques disponibles au démarrage de la mission ont été exploitées pour les différentes thématiques en veillant, dans la mesure du possible, à intégrer des données temporelles permettant de dégager les grandes tendances. Ce document est complété par des cartes thématiques dressées au 1/10.000^e (format A0), jointes en annexe. S'agissant d'une révision de PCDR, un bilan de l'Opération de Développement Rural, menée depuis 2007, et des éléments d'analyse saillants sont intégrés dans ce nouveau document afin de mettre en évidence les évolutions du territoire. Les références aux données statistiques issues des PCDR précédents sont intégrées sous la forme d'encarts « Dans le rétroviseur... » en introduction aux chapitres concernés, en fonction des sujets abordés à l'époque.

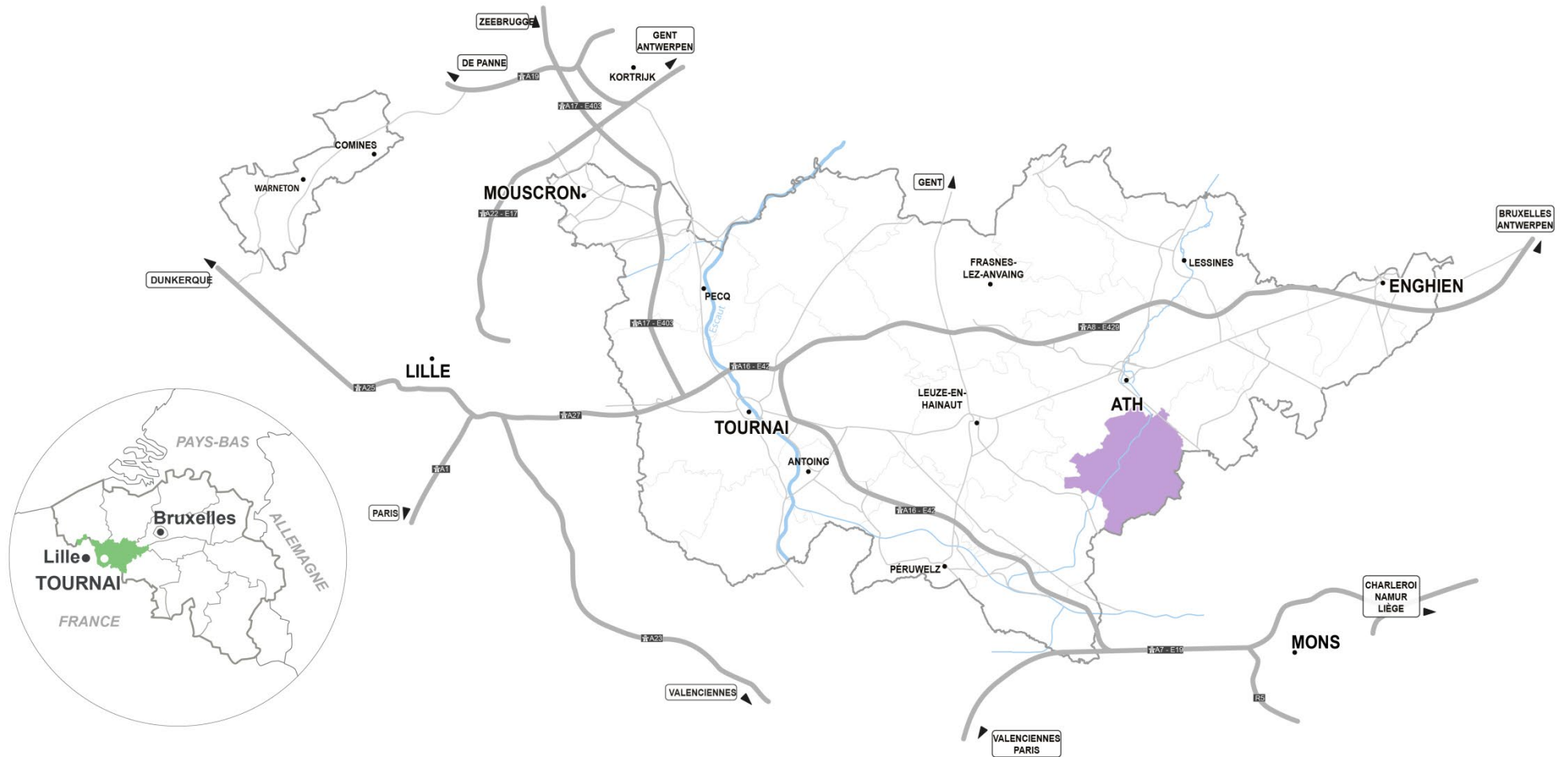
Au moment de finaliser cette partie, des **misés à jour** des principales données et de quelques inventaires ont été réalisées par des notes de bas de page.

DATES CLEFS

Décembre 2016	Conseil communal : décision de réviser le PCDR
Février 2017	Ministre en charge du Développement rural : lancement de l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie (FRW)
Mars 2018	Collège communal : désignation d'IDETA en tant qu'auteur de PCDR
Juin 2020	Conseil communal : approbation de la composition de la Commission locale de Développement rural (CLDR)
Juillet 2020	CLDR : installation
Octobre 2023	CLDR : approbation de l'avant-projet de PCDR et du projet de première convention
Novembre 2023	Collège : approbation de l'avant-projet de PCDR
Mars 2024	Conseil communal : approbation de l'avant-projet de PCDR et du projet de première convention

ACTEURS





Carte 1 - Appartenances territoriales

Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • 6 anciennes communes : Grosage, Huissignies, Ladeuze, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Notre-Dame et Chièvres-Vaudignies • Arrondissement d'Ath, Wallonie picarde, Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • 7.045 habitants au 01.01.2023, en augmentation quasi continue et soutenue depuis 2000 liée à l'attractivité résidentielle • 148,7 habitants/km² • Perspectives de croissance à l'horizon 2035 : + 4 % • Population plutôt jeune mais vieillissement progressif
Milieu naturel et paysages	<ul style="list-style-type: none"> • Prénance de la vallée de la Dendre dans la trame verte et dans le paysage, réserve naturelle domaniale du Courtil Gras à Tongre-Notre-Dame • Trame bleue riche mais malmenée par le passage du canal Ath-Blaton, avec quelques points d'inondations • Base aérienne militaire, visible mais à l'impact paysager limité • PCDN / BiodiverCité, étude hydrologique, Contrat de Rivière Dendre, fauchage tardif, LIFE "AlerIAS", Biodibap v3, plan MAYA
Structure du bâti et logement	<ul style="list-style-type: none"> • Prédominance des terrains non-artificialisés (87,5%) et impact visible des grandes infrastructures (Ligne à Grande Vitesse, Canal Ath-Blaton, base aérienne) • Bourg dense et concentrique à Chièvres avec quelques extensions récentes le long des axes routiers, urbanisation ouverte dans les autres villages, souvent très linéaire • Patrimoine classé important, lié au développement de Chièvres durant le Moyen-Age : enceintes de la ville, château d'Egmont, église Saint-Martin, chapelles, etc. • Parc de logements relativement ancien • Coût de l'immobilier (157.977 € pour une maison en moyenne en 2017) en croissance mais conforme aux références, coût du foncier supérieur mais en baisse en 2013-2014 (37,53€/m²) • Parc de logements publics diversifié et principalement implanté dans le bourg de Chièvres
Economie locale	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture traditionnelle avec émergence de diversifications liées au retour des consommateurs vers les produits locaux • Activités économiques implantées sur le territoire (274 entreprises, 1.264 postes d'emploi, 606 indépendants) avec prédominance dans les secteurs administration, enseignement et défense (en lien avec la base militaire), commerces, services marchands et construction. Essentiellement des TPE. • Développement des points d'accès aux produits locaux et de producteurs, Groupe d'Achat Solidaire • Ressource touristique basée sur les Musées (de la vie rurale, de la base aérienne), sur les festivités médiévales, sur l'itinérance (RAVeL, halte nautique)
Equipements collectifs	<ul style="list-style-type: none"> • 3 maisons d'enfants à Chièvres, Vaudignies et Ladeuze • 7 établissements scolaires et 1 établissement d'enseignement spécialisé, ATL dans chaque implantation • 2 Maisons de repos et de soin et 1 résidence-services en projet • Offre médicale satisfaisante, pas de stress lié à l'âge des médecins généralistes • Diversité de la trame associative, culturelle, loisirs et sportive mais difficultés liées à la chute du bénévolat dans certains secteurs • Bâtiments accessibles aux associations dans chaque village
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire éloigné des grands axes autoroutier et desserte TEC essentiellement axées Nord-Sud vers Ath • Dangerosité des nationales et des traversées d'agglomération • Mobilité douce structurée autour du RAVeL mais toujours prédominance de l'axe Nord-Sud • Forte dépendance à la voiture
Consommations et effluents	<ul style="list-style-type: none"> • 21% des ménages raccordés au gaz, diminution de la consommation en eau, augmentation de la production de déchets • Convention des Maires pour le Climat • Réseau d'égoûtage à finaliser

1. Carte d'identité

1.1. LOCALISATION GÉNÉRALE : APPARTENANCES SUPRA-TERRITORIALES

La Ville de Chièvres se situe au sud-est de la Wallonie picarde, à la limite avec le Borinage. Les communes limitrophes sont : Ath, Brugelette, Lens, Jurbise, Saint-Ghislain et Belœil.

Au cœur du Hainaut, entre Tournai, Mons et Ath, Chièvres appartient à différents territoires imbriqués :

- La **Wallonie picarde** : territoire à l'échelle du bassin de vie, le développement de Chièvres est associé au Projet de Région de la Wallonie picarde « Wapi2025 » adopté par le Conseil de Développement de la Wallonie picarde en février 2008¹ ;
- L'**Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai** : la principale mission de ce Groupement Européen de Coopération Territoriale (G.E.C.T.) est de promouvoir et de soutenir une coopération transfrontalière efficace et cohérente au service du développement de son territoire.

Certaines villes et communes périphériques exercent une attractivité plus ou moins forte à Chièvres et ses villages. Dans les faits, l'orientation de Chièvres vers la Wallonie picarde est indubitable. Ath exerce une attractivité forte dans les domaines de l'enseignement secondaire, de la santé, de la culture, de la consommation et de l'emploi. La polarité de Mons s'exerce plutôt dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la

consommation. Néanmoins, l'attractivité de Bruxelles est également perceptible dans le domaine de l'emploi.

À la suite de l'entrée en vigueur du Code de Développement territorial (CoDT), une révision du **Schéma de Développement du Territoire (SDT)**² a été entamée. Le nouveau projet, adopté par le Gouvernement wallon le 30 mars 2023, a fait l'objet d'une enquête publique organisée du 30 mai au 14 juillet 2023. A ce jour, le document n'a fait l'objet d'aucune adoption finale.

Sous réserve d'une éventuelle nouvelle mouture, nous pouvons relever ici les éléments pertinents dans le cadre de cette description des caractéristiques du territoire de Chièvres.

En premier lieu, les défis à relever :

- Garantir un développement et une prospérité pour tous les territoires
- Lutter contre les inégalités
- S'adapter aux effets du changement climatique et en diminuer les causes
- Répondre aux besoins en logements et en services de proximité
- Positionner la Wallonie sur la carte de l'Europe
- Améliorer la santé et le bien-être de tous
- Décarboner la mobilité et déployer une mobilité équilibrée selon les spécificités des Territoires
- Assurer l'accès à une énergie bas carbone
- Développer, restaurer et préserver la biodiversité
- Privilégier l'économie circulaire
- Vivre avec les incertitudes et les changements
- Agir collectivement et de façon coordonnée

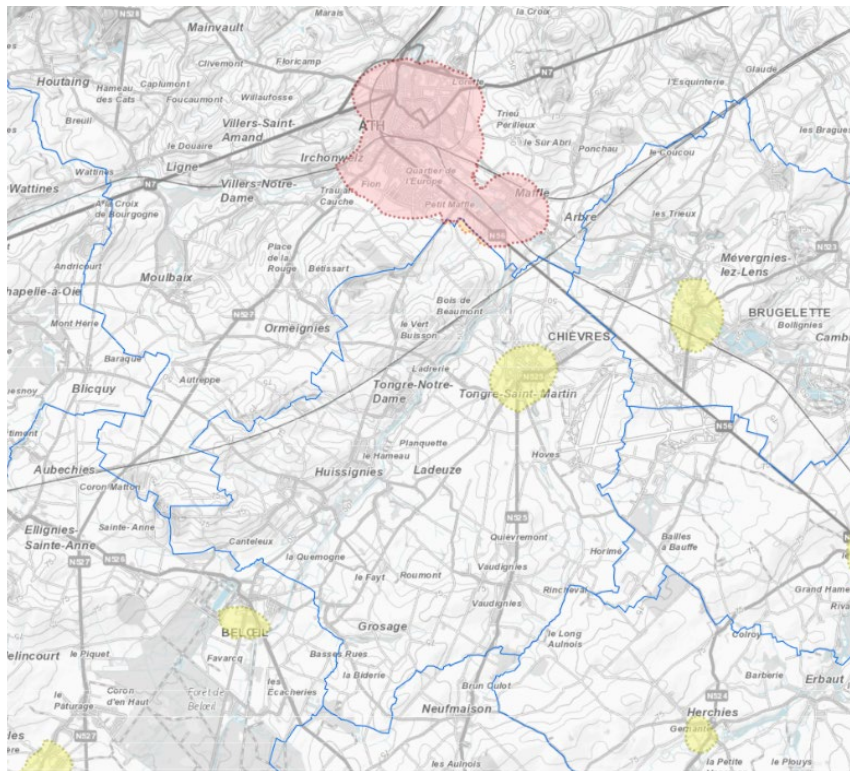
¹ En 2022, le Conseil de Développement de Wallonie picarde a adopté son nouveau projet de territoire WAPI2040 : <https://wapi2040.be/>

² Le Schéma de Développement Territorial (SDT) définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il s'inscrit au sommet de la hiérarchie des outils **d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Région wallonne**. Il donne les lignes de conduites aux

autorités communales et supra communales pour concevoir une stratégie à leur niveau.

Les six ambitions que la Région wallonne souhaite porter à travers le SDT :

- Le territoire de la Wallonie, vecteur d'un développement soutenant la création d'activités et d'emplois
- Un développement qui assure l'optimisation spatiale et un cadre de vie qualitatif
- Le développement du territoire comme levier de la transition climatique et énergétique
- Des pôles majeurs comme moteur de développement métropolitain
- Des villes en connexion et des espaces de coopération comme piliers du développement socio-économique
- Une Wallonie accueillante, solidaire, rassemblée et intégratrice



Carte 3 - Centralités à Chièvres [Projet de Schéma de Développement territorial]

Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement ont pour finalité :

- L'optimisation spatiale qui comporte notamment la lutte contre l'étalement urbain, la préservation maximale des terres et une utilisation efficiente et cohérente du sol par l'urbanisation
- Le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale
- La gestion qualitative du cadre de vie
- La maîtrise de la mobilité

La recherche d'un équilibre entre les dimensions sociales, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniales, environnementales et de mobilité a conduit à répartir les 20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement selon 3 axes :

- Axe 1 : Soutenabilité et adaptabilité
- Axe 2 : Attractivité et innovation
- Axe 3 : Coopération et cohésion

Sur ces éléments fondateurs, une structure du territoire wallon a été élaborée. Chièvres n'y joue pas de rôle particulier. On note seulement que la commune est reprise dans le bassin d'optimisation spatiale « Hainaut I » et qu'en termes de centralité, le noyau bâti principal de Chièvres est repris comme « centralité villageoise » et qu'une partie Nord de son territoire est comprise dans la « centralité urbaine » d'Ath.

Chièvres fait également partie du **Projet stratégique « Pays de la Dendre »**, programme de développement lancé par la Province de Flandre orientale en 2015 conformément au *Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen* (schéma de structure d'aménagement de la Flandre). L'un des objectifs de cette étude est le développement du potentiel touristique et récréatif du Val de Dendre, dans une logique transrégionale. Cette étude, centrée sur les villes et communes traversées par la Dendre (Ath, Lessines, Geraardsbergen, Ninove, Denderleeuw et Aalst) intègre Chièvres dans le périmètre élargi d'étude « Val de Dendre ». Le document formule des ambitions liées au développement récréatif du bassin de la Dendre en tant qu'axe vert et bleu.

1.2. BILAN DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le premier Programme communal de Développement rural de Chièvres a été approuvé par le Gouvernement wallon en 2007 pour une durée de dix ans. La **stratégie** se structurait alors autour de 4 axes et 11 objectifs de développement :

- Identité locale et cohésion sociale
 - Valoriser l'histoire locale en tant que support de l'identité collective
 - Solidariser la communauté rurale
- Environnement durable
 - Rééquilibrer le réseau écologique
 - Devenir une commune innovante
- Structuration territoriale
 - Maîtriser l'aménagement du territoire
 - Améliorer le réseau des espaces publics
 - Développer l'offre foncière
 - Assurer la mobilité de chacun
- Prospective économique et touristique
 - Soutenir la dynamique locale
 - Assurer l'accueil des entrepreneurs
 - Capturer les bénéfices de l'attractivité récréative

Au total, 95 projets avaient été identifiés afin de rencontrer ces objectifs, Parmi ceux-ci :

19 projets étaient **éligibles** aux subsides wallons de Développement rural : 7 ont été concrétisés ou sont en cours de concrétisation (voir photos pages suivantes)

- **Aménagement de la Maison de la Cité** (coût total : 1.105.750€, intervention régionale : 884.600€), complété par des financements du Plan wallon de Développement rural (2.263€)
- **Aménagement de la Maison de village de Huissignies** (coût total : 1.108.430€, intervention régionale : 886.744€)

- **Construction de la Maison de village de Tongre-Notre-Dame** (coût total : 912.000€, intervention régionale : 606.000€) – en cours
- **Aménagement de la place de Huissignies** (coût total : 638.000€, intervention régionale : 394.000€) – en cours
- **Création de logements intergénérationnels** à Chièvres (coût total : 300.000€, intervention régionale : 240.000€) – en cours
- **Aménagement de la place de Ladeuze** (coût total : 358.340€, intervention régionale : 233.000€) – en cours

La construction d'un **atelier rural** à Tongre-Notre-Dame a été subsidiée dans le cadre du Plan wallon de Développement rural (coût total : 561.348€, intervention régionale : 321.000€).

Septante-six projets relevaient d'**autres sources de financement** : 49 projets sont réalisés ou en cours de réalisation.

En parallèle, des actions citoyennes ont été mises en place durant toute la durée de cette première Opération de Développement rural, notamment :



Illustration 7 – Atelier rural de Tongre-Notre-Dame [Photo FRW]

- La création d'un agoraspace et d'un parcours fitness dans le centre de Chièvres
- L'organisation de spectacles de rue dans le centre de Chièvres, avec la mise en valeur du patrimoine médiéval
- L'aménagement de jardins thématiques autour de l'église de Grosage, en y associant les enfants
- La concrétisation d'une Charte de partenariat avec la cité médiévale de Provins et l'organisation de nombreux échanges culturels
- L'élaboration du Plan communal de Développement de la Nature (voir point 3.6 Démarches de protection, de valorisation et de sensibilisation) et sa mise en vie
- La création d'un répertoire communal en 2010
- Le soutien aux actions de l'Office de Tourisme
- La diffusion de Chroniques agricoles

2. Principaux moyens humains et financiers mobilisables

Chièvres est doté de plusieurs outils stratégiques locaux. En complément des différents outils thématiques développés au fil de ce document, ce chapitre est consacré aux moyens humains et aux outils transversaux existant au niveau local.

2.1. CONSEIL COMMUNAL³

La composition du Conseil communal et la répartition des attributions scabinales sont présentées dans le tableau ci-après.



Illustration 8 - Conseil communal en 2018

³ Mise à jour 2023 : le Collège communal a été remanié en décembre 2021, à la suite d'un changement de majorité. Pour simplifier la lecture, les modifications ont été intégrées directement dans le corps du texte.

En outre, le Conseil communal dispose de six conseils consultatifs consacrés à différentes thématiques :

- Les finances ;
- L'environnement, l'agriculture, la mobilité et l'aménagement du territoire ;
- L'enseignement, la culture, le sport et le bien-être ;
- Les travaux ;
- L'emploi, l'économie et les PME ;
- Les affaires sociales et le troisième âge.

	Titre	Parti
Hartiel Olivier	Bourgmestre	PS
	<i>Sécurité-Police-Pompiers, personnel, propreté publique, commerce, économie, sports, jeunesse, communication, folklore et tradition, patrimoine, marché dominical</i>	
Voronine Valérie	Echevine	PS
	<i>Budget, finances, enseignement, état civil, relations extérieures</i>	
Lebailly Didier	Echevin	ECOLO
	<i>Développement durable, bien-être animal, solidarité internationale, logement, mobilité, participation citoyenne, ruralité, promotion de la santé</i>	
Ghilmot Claude	Echevin	PS
	<i>Travaux, personnel technique, cultes, emploi, pension, affaires sociales</i>	
De Weireld Frédéric	Echevin	ECOLO
	<i>Urbanisme, aménagement du territoire, espaces verts, cimetières, logement, agriculture</i>	
Dessoignies Sophie	Présidente C.P.A.S.	PS
	<i>Accueil Temps Libre, culture, bibliothèques, EPN, jumelage, tourisme, politique du 3e âge</i>	
Demarez Claude	Conseiller communal	MR
Feron Laurence	Conseillère communale	MR
Delhayé Zoé	Conseillère communale	MR
Laporte Jean-Jacques	Conseiller communal	MR
Michel Jean	Conseiller communal	MR
Jonckers Frédéric	Conseiller communal	MR
Dubois Paul	Conseiller communal	
De Ro Fabien	Conseiller communal	PS
Mahieu Anabelle	Conseillère communale	PS
Gossuin Eglantine	Conseillère communale	ECOLO

Illustration 9 - Conseil communal depuis décembre 2021

2.2. DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2019-2024⁴

La Déclaration de Politique générale (D.P.G.) annonce les défis que la nouvelle mandature souhaite relever : développement harmonieux et durable de la Cité, préservation de son caractère rural, offre complète de services communaux et répondant aux besoins des citoyens (notamment l'accueil de la petite enfance et la jeunesse) avec la lutte contre le dérèglement climatique et la perte de biodiversité en filigrane. La volonté de faire entrer Chièvres dans l'ère du numérique est également posée en introduction.

La D.P.G. soutient la volonté de faire de son Programme stratégique transversal (P.S.T.) l'amorce d'une nouvelle gouvernance et le pilier de l'amélioration des services communaux.

Les ressources humaines et les services publics sont les premiers thèmes abordés du fait de leur dimension transversale : politique d'information, participation, qualité du service public, gestion des ressources humaines y sont les mots-clefs.

Un objectif est fixé pour chaque axe de travail des Autorités communales :

- Agir pour un développement économique local et durable
- Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain
- Garantir la sécurité pour tous et partout
- Mettre en place des solutions pour sortir des impasses climatiques
- Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire
- Patrimoine et culture, maillons essentiels de Chièvres
- Retisser des liens et encourager la participation citoyenne
- Mener une politique de l'énergie qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux
- Faire rimer accueil de qualité avec proximité
- Poursuivre la mise en place du Plan communal de Développement de la Nature et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement
- Faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation
- Favoriser l'accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité

- Des politiques locales de jeunesse axées sur trois piliers : bien-être, émancipation et mixité
- Garantir un logement adapté à la portée de tous, pour aujourd'hui comme pour demain
- Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité
- Renforcer les solidarités par une politique émancipatrice, cohérente et durable
- Penser la politique locale avec et en fonction de la personne handicapée
- Oser la solidarité, refuser l'égoïsme et le repli, pour mieux vivre ensemble, ici et là-bas

Chaque objectif est décliné en actions. L'intégralité du texte est jointe à l'annexe 11.2. Mise à jour 2023 : Déclaration de Politique communale 2022-2024.

2.3. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La Commune peut compter sur quatre structures⁵ complémentaires permettant l'implication active de citoyens dans les actions communales :

- Le Conseil communal des Enfants '**Conseil Junior**', avec deux commissions : « Sécurité et loisirs » et « Environnement et solidarité » (voir également le point 8.2.1. Enfance).
- La **Commission des Aînés**, constituée en ASBL depuis 2013. Elle est notamment organisatrice d'activités telles que des après-midis dansants, un dîner annuel, une représentation théâtrale, des voyages, etc.
- La **Commission locale de Développement rurale** (CLDR) qui rassemble 32 membres et a activement participé à la mise en œuvre du premier P.C.D.R.

⁴ Mise à jour 2023 : à la suite du changement de majorité qui a eu lieu fin 2021, une nouvelle DPC a été adoptée pour la période 2022-2024. Elle ambitionne de « répondre aux défis d'aujourd'hui mais aussi à ceux qui s'annoncent, à savoir promouvoir le développement harmonieux et durable de notre Cité, tout en préservant son caractère rural et en proposant une offre de services communaux complète et appropriée à tous les Chièvrois tout en répondant aux conséquences

- La Commission consultative en Aménagement du Territoire et en Mobilité (CCATM) a été installée le 13.06.2019.

En outre, le Collège organise de manière périodique des **cafés citoyens** lors desquels les habitants sont invités à venir échanger avec les élus dans une configuration conviviale.



Illustration 10 - Invitation à la population [Page Facebook de la Ville de Chièvres]

du dérèglement climatique et à la perte de biodiversité. » Elle inclut également le CPAS. Le document *in extenso* est consultable à l'annexe 2.

⁵ Mise à jour 2023 : en 2021, le Conseil consultatif Climat et Biodiversité a été installée, portant à cinq le nombre de structures de démocratie participative actives sur le territoire. Elle est composée de 9 élus et 9 citoyens.

2.4. PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Le Programme stratégique transversal de Chièvres a été adopté par le Conseil communal en date du 16 septembre 2019. En lien direct avec la Déclaration de Politique générale (voir supra), le document comporte 175 actions conjointes à la Commune et au CPAS, ventilées dans 3 objectifs stratégiques communaux (déclinés en 16 objectifs opérationnels, 78 actions) et dans 11 objectifs stratégiques pour le CPAS (97 actions).

Les 3 objectifs stratégiques communaux sont :

- Être une commune pour tous
 - Développer, avec et pour les **ainés**, une société plus solidaire
 - Retisser des liens et encourager la **participation citoyenne**
 - Faire des **écoles** des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation. Soutenir et valoriser les différents projets pédagogiques de qualité des écoles
 - Des politiques locales de **jeunesse** axées sur trois piliers : bien-être, émancipation et mixité
 - Garantir un **logement** adapté à la portée de tous, pour aujourd'hui comme pour demain
- Être une commune qui veut répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain
 - Placer au centre de l'action les **ressources humaines** car elles sont de nature transversale et concernent toutes les thématiques abordées
 - Agir pour un **développement économique** local et durable
 - Construire une stratégie pour le **territoire**, répondre aux défis de demain
 - Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des **impasses climatiques**
 - Mener une politique de l'**énergie** qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux
 - Poursuivre la mise en place de **PCDN** et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement

- Favoriser l'accès à une **alimentation durable** et soutenir les pratiques agricoles de qualité
- Redessiner ensemble l'**espace public** et réinventer la **mobilité**
- Être une commune rurale, une commune qui vit !
 - Le **Patrimoine** et la **Culture** sont des maillons essentiels de la politique communale de Chièvres
 - Faire rimer **accueil** de qualité avec proximité
 - Renforcer les **solidarités** par une politique émancipatrice, cohérente et durable

L'importance du Développement rural est formellement exprimée au travers de la fiche 37 : « Poursuivre l'Opération de Développement rural et en faire bénéficier tous les villages et quartiers ».

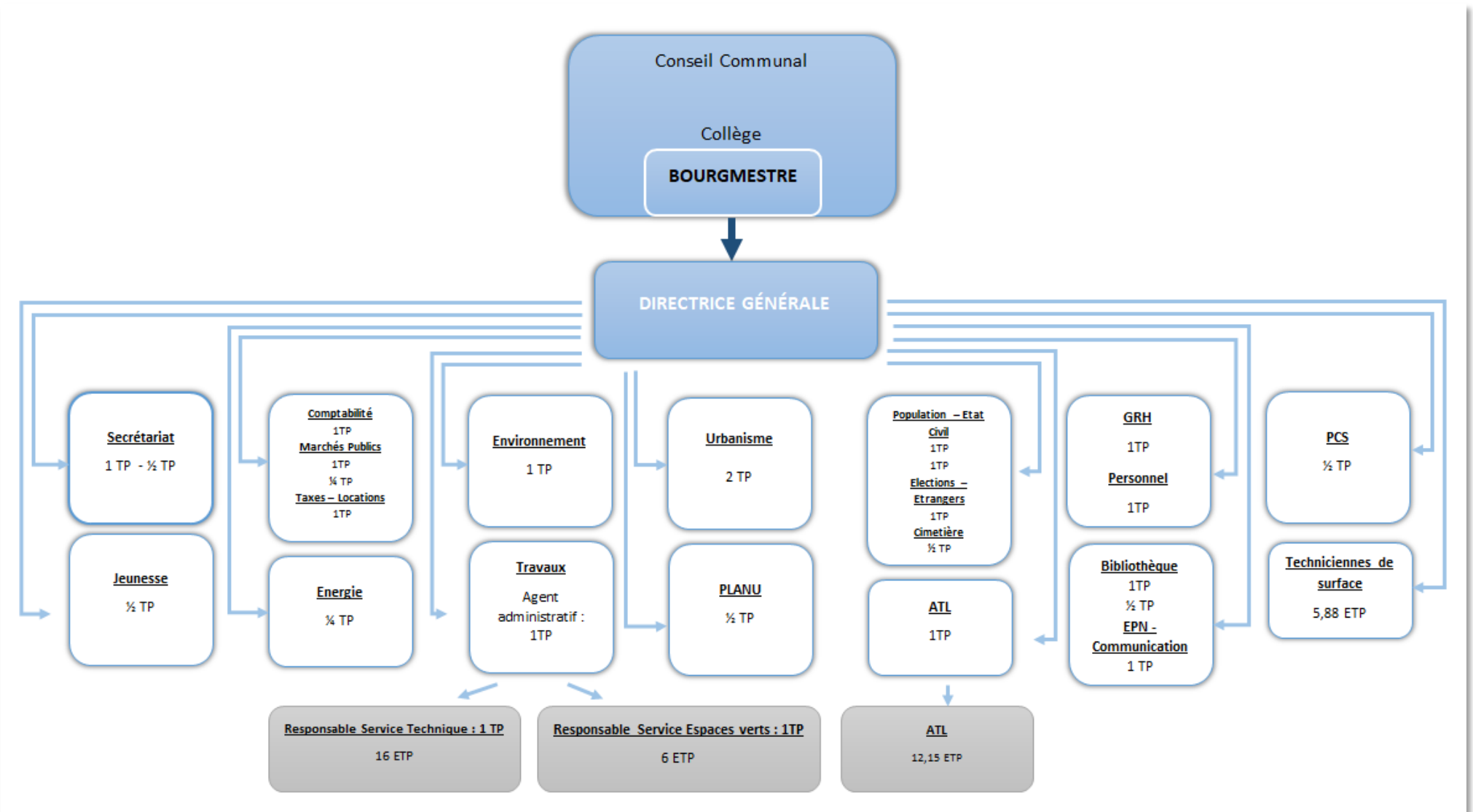


Illustration 11 - Organigramme des services communaux

2.5. PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Le Plan de Cohésion sociale (PCS) 2020-2025 a été approuvé par le Conseil communal de Chièvres le 27 mai 2019.

Le document met en évidence plusieurs besoins et problématiques spécifiques :

- Isolement des grands axes routiers, les problèmes de dessertes internes du réseau TEC et la prédominance de l'usage de la voiture (cf. point 9. Mobilité) ;
- La barrière physique créée par le canal Ath-Blaton (cf. point 3.3 Réseau hydrographique) ;
- Les difficultés scolaires des enfants (cf. point 8.2.1. Enfance)
- La méconnaissance des services de santé disponibles sur le territoire et le manque de coordination entre les acteurs locaux (cf. point 8.2.5. Santé) ;
- La précarité alimentaire et l'isolement social de certaines catégories de la population (cf. point 5.5. Précarité).

Aussi, le Plan de Cohésion sociale souhaite agir sur ces différents points en travaillant sur une meilleure diffusion de l'information locale, sur la pérennisation de certaines actions et sur la coordination entre les acteurs locaux. Pour ce faire, neuf actions sont identifiées :

- Soutenir les écoles de devoirs par l'ASBL CILES ;
- Organiser une permanence « Santé » (guichet d'information) par l'équipe du PCS ;
- Distribuer une *Life box* aux personnes isolées par le Conseil Consultatif des Aînés avec le partenariat de la Police de proximité ;
- Fournir une aide alimentaire via :
 - L'organisation d'un repas solidaire mensuel par la Croix-Rouge, en partenariat avec le CPAS, le Conseil consultatif des Aînés et la Ville ;

- La mise en place d'une épicerie solidaire par le CPAS, en partenariat avec la Croix-Rouge et la Ville

- Organiser des ateliers et des activités intergénérationnelles par l'ASBL CILES
- Organiser des ateliers et des activités avec les enfants par l'ASBL CILES, en partenariat avec les maisons de repos de Chièvres
- Poursuivre le service de taxi social par l'ASBL Alice Service Seniors
- Organiser une base de données de covoiturage par le Service Mobilité de la Ville

2.6. ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

Les services communaux sont rassemblés dans les bâtiments de la Grand-Place à Chièvres.

Parmi le personnel communal (près de 20 ETP, hors personnel ouvriers et techniques, voir Illustration 11 - Organigramme des services communaux), les moyens humains qui seront potentiellement mobilisables pour la mise en œuvre des projets de ce PCDR sont :

- 2 ETP au sein du service Urbanisme
- 1 ETP au sein du service Environnement
- 2 ETP au sein du service Travaux (et 1 ETP administratif) qui compte également 16 ETP techniques et 6 ETP espaces verts

2.7. OUTILS DE COMMUNICATION

Le **bulletin communal** paraît deux fois par an. En ce qui concerne la communication 'papier', il est complété par une publication périodique de l'Office de Tourisme nommée **Infolio**⁶.

Le **site Internet communal**⁷ www.chievres.be est fonctionnel mais nécessite une mise à jour, par exemple au niveau des différents inventaires.

⁶ Mise à jour 2023 : l'Office de Tourisme a cessé de produire l'Infolio en 2022.

⁷ Mise à jour 2023 : le site web communal a été remodelé en 2022 et est aujourd'hui à jour et plus fonctionnel.

Il permet d'avoir accès à des informations d'intérêt général sur la vie politique et administrative, des informations sur la vie associative et le développement local. Les rubriques 'bulletin communal' et 'Conseils communaux' ne sont plus mises à jour depuis plusieurs mois.

Sur les **réseaux sociaux**, une page Facebook « Ville de Chièvres » permet de diffuser des informations en temps réel vers les habitants : festivités, manœuvres sur la base aérienne, conférences, ateliers, recrutements, etc.

En plus de ces outils structurels, un **mini-site dédié à l'Opération de Développement Rural** a été lancé début 2020 : www.developpementruralchievres.info.

Enfin, la commune dispose de sept **panneaux d'affichage communaux** implantés à l'entrée de l'Administration communale à Chièvres et en des endroits stratégiques de chaque village. Un **écran numérique** est également actif sur la Grand-Place.



Illustration 13 - Illustration Facebook [09/09/2019]



Illustration 13 - Valve communale à Tongre-Saint-Martin

2.8. PATRIMOINE PUBLIC

Voir Cartes annexes A0 « Propriétés publiques et outils d'aménagement du territoire » et « Patrimoine communal et zone d'intérêt écologique, paysager et architectural »

Quatre **grands ensembles** dépendant de propriétaires publics (ou assimilés) se dégagent sur le territoire chiévrois :

- La base militaire qui appartient à la Défense
- L'emprise de la Ligne à Grande Vitesse qui appartient à la SNCB
- La Province de Hainaut, notamment propriétaire du Moulin de la Hunelle (voir 7.4.5. Economie sociale), de terrains inscrits sur le site de la base militaire, et de terres agricoles
- La Fédération Wallonie-Bruxelles propriétaire de l'école d'enseignement secondaire spécialisé « Le Trèfle » à Chièvres (voir 8.2.1. Enfance) et des terrains situés aux abords de l'école communale de Chièvres

La **Ville de Chièvres** est propriétaire de parcelles éparses, principalement dans les cœurs de village, en lien avec ses fonctions (enseignement, bâtiments publics). Cela totalise 16,15 hectares.

Le **Centre Public de l'Action Sociale** totalise 63,1 hectares, en grande majorité des parcelles agricoles. Les **Fabriques d'église** sont propriétaires de 23,03 hectares, en grande majorité des parcelles agricoles également.

2.9. CAPACITÉ FINANCIÈRE

2.9.1. BUDGET COMMUNAL

La synthèse du budget communal 2024 se trouve à l'annexe 3.

2.9.2. CAPACITÉ FINANCIÈRE

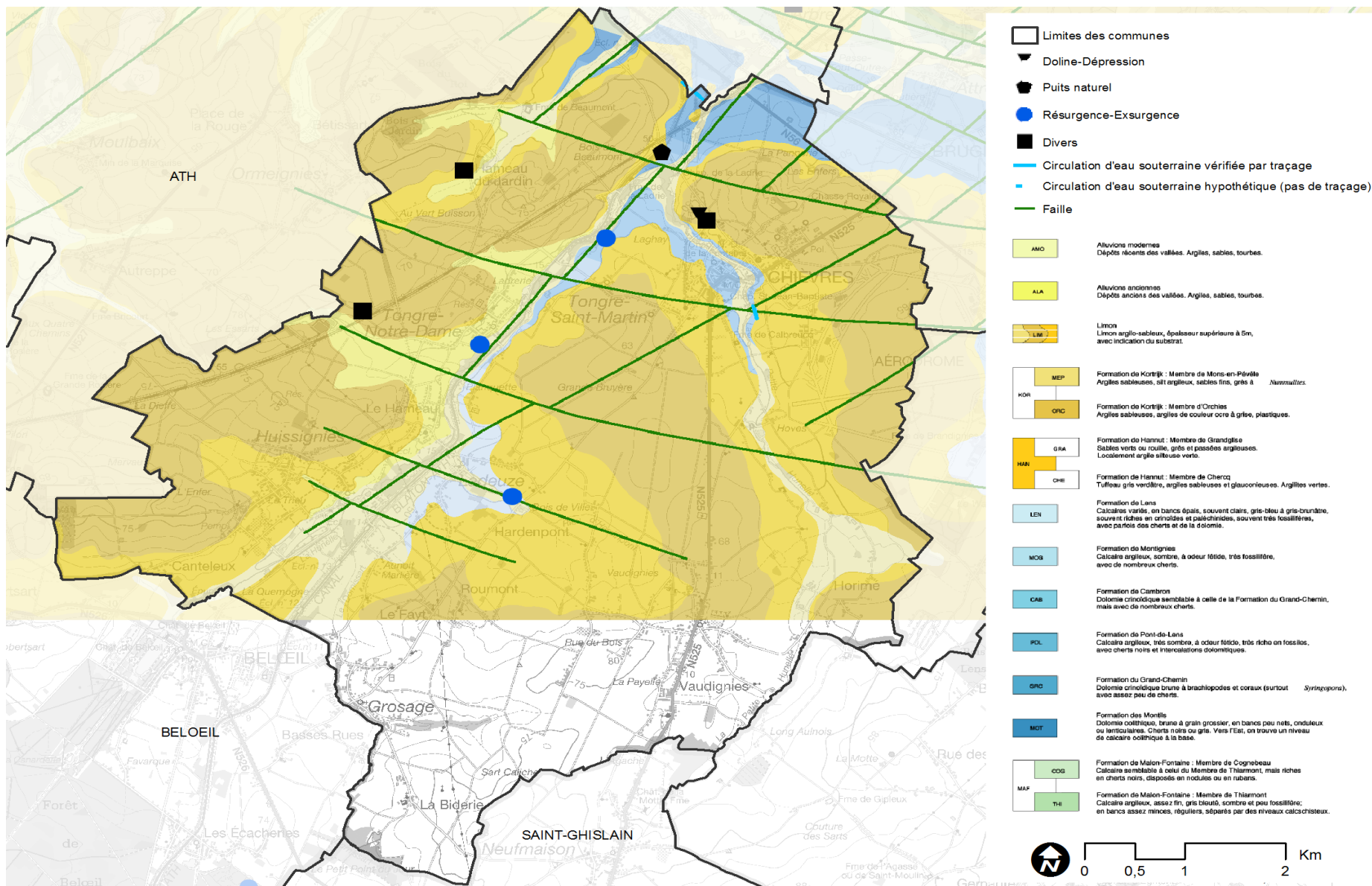
La note rédigée par le Directeur financier se trouve à l'annexe 3.

SYNTHESE – CARTE d'IDENTITE & MOYENS HUMAINS

	Ressources	Problématiques
Origine interne	Atouts <ul style="list-style-type: none"> Belle dynamique mise en place dans le cadre de la première Opération de Développement Rural, notamment autour de 7 conventions signées (espaces associatifs, espaces publics, logements intergénérationnels). Démocratie participative bien en place (4 outils⁸ : Conseil Junior, CCATM, CLDR, Aînés) et panels d'outils de communication (bulletin communal, site web, site web dédié DR, réseaux sociaux, valves communales) bien utilisés 	Faiblesses <ul style="list-style-type: none"> Manque de convivialité et de mise à jour du site web communal⁹ Patrimoine communal adapté aux fonctions actuelles mais avec peu de réserves foncières
	Opportunités <ul style="list-style-type: none"> Proximité de pôles urbains dynamiques (Ath, Tournai, Mons) attractifs dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi, du commerce, de la santé, de la culture. Bruxelles est également attractif pour l'emploi. Commune intégrée dans les dynamiques territoriales telles que la Wallonie picarde et l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai 	Menaces <ul style="list-style-type: none"> Risque de délaissement de l'offre locale par les habitants attirés vers les pôles périphériques

⁸ Mise à jour 2023 : 5 outils, avec le Conseil consultatif Climat et Biodiversité

⁹ Mise à jour 2023 : le site a été remodelé et mis à jour en 2022



Carte 4 - Géologie [SPW]

3. Milieu physique, milieu naturel, paysages¹⁰

3.1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SOUS-SOL ET DES SOLS

3.1.1. GÉOLOGIE

La majeure partie du sous-sol de la commune est formée d'argile yprésienne reposant sur un socle primaire calcaire. Lors des glaciations quaternaires, une épaisse couche de limons d'origine éolienne a recouvert ces sédiments marins alors que le lit majeur des vallées se tapissait d'alluvions. Malgré l'érosion ultérieure, ces placages quaternaires subsistent aujourd'hui sur l'entièreté de la commune sur une épaisseur moyenne de 2 à 3 mètres. La structure géologique a donc globalement peu d'influence sur la morphologie du terrain.

Le plateau limoneux hennuyer, dont on retrouve des traces sur la commune d'Ath au nord, a été complètement entaillé par les vallées de la Dendre, de la Hunelle et de la Petite Hunelle.

Les fonds de vallée sont constitués d'un substrat variant de l'alluvion tourbeuse à l'alluvion dite « moderne » des vallées, dont la texture évolue de l'argile lourde (tourbeuse) à l'argile sableuse. Ces dépôts proviennent

de l'érosion des sédiments quaternaires qui recouvraient les plateaux voisins.

Les trois cours d'eau ayant profondément entaillé le plateau, des dépôts tertiaires de l'Eocène inférieur affleurent dans les vallées (sable landénien affleurant sous l'argile yprésienne) et on voit même apparaître localement le socle primaire sous-jacent. Ce dernier date du carbonifère et est représenté par le viséen (calcaires dolomitiques et produits d'altération).

Le socle primaire étant calcaire, on peut rencontrer quelques phénomènes karstiques se présentant sous la forme de poches de dissolution, de fissures ou d'effondrements, de sources ou résurgences, ou de puits naturels. Quelque 8 sites karstiques, qualifiés de zones de fortes contraintes, ont été recensés dans l'Atlas du karst de Wallonie sur le territoire communal de Chièvres, principalement des résurgences¹¹ ou des effondrements¹². A proximité de ces sites, il est vivement déconseillé d'autoriser des constructions ou des infrastructures en raison des mouvements de terrains qui pourraient s'y produire.

Les données historiques ainsi que l'examen de la situation actuelle des lieux indiquent que les ressources du sol et du sous-sol ont fait l'objet d'exploitations ponctuelles sur le territoire chiévrais : sablière (à Chièvres, au croisement de la rue d'Ath et de la rue de Condé), une tuilerie (à Chièvres, à la rue de la Pannerie) et une ancienne carrière de calcaire (entre Ladeuze et Tongre-Notre-Dame, rue de la Roche, au lieu-dit Planquette)»¹³.

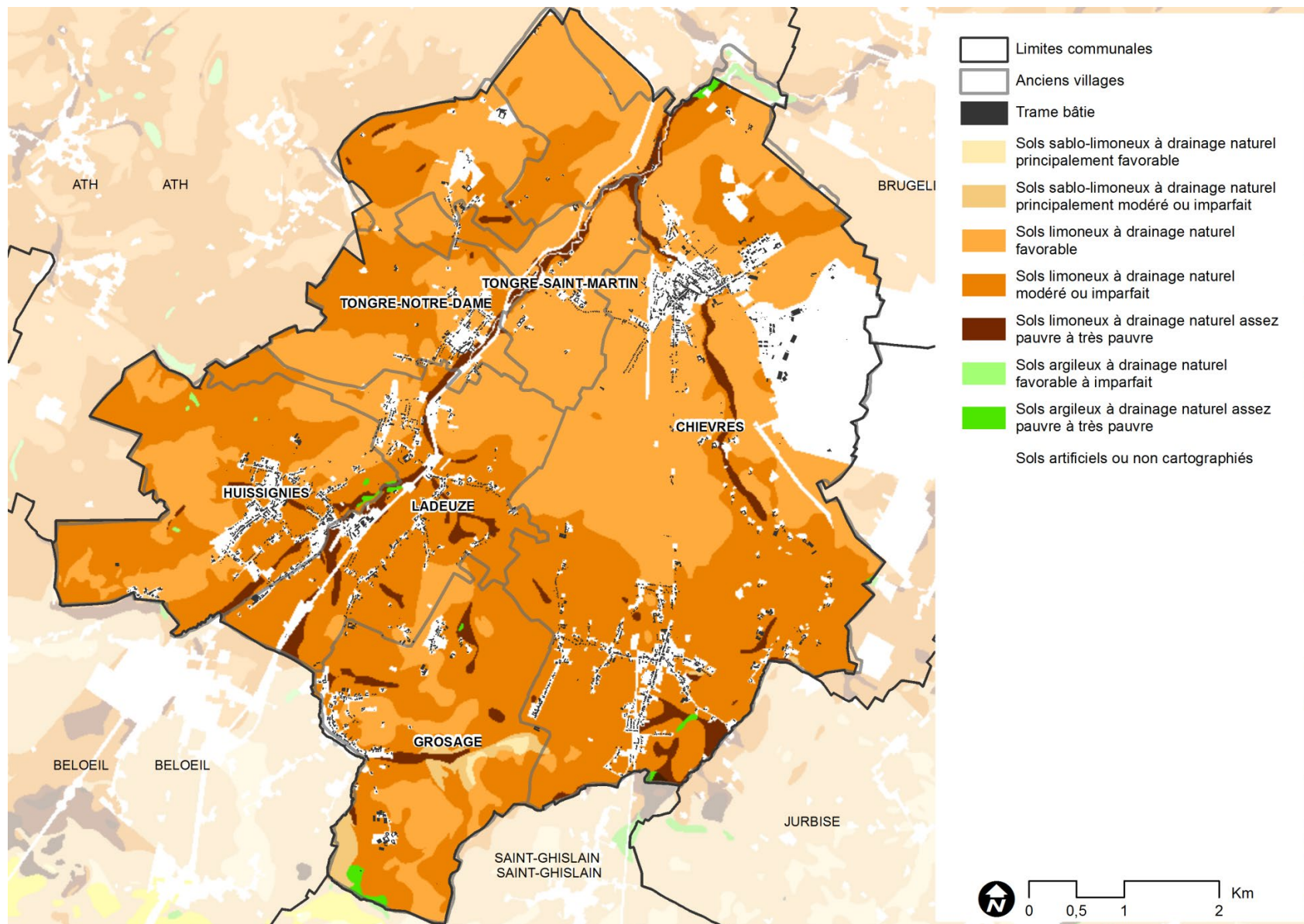
¹⁰ Texte largement repris :

- du Plan Communal de Développement de la Nature, dressé par ARCEA en 2017
- de la description des caractéristiques socio-économique dressée en 2006 dans le cadre de la première Opération de Développement Rural, adapté ou mis à jour le cas échéant.

¹¹ Résurgence : eaux d'infiltration ou rivière souterraine qui ressortent à la surface.

¹² Effondrement (karstique) : affaissement brusque du sol dû à la nature du sous-sol.

¹³ Extrait du Plan Communal de Développement de la Nature, août 2017 [ARCEA]



Carte 5 - Pédologie [SPW]

3.1.2. PÉDOLOGIE

La Carte des Sols de la Belgique permet d'appréhender la nature des sols de la région. La quasi-totalité des sols de la commune se sont développés sur la couverture de limon quaternaire, les couches géologiques sous-jacentes conditionnant surtout le régime en eau, donc le drainage des sols.

Les variations de la qualité des sols sont donc liées à la topographie et l'hydrographie.

Les **plateaux** sont recouverts de sols limoneux à horizon textural sec à modérément humide (plages orange foncé et brunes sur l'extrait). Ces sols sont d'une très bonne fertilité, ce qui se traduit par l'utilisation prépondérante des terres pour l'agriculture.

Les quelques **dépressions ou vallées secondaires** sont couvertes par des sols sans développement de profil sur limon (plages orange moyen sur l'extrait). Ces sols sont également aptes à la culture. Bien qu'on y retrouve un peu plus de pâturages, ces terres sont également cultivées.

Les **vallées principales** de la Hunelle et de la Petite Hunelle présentent des sols sans développement de profil sur matériaux limoneux dont la gleyification¹⁴ est plus ou moins importante voire des sols complètement réduits c'est-à-dire dont le drainage est faible à nul (plages vertes sur l'extrait). Ces sols sont inaptes à la culture. On y retrouve essentiellement des pâturages ainsi que la majeure partie des bois que compte la commune.

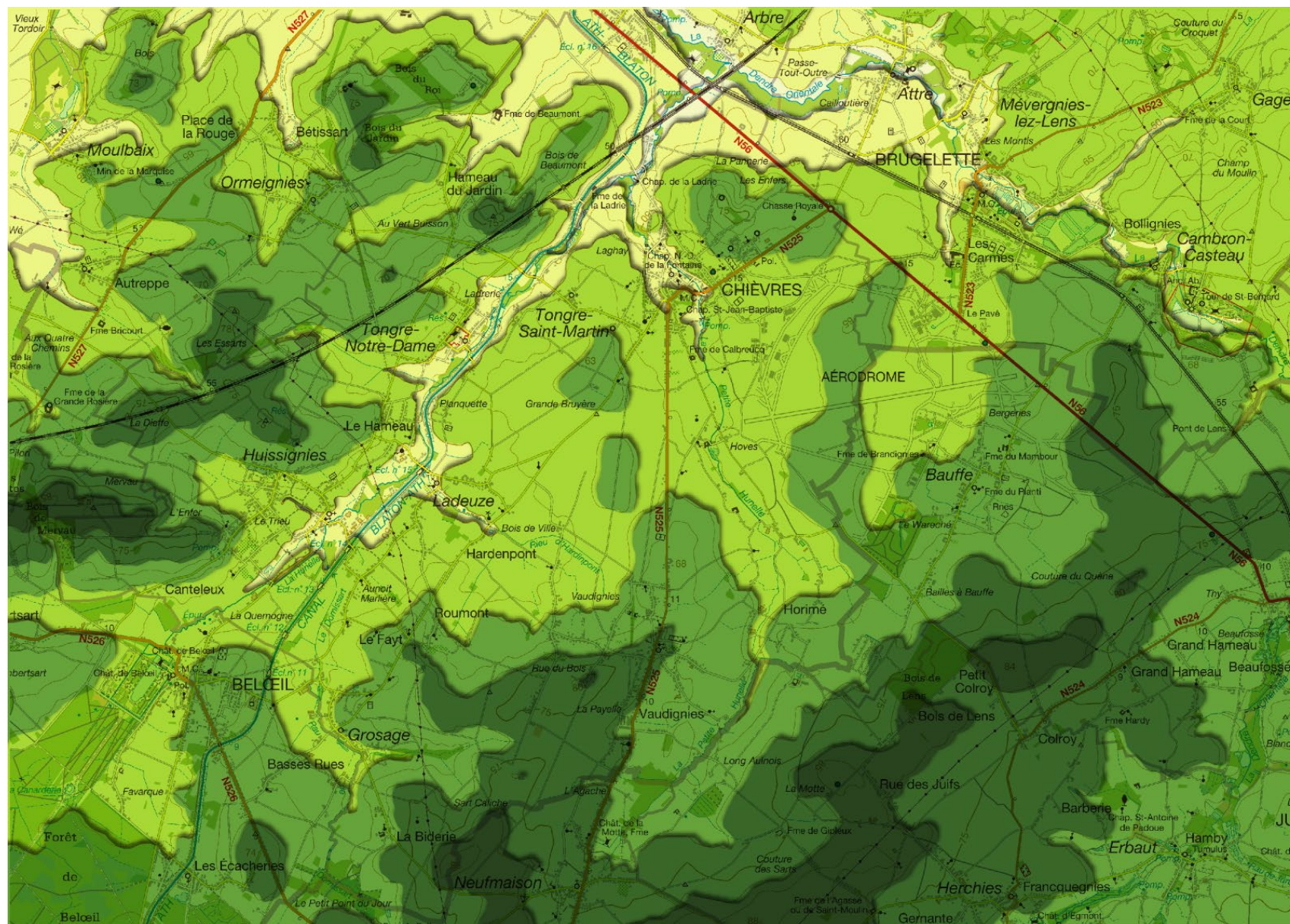
Ce sont les caractéristiques spécifiques d'un sol qui influencent sa sensibilité à l'érosion. En effet, les terres arables et les limons fragilisent les sols lors d'événement pluvieux contrairement aux sols sableux ou argileux. Le phénomène sera exacerbé en présence d'une pente et ce d'autant plus qu'elle est forte.

Les sols de la commune de Chièvres sont particulièrement sensibles aux phénomènes d'érosion. L'augmentation de la taille des parcelles, conjointe

à la disparition des prairies permanentes, des haies, des fossés, concourt à l'apparition d'importants phénomènes d'érosion, comme il en a été observé à plusieurs reprises¹⁵.

¹⁴ Processus pédologique se produisant dans des sols mal drainés et dont le résultat est la réduction du fer et d'autres éléments et l'apparition de couleurs grisâtres et de marbrures.

¹⁵ Extrait du Plan Communal de Développement de la Nature, août 2017 [ARCEA]

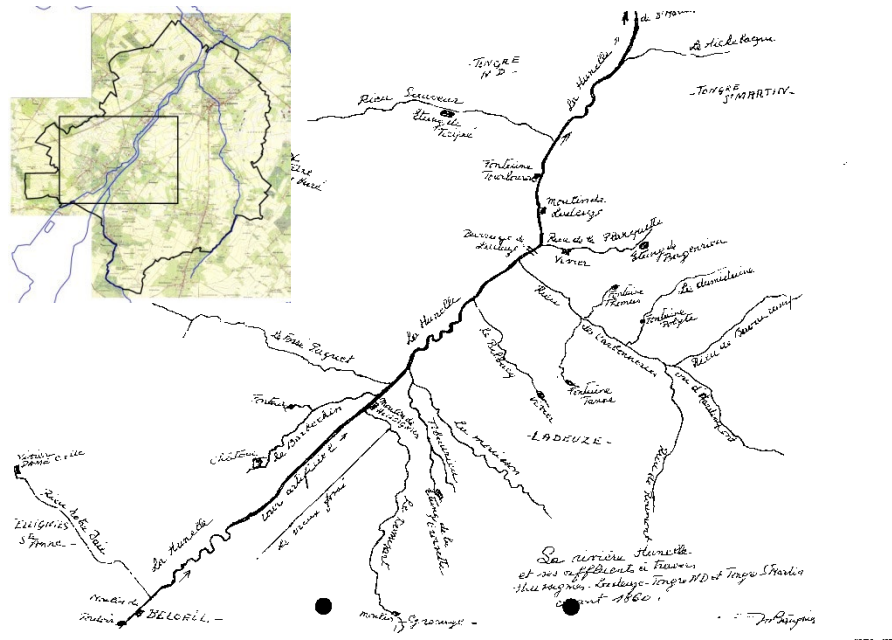


Carte 6 - Relief [infographie IDETA]

3.2. RELIEF

Comme pour la pédologie, c'est essentiellement le réseau hydrographique qui a influencé le relief actuel. Le lent travail d'érosion des cours d'eau a peu à peu entamé les couches géologiques et créé des vallées dont l'altitude varie entre 40 (extrémité Nord du territoire) et 80 mètres (Sud et Sud-Ouest du territoire).

Le relief naturel est peu marqué en amont du bassin versant et à l'Est de la Hunelle. À l'Ouest de la Hunelle, le relief y est plus marqué. La Ligne TGV et le canal Ath-Blaton ont fortement affecté le relief naturel¹⁶.



3.3. RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le bassin versant de la Hunelle a subi de très grosses modifications hydriques avec la création du **canal Ath-Blaton** en 1868. Un ensemble de petits cours d'eau, affluents de la Hunelle, ont été coupés et la mise en place de siphons et d'un petit canal de dérivation a été nécessaire pour reprendre leurs eaux et les ramener à la Hunelle. Ci-dessous, deux schémas montrant l'hydrographie avant et après la construction du canal. Le canal Ath-Blaton, d'un gabarit de **300 tonnes**, est classé en cours d'eau navigable.

La **Hunelle** et la **Petite Hunelle**, affluents de la Dendre, s'écoulent du sud au nord à une altitude de 50 mètres pour se rejoindre au nord de la

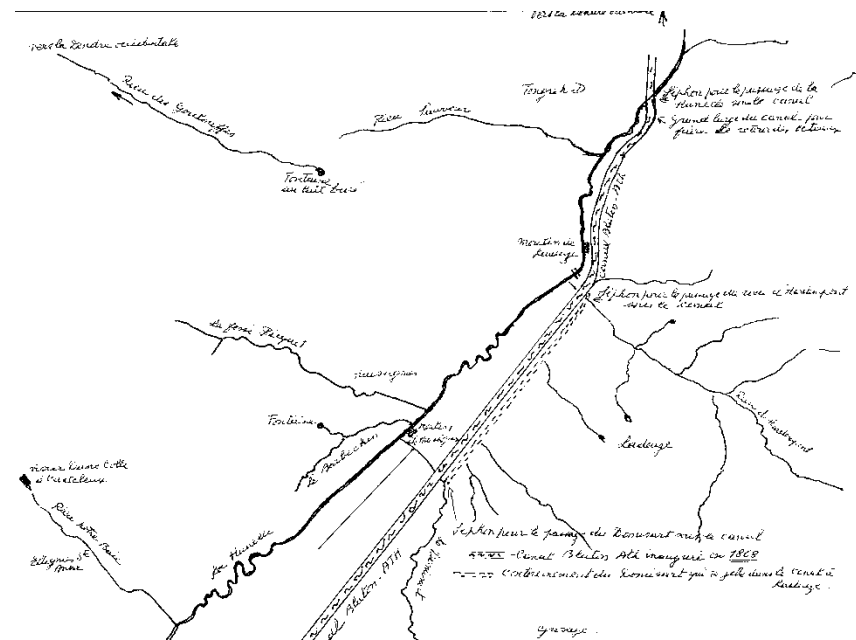
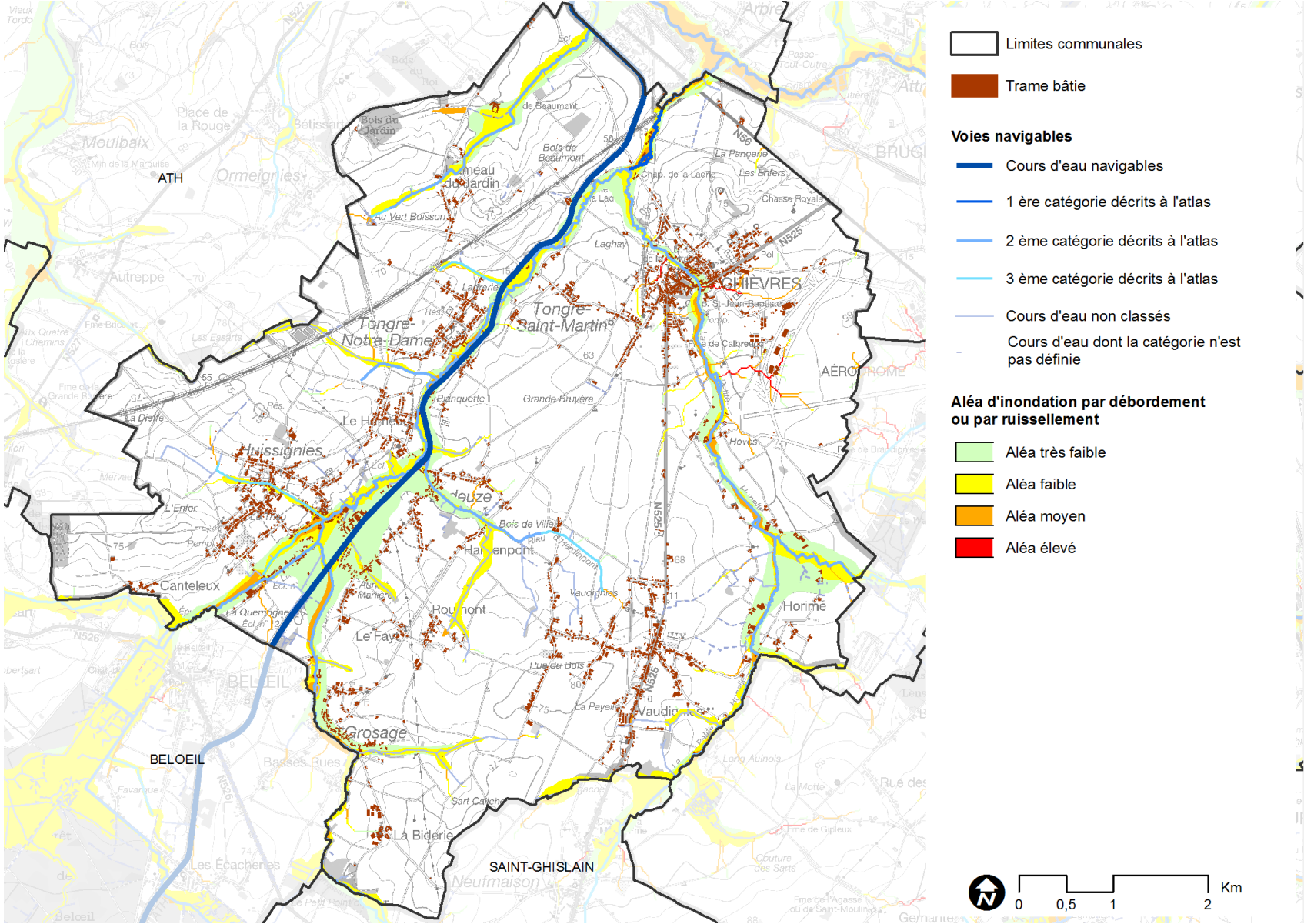


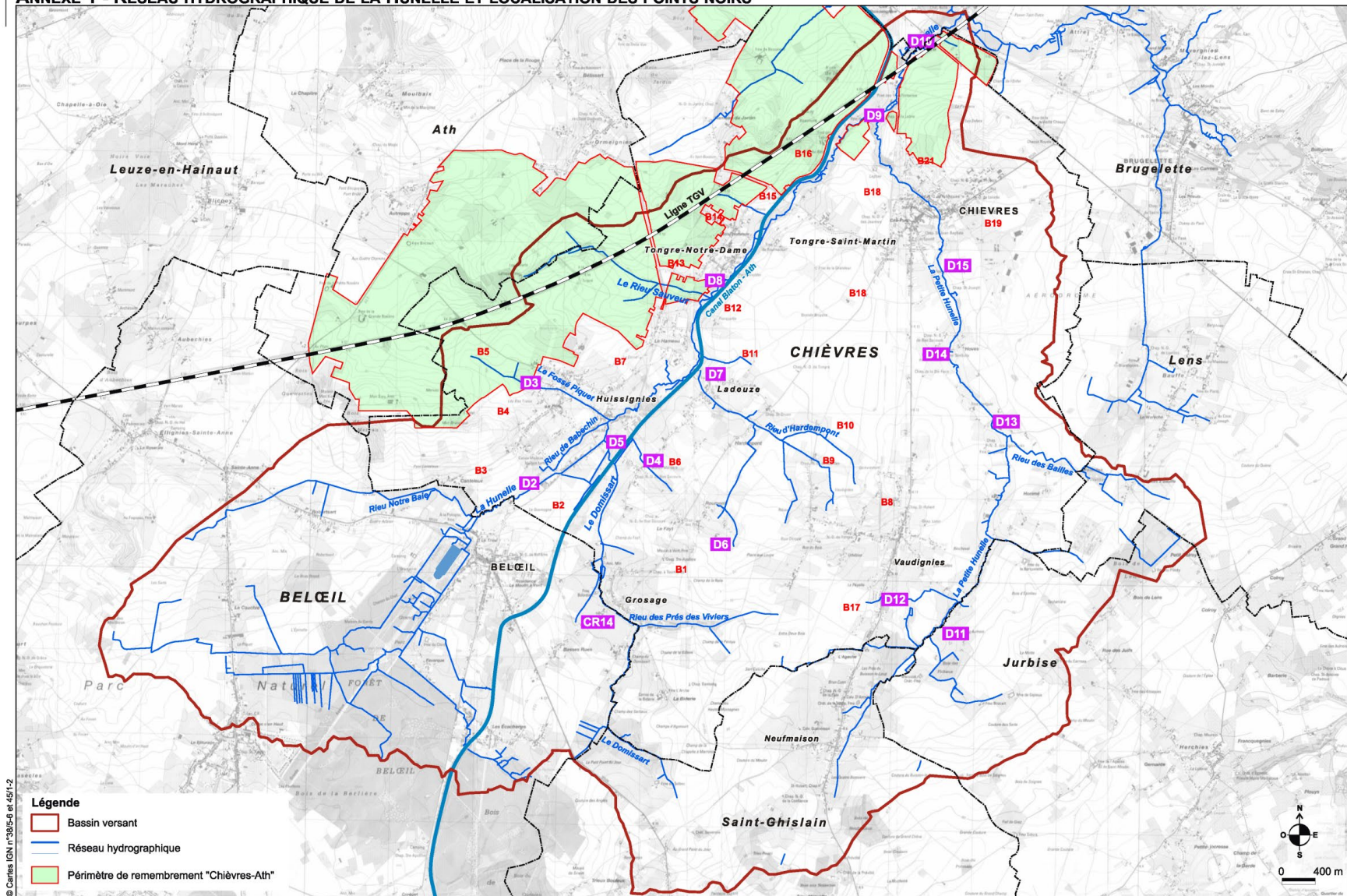
Illustration 14 - Hydrographie avant et après le tracé du Canal Ath-Blaton [Cellule d'Information et d'Avis du Patrimoine Chiévrais, 1993]

¹⁶ Extrait du Plan Communal de Développement de la Nature, août 207 [ARCEA]



Carte 7 - Hydrologie [SPW]

ANNEXE 1 - RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA HUNELLE ET LOCALISATION DES POINTS NOIRS



Carte 8 - Réseau hydrographique [Etude hydrologique du Bassin de la Hunelle, ARCEA]

commune. La commune de Chièvres compte en outre toute une arborescence de rieux qui traversent son territoire : le Domissart, le rieu d'Hardempont, le rieu de Beaumont, le rieu des Bailles, le rieu Notre Baie, le Sauveur, la Dérivation du Moulin, le Babechin et le Picquet.

La Hunelle, à partir de sa confluence avec la Petite Hunelle, est un cours d'eau non navigable de 1^{ère} catégorie. En 2^{ème} catégorie des cours d'eau non navigables, se trouvent : le rieu de Beaumont, la Hunelle en amont de sa confluence avec la Petite Hunelle, la Petite Hunelle, le ruisseau des Bailles, le rieu Sauveur, le rieu d'Hardempont et le rieu Domissart. Cet ensemble est sous la gestion de la Région Wallonne.

Les rieux inscrits en 3^{ème} catégorie des cours d'eau non navigables sont : le rieu de Beaumont en aval direct de sa source, le rieu d'Hardempont en aval direct de sa source, le rieu Pique et le rieu de Babechin. Ces cours d'eau sont sous gestion communale.



Illustration 15 - Canal Ath-Blaton à hauteur de Huissignies

¹⁷ Extrait du Plan Communal de Développement de la Nature, août 2017 [ARCEA]

Les problématiques d'inondations sont identifiées via deux voies : d'une part la cartographie régionale de l'aléa d'inondations (repris dans la carte ci-contre), d'autre part les constats de terrain effectués par la commune.

La cartographie de l'**aléa d'inondation** intègre systématiquement l'ensemble des lits majeurs du réseau hydrographique en aléa faible. Certaines sections sont inscrites en aléa **moyen**, notamment :

- Le lit de la Hunelle en aval de la Petite Hunelle
- Une grande partie du lit de la Petite Hunelle, principalement en amont de Chièvres
- La Hunelle à hauteur de Tongre-Notre-Dame (confluence avec le Sauveur)
- La confluence du Rieu d'Hardempont et le pertuis collectant les eaux du Domissart ;
- La Hunelle à hauteur de Huissignies (confluence avec le Babechin et le Pique) : plusieurs habitations sont concernées
- La zone de source du Babechin
- Le Domissart, notamment dans sa traversée de Grosage

Les zones d'aléa d'inondation de niveau **élevé** sont concentrées autour de Chièvres :

- L'arrière de la rue Auguste Criquelion, à proximité de la base aérienne
- Entre la rue de Mons, la Grand-Rue et la Grand-Place
- À l'avenue Albert I^{er} au pied des remparts

Il a été recensé 36 zones ayant été inondées en novembre 2010. Ces dernières s'expliquent par les eaux de ruissellement provoquant soit le débordement des cours d'eau soit par des coulées de boues¹⁷.

Entre 2012 et 2014, une **étude hydrologique du bassin versant de la Hunelle** a été confiée au bureau d'études ARCEA. Cette étude a permis de recenser et caractériser les lieux problématiques en période de crue. Le diagnostic confirme :

- L'influence humaine dans le régime hydrique de la commune (déversoir et vannes du barrage de Tongre-Notre-Dame, vannes manuelles, etc.) sans gestion ni monitoring de ces interventions ;
- La nécessité de renforcer la conduite des eaux de ruissellement ;

- Le rôle aggravant des voiries imperméables coupant les axes de ruissellement.
- Le sous-dimensionnement d'ouvrages d'art couplé à la confluence de plusieurs cours d'eau, induisant des phénomènes de débordement.

Les points noirs identifiés lors de l'étude ont été regroupés en deux catégories selon l'origine de l'inondation (D – par débordement de cours d'eau, B – coulées de boues) et ont été cartographiés (voir ci-avant).

L'étude formule des solutions en amont des sites problématiques et des solutions de traitement des zones problématiques, notamment par le dimensionnement des zones d'immersion temporaire (solution en aval) ainsi que des mesures de gestion des infrastructures humaines.

Le sous-sol calcaire de la région abrite une importante nappe aquifère. Cette dernière affleure en fond de vallée (présence de plusieurs résurgences). Cette nappe fait l'objet de nombreuses prises d'eau (captages), notamment destinés à la distribution publique. Sur le territoire communal, la nappe est particulièrement exposée aux risques de pollution, du fait de sa proximité avec la surface et en l'absence de protection (couche d'argile) sur une grande partie de la commune¹⁸.

Deux **stations de pompage** gérées par la Société Wallonne des Eaux (SWDE) sont opérationnelles sur le territoire :

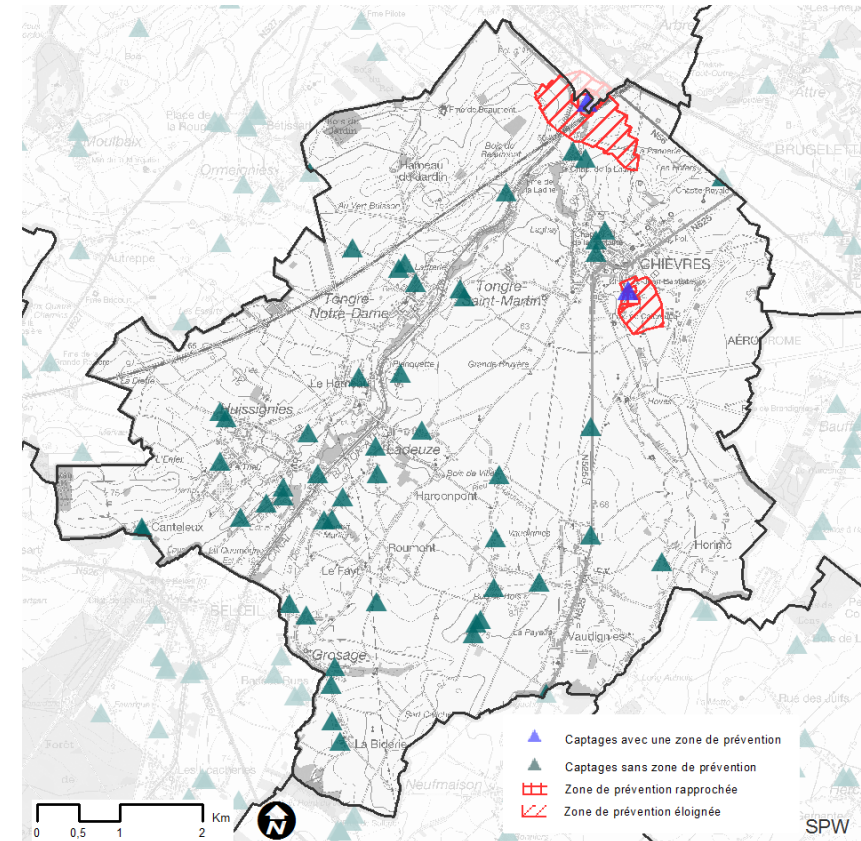
- Au sud de Chièvres, à la rue de Mons (intersection entre les sentiers Calbreucq et Saint-Jean).
- À la limite entre Maffle (Ath) et Chièvres, entre la Chaussée de Mons, le Canal Ath-Blaton et le Ligne à Grande Vitesse.

Ces stations sont protégées par un périmètre de prévention rapprochée et un périmètre de prévention éloignée.

Les autres captages présents sur le territoire chiévrais sont le fait de particuliers, soit pour usage agricole soit pour usage privé.

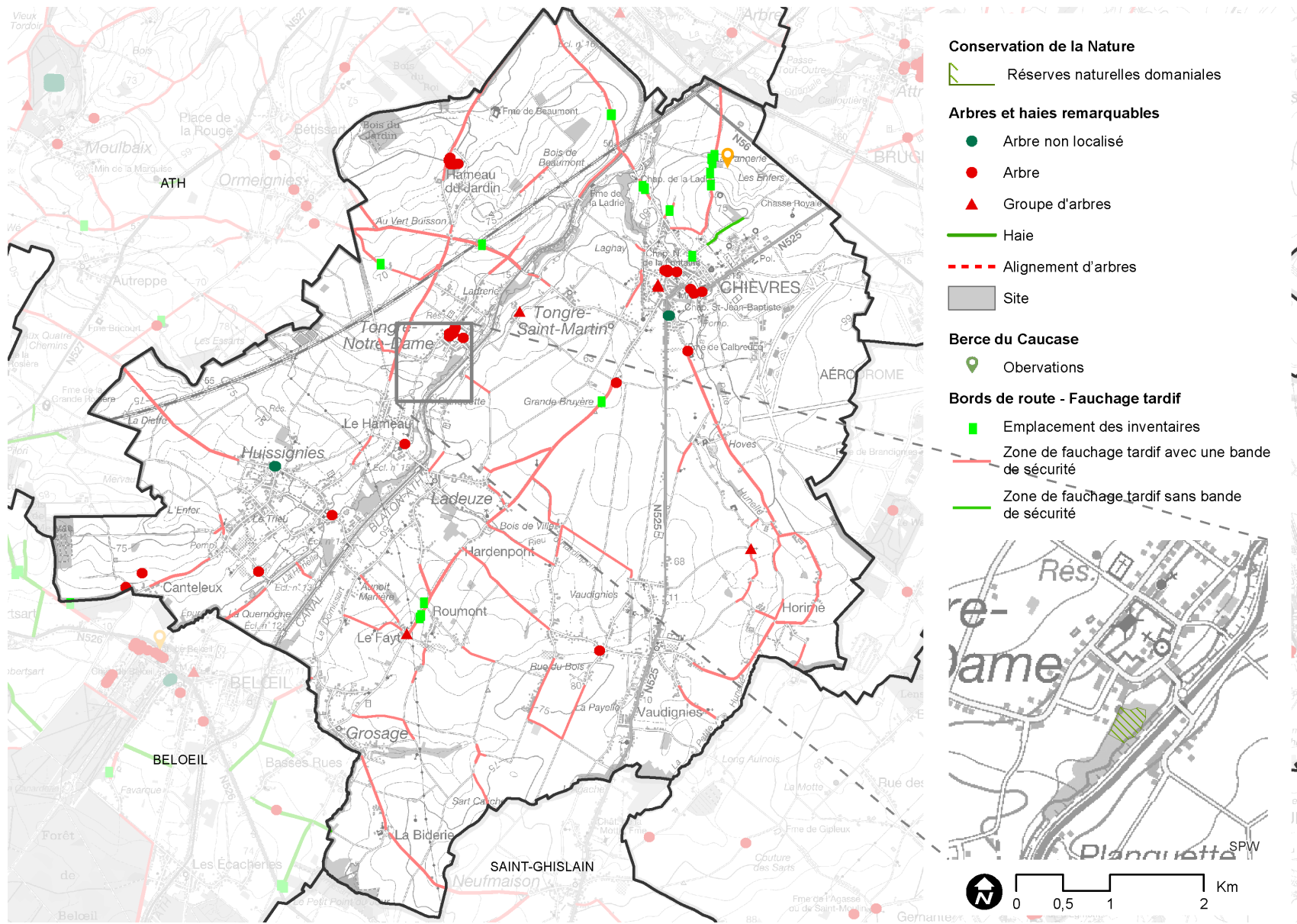
Le territoire n'est couvert par aucun périmètre de waterings.

L'épuration des eaux usées est traitée au point 10.1.2.



Carte 9 - Captages et zones de prévention [S.P.W.]

¹⁸ Extrait du Plan Communal de Développement de la Nature, août 2017 [ARCEA]



Carte 10 - Réseau écologique sous convention, sous surveillance ou statut de protection [SPW]

3.4. PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGES

3.4.1. MILIEU NATUREL

Ce que le premier PCDR en disait ...

En 2006, aucun périmètre de protection de la trame verte n'est signalé mais une procédure de classement « Réserve naturelle » est en cours pour la zone humide du Courtil Gras à Tongre-Notre-Dame.

La trame verte de Chièvres peut être subdivisée en deux grands ensembles : d'une part les plateaux limoneux, d'autre part la vallée de la Dendre orientale et ses affluents.

Les **plateaux limoneux** sont une zone d'agriculture intensive axée sur la grande culture et l'élevage. Chaque village ou hameau est entouré d'herbages étendus et parsemés d'arbres isolés ou de haies. Les axes routiers de la région (par exemple l'avenue Florent Declercq, reliant Ladeuze à Chièvres) sont bordés d'arbres d'espèces variées. Les anciennes lignes de chemins de fer (Ladeuze-Irchonwelz) aujourd'hui désaffectées ont laissé des talus recouverts de végétation rudérale¹⁹ ou buissonnante. Ces éléments linéaires viennent rythmer le paysage. La valeur écologique de ces zones de plateaux est relativement faible.

Les **vallées humides** sont principalement occupées par des prairies humides pâturées ou abandonnées. Les sols à drainage naturel pauvre à

très pauvre sont inaptes à la culture. Au niveau de la végétation arborée, la commune ne compte pas de bois proprement dits mais des bosquets humides qui occupent, çà et là, les bas-fonds des vallées et les sols marécageux aptes à la plantation d'espèces hydrophiles, principalement des peupleraies.

Les cours d'eau sont le support de linéaires naturels tels que des haies ou des rangées d'arbres (peupliers, aulnes et saules).

Au niveau de la valeur écologique, les fonds de vallées humides ont une certaine qualité²⁰.

Actuellement, les surfaces boisées occupent très peu le territoire communal (de l'ordre de 2,1% soit 100 ha – données CPDT). Ces surfaces ont cependant plusieurs origines :

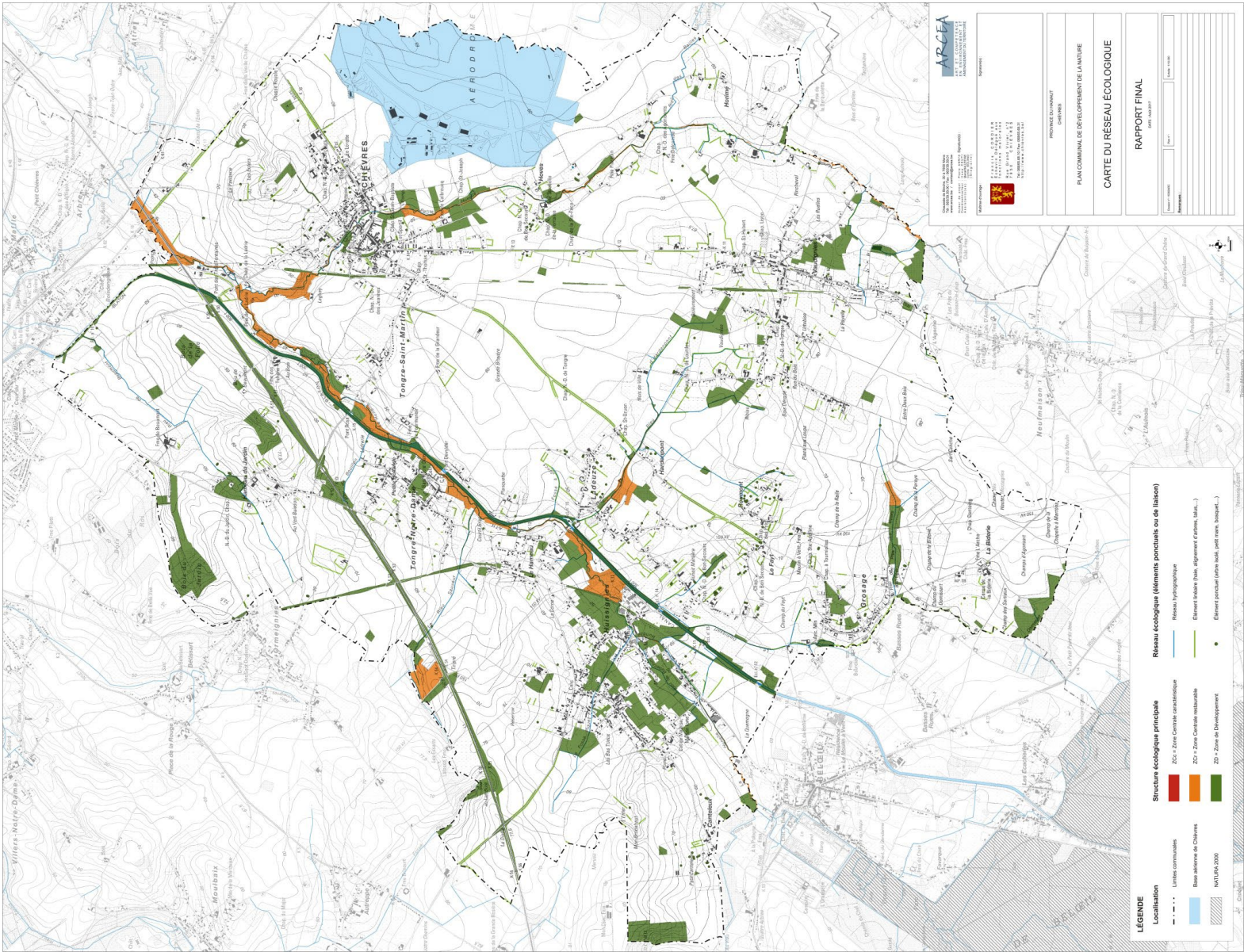
- Soit il s'agit de surfaces toujours boisées, tout au moins boisées depuis plusieurs centaines d'années au moins, selon les cartographies les plus anciennes ;
- Soit il s'agit de boisements récents : plantations en fond de vallée, sur certaines portions des anciens tracés de chemin de fer, soit par des peupliers ou de la végétation spontanée.

(...) Il apparaît ainsi que le territoire communal conserve très peu de surfaces boisées répondant aux critères de forêts anciennes (voir tableau de synthèse ci-après). Les principales forêts se trouvaient en limite communale (voir carte de synthèse de l'évolution paysagère). Ces dernières se trouvaient dans les communes d'Ath, de Beloeil et Lens principalement. À la suite d'un déboisement important, il ne subsiste que des taches reliques de ces forêts anciennes. La préservation de ces surfaces de forêt ancienne doit être un des objectifs du PCDN²¹.

¹⁹ Végétation qui croît parmi les décombres ou en terrain calcaire.

²⁰ Carte d'évaluation biologique de la Belgique prescrite et plus disponible (extrait repris du PCDR 1)

²¹ Extrait du Plan Communal de Développement de la Nature, août 2017 [ARCEA]



Carte 11 - Réseau écologique [PCDN, ARCEA]

Créée en 2017, d'une superficie de 0,88 ha, la **réserve naturelle domaniale dite « Le Courtil Gras »** est située (...) le long du canal Ath-Blaton, en bordure sud de Tongre-Notre-Dame. Traversé par le ruisseau de la Hunelle, cette parcelle communale boisée repose sur des alluvions contenant des poches d'eau permanentes d'origine à la fois naturelle et artificielle, d'où son caractère globalement très marécageux. On y trouve principalement une aulnaie-frênaie riveraine, un habitat d'intérêt communautaire prioritaire en assez bon état de conservation. Le sous-bois héberge diverses espèces végétales intéressantes comme le cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), la véronique mouron d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*) ou encore la laïche paniculée (*Carex paniculata*) dont les touradons caractéristiques ne passent pas inaperçus. L'intérêt faunistique du site reste à documenter. Le site est géré par le Département de la Nature et des Forêts (D.N.F.) notamment pour prévenir les dépôts d'immondices et l'invasion de la renouée du Japon. L'accès au public est limité à une partie du site, jusqu'à la mare. www.biodiversite.wallonie.be

La problématique des **espèces « invasives » ou « indésirables »** constitue un enjeu majeur pour la protection de la biodiversité, à échelle aussi bien locale que mondiale. Plus particulièrement, pour ce qui concerne le territoire de Chièvres, nous avons observé des problématiques liées à la

Dénomination	Situation en 1777 (Ferrais)		Situation actuelle (2015)	
	Superficie totale (ha)	Superficie comprise sur le territoire de Chièvres (ha)	Superficie totale (ha)	Superficie résiduelle sur le territoire de Chièvres (ha)
Bois de Chièvres	75	6	0	0
Bois de Lens	345	11	15	0
Bois de « Beaumont »	26	26	0	0
Bois du Roy	90	15	27	14
Bois de Huissignies	450	170	35	17
Total	986	228	77	31

Figure 1 - Situation des boisements anciens sur le territoire communal de Chièvres [P.C.D.N., cartes de Ferraris, ARCEA]

²² Extrait du Plan Communal de Développement de la Nature, août 2017 [ARCEA]

présence de la renouée le long des cours d'eau (voir la carte des points noirs du rapport final) ou dans des zones de dépôts de terres et décombres²².

Essentiellement agricole, le territoire communal de Chièvres n'est pas réputé auprès des naturalistes pour abriter des biocénoses de grand intérêt. Toutefois, il apparaît que le territoire communal est très loin d'être si peu intéressant que ne le laisserait présumer le petit nombre de données encodées (sur le site « Observations.be »). On constatera ainsi, au terme de ce chapitre, que la commune de Chièvres abrite toujours des habitats naturels (ou anthropisés) et des espèces animales ou végétales tout à fait intéressantes, parfois rares ou en fort déclin partout dans le pays.

L'inventaire des **arbres et haies remarquables** (Arrêté ministériel du 8.01.2013)²³ recense 18 arbres, 3 haies et 4 ensembles d'arbres (voir annexe 6). Deux ensembles imposants se trouvent :

- À Tongre-Notre-Dame, dans un parc privé ; les arbres classés ont plus de 140 ans.
- À Huissignies, dans un parc privé, dont une haie de charme d'environ cent mètres.

Parmi cet inventaire, douze implantations sont en domaine public : remparts, arbre de la Liberté, arbre de Saint-Eloi, chapelles, espaces verts, etc. Un ensemble de vingt-et-un tilleuls plantés en 1873 est présent à Huissignies, au Trieu. Le charme majestueux qui jouxte la Maison de la Cité est également classé. La drève de la Cité-Parc, composée de dix-neuf tilleuls de Hollande et les vingt-deux tilleuls argentés du logis militaire sont également mentionnés.

Le Plan Communal de Développement de la Nature relève en différents endroits du territoire communal la présence de quelques **habitats de grand intérêt**, abritant une faune et une flore encore riches ; ces habitats d'intérêt sont de trois types :

- Des zones humides, principalement des fonds de vallon (Hunelle et Petite Hunelle) comprenant des boisements et des prairies humides ; les zones de résurgence de la nappe calcaire (Huissignies, Ladeuze,

²³ Mise à jour 2023 : la liste des arbres, arbustes et haies remarquables (AM 26.01.2022) recense 31 arbres et 4 haies. La liste ne semble pas avoir été actualisée car la date d'officialisation reprise dans le document (voir annexe 6) remonte à 2013.

Tongre-Notre-Dame) constituent des éléments majeurs du patrimoine naturel local ;

- Des reliques d'éléments bocagers : prairies avec haies, alignements d'arbres, arbres têtards, ...
- Quelques vestiges des anciennes forêts qui couvraient autrefois une large proportion du territoire communal ;

Le rapport souligne également *la présence de quelques espèces rares et/ou protégées, mais sans que le territoire communal constitue un enjeu majeur pour leur protection, tant au niveau local (zone limoneuse du Hainaut) que régional (Région wallonne)*. Citons notamment : le sanglier, un lézard vivipare, le faucon pèlerin, plusieurs espèces de busards (des roseaux, Saint-Martin et cendré), la chouette effraie et la chevêche, le bruant proyer et quelques espèces végétales telles que la laîche paniculée, le nénuphar jaune, la grande prêlle et le jonc fleuri.

Les **fonds de vallée humides** relativement larges et la végétation que l'on y retrouve forment un maillage d'éléments linéaires et de surfaces dont l'intérêt écologique actuel ou potentiel est à épingle. Les milieux présents à Chièvres *constituent des liaisons Nord-Sud entre les grands massifs boisés ou les zones protégées de la commune de Belœil (et plus largement du territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut) et la vallée de la Dendre, en relation plus loin avec le Parc naturel du Pays des Collines. Chièvres occupe une position assez centrale dans une région (pays d'Ath) dont le réseau écologique est assez pauvre et peu étoffé. La préservation de son réseau constitue donc un enjeu important à l'échelle régionale.*

Alors que l'analyse socio-économique du précédent PCDR n'identifiait ni zone centrale ni zone de développement, les investigations plus poussées et plus fines du PCDN ont permis d'ajuster le diagnostic. Aussi, sont par

exemple repris en **zones centrales dites restaurables**²⁴, 66,37 hectares (1,40% du territoire) :

- La vallée de la Hunelle (37,48 Ha) : cours d'eau, canal, bois de feuillus, zone de suintements, prairies humides, mégaphorbiaies
- La friche TGV
- Le Marais d'Hardenpont
- L'aulnaie du rieu des Viviers
- La vallée de la Petite Hunelle

Les **zones de développement** occupent 300 hectares : zones boisées, canal et ses bas-côtés, talus de la Ligne à Grande Vitesse, parcs arborés, anciennes voies ferrées, plans d'eau, ruisseaux et leurs abords, prairies avec restes de bocages, quelques chemins creux. Le détail se trouve dans le rapport final du PCDN.

Ces zones sont complétées par des **éléments de liaison** : haies d'essences indigènes, alignements d'arbres, arbres isolés, zones agricoles au faciès ancien (notamment à Huissignies, zone agricole d'intérêt paysager), les bords de routes ou de chemins.

Le PCDN décrit plus précisément chacune de ces zones, leurs atteintes et les menaces à prendre en compte.

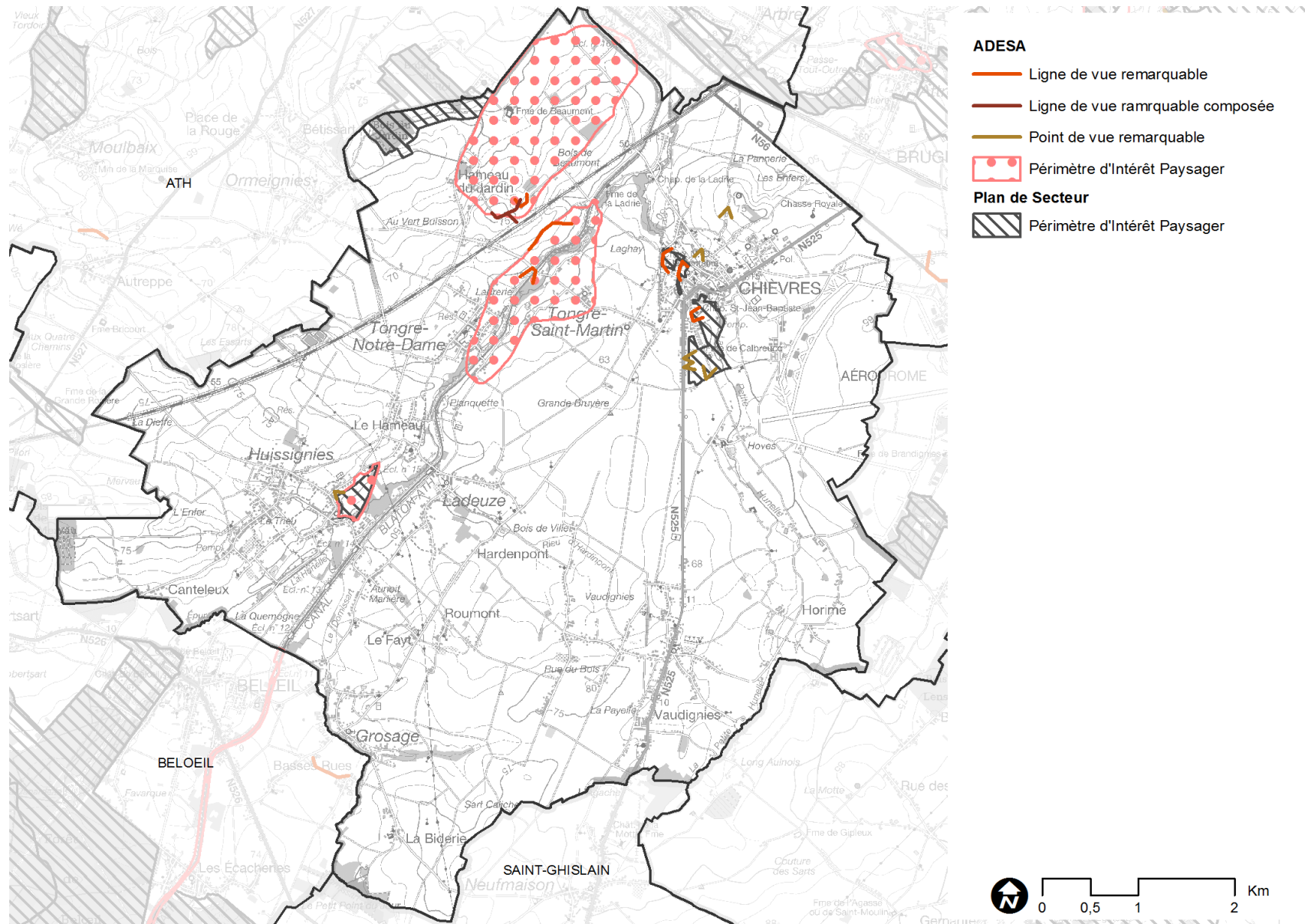
²⁴ La Structure écologique principale est la somme de deux grands réseaux :

- Les zones centrales (ZC), dans lesquelles, compte tenu de la présence d'espèces et d'habitats rares et protégés, la conservation de la nature devrait être prioritaire par rapport aux autres fonctions ; on y distingue :
 - o Les zones centrales caractéristiques (ZCc), abritant des populations d'espèces et des habitats en bon état de conservation
 - o Les zones centrales restaurables (ZCr), où les espèces et/ou les habitats cibles sont encore plus ou moins présents, mais où une

restauration est toujours envisageable, l'objectif à terme étant de ne plus se retrouver qu'en présence de ZCc ;

- Les zones de développement (ZD), dans lesquelles la conservation des espèces et des habitats est le coproduit d'une exploitation économique (agriculture, sylviculture, exploitation de carrière,...) ; ce sont des zones qui nécessitent une moindre protection que les zones centrales mais qui doivent être différenciées des zones de production traditionnelle.

À cette structure s'ajoute les éléments de liaison : éléments linéaires ou ponctuels, habitats de nombreuses espèces ou éléments assurant la continuité entre les zones de la SEP, le tout constituant le « réseau écologique ». [PCDN, août 2017, ARCEA]



Carte 12 - Paysages [SPW]

3.4.2. PAYSAGES

Le paysage communal est caractérisé d'**openfield** (de paysage ouvert) à cultures dominantes. Les villages sont principalement établis sur le versant le mieux exposé des larges vallées à fond plat qui entaillent les plateaux. Les auréoles villageoises y sont regroupées bien que les urbanisations récentes divergent du centre et s'étendent le long du réseau routier.

Autour des villages et des quelques fermes isolées, on retrouve une **ceinture de pâtures** qui s'explique par le besoin de proximité entre l'exploitation et les troupeaux d'élevage. Hors de l'auréole villageoise, le paysage est dominé par les champs et les labours.

Le Plan de Secteur identifie quatre **périmètres d'intérêt paysager** sur le territoire (cf. carte 11) : à Chièvres de part et d'autre des remparts et la vallée de la Petite Hunelle en amont de la chapelle Saint-Jean, à Tongre-Notre-Dame la ligne de crête du Bois du Jardin, à Huissignies des pâtures de la vallée de la Hunelle. Seul ce dernier périmètre est identique aux périmètres



Illustration 16 - Paysage ouvert du plateau agricole

d'intérêt paysager identifiés dans le cadre de l'étude ADESA, celle-ci pointant également le versant autour de la ferme de Beaumont (Chièvres et Tongre-Notre-Dame), la vallée de la Hunelle entre Tongre-Notre-Dame et la Ferme de la Ladrerie (Chièvres) ainsi que plusieurs lignes de vue remarquables dans ces périmètres et autour de Chièvres.

Selon l'**Atlas des paysages de la Wallonie – Plaine et bas-plateau hennuyers**, le territoire chiévrais se découpe en deux aires paysagères :

Pour Tongre-Notre-Dame, Huissignies, Chièvres, Grosage et Vaudignies, il s'agit de l'aire paysagère du bas-plateau agricole d'Ath, avec pour caractéristiques générales :

- Du relief : ondulations légères à moyennes
- Du couvert végétal : prédominance des cultures
- Des espaces bâtis : villages, faible habitat intercalaire, petites villes

Sur la rive droite du canal Ath-Blaton (Tongre-Saint-Martin, Ladeuze), il s'agit de l'aire paysagère du bas-plateau agricole de Lens.

- Du relief : plateau pratiquement plat
- Du couvert végétal : prédominance des cultures
- Des espaces bâtis : villages, faible habitat intercalaire

3.5. SYNTHÈSES DES PRINCIPALES PRESSIONS

Le Plan Communal de Développement de la Nature élaboré en août 2017 a identifié les principales pressions dont le milieu naturel fait l'objet en les regroupant par thématiques. On citera notamment²⁵ :

AGRICULTURE

L'évolution conjoncturelle du milieu agricole (cf. point 7.2 Agriculture)

) laisse présager une évolution défavorable, conduisant à la disparition d'autres exploitations, et la poursuite du regroupement des terres au sein de quelques-unes, de grande taille, souvent exploitée plus intensivement.

Néanmoins, l'observation de la situation permet de constater qu'il existe encore des exploitations familiales, moins intensives, pouvant s'orienter vers une agriculture de proximité (vente à la ferme ou à domicile, circuits-courts avec fourniture de produits dans les commerces locaux, participation à des Groupes d'Achat Communs - GAC, ...), et pouvant pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Une des conséquences de ce regroupement et de cette intensification est la suppression de toutes sortes d'aménagements à fonction hydraulique (fossés, mares, haies, etc.) et l'uniformisation des pentes, ces éléments ne jouant plus leur rôle de frein dans l'écoulement des eaux et ne favorisant donc plus le dépôt des sédiments. Ces éléments constituaient par ailleurs des parties du réseau écologique très favorable à la biodiversité. La diminution des aires enherbées ainsi que leur répartition géographique mal étudiée ont également des conséquences réelles. En effet lorsque la proportion de prairies est déjà faible, toute diminution correspondrait à un impact sur les endroits « stratégiques », sur les pentes les plus fortes et surtout dans les fonds de vallons, ce qui augmenterait les pertes. De surcroît, lors des remembrements, le réseau d'écoulement n'a pas toujours été étudié et / ou modifié. Le choix des cultures est aussi très important car il peut être à l'origine, dans certains cas, de la formation de croûtes de

battance par effet splash (érosion du sol nu provoquée par l'impact des gouttes d'eau).

Sur ces bases, il apparaît donc que l'avenir de l'agriculture au sein de la commune de Chièvres constitue certainement un enjeu important en termes de biodiversité, probablement même le plus important compte tenu de l'importance des surfaces agricoles au sein de la commune.

URBANISATION

Près de 330 ha de terrains inscrits en zone urbanisable ne sont, pour le moment, pas artificialisés (cf. point 4.2 Occupation du sol de droit et de fait) : il s'agit donc de territoires où les enjeux de protection du milieu naturel peuvent être importants, essentiellement en termes de protection de certaines zones présentant un intérêt écologique significatif (reste de zones bocagères présentes autour des villages).

De même, il apparaît sur le plan de secteur que des portions des anciennes voies de chemin de fer sont affectées en zone d'espaces verts. Au niveau des enjeux écologiques, ces dernières peuvent participer au maillage écologique si elles sont connectées. Leur éventuel aménagement en voie de mobilité douce permettrait de les préserver, mais devrait être envisagé en conservant leur potentiel de liaison écologique.

Sylviculture

On relève qu'en situation de droit, le territoire communal comprend 104 ha de zones boisées inscrites en zone forestière au plan de secteur. Ces espaces boisés ne sont pas en zone Natura 2000. Ils ne sont donc, pour la plupart, protégés que par le plan de secteur et le Code forestier.

L'ensemble de ces espaces boisés sont privés et ne sont donc pas gérés par le Département Nature et Forêt (DNF) de la Région Wallonne.

Nous avons observé que les boisements sont majoritairement constitués d'essences non indigènes, principalement des peupliers. Ainsi les

²⁵ Extrait du Plan Communal de Développement de la Nature, août 2017 [ARCEA]

boisements identifiés comme étant de possibles « forêts anciennes » ont été convertis en sylviculture de peupliers.

Un peu partout sur le territoire communal, les frênes montrent des signes d'attaques par la chalarose, et sont souvent mourants.

QUALITÉ DES EAUX

L'examen de cette carte met en évidence que si la mise en service de la station d'épuration de Chièvres constitue une avancée importante, il reste néanmoins une station d'épuration (Grosage), des égouts gravitaires et collecteurs de refoulement à placer afin que le réseau d'assainissement communal soit complet.

Étant souvent localisées en tête de vallon, ou non loin des sources de cours d'eau, l'épuration des eaux usées des habitations en zone d'épuration autonome constitue un enjeu capital en termes de protection et de restauration de la qualité des cours d'eau. On peut citer pour exemple tout le Hameau du Jardin à Tongre-Notre-Dame (dans la partie amont du bassin du Rieu de Beaumont), toutes les maisons et fermes isolées du hameau de Horimé, le long de la Petite Hunelle ou encore une bonne partie des secteurs construits entre Ladeuze et Vaudignies, dans le bassin du ruisseau d'Hardempont.

Le P.C.D.N. contient une cartographie des points noirs du réseau hydrographique.

3.6. DÉMARCHES DE PROTECTION, DE VALORISATION ET DE SENSIBILISATION

Le territoire de Chièvres ne compte ni périmètre Natura 2000 ni Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB).

Comme décrit plus haut, le site du « Courtil Gras » (Tongre-Notre-Dame) est inscrit en **réserve naturelle** depuis 2017 et actuellement géré par le DNF.

Le plan de **fauchage tardif** des bords de route couvre la majeure partie des voiries communales en dehors des agglomérations. Il est consultable sur la Carte 9 ci-avant.

L'ensemble du territoire est inclus dans le périmètre du **Contrat de Rivière Dendre**, depuis 1996. Le contrat de rivière regroupe 12 communes : Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Ellezelles, Enghien, Flobecq, Jurbise, Lens, Lessines, Leuze-en-Hainaut et Silly. Travaillant dans divers domaines relatifs à la nature et au cycle de l'eau, il est actif dans l'information et la sensibilisation du public et plus particulièrement les groupes scolaires. Il peut être un interlocuteur prépondérant dans le problème des inondations mais il semble cependant rencontrer certaines difficultés à fonctionner.

Dans le cadre du **Plan Communal de Développement de la Nature**, 4 réunions plénières ont été organisées en 2017 et 5 en 2018. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en place ces dernières années :



Illustration 17 - Plantation d'une haie [crédit photo : FRW]

- En 2017 :
 - Plantation de haies (Chièvres : rue de Condé, Rue Laghaye, près du Cimetière ; Tongre-Saint-Martin : rue Emile Daubechies ; Tongre-Notre-Dame : Courtil Gras) ;
 - Aide au niveau de la campagne de gestion de la Balsamine de l'Himalaya, organisée par le Contrat de Rivière Dendre ;
 - Lancement d'un concours photos nature en vue d'une exposition des lauréats lors de la Journée de l'Arbre ;
 - Stand PCDN à l'occasion de la journée anniversaire du Comité de Région d'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement Naturel, et de la Journée de l'Arbre.

- En 2018 :
 - Aménagement d'une mare et installation de deux chèvres naines au jardin solidaire de la rue de l'Hôpital à Chièvres afin de lutter contre la renouée du Japon ;
 - Organisation d'une animation sur les abeilles ;
 - Préparation d'un terrain privé en vue de mettre en place une prairie fleurie ;
 - Aide au niveau de la campagne de gestion de la Balsamine de l'Himalaya, organisée par le Contrat de Rivière Dendre ;
 - Plantation d'une haie de fruitiers au potager collectif de Chièvres ;
 - Réhabilitation du sentier 99 à Chièvres ;
 - Création du Bulletin du PCDN ;
 - Distribution d'arbres fruitiers dans le cadre de la Journée de l'arbre 2018.

Dans le cadre de l'appel à projets **BiodiverCité**, plusieurs actions ont été menées sur le territoire dont la distribution d'arbres. Dans le cadre de l'opération « **un arbre pour la Wapi** », la plantation de haies et de fruitiers dans la Cité Sablières à Chièvres.

Dans ce cadre, des collaborations régulières sont mises en place avec le **Comité de la Région d'Ath pour la Sauvegarde de l'Environnement Naturel** (CRASEN) : actions de plantations, aménagement de terrains et de sentiers, sensibilisation et animations.



Illustration 18 - Aménagement "Semaine de l'Arbre" à Ladeuze [Service Environnement]

Le **service Environnement** de la Ville de Chièvres est doté d'un Conseiller en Environnement : celui-ci pilote les dossiers de permis d'environnement, la gestion des déchets et mène des actions de sensibilisation de la population. Le service est associé au projet **LIFE « AleriAS »** dans la **lutte contre les plantes invasives**. Dans ce cadre, ils diffusent de l'information auprès du secteur horticole et auprès de la population.

En 2014, Chièvres a été retenue dans le cadre de l'appel à projet **Biodibap v3 « Biodiversité et bâtiment public »**, commune retenue pour deux actions de protection de la biodiversité :

- Construction d'une tour à hirondelles dans le jardin du C.P.A.S. et de nids à martinets sur un mur de l'école communale de Chièvres et dans le jardin du C.P.A.S. ;
- Aménagement de chiroptères dans plusieurs églises (programmé).

Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre, plusieurs actions ont été menées en 2018 telles qu'une distribution d'arbres à la population, l'aménagement écologique des cimetières (Label Nature) et l'aménagement de petits espaces verts (voir Illustration 18).

Depuis 2016, la commune est engagée dans le **plan MAYA**. Cet engagement complète les autres actions déjà mises en place telles que gestion différenciée des espaces verts, fauchage tardif des bords de route, plantation d'espèces végétales mellifères et Plan Communal de Développement de la Nature. Dans ce cadre, la commune a notamment :

- aménagé des prés fleuris (Huissignies, Tongre-Saint-Martin), un verger de 10 sujets (Chièvres), des arbres (Vaudignies et Chièvres), des haies (Chièvres, Ladeuze, Tongre-Saint-Martin, Vaudignies) et intégré des plantes mellifères dans les espaces fleuris ;
- mené des actions de sensibilisation : construction d'hôtels à insectes (écoles de Chièvres et Vaudignies), projection de film, conférence, article dans le bulletin communal ;
- mis en place un plan de désherbage (mécanique, thermique et manuel) et un plan de gestion des espaces verts ;
- revégétalisé le cimetière de Tongre-Saint-Martin (projet pilote).

La **labellisation Cimetière Nature** est en cours d'instruction²⁶.

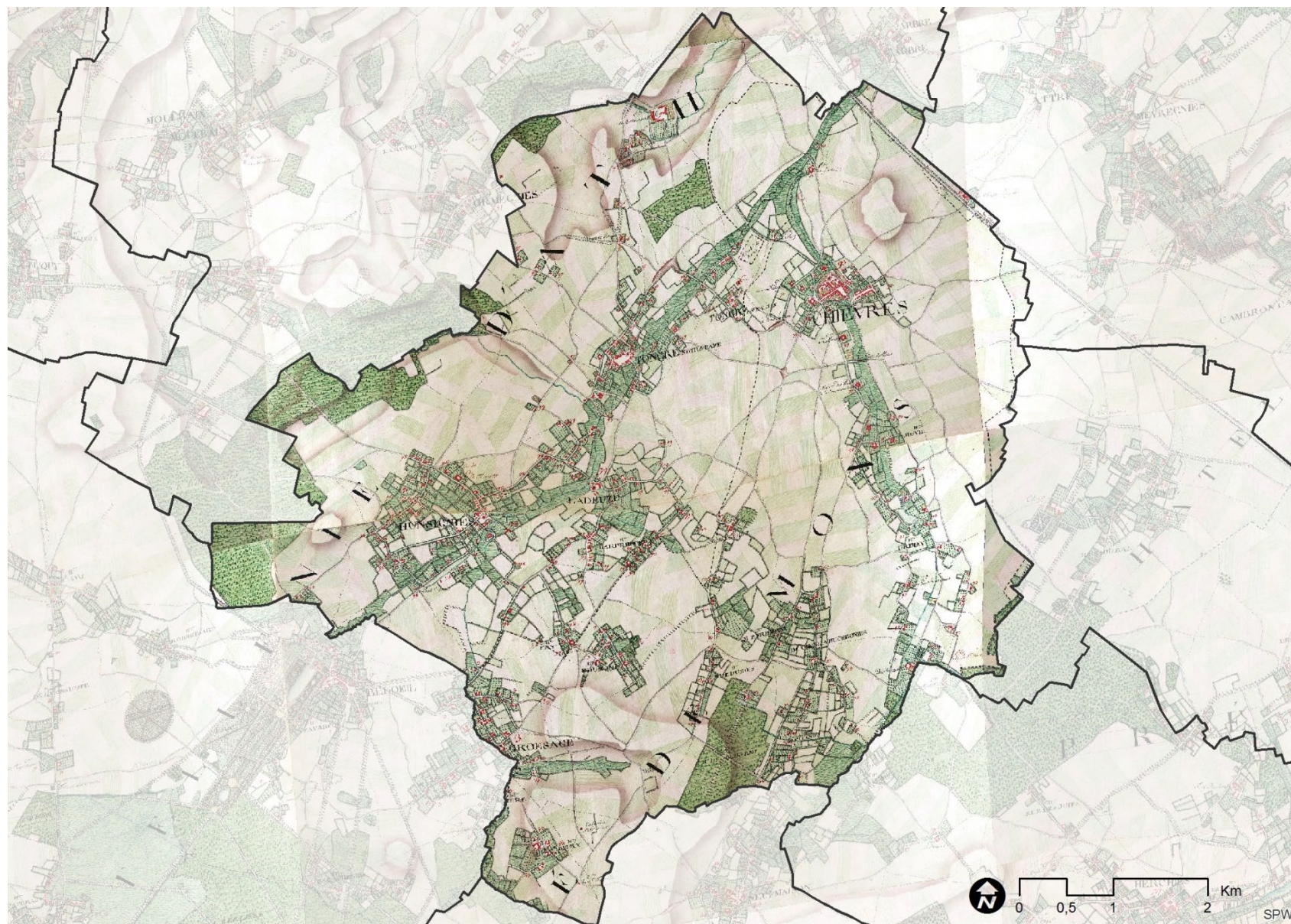
Chièvres dispose également, depuis 2014, d'un **règlement communal sur la préservation de la biodiversité**. Celui-ci fixe les règles et/ou périodes d'entretien des haies, arbres et éléments du maillage écologique, d'utilisation de pesticides, d'imperméabilisation des sols, etc.

Depuis 2019, les citoyens ont également accès au **permis de végétaliser** afin d'inciter à la recolonisation – par les habitants et par la faune et la flore – des petits espaces publics.

²⁶ Mise à jour 2023 : le cimetière de Tongre-Saint-Martin est labellisé.

SYNTHESE - MILIEU PHYSIQUE, MILIEU NATUREL, PAYSAGES

		Ressources	Problématiques
Origine interne	Atouts	<ul style="list-style-type: none"> Très bonne fertilité des plateaux, largement valorisés par l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilité des sols à l'érosion, renforcée par l'intensification de l'agriculture
		<ul style="list-style-type: none"> Etude hydrologique du bassin versant de la Hunelle 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau hydrographique fortement remanié à la suite de la création du canal Ath-Blaton Plusieurs zones inondables ou problématiques, liées au ruissellement, aux débordements de cours d'eau ou à des coulées de boues Réseau d'égouttage encore incomplet, nombre important de maisons en zone d'épuration autonome
		<ul style="list-style-type: none"> Qualité écologique et paysagère des fonds de vallée humide. Périmètre d'intérêt paysager : vallée de la Hunelle (entre Tongre-Notre-Dame et Tongre-Saint-Martin), plateau du bois de Beaumont, prairies le long de la Hunelle à Huissignies [ADESA], abords de la Petite Hunelle en amont de Chièvres [PDS] Statut de protection (réserve naturelle domaniale) du Courtil Gras à Tongre-Notre-Dame. Sites d'intérêt écologiques : ancienne assiette de la ligne Ath-Saint-Ghislain. Habitats naturels de grand intérêt (zones humides, bocages, boisements, etc.) et identification d'espèces rares ou protégées Fauchage tardif sur une grande partie du réseau de voiries communales, biodibap v3, MAYA, labellisation « Cimetière nature » PCDN, Contrat de rivière Dendre 	<ul style="list-style-type: none"> Faible intérêt écologique et paysager des plateaux agricoles Faibles superficies boisées et pas de statut de protection pour les zones boisées existantes Espèces invasives, principalement la renouée du Japon
Origin	Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> Persistance d'une agriculture familiale 	<ul style="list-style-type: none"> Pressions liées à l'intensification de l'agriculture, à l'urbanisation potentielle des zones urbanisables non bâties



Carte 13 - Carte de Ferraris, 1770-1778 [Walonmap.be]

4. Structure du territoire

4.1. ÉLÉMENTS HISTORIQUES

Au cours du temps, la présence humaine a progressivement modifié et façonné le territoire de Chièvres.

Les plus anciennes traces d'occupation du territoire remontent à l'**époque romaine**, voire probablement à l'époque mérovingienne. Des vestiges gallo-romains ont été retrouvés à Tongre-Notre-Dame (lieu-dit « Courtil Gras » et hameaux de la Ladrerie).

La cité chiévroise apparaît au **Moyen-Âge** (IX^{ème} siècle). Dès le XII^{ème} siècle, elle bénéficie du statut de fief puis de bourg castral. Sous l'impulsion d'Eve de Chièvres, la léproserie (ou ladrerie) et les chapelles Saint-Jean et Notre-Dame-de-la-Fontaine sont érigées. Chièvres se dote alors d'un château et d'une enceinte, pour être réellement fortifiée à partir du

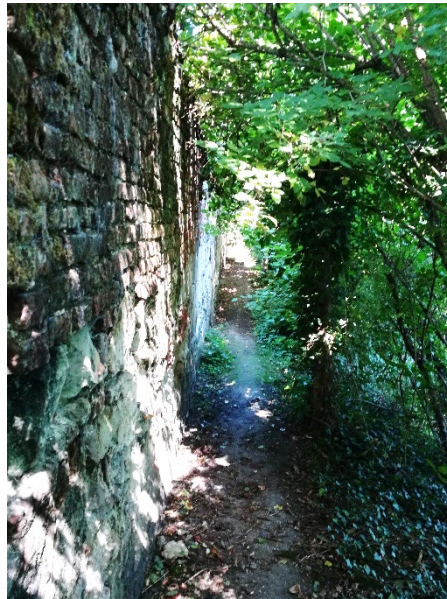


Illustration 19 - Mur d'enceinte de Chièvres

XIV^{ème} siècle (levées de terre et fossé), puis dotée de murailles et de tours au XV^{ème} siècle. A la croisée de la Flandre et du Hainaut et par la présence des Seigneurs de Chièvres, elle occupe une place centrale et acquiert alors le titre de « Ville et sart de Chièvres » puis « Bonne ville de Chièvres » (voir également 4.2.3).

Avec celui du Moyen-Âge, le déclin de Chièvres est amorcé au XVI^{ème} siècle par l'arrivée de la peste, par de nombreux incendies et par l'essor économique d'Ath, puis par les guerres des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Le territoire retrouve alors un fonctionnement plus rural.

A la **fin du XVIII^{ème} siècle** (voir carte 12 - Carte de Ferraris, 1770-1778), le territoire chiévrois est entièrement rural. L'habitat est principalement concentré dans les vallées de la Hunelle et de la Petite Hunelle. Les moulins à eau y sont nombreux. Les plateaux sont consacrés à l'agriculture et Chièvres est bien circonscrite par son enceinte. Une grande infrastructure est déjà présente : la chaussée reliant Ath à Mons.

Au **XIX^{ème} siècle**, la carte de Vandermaelen²⁷ (1846-1854) montre la présence de certaines activités sur le territoire :

- À Chièvres : la butte située au Nord-Est est occupée par une tuilerie et la Grotte 'Bruneau'. Un puits est présent sur la place et de nombreuses fermes sont implantées dans la campagne avoisinante.
- À Grosage : des étangs sont présents le long du Domissart et un moulin à vent est actif sur les hauteurs, entre le hameau Roumont et Grosage.
- À Huissignies : les hauteurs du village accueillent un moulin à vent.
- À Ladeuze : le village ne présente pas de centre bien identifiable et est très dispersé, de part et d'autre de la Hunelle.
- À Tongre-Notre-Dame : l'essentiel du village se trouve autour de la place mais des habitations éparses se situent déjà du côté de la Petite Hollande. Le hameau du Jardin est implanté autour du château du même nom.
- À Tongre-Saint-Martin : les berges de la Hunelle accueillent déjà le moulin.

²⁷ La qualité et l'échelle de la carte de Vandermaelen ne permet une reproduction de qualité dans ce document. Celle-ci est consultable en ligne sur le portail cartographique WalOnMap.

- À Vaudignies : un moulin à vent est actif. Le changement le plus frappant pour cette partie du territoire provient de l'appellation du village et des hameaux qui ont tous évolués depuis lors.

Quelques décennies plus tard, la carte du Dépôt de la Guerre (voir carte 13 – Carte du Dépôt de la Guerre, 1865-1880) montre l'apparition des grandes infrastructures de transport :

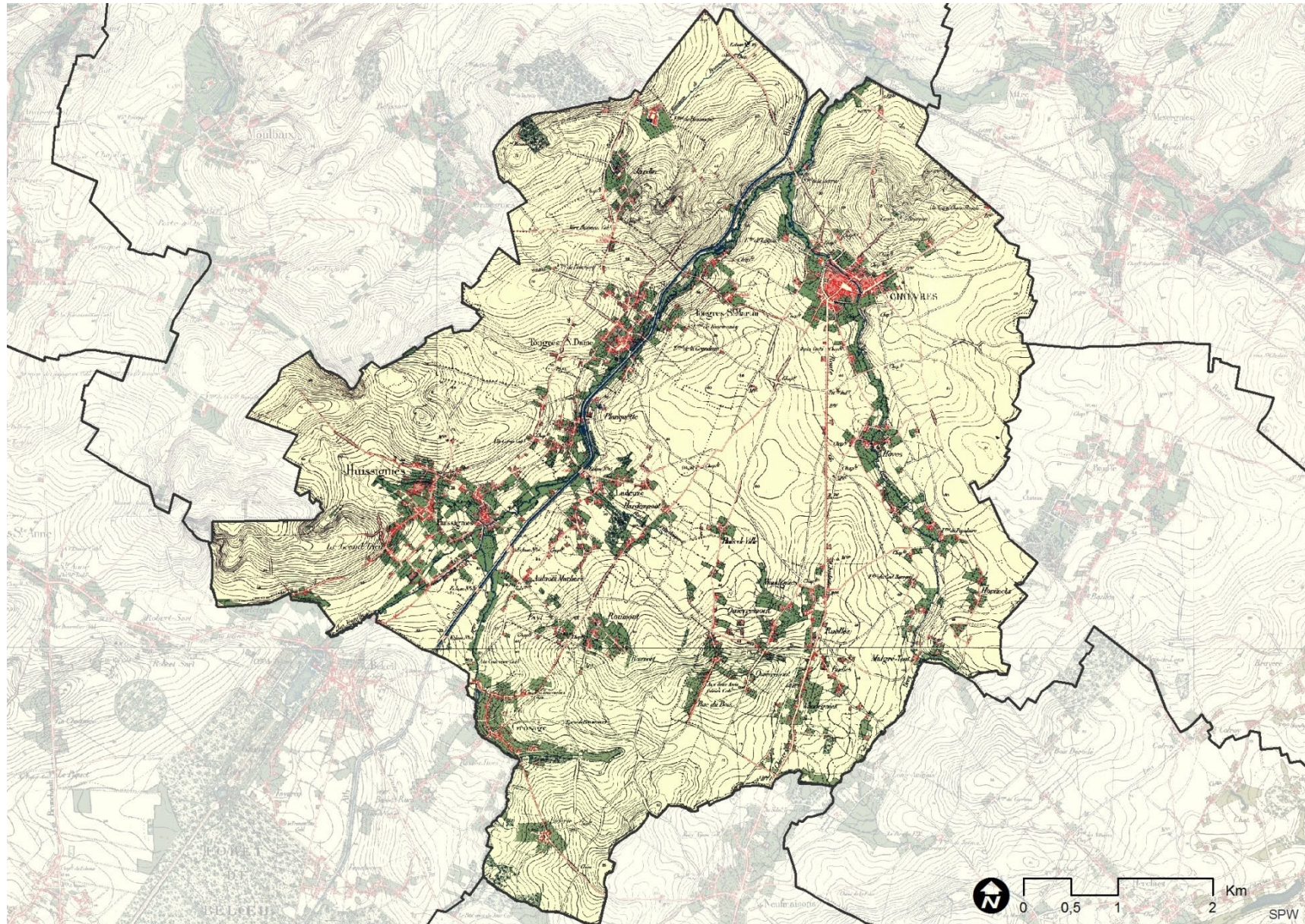
- Le canal Ath-Blaton crée une barrière physique dans la vallée de la Hunelle ;
- La chaussée de Saint-Ghislain est en place et Chièvres est reliée à la chaussée de Mons via la Grand-rue ;
- Le chemin de fer Ath-Jurbise-Mons, mis en service en 1847, effleure le nord du territoire. Les chemins de fer Ath-Bernissart, mis en service en 1877, et Ath-Quaregnon, mis en service en 1879, créent de nouvelles coupures nord-sud sur le territoire (non apparent sur la carte).

Au **XX^{ème} siècle** (voir cartes 14 et 15 - Orthophotos de 1971 et 1994-2000), de nouveaux bouleversements se produisent :

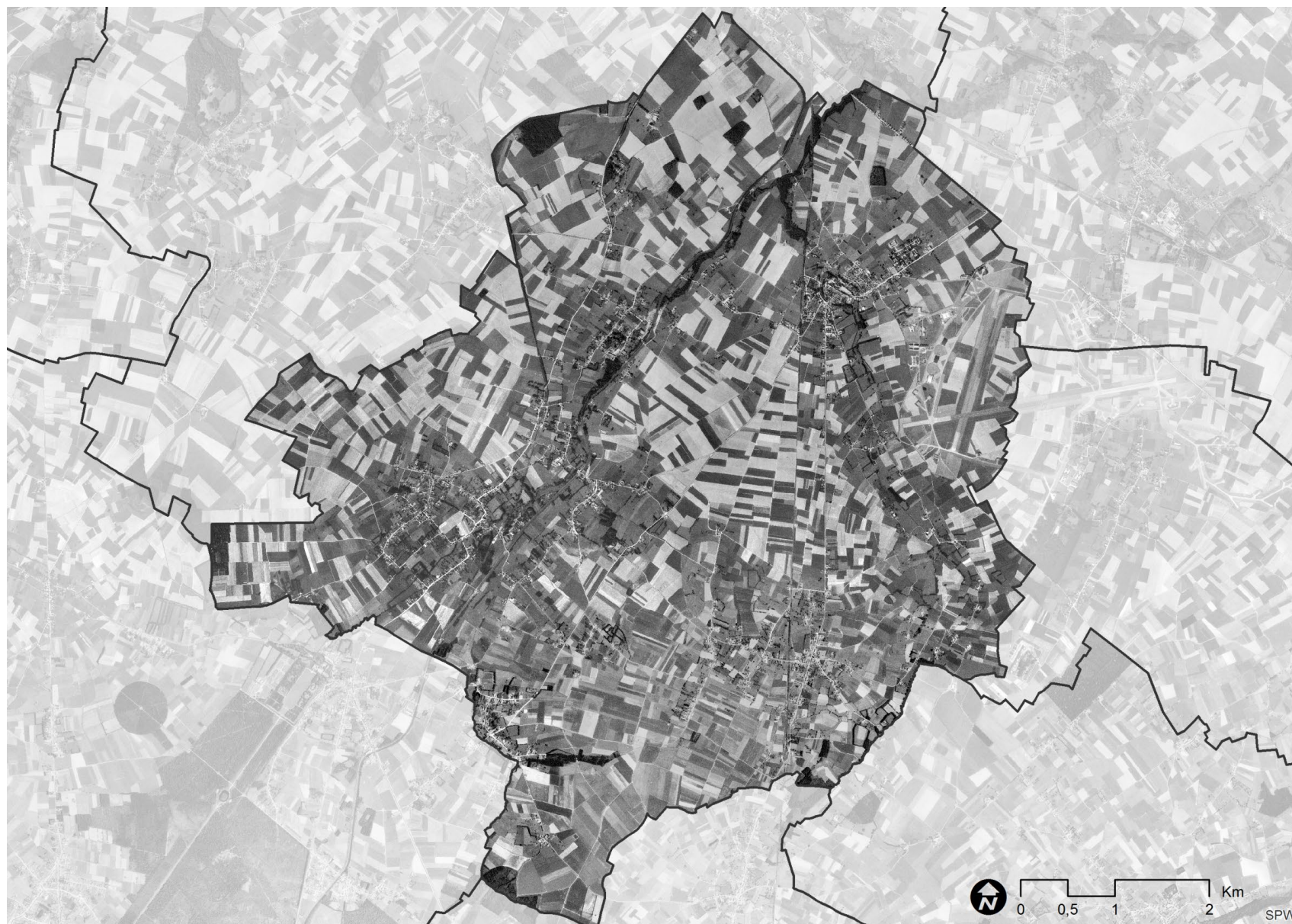
- Au début de la Seconde Guerre Mondiale, l'armée belge implante un aérodrome militaire sur le site d'un ancien champ d'aviation allemand datant de la Première Guerre Mondiale, occupant environ 200 hectares, soit près de 5% du territoire. Il est aujourd'hui occupé par l'OTAN ;
- Dans les années '60, les chemins de fer Ath-Bernissart et Ath-Quaregnon sont démantelés. Leurs tracés linéaires sont toujours visibles mais s'estompent lentement ;
- En 1997, la Ligne à Grande Vitesse reliant Bruxelles à Paris apparaît au nord-ouest du territoire. Outre son emprise, un imposant ouvrage d'art est créé pour enjamber les vallées de la Dendre et de la Hunelle.



Illustration 20 - Pont ferroviaire de la Ligne à Grande Vitesse



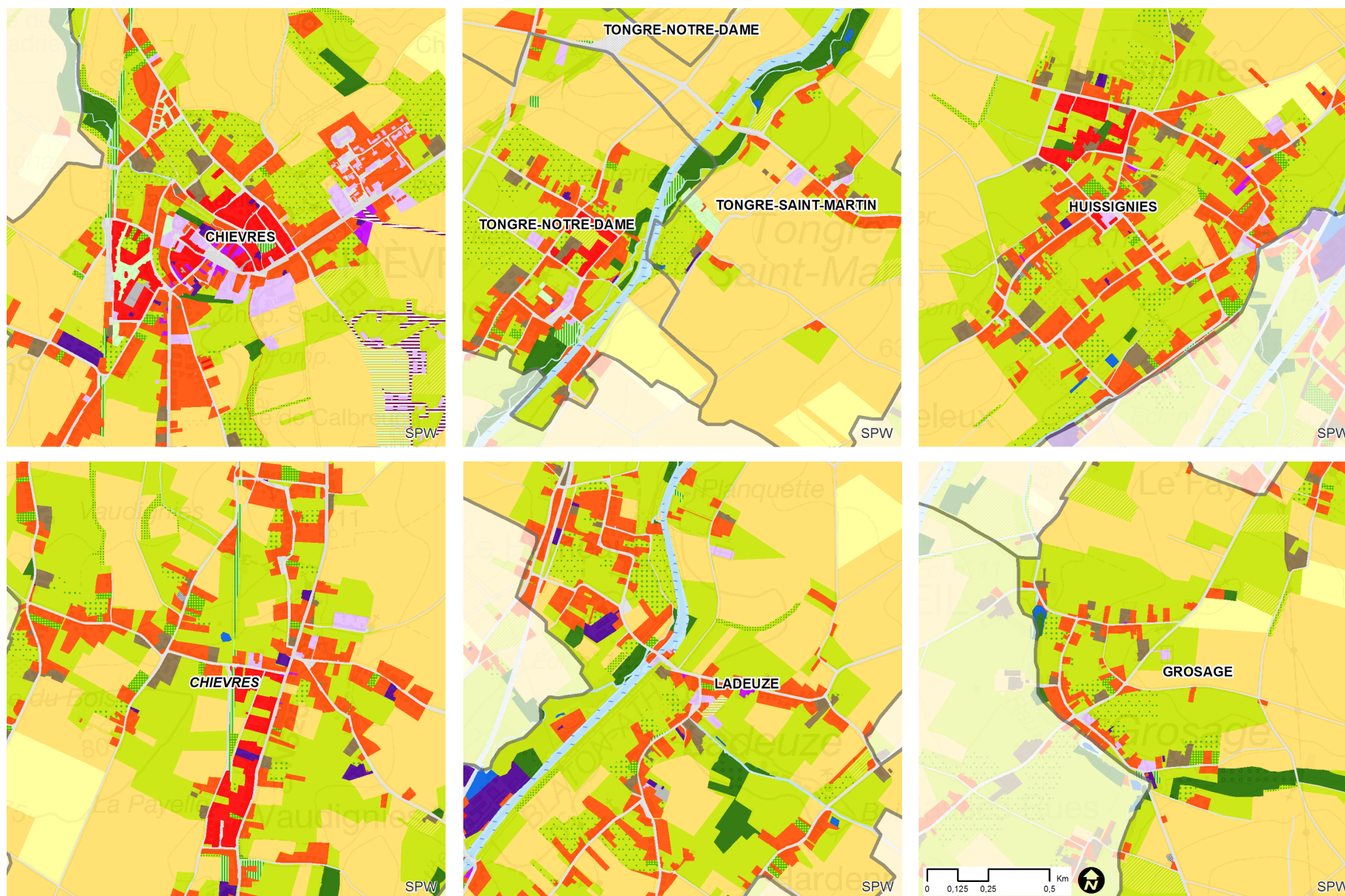
Carte 14 - carte du Dépôt de la Guerre, 1865-1880 [walonmap.be]



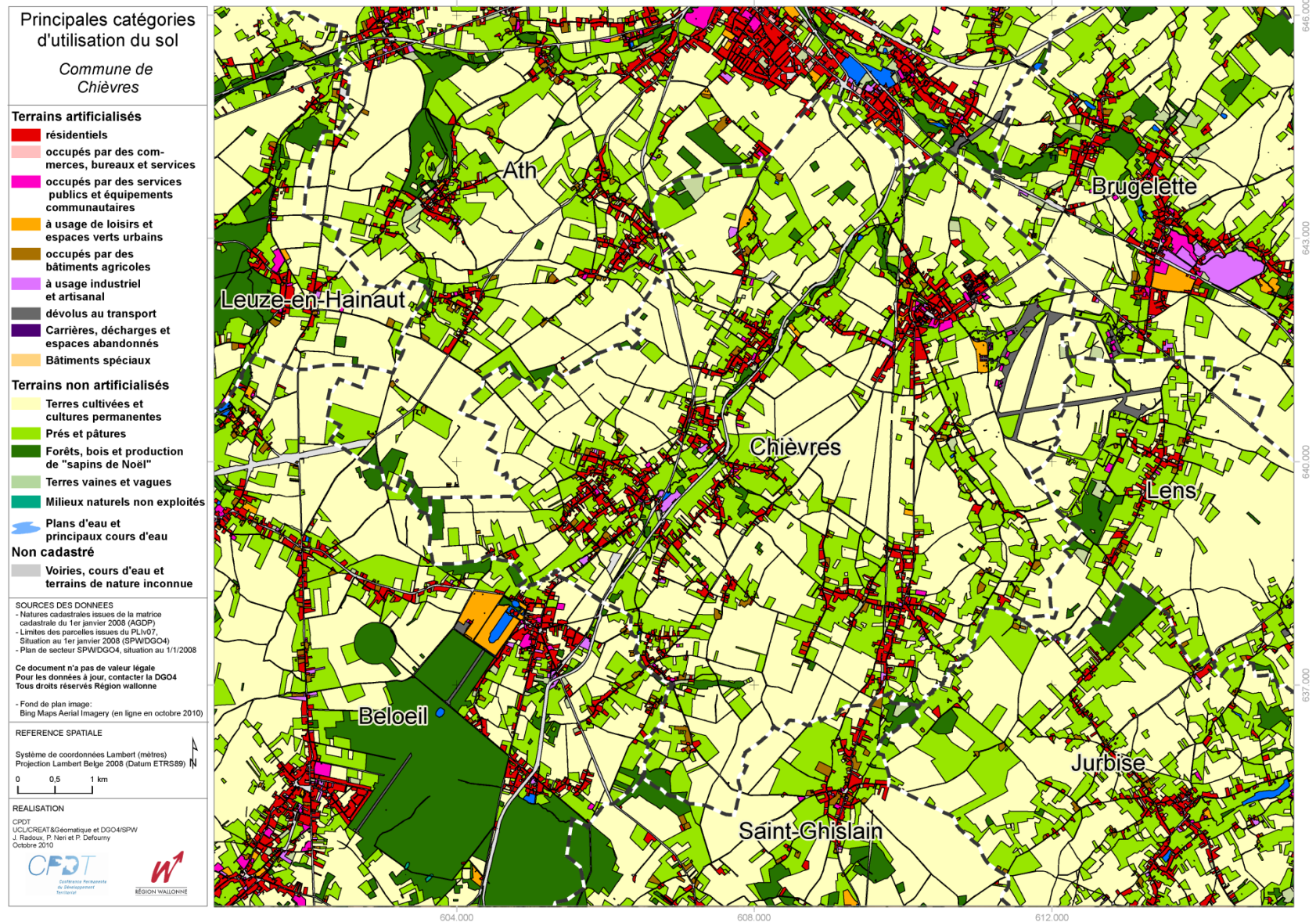
Carte 15 - Orthophotoplan 1971 [walonmap.be]



Carte 16 - Orthophotoplan 1994-2000 [walonmap.be]



Carte 17 - Carte d'Occupation des Sols de Wallonie, niveau 4, zoom sur les noyaux villageois [SPW] * Légende consultable à l'annexe 4



Carte 18 - Principales utilisations du sol [CPDT, 2010]

4.2. OCCUPATION DU SOL DE DROIT ET DE FAIT

Ce que le premier PCDR en disait ...

En 2001, 80% du territoire est consacré à l'activité agricole (terres cultivées ou pâtures) tandis que l'espace urbanisé est peu présent, seulement 5%. Spécificité locale, l'activité militaire occupe 4% du territoire.

4.2.1. CARTE D'UTILISATION DES SOLS DE WALLONIE²⁸

Réalisée par la CPDT sur base des natures cadastrales en 2008, la carte d'utilisation des sols et le graphique associé mettent en évidence la répartition des occupations du territoire chiévrais. Pour comparaison utile, le graphique de l'utilisation du sol wallon est présenté à l'annexe 11.7.

Selon le cadastre, 87,5% du territoire sont des terrains non artificialisés, 8,4% sont des terrains artificialisés et 4,1% sont des terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voiries, cours d'eau, etc.) : le caractère rural du paysage chiévrais est confirmé. Par rapport à la moyenne wallonne, le sol chiévrais est légèrement moins artificialisé (-1,0%).

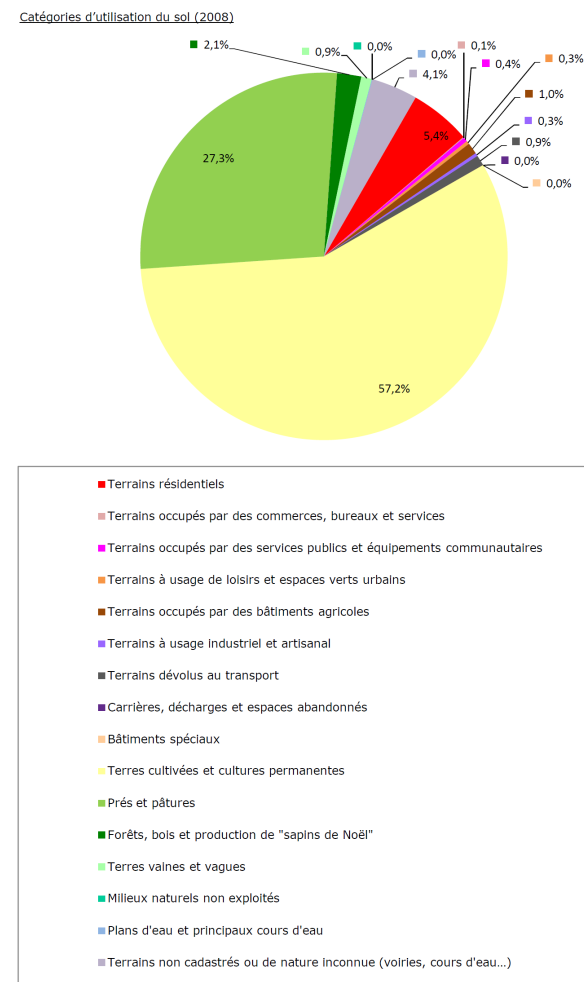
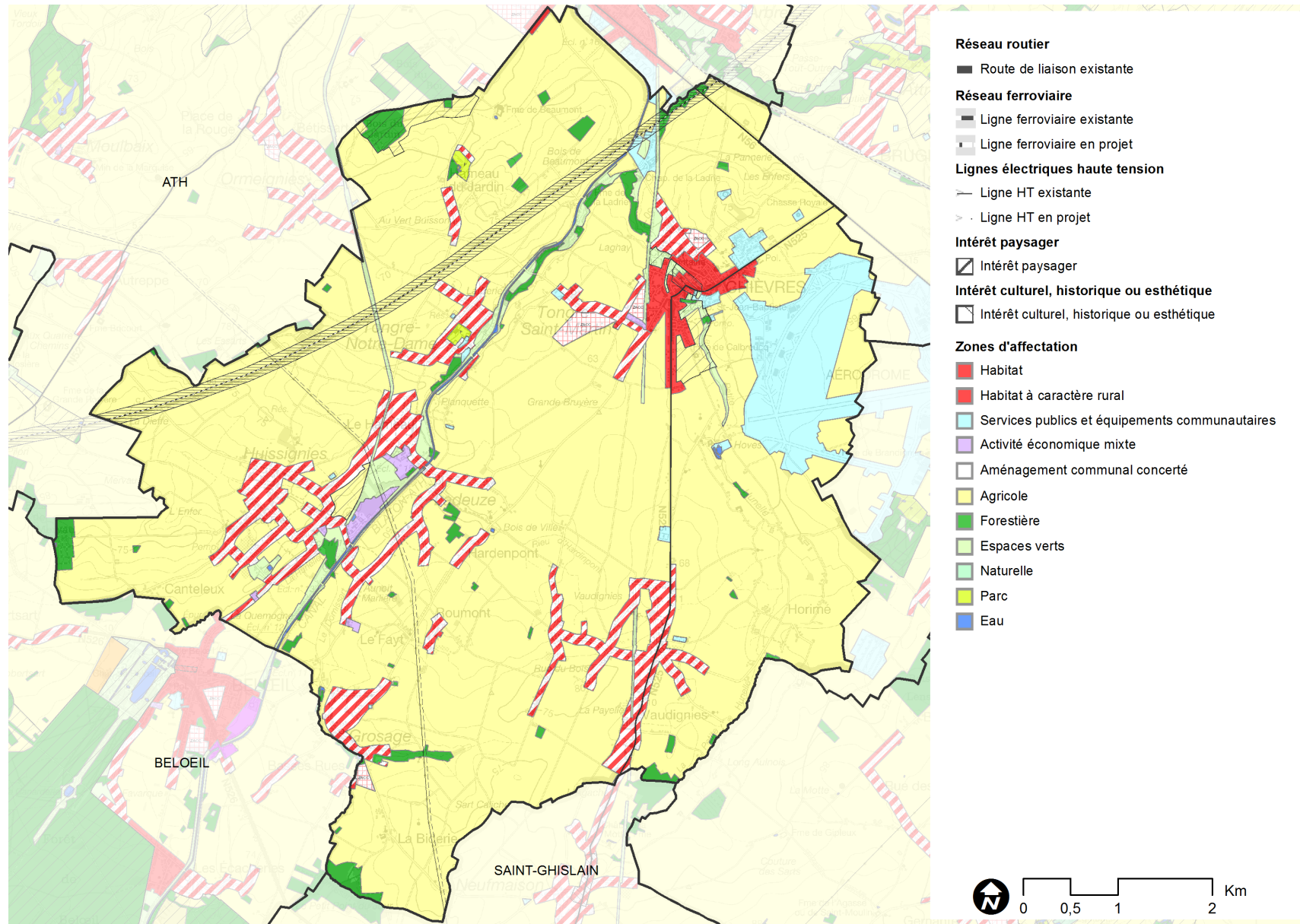


Figure 2 - Catégories d'utilisation des sols 2008 [CPDT]

²⁸ Mise à jour 2023 : en complément, la dernière version de l'occupation du sol wallon, fournie par la série WALOUS 2020, est présentée à l'annexe 5.



Carte 19 - Plan de Secteur [SPW]

L'agriculture est la principale affectation des **terres non artificialisées** : 57,2% de terres cultivées et 27,3% de pâtures (RW : 29,1% de terres cultivées, 23,6% de pâtures). La carte générale met bien en évidence la présence de cultures plutôt sur les plateaux, tandis que les pâtures occupent majoritairement les fonds de vallées et forment encore des couronnes bien visibles autour des noyaux villageois. Les zooms par villages montrent la présence mêlée de prairies avec élément agro-environnementaux, de prairies, de vergers hautes tiges. Les zones boisées ne représentent plus que 2,1% du territoire (RW : 28,7%), principalement le long de la Hunelle et de la Petite Hunelle entre Tongre-Notre-Dame et Chièvres, complétés par quelques petites parcelles éparses. De ce fait, le PCDN, souligne que l'essentiel du cadre de vie des habitants de Chièvres est utilisé et géré par le monde agricole, représenté par un assez faible nombre de personnes (58 exploitations agricoles).

Parmi les **terres artificialisées**, 5,4% sont dévolus à la résidence (RW : 5,6%). **À Chièvres**, l'implantation du bâti est bien concentrique : aux abords de la Grand-Place et à proximité des remparts, quelques îlots qualifiés d'urbains, ainsi que la Cité-Parc. Quelques extensions récentes sont perceptibles le long des axes routiers principaux. Ce profil 'urbain' est également observable dans le centre de Vaudignies (quelques ensembles mitoyens à la Chaussée de Saint-Ghislain et la cité de la Payelle) et à Tongre-Notre-Dame (rue de la Tannerie) alors que l'habitat se présente principalement en ordre ouvert sur le reste du hameau.

Les autres villages sont caractérisés par une urbanisation ouverte ('tissu bâti' dans la légende de la Carte d'Occupation des Sols de la Wallonie). **À Vaudignies**, la linéarité bâtie constatée à la rue du Bois et à la rue de Ladeuze est principalement le fait de l'activité agricole. La **vallée de la Hunelle** est également caractérisée par une urbanisation assez linéaire :

- entre **Tongre-Saint-Martin** et Chièvres ;
- les extensions de **Ladeuze**, de part et d'autre du canal, créent un continuum bâti entre Tongre-Notre-Dame et Huissignies. Ce village présente par ailleurs un espace important dédié à l'usage industriel ou artisanal : une ancienne sucrerie est aujourd'hui occupée par des entreprises de peintures et de menuiserie.

L'analyse historique plus haut montre que la linéarité bâtie est l'héritage d'un bâti diffus et épars, sous forme de petits hameaux, qui a été renforcé par un phénomène de remplissage favorisé par le plan de secteur (voir 4.2.2. Situation juridique). Ce phénomène est observé dans tous les villages du territoire.

De manière générale, chaque village présente des implantations agricoles, artisanales et communautaires imbriquées dans le tissu résidentiel.

Trois terrains à usage de loisirs ou espaces verts urbains sont identifiés sur la carte d'occupation des sols : le parc du château à l'angle de la drève de Beaumont et de la rue du Jardin (privé), l'espace vert de la Cité-Parc et les abords des bâtiments militaires situés à l'extrémité de la rue de Mons (réservés Défense).

La partie chiévroise de la **base militaire** est principalement couverte par de la zone agricole tandis que les infrastructures aéronautiques sont inscrites en zones dévolues au transport et les zones bâties sont occupées par des services publics ou des équipements communautaires.

4.2.2. SITUATION JURIDIQUE

L'affectation des sols de Chièvres est déterminée par le Plan de Secteur d'Ath-Lessines-Enghien (A.E.R.W. du 26.11.1987). Ce plan a fait l'objet d'une modification partielle visant l'inscription de l'emprise de la Ligne à Grande Vitesse (Arrêté du 6.09.1991).

Les **zones non destinées à l'urbanisation** représentent 85,4% du territoire, avec une très large représentation de la zone agricole (80,5%). Les 5% complémentaires sont occupées, par ordre décroissant, pas des espaces verts, des zones forestières, des plans d'eau (étangs de Hoves, à Huissignies et au hameau Hardenpont, Hunelle).

Le PCDN souligne notamment que :

- Les zones forestières sont concentrées le long de la Hunelle, avec quelques taches boisées situées sur les plateaux :
 - Soit il s'agit de surfaces toujours boisées, tout au moins boisées depuis plusieurs centaines d'années au moins, selon les cartographies les plus anciennes ;
 - Soit il s'agit de boisements récents : plantations en fond de vallée, sur certaines portions des anciens tracés de chemin de fer, soit par des peupliers ou de la végétation spontanée

- 107 ha sont affectés en zone d'espaces verts et 6,7 ha en zone de parc : les espaces couverts par ces affectations comprennent majoritairement des étendues de grand intérêt biologique, telles les anciennes voies ferrées, les fonds des vallées de la Hunelle et de la Petite Hunelle, les abords du canal, des terrils, des vallons, le RAVeL et ses abords, ... Le territoire communal comprend deux zones de parc :
 - Le parc du château du Hameau du Jardin, à Tongre-Notre-Dame, d'une superficie de 3,51 ha ;
 - Le parc privé (3,17 ha) au centre du village de Tongre-Notre-Dame.

Comme la superficie de chacune de ces deux zones de parc n'excède pas 5 ha, les actes et travaux autorisés restent donc limités.

Le territoire communal de Chièvres ne comprend aucune zone naturelle (zone « N »).

En matière de **zones urbanisables**, Chièvres est la seule agglomération inscrite en Zone d'Habitat, les autres villages et hameaux étant inscrits en Zone d'Habitat à Caractère Rural. Toutes ces zones présentent des étirements linéaires, particulièrement marqués dans certains cas où l'urbanisation de ces trois villages est continue : d'une part entre Huissignies, Ladeuze et Tongre-Notre-Dame, d'autre part entre Chièvres et Tongre-Saint-Martin.

L'aérodrome de Chièvres est inscrit en **Zones d'Equipements Communautaires et de Services Publics** et est de loin la plus vaste dans cette catégorie. Y sont également repris la caserne Daumerie, le Moulin de la Hunelle (Entreprise de Travail Adapté) à Chièvres, le terrain de football et le cimetière de Vaudignies, la Basilique, le cimetière et le centre culturel de Tongre-Notre-Dame ainsi que les cimetières de Huissignies, Ladeuze et Grosage.

Six **Zones d'Activités Economiques Mixtes** (19 hectares cumulés) sont disséminées sur le territoire : une à Chièvres, une à Ladeuze et quatre à Huissignies. Elles ne représentent que 0,4% du territoire.

Quatre **Zones d'Aménagement Communal Concertés** sont présentes sur le territoire et totalisent vingt-deux hectares :

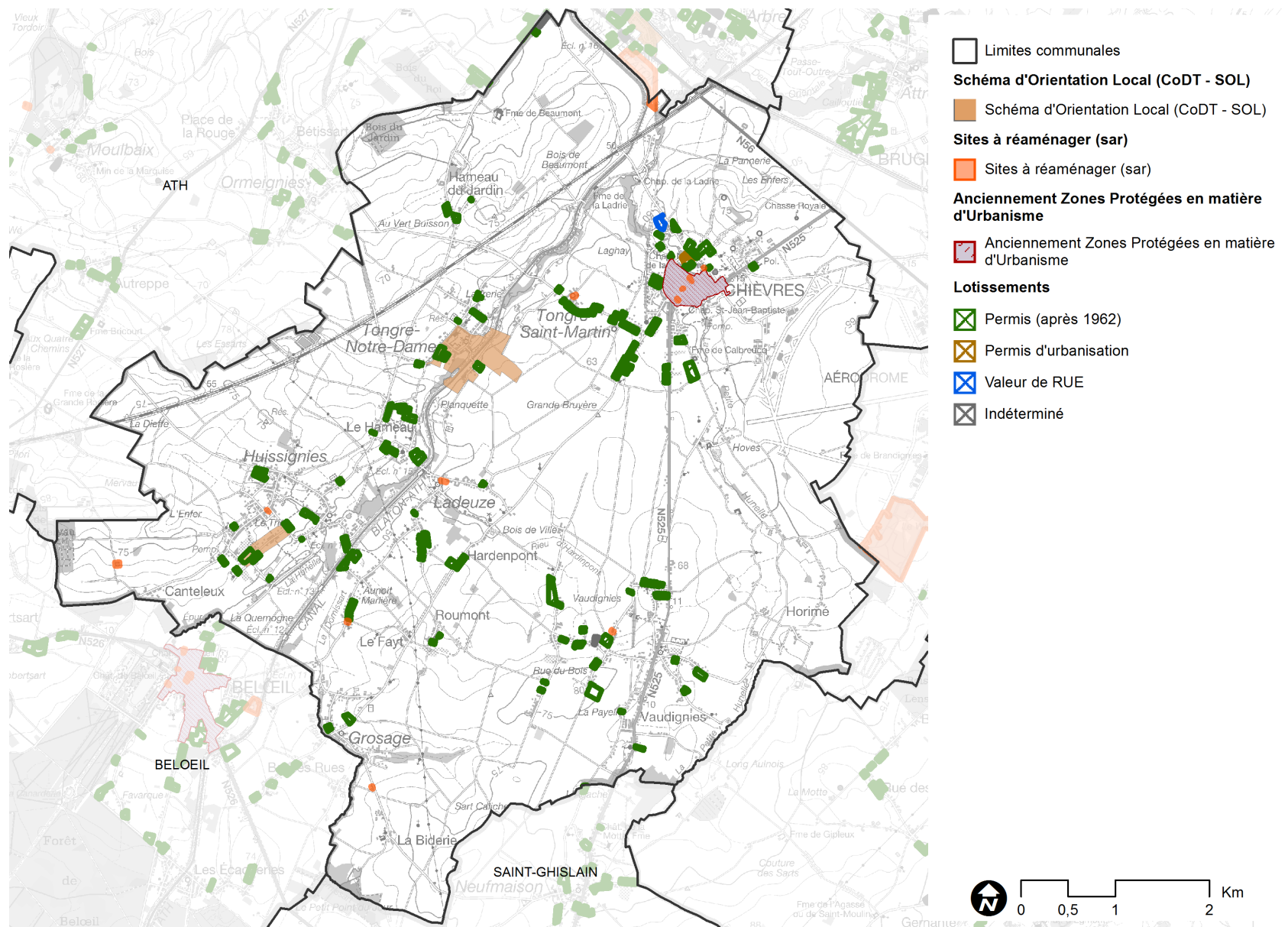
- La plus grande se situe à Tongre-Saint-Martin mais elle est isolée des équipements et des axes de mobilité publique. Sa mise en œuvre constituerait un étirement urbain supplémentaire dans le paysage chiévrais.

- Deux petites zones sont présentes en périphérie d'agglomération à Chièvres. La ZACC de la rue d'Ath est partiellement couverte par un permis de lotissement (voir plus loin)
- Une ZACC est inscrite à Grosage mais semble difficilement aménageable du fait de sa localisation et de sa physionomie.

Aucune de ces zones n'a fait l'objet ni d'une mise en œuvre récente ni d'un Schéma d'Orientation (projet PCDR 1).

Affectations du plan de secteur		Ha	%
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	429	9,1
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	221	4,7
	Zone de loisirs	-	-
	Zones d'activité économique	19	0,4
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-
	Zone d'extraction	-	-
	Sous-total	669	14,1
	Zone d'aménagement communal concerté	22	0,5
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	3.815	80,5
	Zone forestière	104	2,2
	Zone d'espaces verts	107	2,3
	Zone naturelle	-	-
	Zone de parc	6,7	0,1
	Plan d'eau	14	0,3
	Sous-total	4.046	85,4
Zone blanche	-	-	
Total	4.737	100	

Tableau 1 - Ventilation des affectations du Plan de Secteur [C.P.D.T., 2010]



Carte 20 - Outils d'aménagement du territoire [SPW]

La base de données du S.P.W. recense 136 **lotissements** octroyés sur le territoire chiévrois entre 1963 et 2016. Le tableau ci-dessous fait apparaître une explosion, durant la première décade 2000, des demandes de permis issues de personnes morales. On notera également le lotissement octroyé en 2016 pour 17 lots à la rue d'Ath (Chièvres) pour la création d'une voirie de cœur d'îlot, de 15 logements unifamiliaux et de deux immeubles de 6 appartements. En 2019, ce lotissement est en chantier.

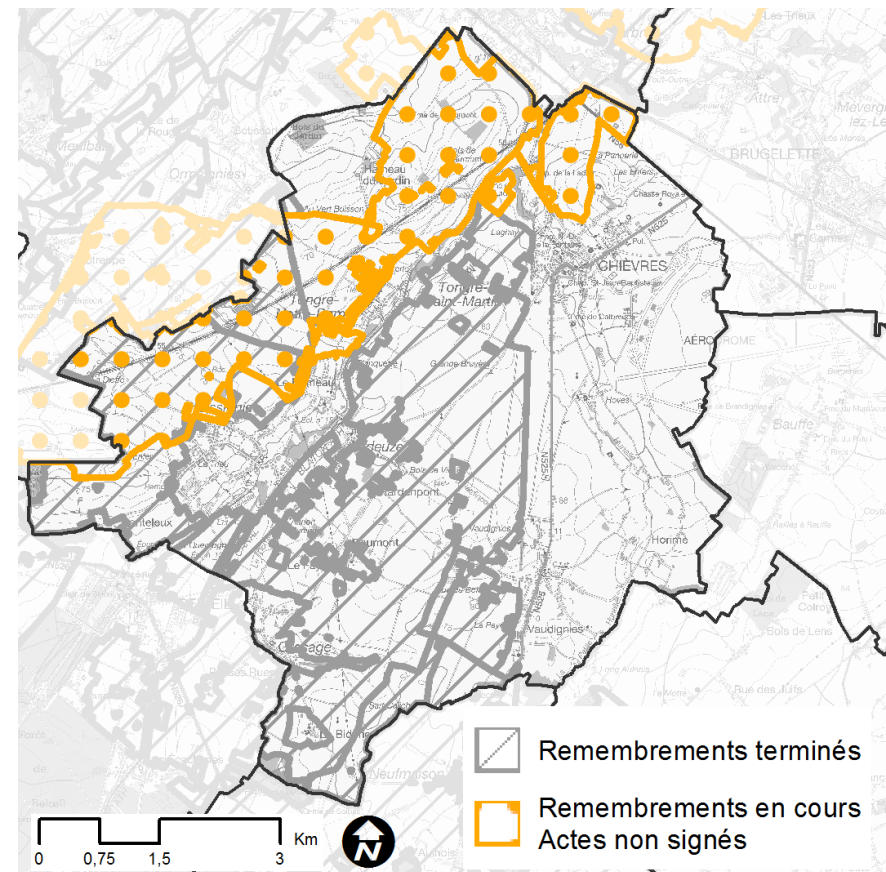
La commune compte également deux projets de constructions groupées :

- 15 logements à Huissignies (rue de la Corne) ;
- 8 logements individuels et deux ensembles de 5 appartements chacun à Tongre-Notre-Dame (rue Tour de la Vierge).

Décennie	Nombre de permis de lotir	Nombre de lots créés	Remarques
1960-1969	9 permis	43 lots	• Logements C.P.A.S. avenue F. Declercq
1970-1979	39 permis	129 lots	• Logements C.P.A.S. avenue F. Declercq
1980-1989	17 permis	48 lots	• Logements OCASC (Défense)
1990-1999	25 permis	98 lots	• Lotissement privé Tongre-Saint-Martin (rue de Leuze) • Logements SRWL à Huissignies
2000-2009	44 permis	160 lots	• Logements SRWL à Chièvres • Logements C.P.A.S. à Chièvres, Huissignies et Ladeuze • Explosion des demandes issues de personnes morales (S.A., SPRL)
2010-2018	3 permis	26 lots	• Lotissement privé « Clos Guillaume de Croÿ » à Chièvres

Tableau 2 - Répartition des demandes de permis de lotir [SPW, DGO4]

Une grande partie du territoire (plus de 2.000 hectares) est couverte par un **périmètre de remembrement**. Le nord-ouest du territoire a notamment fait l'objet d'un vaste plan de remembrement dans le cadre de la création de la Ligne à Grande Vitesse, dans les années '90.



Carte 21 - Zones remembrées [S.P.W.]

4.2.3. PATRIMOINE BÂTI²⁹

Ce que le premier PCDR en disait ...

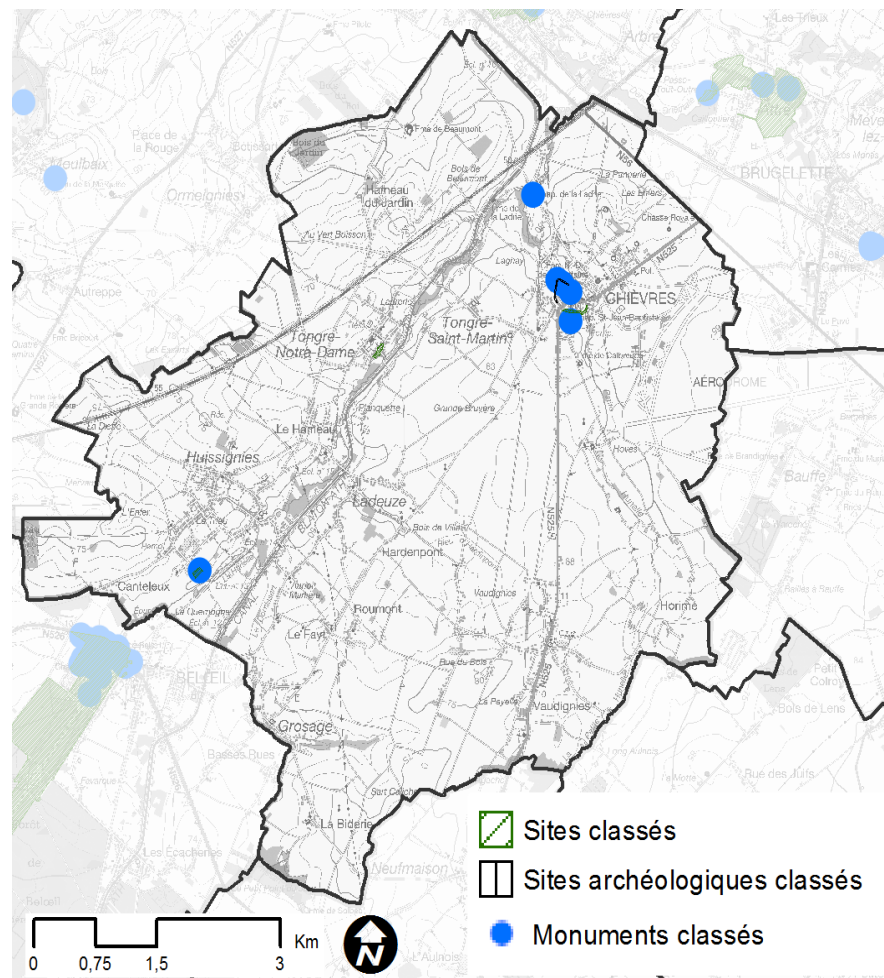
En 2006, deux projets de classement sont à l'instruction : la léproserie du hameau de la Ladrerie et l'église de Grosage.

Le patrimoine classé de Chièvres compte six bâtiments et quatre sites :

- À Chièvres : la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le château d'Egmond, l'église Saint-Martin, la chapelle de la Ladrerie, la Tour de Gavre, les remparts sud et les remparts nord (site archéologique) ;
- À Huissignies, la Maison Forte et ses alentours ;
- À Tongre-Notre-Dame, la Basilique Notre-Dame, son parvis et ses alentours.

Les **enceintes de la Ville** comptent trois portes (Saint-Martin, Notre-Dame et Saint-Jean), des remparts et jusqu'à six tours dont trois sont encore visibles : la tour de Gavre toujours sur pied et des vestiges pour la tour Sainte-Catherine et la tour Sainte-Marie. Cette dernière est la mieux conservée et est classée depuis 1954 tandis que les remparts sont classés depuis 1997. L'Office du Tourisme pilote actuellement l'extension du périmètre de classement des remparts.

Le **château d'Egmont**, ancien manoir édifié par Charles de Croÿ en 1560, est classé depuis 1945. Présidant la Grand-Place, l'ancien hôtel de ville, achevé en 1783, ainsi que d'autres bâtiments imposants du centre historique de Chièvres sont également repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel. Une pompe à eau est également reprise à cet inventaire.



Carte 22 - Patrimoine classé [S.P.W., DGO4]

²⁹ Texte largement repris de la description des caractéristiques socio-économique dressée en 2006 dans le cadre de la première Opération de Développement Rural, adapté ou mis à jour le cas échéant.

L'**église Saint-Martin**, de style gothique, a été classée en 1949.

La **chapelle de la Ladrerie**, classée en 1953, fait partie d'un ensemble intégrant également une ferme reprise à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel de Wallonie.

La **chapelle Saint-Jean** est un oratoire de style roman datant du XII^{ème} siècle et classé en 1945.

La **chapelle Notre-Dame-de-la-Fontaine**, initialement érigée au XII^{ème} siècle, a connu plusieurs aléas. Le bâtiment existant date de la fin du XIX^{ème} siècle et est de style néo-gothique.

La **Basilique Notre-Dame**, son parvis et ses alentours ont été classés en 1990. Le pèlerinage lié au site est également développé au point 8.3.1 Patrimoine historique et culturel.

Outre les éléments déjà cités plus haut, l'**Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel** recense quelques éléments spécifiques :

- À Chièvres :
 - La **léproserie** construite au hameau de la Ladrerie (au XII^{ème} siècle pour répondre à l'épidémie alors en cours), était également dotée d'un cimetière et d'une chapelle encore visible. Elle fut active jusqu'au XVI^{ème} siècle. La procédure de classement engagée en 1993 n'a pas abouti.
 - D'anciennes tanneries, à la confluence entre la Dendre et la Hunelle, et le pont en pierre adjacent.
 - Le moulin à papier puis tordoir aujourd'hui occupé par l'ASBL « Le Moulin de la Hunelle ».
 - Un moulin situé en entrée de ville (rue du Moulin).
 - Plusieurs constructions du XVIII^{ème} siècle, à la rue Saint-Jean.
- À Grosage : l'église et une ancienne dépendance de l'Abbaye de Cambron au hameau de la Biderie
- À Huissignies : l'église et le presbytère
- À Ladeuze : un moulin, l'église et le presbytère, l'ancienne ferme du château, l'ancienne école (puis maison communale)
- À Tongre-Notre-Dame : le Château du Jardin, l'église et le presbytère
- Plusieurs fermes en quadrilatère

- Des chapelles et potales

L'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (I.P.I.C) présent à Chièvres n'ayant pas encore fait l'objet d'une actualisation, la cartographie associée n'est pas disponible.

4.3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES

4.3.1. TYPOLOGIE DU BÂTI

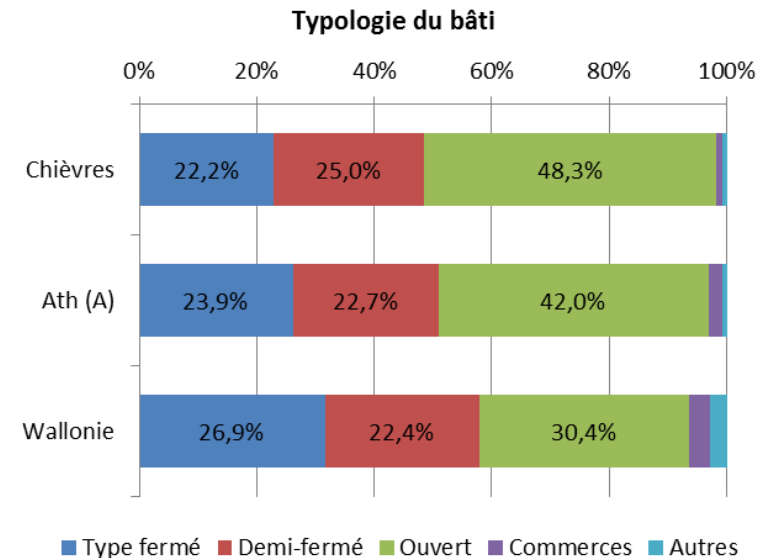
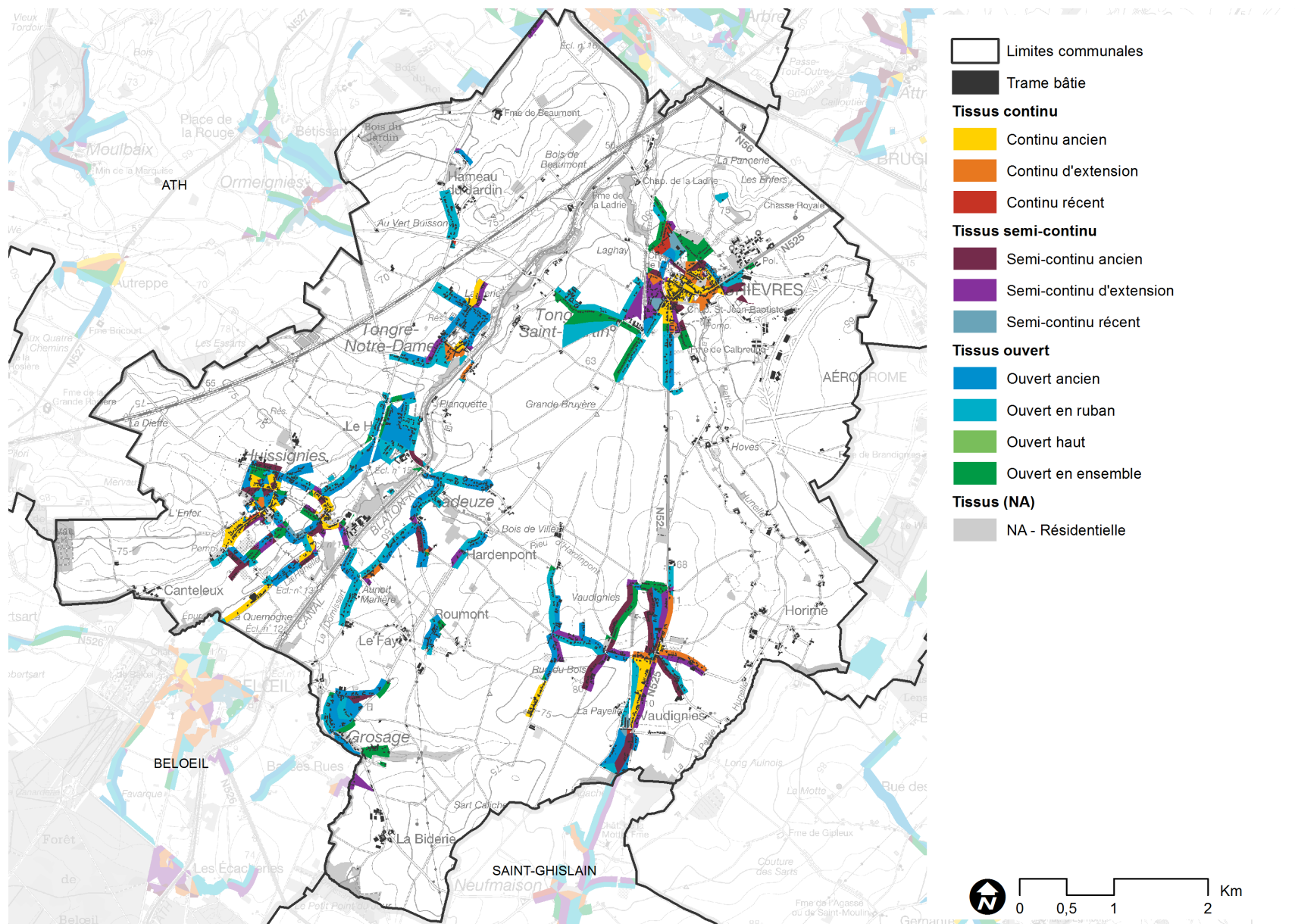


Figure 3 - Typologie du bâti, 2017 [WalStat, S.P.F. Economie - DG Statistique]



Carte 23 - Structure urbaine [Carte des typologies des tissus urbanisés résidentiels, CPDT, 2014]

Historiquement, de nombreuses données sur les caractéristiques du bâti étaient disponibles grâce aux recensements périodiques. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Parmi les données fournies par la Direction Générale Statistique (S.P.F.), la typologie du bâti répartit les bâtiments du territoire selon qu'ils sont isolés (type ouvert), semi-mitoyen (semi-ouvert) ou fermé (mitoyen ou contigu).

La forte proportion de bâti ouvert, près de 50% de l'ensemble, montre le caractère rural de Chièvres. Notons la proportion légèrement supérieure du bâti semi-ouvert par rapport aux territoires de référence, qui s'explique peut-être par la densité bâtie du bourg de Chièvres.

4.3.2. MORPHOLOGIE URBAINE ET HIÉRARCHIE

Comme vu précédemment sur base des travaux de la CPDT, 8,4% de la superficie de Chièvres sont urbanisés, dont 64,3% par des terrains résidentiels.

Chièvres montre encore son profil de bourg médiéval : autour de sa vaste place, le bâti est continu, constitué de maisons bourgeoises, et les rues sont étroites à l'intérieur des anciens remparts. Au-delà de cette limite historique, le bâti devient de plus en plus lâche et, passant de semi-continu à ouvert, il s'étire le long des principaux axes routiers : rue de Saint-Ghislain, rue de la Chapelle, rue Dudley Gordon, rue du Grand Vivier/Grand-Rue, rue d'Ath. Quelques lotissements ont été implantés en périphérie : la Cité Parc, la Résidence « Les Sablières » et le Logis Militaire. Plus récemment, une moyenne surface a pris place à la Grand-Rue. **Vaudignies**, considéré comme un hameau de Chièvres, est assez dense et étiré le long de la rue de Saint-Ghislain : il est principalement composé de bâti continu ancien et d'extension et de bâti semi-continu ancien ou d'extension. Quelques extensions plus récentes sont observées en ordre semi-continu (cité de la Payelle) ou en ordre ouvert (rue de Ladeuze et rue du Bois). Du bâti dispersé, plutôt agricole ou ouvrier, est également observé de part et d'autre de la Hunelle et de la Petite Hunelle (Horimé, Hoves).

Grosage est un petit village implanté le long de la limite sud du territoire, sur la rive droite du Domissart. Le bâti ouvert, typiquement rural, s'étire principalement de part et d'autre de l'église, le long de la rue des Juifs. Les

extensions récentes sont minimales. Les deux hameaux de Roumont et de la Biderie appartiennent au village.

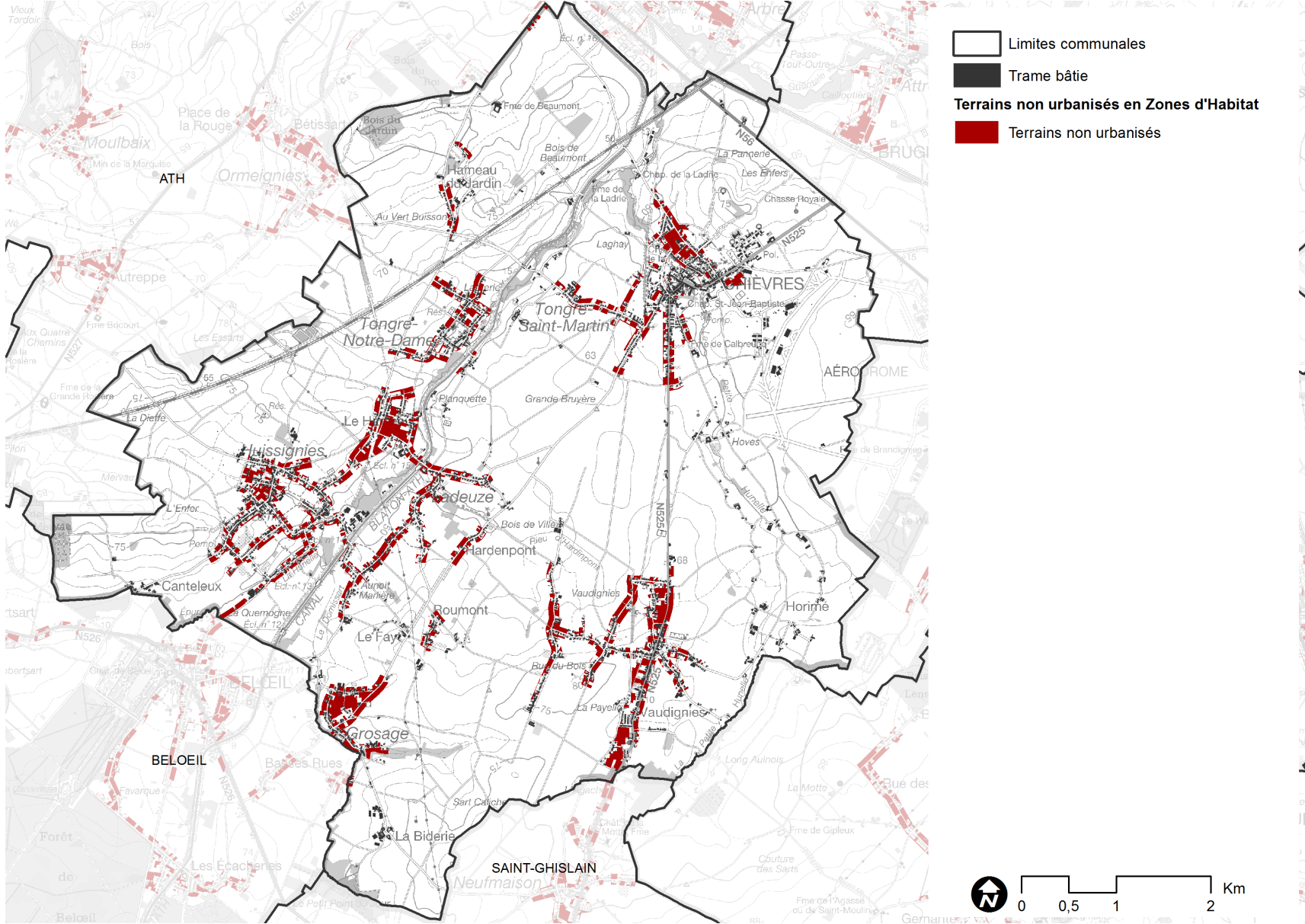
Huissignies est un village à la structure urbaine historiquement plutôt éclatée. Plusieurs implantations de bâti continu ancien sont observables en différents endroits et hameaux : autour de l'église, au Trieu, à la rue du Pluvinage, rue Ludger Lapouille, à la Quemogne. Ces implantations se prolongent en bâti semi-continu, ancien ou d'extension, et sont complétées par du bâti ouvert ancien ou plus récent, avec quelques lotissements (rue des Haud'Oignons, rue Marcel Bernard, rue Maifrette), pour créer un continuum bâti.

Ladeuze est un village éclaté de part et d'autre de la Hunelle et du canal Ath-Blaton. L'église située en rive droite et l'habitat en ordre ouvert ancien et en ruban s'étire le long de la rue de la Grande Drève et de la Liberté, se prolonge le long des rues de Warpotte et des Hauts arbres jusqu'à Huissignies. En rive gauche, Le Hameau s'est développé autour de l'ancienne gare. Il est également en ordre ouvert et compte des ensembles bâtis plus récents. Hardenpont est un petit hameau appartenant à Ladeuze.

Tongre-Notre-Dame s'est développé entre deux noyaux anciens : la place et sa basilique d'une part, la léproserie (ou « ladrerie », qui a donné son nom au quartier) d'autre part. La place du village est bordée par un bâti continu plus récent. Les deux noyaux ont été comblés par du bâti discontinu et des extensions en ruban, plus récentes, se sont développées le long des rues Rosière et aux Anges. Le petit hameau dit « Planquette » situé en rive droite appartient également à Tongre-Notre-Dame.

Tongre-Saint-Martin est un tout petit village organisé autour de sa place et de son église, composé de bâti agricole et rural. Le bâti ouvert qui s'étire le long de la rue de Leuze est très récent, composé d'habitat pavillonnaire.

Le Hameau du Jardin est partagé entre Tongre-Saint-Martin et Tongre-Notre-Dame dont il est une enclave. Historiquement composé de ferme, du bâti ouvert en ruban s'est progressivement développé en remplissage.



Carte 24 - Terrains non urbanisés en zone d'habitat [CPDT]

4.3.3. DISPONIBILITÉS FONCIÈRES ET ÉVOLUTION DE L'URBANISATION

La carte dressée par la Conférence Permanente du Développement Territorial (C.P.D.T.) permet d'identifier globalement les zones urbanisables qui ne sont pas encore bâties. Même si ce travail nécessite une vérification fine de terrain, il permet déjà d'appréhender globalement la situation de l'urbanisation à l'échelle de la commune. Cette cartographie n'inclut pas les Zones d'Aménagement Communal Concerté (Z.A.C.C.) qui ont déjà été abordées au point 4.2.24.2.2 ci-dessus.

Conformément au ressenti du Plan de Secteur, la linéarité du tissu urbain est là aussi bien perceptible et pourrait être accentuée : les espaces urbanisables restants sont majoritairement des parcelles résiduelles au sein de linéaires bâtis. Leur valorisation résidentielle conduirait à la création de couloirs bâtis et à une privatisation du paysage. Néanmoins, quelques îlots sont encore disponibles :

- À Chièvres : entre la rue d'Ath et le sentier d'Orange (Zone d'Habitat à caractère Rural, Z.H.R.)
- À Grosage : l'îlot de part et d'autre de la ruelle Grulois (Z.H.R.)
- À Ladeuze : tout le cœur du Hameau (Z.H.R.)
- À Vaudignies : entre la chaussée de Saint-Ghislain et la rue Saint-Jean d'une part, entre la chaussée de Saint-Ghislain et la rue Jean Brésart d'autre part (Z.H.R.)

A l'exception de ces îlots et des ZACC identifiés à Chièvres, l'urbanisation des autres zones du territoire devra prendre en considération plusieurs facteurs :

- L'absence ou l'insuffisance de services publics ou de commerces à proximité immédiate, à l'exception des écoles encore bien présentes ;
- La forte dépendance des habitants à la voiture ou l'isolement de certaines catégories sociales des moyens de transport publics ;
- La disparition progressive des ouvertures sur le paysage ;
- L'enclavement de parcelles agricoles en cœur d'anneau urbanisé, particulièrement fort à Huissignies et Vaudignies ;
- L'augmentation des coûts de gestion des impétrants ou des services publics (collecte des déchets) liée à l'étalement urbain.

Ces observations sont également à mettre en perspective des choix des habitants en matière de logement. Les données fournies par l'Administration communale (Figure 4 - Evolution des permis de bâtir pour de nouvelles

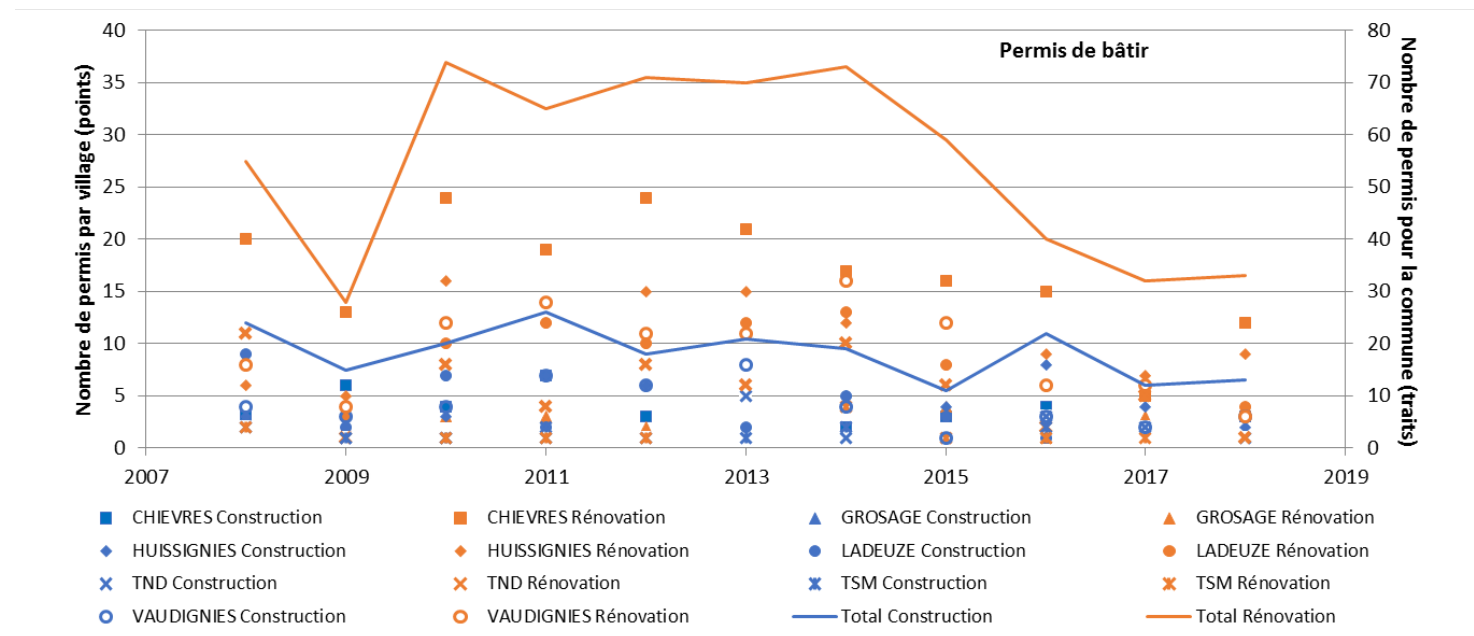


Figure 4 - Evolution des permis de bâtir pour de nouvelles constructions et pour des rénovations [Données communales]

constructions et pour des rénovations [Données communales]) distinguent les nombres de permis sollicités pour rénovation et pour construction. Le nombre total de demande de construction est toujours nettement inférieur aux demandes de rénovation. Les constructions semblent même afficher une très légère tendance à la baisse ces dernières années. Entre 2008 et 2014, les demandes de permis pour rénovation ont connu un très net intérêt, couplées à un soutien public accru en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Après une baisse très nette, une possible stabilisation est observée depuis 2017.

A une échelle plus fine, ce sont Chièvres, Vaudignies et Huissignies qui comptent chaque année le plus grand nombre de demande de permis, toujours pour rénovation.

Les questions de la typologie du logement, du coût et des politiques locales en la matière sont traitées au point 6.

4.3.4. IMPLANTATION MILITAIRE

L'aérodrome militaire et la caserne Daumerie, dépendants de l'OTAN et occupés par l'armée américaine, sont deux éléments caractéristiques et symboliques de Chièvres. Cette implantation affecte le plan de secteur puisque toute la zone militaire est inscrite en « Equipements communautaires et services publics », dont une partie est artificialisée.

Cependant, les occupants de la zone militaire n'en restent pas moins en repli par rapport à la vie sociale et quotidienne de l'entité. Les militaires et leurs familles séjournant pour des périodes relativement courtes de ± 3 ans, ceux-ci restent au sein de la base et vivent plutôt entre eux. Si auparavant, les soldats étaient logés au sein des villages voisins (par exemple dans des « logis militaires » entre la rue de Saint-Ghislain et la rue de la Chapelle), il est de plus en plus fréquent, pour des règles de sécurité et le confort des ressortissants américains, qu'ils soient installés dans le domaine militaire où de nouveaux bâtiments ont été conçus à cet effet.

En 2008, Chièvres a fait honneur à son passé aérien militaire en ornant le rond-point de la N56 d'un avion de chasse type Hunter.

Voir également 8.3.2. Festivités locales



Illustration 21 - Hunter sur le rond-point de la Chasse [Office de Tourisme de Chièvres]

4.4. ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS

Ce que le premier PCDR en disait ...

Dès les années '80, le centre de Tongre-Notre-Dame a fait l'objet d'une attention particulière : à la suite de l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement de l'agglomération, trois conventions en « rénovation rurale » ont été signées avec la Région dont deux ont permis l'acquisition d'immeubles.

Plusieurs espaces publics occupent une place significative dans la structure urbaine et dans la vie locale :

- À Chièvres :
 - L'imposante **Grand-Place** marque le côté patrimonial de la vieille ville. Elle rassemble plusieurs services publics (Hôtel de Ville, Poste, Office de Tourisme³⁰) et commerces (banques, HORECA, commerces), complétée en ça par la rue du Grand Vivier (école communale, crèche, plaine de jeux à mettre aux normes). Les rues adjacentes complètent l'ambiance médiévale de Chièvres : rue Notre-Dame (école Saint-Joseph) et rue du Château, ainsi que les abords de l'église Saint-Martin et école Saint-Joseph).
 - Plus récemment, la **Maison de la Cité** aménagée grâce aux subsides « Développement rural » a recréé un pôle d'activités associatives et culturelles complémentaire.



Illustration 22 - Grand-Place de Chièvres

³⁰ Mise à jour 2023 : l'Office de Tourisme a déménagé au sein de la Maison de Cité en 2022.

- À Grosage : la place Saint-Christophe (à revaloriser) est l'unique espace public du village, couplée par la **salle communale « le Domissart »** implantée à la rue des Juifs.



Illustration 23 - Place-carrefour de Grosage

- À Huissignies : la place du village est encore équipée d'un terrain de balle pelote et son alignement de tilleuls lui donne un charme rétro. Elle est bordée par l'école et par la **Maison de village**. Le centre culturel « la Marcotte » et ses abords sont également un haut lieu de la vie locale. À la rue Augustin Melsens, le **musée de la Vie Rurale** constitue un lieu important de la vie de village, sinon de la commune, dont la rénovation sollicitée dans le cadre du premier PCDR est désormais en cours.



Illustration 24 - Place de Huissignies

- À Ladeuze : le centre n'est pas marqué mais s'esquisse à la rue de la Liberté, à proximité de l'église, de la crèche et de l'école communale dont la rénovation est en cours dans le cadre du PCDR précédent. À l'arrière, le Centre Culturel est un lieu important de la dynamique ladeuzoise³¹.



Illustration 25 - Place de Ladeuze

³¹ Mise à jour 2023 : un bâtiment communal est également en cours de rénovation sur la place, afin d'accueillir entre autres les bureaux du CPAS.

- À Tongre-Notre-Dame : le centre du village s'articule autour du parvis de la Basilique et de la place, classés. Il est complété par le Centre Culturel et ses abords dont la requalification est également en cours dans le cadre de la précédente Opération de Développement Rural.



Illustration 26 - Place de Tongre-Notre-Dame (crédit photo : FRW)

- À Tongre-Saint-Martin : le centre du petit village est matérialisé par la place Saint-Martin, présidée par l'église désacralisée et bordée de bâtiments agricoles.



Illustration 27 - Place de Tongre-Saint-Martin

- Vaudignies : la place de la rue du Trieu constitue un centre attractif du village. Elle est encore animée par le jeu de balle. Les abords de l'école et de l'église pourraient être revalorisés. La place de la rue Rincheval, adossée à l'église et à l'école Saint-Philippe, est également un espace structurant du village.

En 2019, la Ville de Chièvres a mis en place le permis de végétaliser. En 2023, une demande est en cours d'instruction par l'Administration communale.



Illustration 28 - Place de la rue Rincheval à Vaudignies

4.4.1. PLAN D'INVESTISSEMENT / FONDS D'INVESTISSEMENT

Le **Plan d'investissement 2019-2021** (droit de tirage) comporte 7 projets :

- La rénovation d'un bâtiment à Ladeuze
- La rénovation de l'église désaffectée de Tongre-Saint-Martin
- La pose de panneaux photovoltaïques sur l'école de Vaudignies
- La réfection du parking des étangs d'Hove
- La réfection d'accotements de différentes voiries communales
- Le remplacement de l'égouttage de la Grande Drève à Ladeuze, pris en charge par la SPGE (hors droit de tirage)
- Le remplacement de l'égouttage des rues J. Lizon et du Pluinage (Huissignies), pris en charge par la SPGE (hors droit de tirage)

Ces interventions sont estimées à un montant total de travaux de 1.096.872,99 €TVAC (frais d'étude inclus) dont une part communale de 329.752,46 €, une intervention du SPW Mobilité et Infrastructures de 494.622,69 € et une intervention du Plan d'Investissement de 824.371,18 €.

4.4.2. ACTIONS ENTREPRISES

Le Service Environnement est engagé dans différentes actions d'amélioration des espaces publics :

- La végétalisation des cimetières et la demande de labellisation du cimetière de Tongre-Saint-Martin³²
- La lutte contre les chats errants (stérilisation)
- L'aménagement de la place de Ladeuze
- Le suivi des demandes d'abattage d'arbres
- La participation aux appels à projets de la Semaine de l'Arbre et du Plan Maya

³² Mise à jour 2023 : le cimetière de Tongre-Saint-Martin est labellisé Cimetière Nature

4.5. DÉMARCHES DE GESTION DU BÂTI ET D'URBANISATION

4.5.1. OUTILS DE PLANIFICATION

Deux **Schémas d'Orientation Locaux** (S.O.L., ancien Plans Communaux d'Aménagement) sont en vigueur à Huissignies (rue Maifrette), à Tongre-Notre-Dame (abords de la Basilique et centre du village).

L'élaboration d'un **Schéma de Développement Communal** s'est amorcée en 2019 avec l'approbation du cahier des charges et le lancement de la procédure de désignation d'un bureau d'étude. Le PST prévoit également l'élaboration d'un Guide Communal d'Urbanisme³³.



Illustration 30 - SOL de Tongre-Notre-Dame [S.P.W.]



Illustration 30 - SOL de Huissignies - rue Maifrette [S.P.W.]

³³ Mise à jour 2023 : le processus d'élaboration du SDT et du GCU est toujours en cours au moment de clôturer la rédaction du PCDR.

4.5.2. OUTILS D'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

Le territoire compte **5 Sites à Réaffecter** (S.A.R.) faisant l'objet d'une reconnaissance³⁴ :

- Le site SAE/ALE49 dit « **café Vidéothèque** » à Chièvres, arrêté en 1995 : le bâtiment a été démolé et une aile de l'Administration communale y a été construite.
- Le site SAE/ALE102 dit « **Ponts sur l'ancienne ligne de chemin de fer Saint-Ghislain-Ath** » à Chièvres, arrêté en 2005 : les structures sont toujours en place, à la rue de Condé et à la rue Laghaye, l'opportunité de créer un parking ayant disparu avec le déplacement du marché vers la Grand-Place.
- Le site SAR/ALE106 dit « **magasin Lesuisse** » à Chièvres, arrêté en 2009 : le bâtiment est propriété privée et n'a fait l'objet d'aucun assainissement depuis lors, une procédure en justice entre la Ville et le propriétaire étant en cours³⁵.
- Le site SAR/ALE111 dit « **Elevage cunicole** » à Huissignies, arrêté en 2011 : les ruines sont propriétés privées et le site n'a fait l'objet d'aucune intervention.
- Le site SAR/ALE73 dit « **Boutellerie** » à Chièvres, arrêté en 2019 : le site est propriété privée et est visé par un projet de résidence-services porté par la Maison de repos située en vis-à-vis.

Le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie dispose de l'Inventaire des Sites à Réaménager (ISA). Pour Chièvres, plusieurs sites sont recensés (source : Walonmap) :

- Un ancien moulin à eau (Chièvres, rue du Moulin) actuellement cabine électrique ;
- Une salle des fêtes (Chièvres, rue Saint-Jean) qui a fait l'objet d'une rénovation par le privé ;
- L'église de Tongre-Saint-Martin, qui est désaffectée et dont la rénovation est inscrite dans le Plan d'Investissement 2019-2021 ;
- L'ancienne école de Huissignies qui a été rénovée en Maison de Village dans le cadre du premier PCDR ;

³⁴ Source : données documentaires de la D.G.O.4 « Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie »

- Un terrain à la rue Joseph Lizon (Huissignies) ;
- L'abattoir Laporte (Ladeuze) qui a été vendu au privé ;
- La brasserie Croissieux (Ladeuze) qui fait l'objet d'un projet privé de rénovation en 3 maisons mitoyennes ;
- Une ferme en ruine (Vaudignies, rue de Quièvermont) qui fait l'objet d'un projet privé de rénovation en logement ;
- Une menuiserie (Chièvres, rue d'Ath) qui a été vendue au privé ;
- Un café (Grosage, rue de la Biderie).

En outre, la Commune a recensé plusieurs **S.A.R. potentiels** : une ancienne ferme (Chièvres, ancienne maison de jeunes), une ancienne fabrique de tuyau Talma (Tongre-Saint-Martin), des entreprises (Huissignies), une ancienne boucherie (Chièvres), une ancienne grange (Huissignies).



Illustration 31 - Ancien magasin Lesuisse sur la Grand-Place de Chièvres (crédit photo : Google)

³⁵ Mise à jour 2023 : la procédure judiciaire est arrivée à son terme ? Le site a été vendu est est en cours d'assainissement : un magasin en rez-de-chaussée et des logements sont prévus.

La commune ne compte aucun périmètre ni de rénovation urbaine ni de reconnaissance économique.

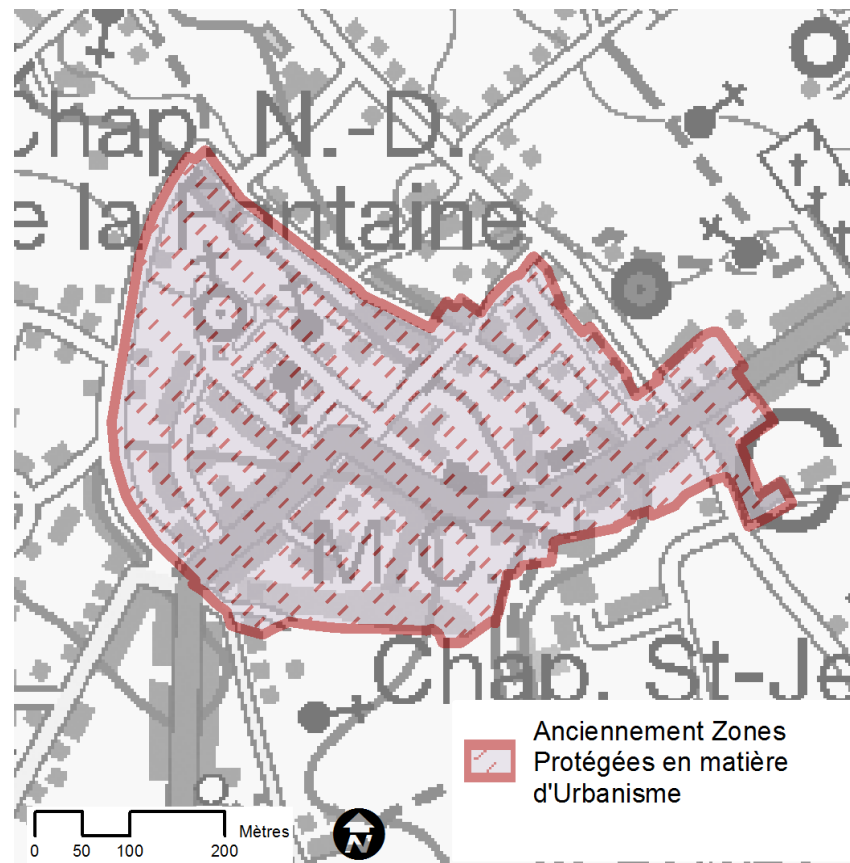
4.5.3. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Quatre **Zones d'Intérêt Paysager** sont inscrites au Plan de Secteur :

- Deux zones couvrent la vallée de la Petite Hunelle en amont et en aval de Chièvres (zones naturelles et zone agricole)
- Une zone au niveau du Bois du Jardin et ses abords en zone agricole
- La zone agricole au centre de Huissignies, entre l'ancienne ligne de chemin de fer et les rue de la Corne, de l'Eglise et des Hauts Arbres.

Une **Zone d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique** couvre la Grand-Place et ses abords directs (rue du Moulin, rue Notre-Dame, rue du Château, rue Saint-Jean) ainsi que l'église.

Depuis 2004, le centre urbain de Chièvres est soumis au **Guide Régional d'Urbanisme** (G.R.U.), anciennement le Règlement Général sur les Bâtisses applicable aux Zones Protégées en matière d'Urbanisme (RGB-ZPU, dans l'ancienne législation). Ce périmètre est légèrement plus large que la zone d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique.



Carte 25 - Guide Régional d'Urbanisme [S.P.W.]

SYNTHESE – STRUCTURE DU BÂTI

		Ressources	Problématiques
Origine interne	Atouts		Faiblesses
		<ul style="list-style-type: none"> Légère sous artificialisation du territoire (8,4%) par rapport à la moyenne régionale (7,4%) 	
		<ul style="list-style-type: none"> Configuration du bâti encore relativement traditionnelle : concentrique à Chièvres (bourg médiéval), ouverte dans les villages, avec partout une certaine mixité des fonctions et une couronne de pâturage/vergers SOL à Tongre-Saint-Martin et à Huissignies 19 hectares de zones d'activités économiques (en 6 implantations) 22 hectares en ZACC Lancement d'un Schéma de Développement Communal en 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation linéaire, liée à l'implantation historique des exploitations agricoles (Vaudignies), au milieu naturel (vallée de la Hunelle), à l'étalement urbain récent autorisé par le PDS Continuité bâtie entre certains villages : Huissignies-Ladeuze-Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin-Chièvres Pas de SOL pour le positionnement stratégique des ZACC
		<ul style="list-style-type: none"> Zone protégée en matière d'urbanisme sur le centre ancien de Chièvres 6 bâtiments et 4 sites classés, instruction en cours de l'extension du périmètre de classement des remparts (Chièvres), complétés par un patrimoine immobilier culturel important et diversifié 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs périmètres SAR actés sur le territoire mais certains ne sont pas valorisés. Beaucoup de sites potentiels à activer.
		<ul style="list-style-type: none"> Tendance à la diminution des constructions neuves au profit de la rénovation de bâtiments existants 	
		<ul style="list-style-type: none"> Importance d'espaces publics tels que la Grand-Place de Chièvres, la Maison de la Cité, les places des villages (notamment celles vivant encore au rythme de la balle pelote), le Musée de la vie rurale, le centre culturel « la Marcotte », la Basilique de Tongre-Notre-Dame 	
Origine externe	Opportunités		Menaces
		<ul style="list-style-type: none"> Intérêt du bâti patrimonial dans la consolidation de l'identité chiévroyenne et dans son attractivité touristique 	
			<ul style="list-style-type: none"> Pressions liées à la présence de grandes infrastructures de transport : canal Ath-Blaton, Ligne à Grande Vitesse, chaussée de Mons à Ath, base aérienne
			<ul style="list-style-type: none"> Implantation principalement linéaire des zones urbanisables non bâties : risque de dépendance à la voiture, coût des services publics, risque de disparition des ouvertures paysagères en certains endroits et d'enclavement des espaces agricoles
	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Disparition des données statistiques sur la typologie du bâti (abandon des recensements périodiques au niveau fédéral) 	

5. Caractéristiques démographiques et socio-économiques significatives

5.1. DÉMOGRAPHIE

Ce que le premier PCDR en disait ...

En 2004, Chièvres comptait 6.049 habitants répartis selon les villages : 2.974 habitants à Chièvres-Vaudignies (49,2%), 313 habitants à Grosage (5,2%), 1.177 habitants à Huissignies (19,5%), 864 habitants à Ladeuze (14,3%), 561 habitants à Tongre-Notre-Dame (9,3%) et 136 habitants à Tongre-Saint-Martin (2,2%).

Après une longue chute de la population, la croissance s’amorce au milieu des années ’90 – liée à un bilan migratoire très favorable – puis se stabilise au début des années 2000. Les perspectives pressenties penchent vers une augmentation ou une stabilité de la population liées au vieillissement, à une baisse de la natalité et à un bilan migratoire toujours favorable.

5.1.1. EVOLUTION GLOBALE, DENSITÉ ET PERSPECTIVES

La population chiévroise compte 6.899 habitants au 01.01.2018³⁶. En dix ans (Figure 5), cela représente une augmentation de 7,7% (491 habitants supplémentaires) et confirme la tendance à la hausse qui s’était légèrement amorcée au début des années 2000. En 2016, l’effectif total de la population est monté à presque 7.000 habitants mais un léger repli est observé les deux dernières années.

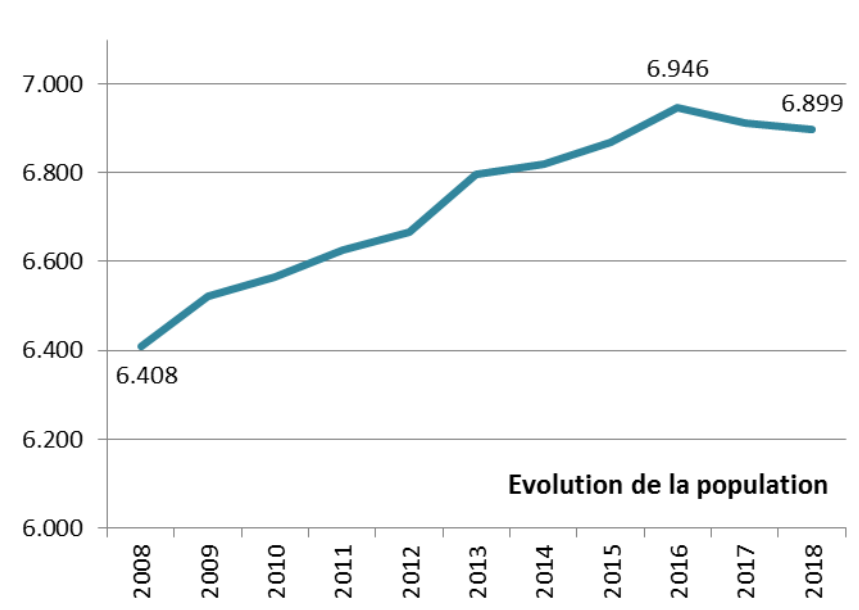


Figure 5 - Evolution démographique 2008-2018 [SPF Economie - DG Statistique]

³⁶ Mise à jour 2023 : au 01.01.2023, la population chiévroise comptait 7.045 habitants, soit une croissance de 146 habitants depuis 2018 (+2,1%).

Sur une période similaire, on constate que la **croissance** observée à Chièvres est sensiblement plus forte que dans les territoires de référence, pour lesquels les courbes sont très proches, plutôt +5% contre 7,7% à Chièvres.

La **densité de population** est de 147,4 habitants par km² au 01.01.2017³⁷ (contre 128,9 hab./km² en 2004). La répartition géographique et l'évolution spatiale de la densité sont examinées au point 5.1.4. Le score de Chièvres est nettement inférieur à la moyenne wallonne (214,6 hab./km²).

Les **perspectives de population** calculées par l'Institut Wallon de l'Évaluation et de la Prospective et de la Statistique (I.W.E.P.S.) annoncent un adoucissement de la croissance démographique à Chièvres (de l'ordre de 4%³⁸) avec un effectif évalué à 7.200 habitants à l'horizon 2035. Cette croissance de population se matérialisera par une augmentation du nombre de ménages estimée à environ 110.

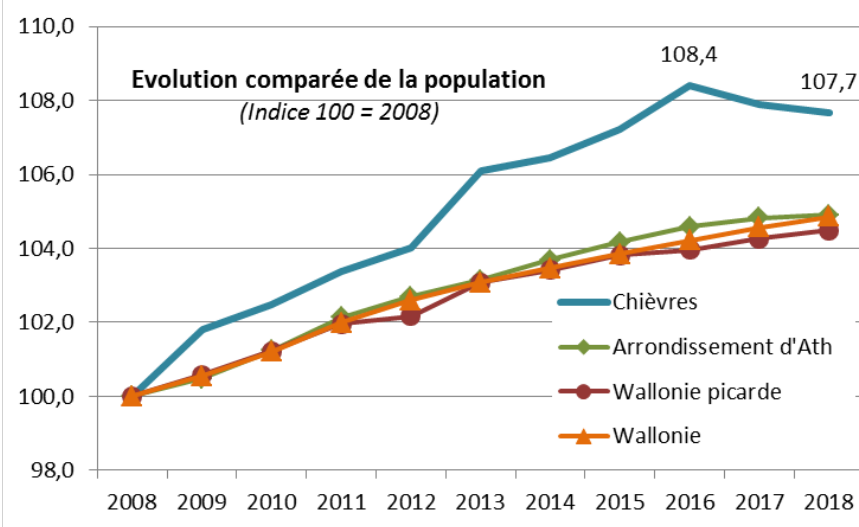


Figure 6 - Evolution comparée de la population 2008-2018
[S.P.F. Economie - DG Statistique]

³⁷ Mise à jour 2023 : 148,7 hab./km² au 01.01.2023

5.1.2. MOUVEMENTS

La croissance de population observée entre 2008 et 2015 s'explique par un solde naturel positif ou légèrement négatif et un solde migratoire très positif (jusqu'à 112 nouvelles arrivées en 2012). La décroissance de

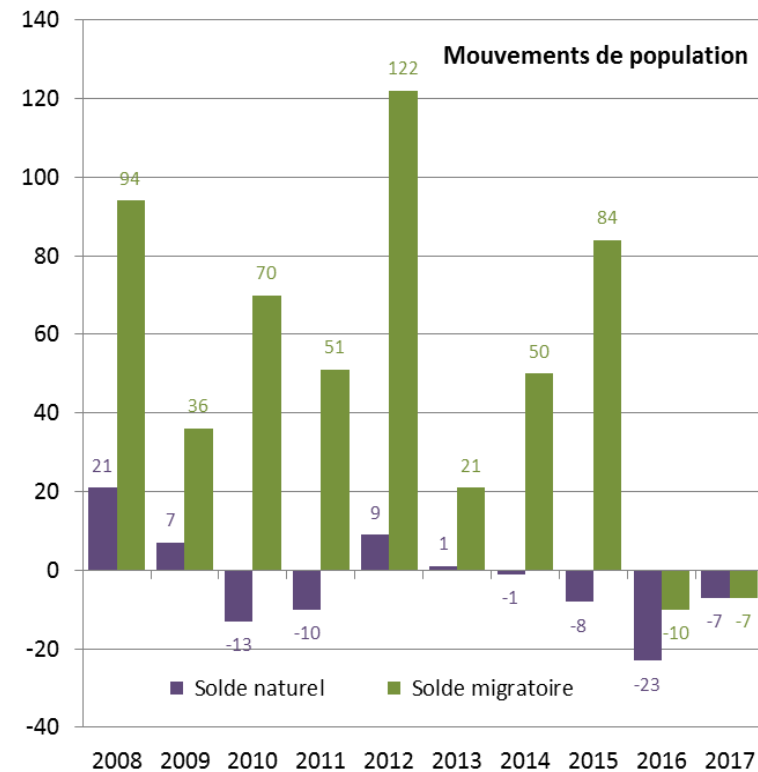


Figure 7 - Evolution des soldes naturels et migratoires 2008-2017 [S.P.F. Economie - DG Statistique]

³⁸ Pour les territoires de référence, l'Arrondissement d'Ath connaîtrait une croissance supérieure (+ 6%).

population observée en 2017 et 2018 trouvent également son origine dans des soldes naturels et migratoires tous deux négatifs, en 2016 et 2017.

Les chiffres fournis par l'I.W.E.P.S. montrent par ailleurs que les principaux échanges de population se produisent au sein de l'arrondissement (208 entrées et 176 sorties en 2017) et au sein du Hainaut (170 entrées et 172 sorties en 2017). Les échanges depuis et vers la Flandre, le reste de la Wallonie et la région bruxelloise restent minimes.

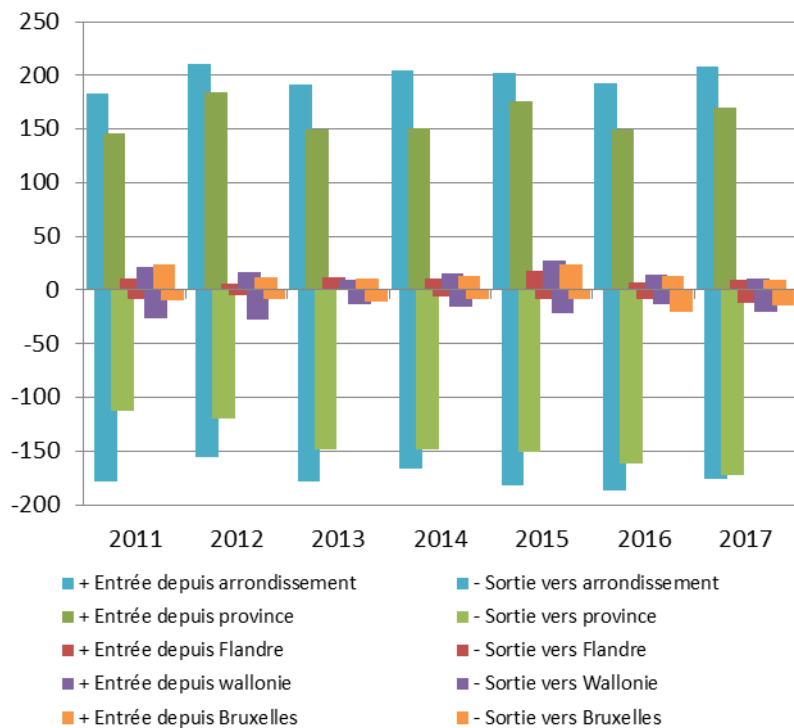


Figure 8 - Origine et destinations des migrations [IWEPS, Registre national, SPF]

Si les migrations restent globalement dans les mêmes fourchettes pour chaque origine ou destinations, on notera toutefois une légère tendance à la hausse des départs vers des communes du Hainaut en dehors de l'arrondissement.

5.1.3. STRUCTURE

Ce que le premier PCDR en disait ...

La pyramide des âges de 2002 montrait un net déficit dans les classes d'âges allant de 15 à 29 ans et la prépondérance des 30-49 ans, expliqué par le départ des étudiants et des jeunes actifs et par l'arrivée de familles avec enfants.

L'âge moyen de la population est de 39 ans.

La population étrangère est principalement issue d'Amérique du Nord (38,5%), de France (31,3%) et d'Italie (11,5%), cette dernière origine étant en forte diminution sur la décade.

L'âge moyen des Chiévrais est de 40,3 ans³⁹, soit sensiblement plus jeune que les moyennes de référence, mais en vieillissement par rapport au premier PCDR.

³⁹ Mise à jour 2023 : l'âge moyen de la population au 01.01.2023 est de 41,0 ans.

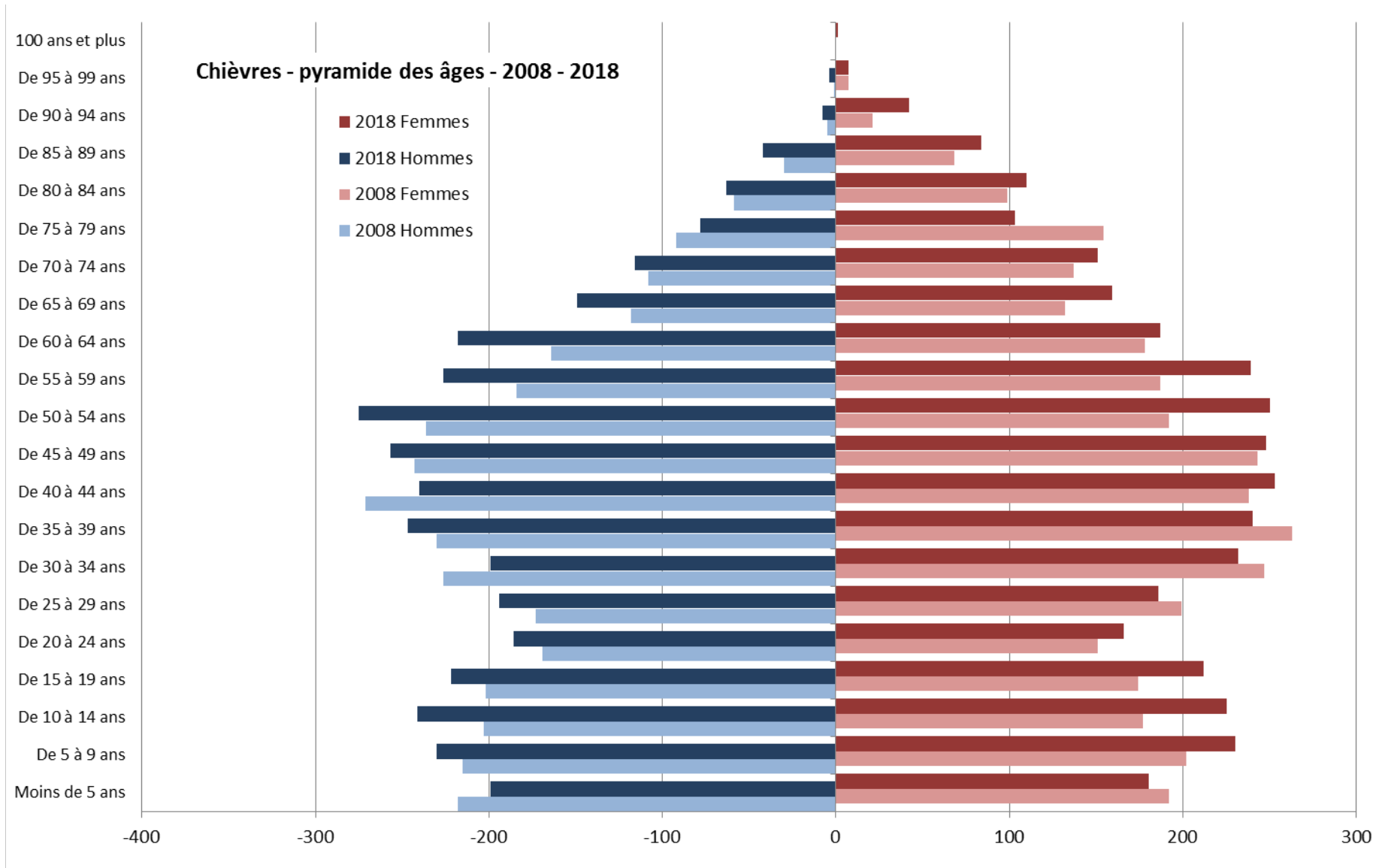


Figure 9 - Pyramide des âges de Chièvres [S.P.F. Economie - DG Statistique]

L'**indice de dépendance**⁴⁰ de Chièvres est de 89,64. Un indice de dépendance en dessous de 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité, ce qui confirme la moyenne d'âge plutôt jeune de Chièvres. Dans le même ordre, l'**indice de vieillissement**⁴¹, d'une valeur de 87,52 en 2018, montre que la part des jeunes de moins de 20 ans est supérieure à la part des personnes de plus de 60 ans. La comparaison des ratios chiévriais à ceux de référence montre que la structure démographique locale est nettement plus jeune (Wallonie : 103,84 en 2017) mais l'augmentation de la valeur ces dernières années confirme le vieillissement progressif de la population.

Ces indices permettent de compléter l'interprétation de la **pyramide des âges** « traditionnelle ». Celle-ci montre un profil en « as de pique » :

- Le creux des jeunes adultes (20-35 ans) est lié au départ pour les études et au premier emploi tandis que l'élargissement des catégories « enfants » montrent l'arrivée de nouvelles familles avec enfants (ou en cours de croissance). Par comparaison à la pyramide de Wallonie picarde où la base jeune reste étroite, cette reprise de natalité est nettement marquée à Chièvres.
- L'étirement des catégories plus âgées montre l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement progressif de la population. Cette analyse est vérifiée par la différence entre 2008 et 2018 pour les catégories d'âge à partir de 55 ans.

Wallonie picarde - pyramide des âges - 2008 - 2018

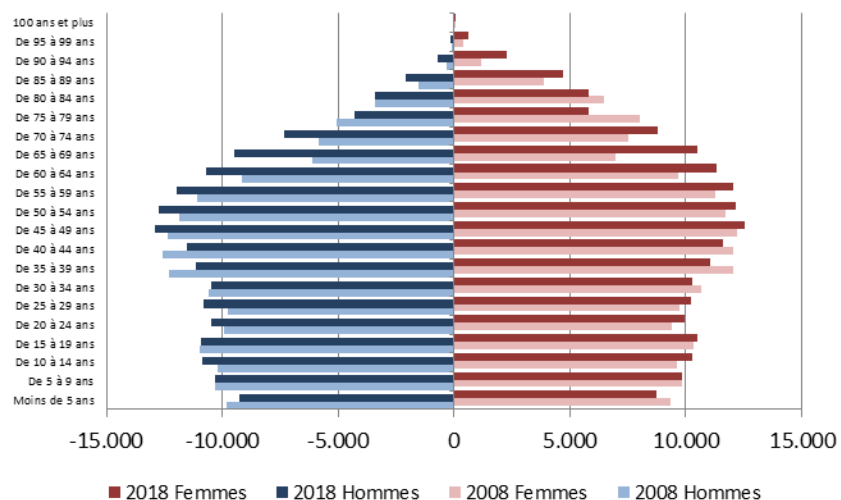


Figure 10 - Pyramide des âges de la Wallonie picarde [S.P.F. Economie - DG Statistique]

⁴⁰ Il s'agit du rapport entre la population âgée de moins de 20 ans ou de 60 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 20 à 59 ans (dénominateur).

⁴¹ L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 60 ans et plus (numérateur) et la population des personnes âgées de moins de 20 ans (dénominateur). Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus de 60 ans dans la population est supérieure à celle des moins de 20 ans.

La **population étrangère** résidant à Chièvres représente 3,3% de la population totale au 01.01.2018, chiffre relativement stable sur la décade et nettement inférieur aux moyennes de référence (5,1 % dans l'Arrondissement d'Ath, 10,19% en Wallonie).

Les nationalités les plus représentées sont la France, comme dans la plupart des communes de Wallonie picarde, et les Etats-Unis, ce qui est spécifique à Chièvres en lien avec la présence de la base aérienne.

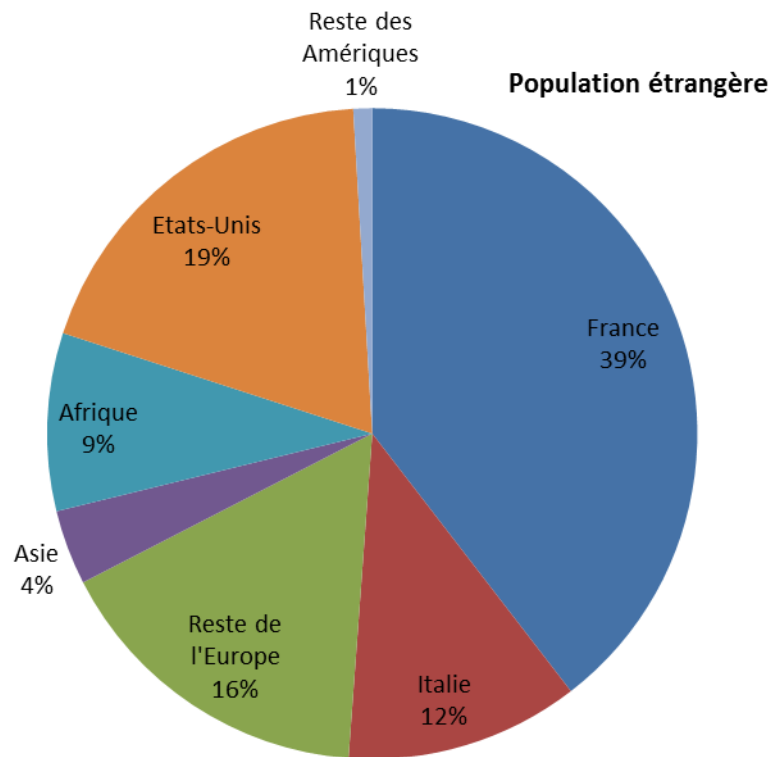


Figure 12 - Population étrangère résidant à Chièvres en 2018 [S.P.F. Economie - DG Statistique]

5.1.4. RÉPARTITION SPATIALE

L'historique des fusions villageoises induit aujourd'hui un **déséquilibre marqué** dans la répartition de la population au sein des différentes entités administratives de la commune : l'unité formée par Chièvres, Vaudignies et Tongre-Saint-Martin représente 50% de la population totale. Huissignies et Ladeuze comptent respectivement 20% et 15% de la population ; Tongre-Notre-Dame compte 10% et Grosage titre à 5,5% avec seulement 376 habitants.

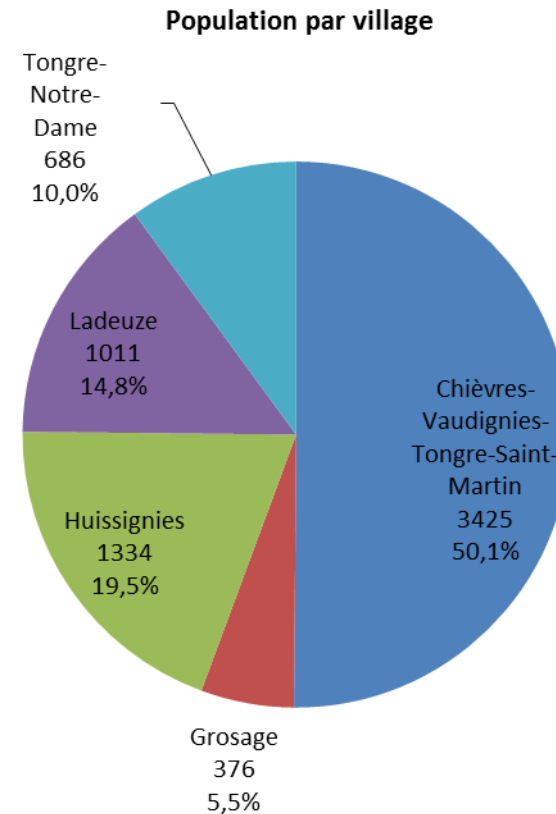
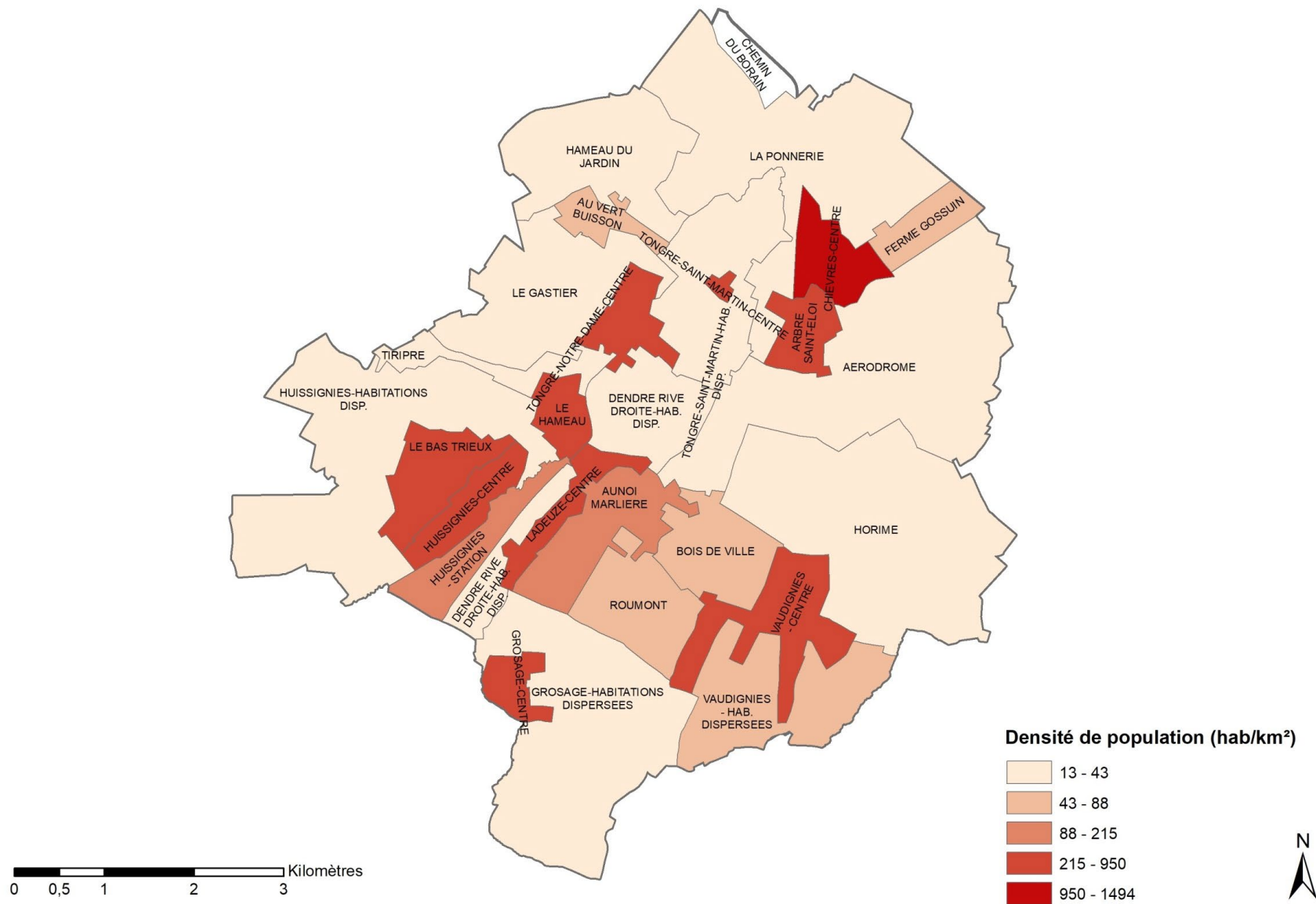


Figure 11 - Répartition de la population par village au 01.01.2019 [Données communales]

Densité de population de la commune de Chièvres (hab/km²) en 2016 par secteur statistique



Carte 26 - Densité de la population par secteur statistique en 2016

Le découpage par **secteur statistique** (données 2016) permet de reconstituer les anciens villages :

- Tongre-Saint-Martin compte 162 habitants (2,3%) et est le plus petit village de la commune
- Vaudignies compte 1321 habitants (19,0%), ce qui est supérieur à Huissignies
- Chièvres compte 2.056 habitants, soit 29,6% de la population (de 2016)

La carte de répartition de la population par secteur statistique montre :

- Les plus fortes densités dans les cœurs de village, les plus élevées se trouvant dans le centre de Chièvres (1494,28 habitants par km²), le secteur statistique « Arbre saint-Eloi⁴² » (950 hab./km²) ;
- Certains secteurs statistiques « hors centre » présentent une densité élevée, voire dépassent la densité du centre du village auquel ils se rattachent :
 - À Huissignies, le secteur statistique « Bas Trieu⁴³ » est plus densément peuplé que le secteur statistique « Huissignies centre⁴⁴ »
 - À Ladeuze⁴⁵, « le Hameau » égale « Ladeuze-centre » et confirme la séparation du village en deux agglomérations par la Hunelle et le canal Ath-Blaton.

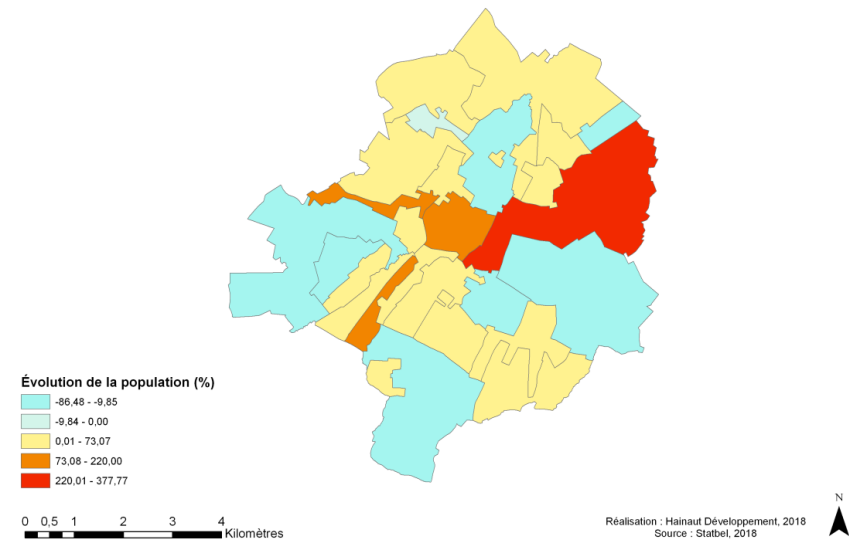
Les autres secteurs statistiques chiévrais présentent des densités de population très faibles, toutes en deçà de 88 habitants par km².

L'**évolution** de la densité de population est intéressante pour percevoir la manière dont évolue la structure territoriale mais doit être manipulée avec précaution dans la mesure où, à Chièvres, les effectifs sont particulièrement faibles dans certains secteurs statistiques. C'est particulièrement le cas pour le secteur « Aéroport » qui passe de 18 à 80 habitants entre 2008 et 2016 soit une augmentation relative de 378% mais avec un impact limité dans la mesure où il s'agit du développement résidentiel interne à la base aérienne. Une réserve similaire est recommandée pour la croissance observée sur le secteur statistique « Tiripré⁴⁶ ». Le secteur « Dendre Rive Droite – Habitations

dispersées » présente une croissance de 143%, probablement liée au développement résidentiel de la rue des Hauts Arbres.

À l'exception du « Bas Trieu », tous les centres agglomérés évoqués plus haut ont connu une augmentation de la densité de population ces dernières années, ce qui est un constat plutôt favorable par rapport au risque d'étalement urbain et d'accessibilité des services publics (administration, équipement, transports publics). Ce constat de léger recentrage est confirmé par un nombre assez important de secteurs statistiques éloignés des centres qui présentent une diminution de leur densité de population (en bleu sur la carte). Néanmoins, cette diminution est également à mettre en parallèle avec la diminution de la taille des ménages (voir point 5.2).

Évolution de la population par secteur statistique de la commune de Chièvres entre 2008 et 2016



Carte 27 - Evolution de la population par secteur statistique entre 2008 et 2016

⁴² Chièvres – rues de Saint-Ghislain, Dudley Gordon, de la Chapelle et avenue F. Declercq

⁴³ Huissignies – quartier de la place communale

⁴⁴ Huissignies – quartier de l'église et du centre culturel « la Marcotte »

⁴⁵ « Huissignies-station » et « Aunoi-Marlière » sont des secteurs qui présentent également des densités relativement fortes, supérieures ou égales à la moyenne

communale : ces chiffres sont à considérer avec prudence dans la mesure où ces secteurs sont peu bâtis.

⁴⁶ Ladeuze – rue du Chasseur et rue Verteneuil

5.2. MÉNAGES ET NOYAUX FAMILIAUX

Ce que le premier PCDR en disait ...

En 2001, la taille moyenne des ménages est de 2,48 personnes et se trouve au-dessus des moyennes de référence. Ce chiffre est lié à la proportion plus faible de ménages de 1 et 2 personnes (57,5%) et une plus grande proportion de ménages de 3 personnes (21,4%).

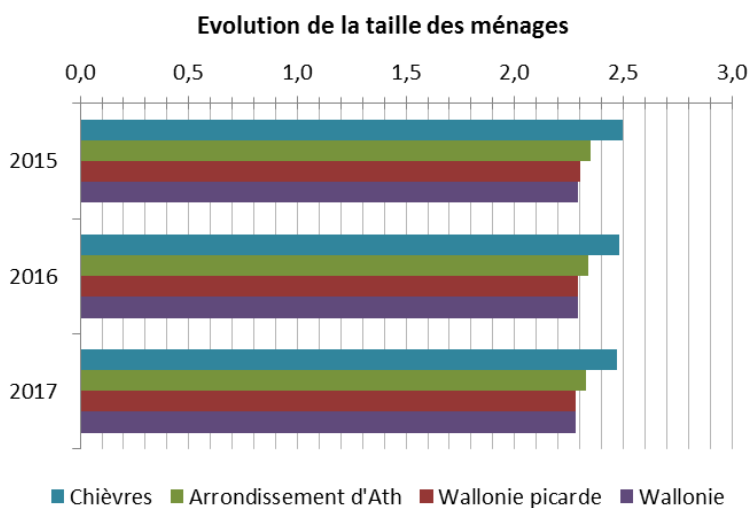


Figure 13- Evolution de la taille moyenne des ménages entre 2015 et 2017 [S.P.F. Economie - DG Statistique]

⁴⁷ Mise à jour 2023 : au 01.01.2023, Chièvres compte 2.884 ménages privés et 5 ménages collectifs. La taille moyenne des ménages privés est de 2,4 personnes.

En 2018, Chièvres compte 2.769 ménages, dont 4 ménages collectifs⁴⁷.

La taille moyenne des ménages privés chiévrais est de 2,47, sensiblement plus élevée que les territoires de référence. Ce chiffre est en baisse légère et continue, à Chièvres comme à une échelle plus large. Comme en 2001, la part plus importante de familles avec enfants influence ce chiffre. Nonobstant, les ménages d'isolés et de couples sans enfant restent les typologies prédominantes, composant plus de 50% des noyaux familiaux.

Etant donné que les sources des données de 2001 et de 2018 sont différentes⁴⁸, il n'est pas possible de pousser plus loin l'analyse évolutive.

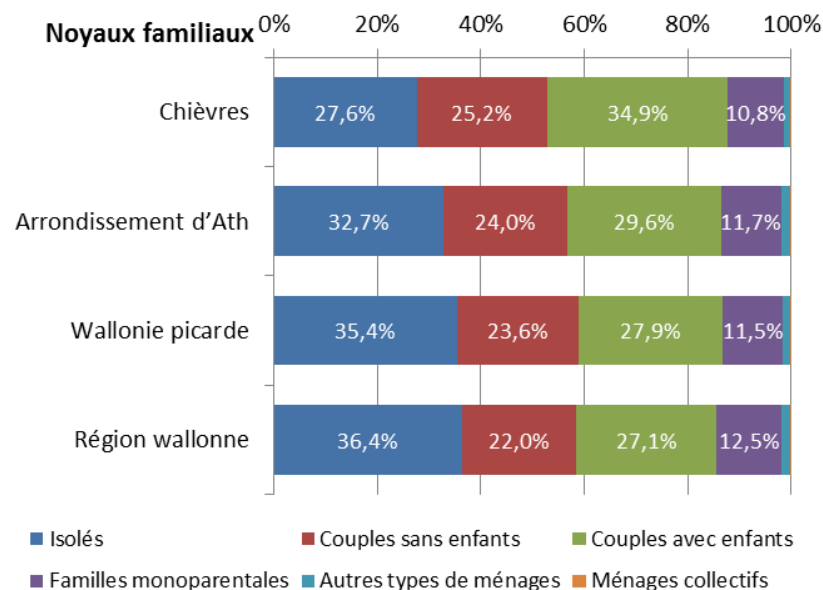


Figure 14 - Typologie des noyaux familiaux en 2018 [S.P.F. Economie - DG Statistique]

⁴⁸ Les données de 2001 sont issues de l'enquête sur les ménages et le logement tandis que les données de 2018 ont été calculées par l'IWEPS sur base des données du Registre National.

5.3. REVENUS

Ce que le premier PCDR en disait ...

En 2000, le revenu moyen par habitant s'élève à environ 10.500€ et est légèrement plus élevé que les territoires de référence.

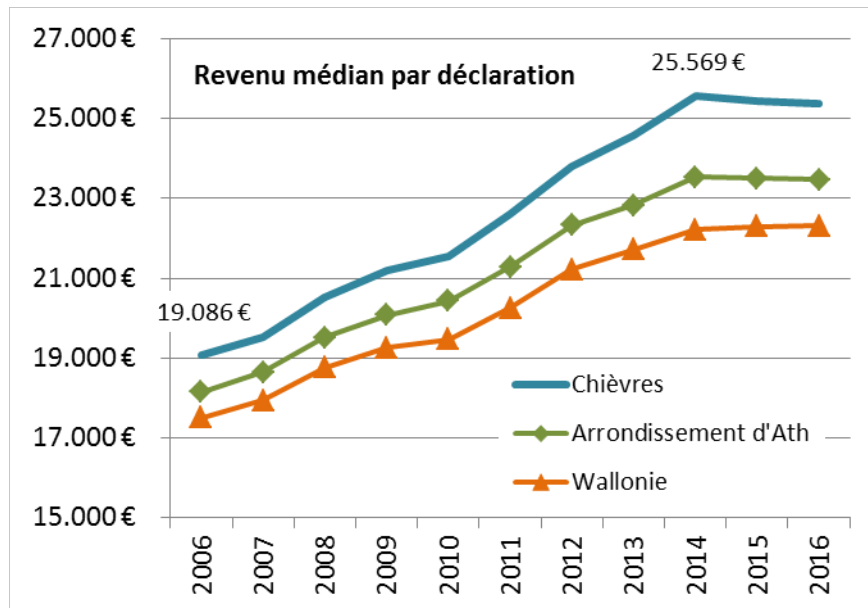


Figure 15 - Evolution du revenu médian par déclaration [S.P.F. Economie - DG Statistique]

5.3.1. REVENUS MOYEN ET MÉDIAN

Le revenu moyen imposable par déclaration est le quotient du revenu total net imposable et du nombre total de déclarations. Il est influencé par les valeurs extrêmes.

Le revenu médian par déclaration est le revenu correspondant à la déclaration située au centre de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant des revenus. Celui-ci n'est pas influencé par des valeurs aberrantes.

À Chièvres, le revenu médian par déclaration est de 25.363 € en 2016⁴⁹. Cet indicateur est nettement supérieur aux valeurs des territoires de référence et y a augmenté davantage (+32,9% à Chièvres, contre +29,2% dans l'Arrondissement d'Ath et +27,5% en Wallonie).

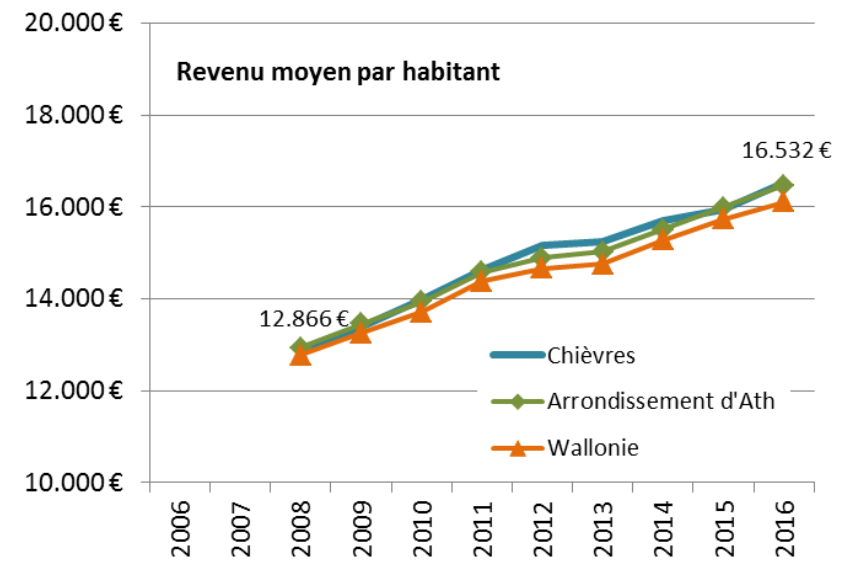
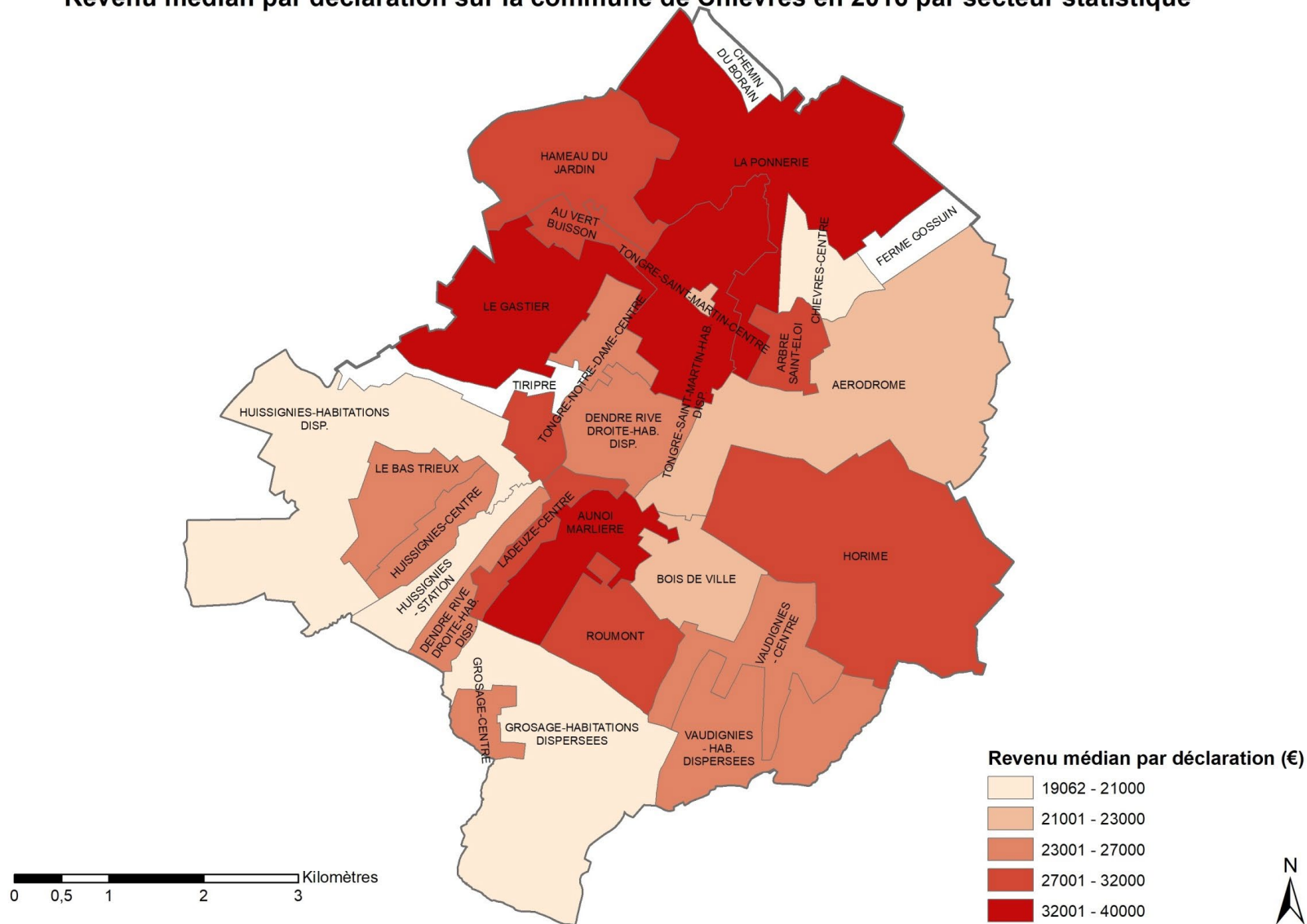


Figure 16 - Evolution du revenu moyen par habitant [S.P.F. Economie - DG Statistique]

⁴⁹ Mise à jour 2023 : en 2020, le revenu médian par déclaration s'élève à 27.766 €.

Revenu médian par déclaration sur la commune de Chièvres en 2016 par secteur statistique



Carte 28 - Revenu moyen par déclaration par secteur statistique en 2016

En revanche, le calcul du revenu moyen par habitant – qui prend en considération le nombre d’habitants qui sont rassemblés derrière chaque déclaration – ne montre pas un écart aussi important avec les territoires de références, ni en termes de valeur absolue, ni en termes d’évolution.

La conjugaison de ces deux indicateurs tend à confirmer que les nouveaux arrivants sont des actifs avec enfants.

5.3.2. CLASSES DE REVENUS PAR DÉCLARATION

La tranche de revenus la plus représentée est celle des 10.000-20.000 €, comme c’est également le cas dans les territoires de référence. Cette classe est néanmoins sous représentée à Chièvres, à la faveur des revenus supérieurs à la moyenne : les revenus supérieurs à 30.000€ représentent 41,4% des déclarations, contre 36,3% dans l’Arrondissement d’Ath et 34,0% en Wallonie.

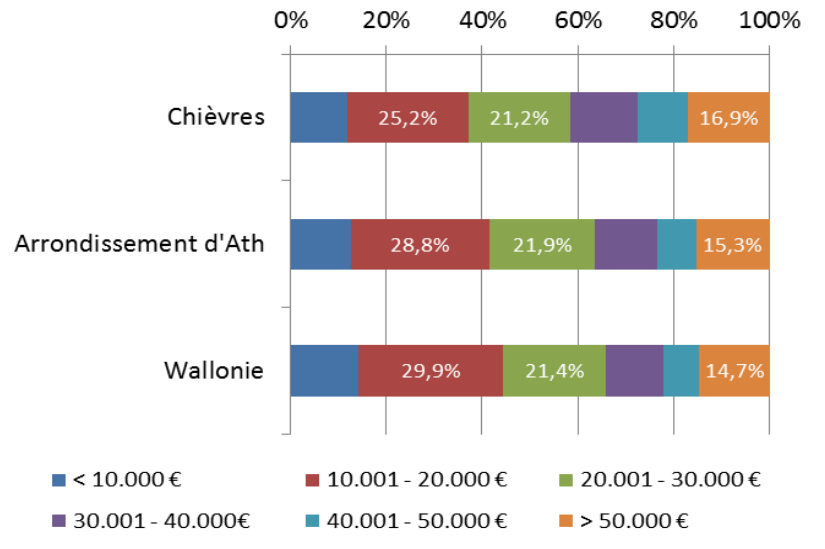


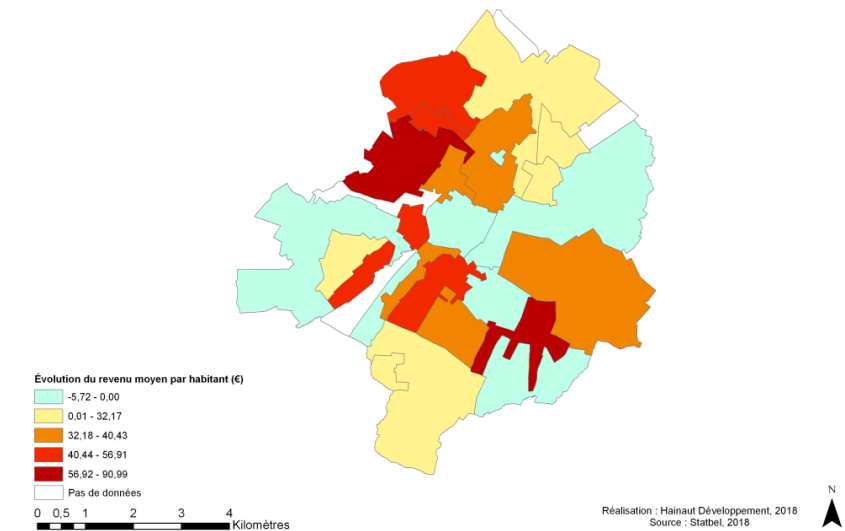
Figure 17 - Classes de revenus par déclaration en 2016 [S.P.F. Economie - DG Statistique]

5.3.1. RÉPARTITION SPATIALE

Le découpage par secteur statistique permet d’appréhender la répartition géographique des revenus dans la commune mais il faut – comme pour les données démographiques – rester vigilant quant aux données aberrantes liées aux petits effectifs de certaines unités.

Tous les cœurs des villages (sauf celui de Ladeuze) présentent un revenu médian par déclaration sous ou proche du revenu médian par déclaration de la commune (25.363 €) mais tous, à l’exception de Tongre-Saint-Martin, ont connu une croissance sur la décade. À Huissignies et Vaudignies, tous les secteurs statistiques présentent une valeur proche ou inférieure au revenu médian communal mais leurs cœurs ont connu une forte croissance ces dernières années.

Les valeurs élevées des secteurs périphériques de Ladeuze et Tongre-Saint-Martin sont probablement liées à des extensions résidentielles récentes dans ces zones (habitat pavillonnaire récent). Les autres valeurs élevées sont liées à des secteurs peu denses et doivent être considérées avec prudence.



Carte 29 - Évolution du revenu moyen par habitant par secteur statistique 2007-2016 [S.P.F. Economie - DG Statistique]

5.4. CHÔMAGE

Ce que le premier PCDR en disait ...
 En 2002, le taux de chômage de Chièvres est de 10,5%, ce qui est nettement inférieur aux territoires de référence, et est en baisse constante.

La situation de la commune en matière de chômage est plus favorable que les moyennes de référence : son seuil le plus bas est de 8,9% en 2016⁵⁰, après une baisse quasiment constante sur la décennie.

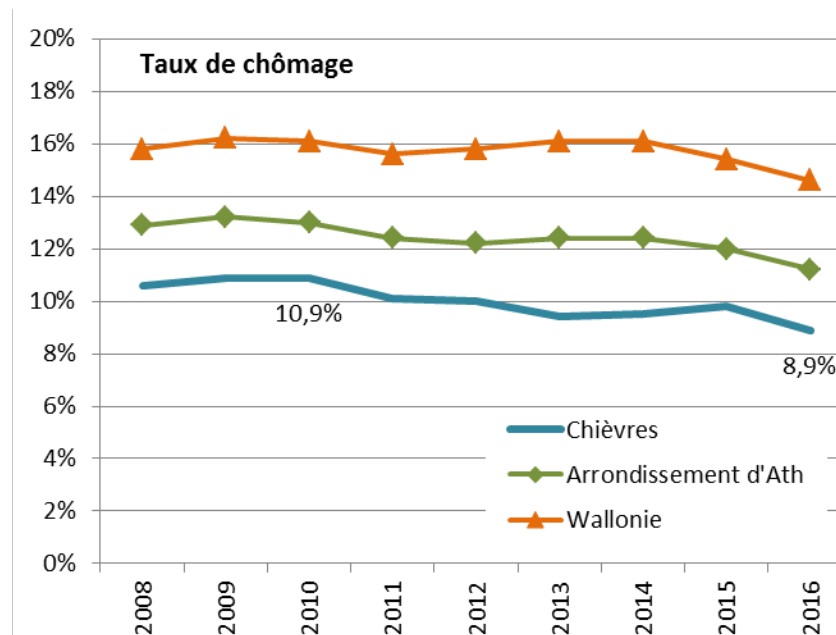


Figure 18 - Evolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans, moyenne annuelle [Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk]

⁵⁰ Mise à jour 2023 : le taux de chômage administratif s'élève à 6,9% en 2022.

5.5. PRÉCARITÉ

Plusieurs indicateurs sont disponibles pour évaluer la précarité présente à l'échelle communale et, éventuellement, permettre de cibler certaines catégories de population.

5.5.1. MINEURS VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS REVENU D'UN TRAVAIL

L'indicateur clé rapporte le nombre d'enfants de moins de 18 ans dont aucun des parents n'a un revenu du travail au total des enfants des moins de 18 ans, au 31 décembre. [WalStat]

Ces dix dernières années, la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenu a oscillé entre 6,4% (2010) et 9,3% (2006) et reste relativement stable et inférieure aux moyennes des territoires de référence.

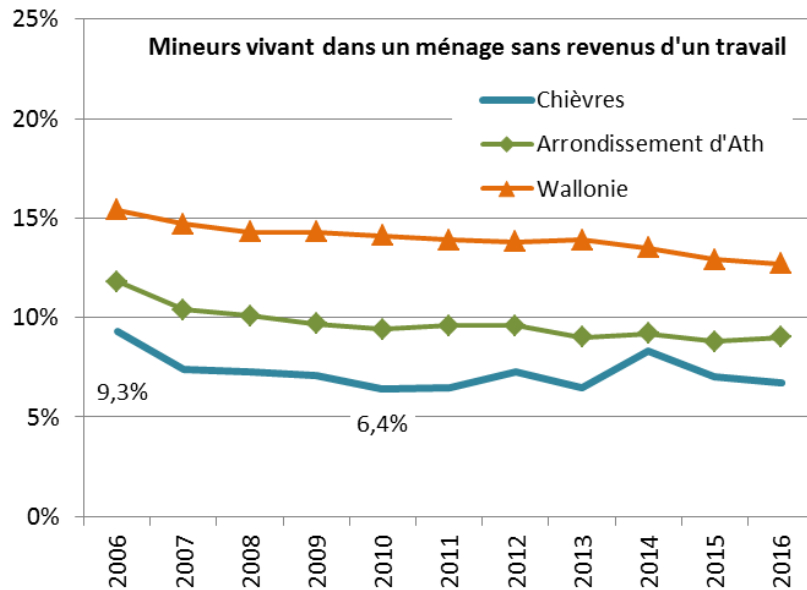


Figure 19 - Part des mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail [Banque Carrefour de la Sécurité Sociale]

5.5.2. REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE (RIS)

L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent (RIS ou ERIS) à la population, en moyenne annuelle (moyenne des données mensuelles pour le nombre de bénéficiaires). Le Revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale (loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale) aux personnes qui pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. [WalStat]

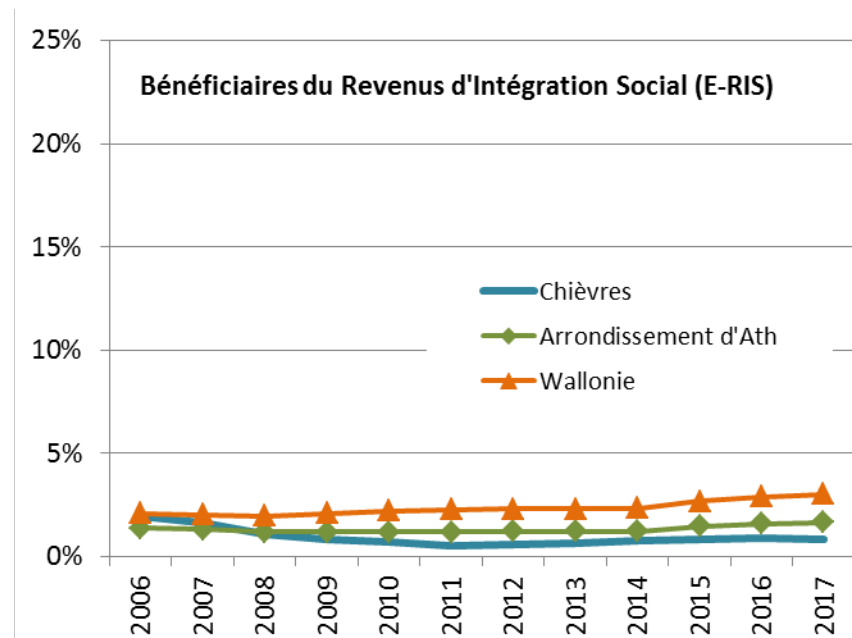


Figure 20 - Part des 18-64 ans bénéficiaires du Revenus d'Intégration Sociale ou de son équivalent, moyenne annuelle [S.P.F. Economie - DG Statistique, SPP-IS]

Après une baisse continue du taux de bénéficiaires du RIS ou équivalent jusqu'en 2011, la part de la population concernée est relativement stable et reste toujours nettement en dessous des moyennes de référence. En 2017, 0,8% de la population en est bénéficiaire, contre 1,6% dans l'Arrondissement d'Ath et 3,0% en Wallonie.

Le C.P.A.S. recense 40 bénéficiaires du Revenu d'Intégration Social.

5.5.3. BÉNÉFICIAIRES D'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Un bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé pour ses soins de santé, principalement en raison d'une situation de précarité. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en

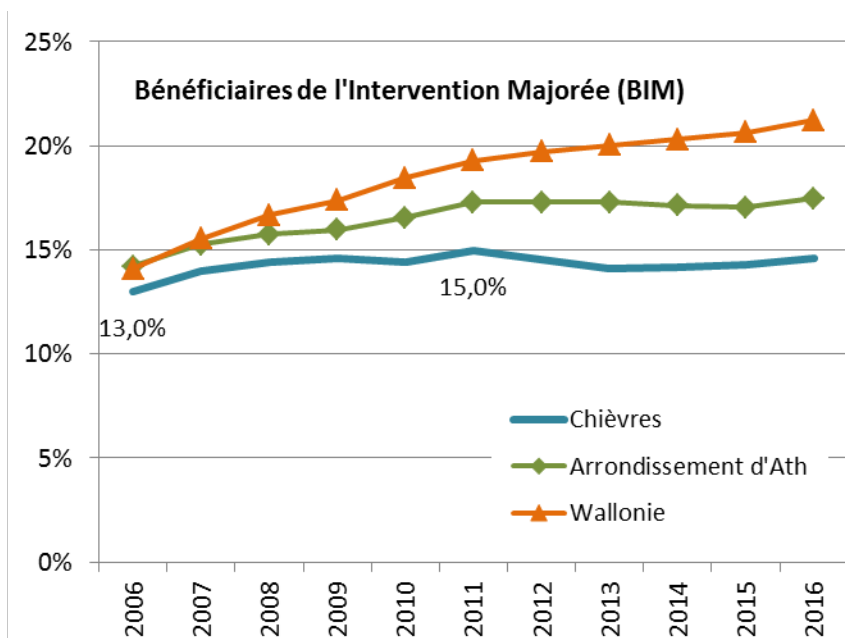


Figure 21 - Part de la population bénéficiaire de l'Intervention Majorée [Agence InterMutualiste]

commun et des tarifs sociaux pour l'énergie. Le fait d'être bénéficiaire du BIM indique donc généralement une situation précaire. Cet indicateur est disponible par groupe d'âge et par sexe. C'est un des seuls indicateurs de pauvreté qui est disponible aussi pour les mineurs. Les enfants à charge d'un bénéficiaire de l'intervention majorée le sont aussi. [WalStat]

La situation chiévroise est là aussi plutôt favorable et stable : toujours en deçà de 15% ces dix dernières années et relativement stable alors que les moyennes de référence sont en nette augmentation en Wallonie, plus élevées mais stable dans l'Arrondissement d'Ath.

5.5.4. REVENUS GARANTIS (RG) ET GARANTIE DE REVENUS AUX PERSONNES ÂGÉES (GRAPA)

L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées ou du revenu garanti (GRAPA ou RG) à la population

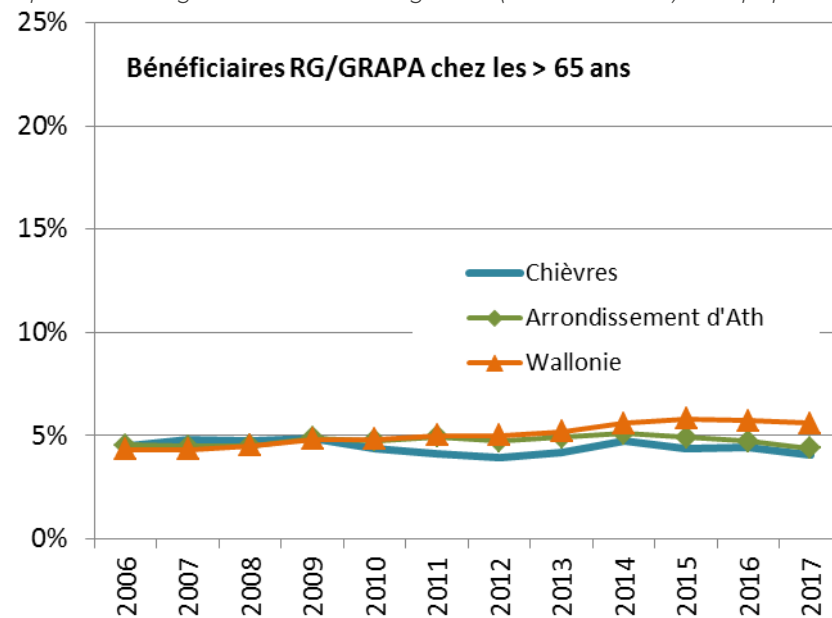


Figure 22 - Part de bénéficiaires du Revenu Garanti et de la Garantie de Revenus aux Personnes Agées [SFP, S.P.F. Economie - DG Statistique]

de 65 ans et plus, au 1er janvier. La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. Elle remplace depuis 2001 l'ancien 'Revenu garanti' (RG). Une GRAPA s'obtient après un examen des moyens d'existence du demandeur. Il doit également répondre à des conditions d'âge, de nationalité et de résidence. L'Office national des Pensions (ONP) examine les droits à une GRAPA de manière automatique dans certains cas (demande de pension de retraite, prépensionné qui atteint l'âge légal). [WalStat]

Cet indicateur consacré à la précarité des personnes âgées semble nettement moins favorable que les précédents : le taux de bénéficiaires n'est que très légèrement inférieur aux moyennes des territoires de référence et reste stable sur la période observée.

5.5.5. PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les compteurs à budget sont des compteurs pour l'énergie (électricité et gaz) qui fonctionnent selon un mode de prépaiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Ce type de compteur est le plus souvent placé à la demande du fournisseur d'énergie à la suite d'un défaut de paiement du client. Quand le client a apuré la dette liée au vecteur énergétique concerné, il peut demander la désactivation du compteur à budget, c'est-à-dire repasser à un mode de facturation classique où le paiement s'effectue via des factures d'acompte tous les mois. La présence d'un compteur à budget actif est un bon indicateur de précarité énergétique, car son utilisation résulte très souvent de difficultés financières liées au paiement des factures d'énergie. [WalStat]

Il n'existe pas encore de données temporelles exploitables du fait du caractère récent du dispositif. Toutefois, les chiffres disponibles pour Chièvres en 2017 montrent que :

Pour l'électricité, 2,45% des compteurs actifs sur le territoire sont des compteurs à budget

Pour le gaz, 3,82% des compteurs actifs sont des compteurs à budget

Au niveau du CPAS, le **Plan d'Action Préventive en matière d'Énergie** (PAPE) 2020-2021 permet d'accompagner les ménages en difficulté dans l'amélioration de leur gestion énergétique pour mieux maîtriser leur

consommation et réduire leur facture d'énergie. Plusieurs actions sont menées dans ce cadre, notamment en concertation avec l'éco-conseiller de l'Administration communale :

- La prévention des bénéficiaires sur les possibilités d'économies d'énergie
- L'achat et la distribution de petites fournitures de lutte contre les pertes énergétiques (par exemple, boudins de porte)
- La réalisation d'un audit à domicile chez les bénéficiaires propriétaires de leur logement

5.5.6. ÉLÉMENTS SAILLANTS

La situation sociale de la population chiévroise est relativement favorable, au regard des indicateurs disponibles. La situation géographique, la proximité de pôles d'emploi, l'attractivité résidentielle de la commune lui offre la chance d'un bilan statistique optimiste. Néanmoins, les statistiques temporelles sont stables alors que la population augmente : cela signifie que le nombre absolu de personnes vivant dans une situation de précarité augmente lui aussi et devra continuer de faire l'objet d'une attention particulière dans les politiques locales. C'est notamment vrai pour les mineurs vivant dans une situation de précarité et pour les personnes âgées.

Le Plan de Cohésion Sociale met en évidence l'isolement des personnes précarisées, des personnes âgées et des isolées.

La question, relativement récente, de la précarité énergétique et de la précarité numérique doit également faire l'objet d'une veille attentive.

5.6. ACTIONS EN FAVEUR DES GROUPES LES PLUS DÉMUNIS

La **Croix-Rouge** offre ses services d'urgence sociale, de vesti-boutique, de transport social, d'écoute et de repas solidaire mais la plupart des activités ont lieu dans leurs locaux de Basècles (commune de Belœil).

L'**Agence Locale pour l'Emploi (ALE)** accompagne les personnes sans emploi dans leur réinsertion sociale (cf. 7.1.4. Agence Locale pour l'Emploi).

Les bureaux de la **Maison de l'Emploi** dont dépend Chièvres sont situés à Ath, à proximité de la gare (donc facilement accessibles en bus).

À Ath également, l'**Institut de Promotion Sociale** de la Communauté française dispense un large panel de formations techniques du niveau secondaire inférieur au supérieur.

La **Commission des Aînés** organise différentes activités afin de lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

Le **Plan de Cohésion Sociale** compte plusieurs actions visant spécifiquement les plus démunis : la création d'un guichet d'information dédié à la santé et d'une brochure y associée, l'organisation mensuelle d'un repas solidaire à prix modique, la création d'une épicerie sociale et la pérennisation du service de taxi social.

Enfin, le **CPAS** organise chaque année un réveillon solidaire.

5.7. ESTIMATION DES BESOINS FUTURS DE LA POPULATION EN TERMES D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Eu égard aux constats sociodémographiques posés ci-avant, plusieurs besoins peuvent d'ores et déjà être présumés :

- Un parc de logements diversifié, adapté aux besoins spécifiques des personnes isolées, des familles monoparentales et des ménages à budget limité ;
- Des services spécifiques pour les personnes en situation de précarité, avec une capacité augmentée pour accueillir le vieillissement de la population : accompagnement à domicile, mobilité facilitée, lutte contre la fracture numérique, etc.
- La création d'équipements collectifs de proximité accessibles et d'espaces publics conviviaux afin de créer du lien et de la solidarité.

SYNTHESE – DÉMOGRAPHIE

	Ressources	Problématiques
Origine interne	<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance démographique, issues d'un solde naturel et d'un solde migratoire globalement positifs • Nouvelles populations principalement issues des territoires proches (arrondissement, province) • Structure de la population plutôt jeune, liés à l'installation de nouvelles familles avec enfants (reprise de natalité) • Revenus moyens par habitant dans les moyennes, taux de chômage faible et en baisse (indicateurs sociaux plutôt favorables) 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déséquilibre d'habitants marqué entre les villages • Part relativement importante de population dans certaines zones éloignées des centres (Bas Trieu, Hameau de Ladeuze) • Surreprésentation des classes de revenus élevés et possible augmentation du nombre de personnes en situation de précarité
	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perspectives de population calées sur un adoucissement de la croissance démographique, avec une augmentation du nombre de ménages (et une diminution de leur taille), un vieillissement de la population : adaptation du parc de logement, des services à la population, de la mobilité, etc. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précarités énergétique et numérique • Distance de certaines structures d'accompagnement des démunis : Croix-Rouge et Maison de l'Emploi implantées respectivement à Belœil et à Ath

6. Logement

Ce que le premier PCDR en disait ...

Au début des années 2000, l'habitat se caractérise par une part importante de bâti anciens (> 40% avant 1919). Au milieu des années '90, le nombre de logements neufs augmente significativement.

La rénovation représente environ 10% des demandes de permis.

Début 2000, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation ordinaire est d'environ 65.000€.

L'enquête sur les ménages réalisées en 2001 par l'I.N.S. montre qu'environ 62% des logements disposent d'un chauffage central (dont 75% au mazout), moins de 30% d'un ordinateur individuel et 15% d'une connexion Internet.

La part des maisons jumelées et des maisons mitoyennes est respectivement de 18% et 26%.

Les logements sociaux sont au nombre de 149, principalement concentrés dans la Cité-Parc et Les Sablières à Chièvres et à La Payelle à Vaudignies. Plusieurs projets sont alors portés par la Ville et par le C.P.A.S. : dans l'ancien hôpital et sur la Grand-Place à Chièvres, au Clos des Veuves à Grosage, dans l'ancienne brasserie Croissiaux⁵¹ à Ladeuze et à Vaudignies.

⁵¹ Ce site a finalement été réaménagé par un privé (voir point 4.5.2. Outils d'aménagement opérationnel)

6.1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

6.1.1. TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Le parc de logements de Chièvres est relativement **ancien** : 54,4% du bâti est antérieur à la fin de la Seconde Guerre Mondiale (contre 57,2% dans l'Arrondissement d'Ath et 49,1% en Wallonie). La reprise démographique du début du millénaire (voir 5.1 Démographie) est perceptible avec une part légèrement plus forte de bâtiments datant de cette période. En l'absence de statistiques fines en la matière, l'ancienneté du bâti laisse présager des logements aux performances énergétiques faibles, parfois mal équipés.

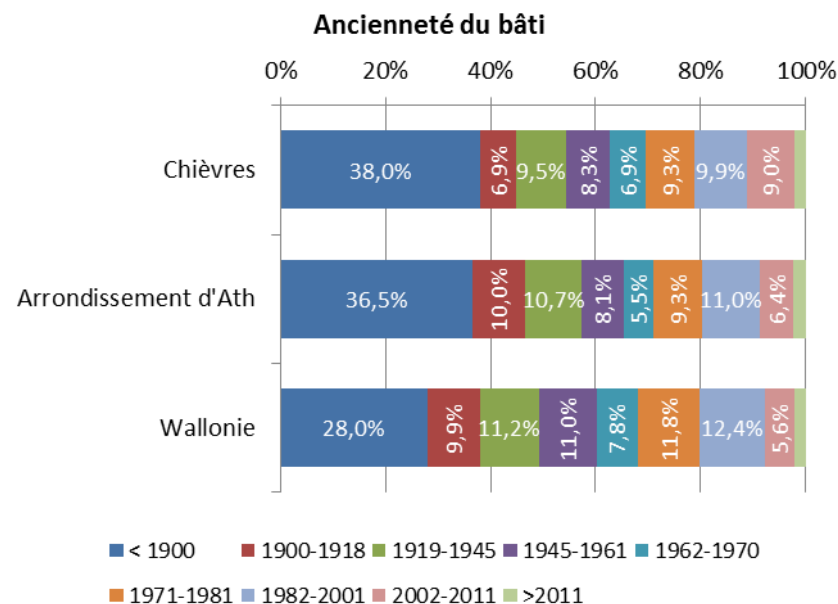


Figure 23 - Ancienneté du bâti [S.P.F. Finances, S.P.F. Economie - DG Statistique]

Une taxe sur les logements inoccupés est en vigueur, avec un caractère progressif (année 1 : 20€/mètre de façade, année 2 : 40€, année 3 et suivantes : 180€).

Chièvres fait partie de l'**Agence Immobilière Sociale** « des Rivières », avec les communes de Belœil, Bernissart, Boussu, Dour, Hensies, Honnelles, Quaregnon, Quiévrain et Saint-Ghislain. Cependant, aucun logement n'est actuellement loué par ce biais.

Par ailleurs, la commune recense 21 **résidences secondaires** en 2018, contre 14 en 2009. Une nette augmentation a été observée en 2011, passant à 22 et est directement liée à la mise en application de la taxe sur les logements inoccupés.

6.1.2. COÛTS

En matière de **coût du foncier**, 2008 a été une année charnière où le prix moyen du mètre carré constructible à Chièvres a dépassé celui de l'Arrondissement d'Ath et celui de Wallonie, ce après une croissance du prix soutenue depuis le début des années 2000. Depuis lors, seules les années 2013 et 2014 ont été nettement en dessous des moyennes territoriales : en 2013, le prix moyen du terrain à bâtir a été équivalent à celui de 2006.

En matière de coût de l'**immobilier** (maisons d'habitations ordinaires⁵²), la situation chiévroise est plutôt similaire aux moyennes régionales : en 2017, le prix de vente moyen des maisons d'habitations ordinaires s'élève à 154.977€, contre 148.623€ dans l'Arrondissement d'Ath, 153.377€ en Wallonie picarde et 161.296€ en Wallonie. Toutefois, deux pics sont observés en 2009 et surtout 2015-2016 où le coût de l'immobilier culmine à près de 170.000 €. Le nombre de ventes réalisées sur le territoire ces années-là n'étant pas disponible, il n'est pas possible de supposer que ces moyennes sont liées à la vente d'un bien exceptionnel dans un nombre de vente limité.

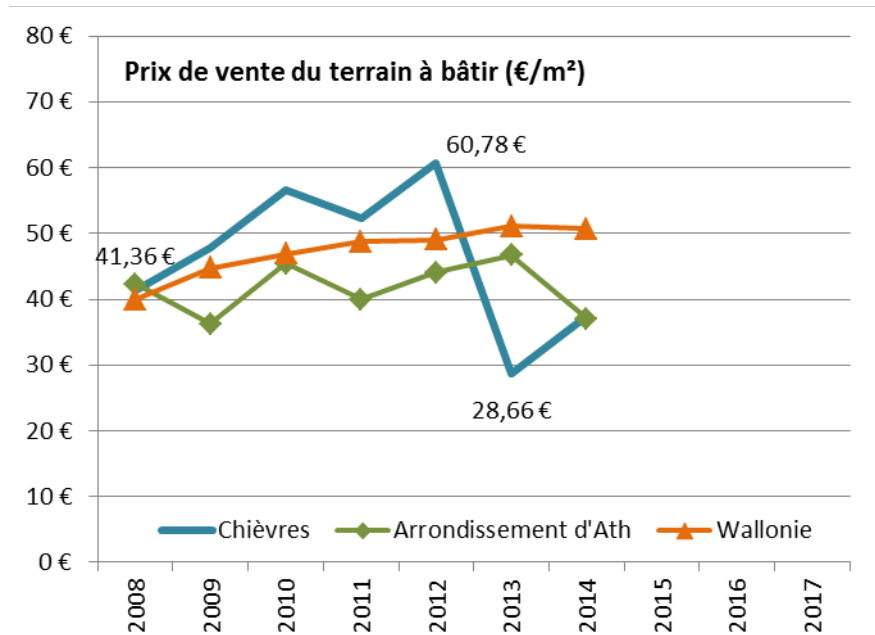


Figure 24 - Evolution du prix de vente moyen du terrain à bâtir [S.P.F. Economie - DG Statistique]

⁵² Maisons d'habitations ordinaires : maisons ouvrières, d'employés, de rentiers, les maisons bourgeoises mais aussi les maisons rurales, d'agriculteurs, etc. pour autant que leur superficie ne dépasse pas 5 ares (S.P.F. Economie - DG Statistique).

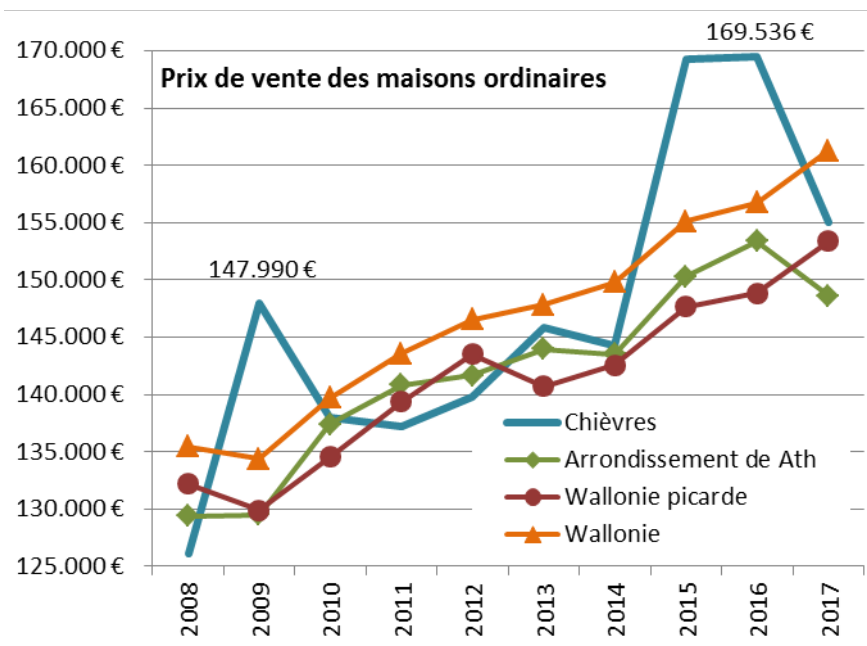


Figure 25 - Evolution du prix de vente moyen des maisons d'habitation ordinaires [S.P.F. Economie - DG Statistique]

6.2. POLITIQUES COMMUNALES

6.2.1. SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT ET URBANISME

Au sein du Service Logement, plusieurs actions spécifiques sont menées :

- La vérification de la conformité des demandes de permis avec le Code du Logement
- La collaboration avec le SPW Logement dans les cas de plaintes de locataires vis-à-vis de leur logement
- La collaboration avec le CPAS pour l'accompagnement des demandeurs de logements sociaux

6.2.2. ANCRAGE COMMUNAL

Ni la Commune ni le CPAS ne dispose de Plan d'ancrage en vigueur.

6.2.3. LOGEMENTS PUBLICS

Le parc de **logements publics** de Chièvres compte 220 logements locatifs. Celui-ci permet d'héberger 5,17% des ménages, chiffre en baisse du fait de la stabilité du parc de logements publics alors que la population est en croissance constante. En 2017, 147 logements étaient gérés par une Société de Logements de Services Publics. Plusieurs opérateurs publics gèrent ces logements sur le territoire chiévrois :

- Le **C.P.A.S.** propose 25 logements à Chièvres-Vaudignies (dont 2 logements de transit (1 chambre), 15 logements 1 chambre) et 1 logement ILA pour 5 personnes isolées à Grosage. Il proposera bientôt un logement à Tongre-Saint-Martin (permis d'urbanisme en cours d'instruction, pour rénovation). Un Conseiller Logement accompagne les bénéficiaires.



Illustration 32 - Cité parc à Chièvres (crédit photo : Google)

- **L'Habitat du Pays Vert** (Société de Logement de Service Public) propose :
 - 116 logements à Chièvres-Vaudignies, notamment dans la Cité Parc (42 logements), dans les résidences de la Sablière (36 logements) et de la Payelle (32 logements), à la rue Saint-Jean (3 logements) et à la rue R. Gossuin (3 logements) ;
 - 13 logements à Tongre-Notre-Dame (parvis Notre-Dame) ;
- **L'Office Central d'Action Sociale et Culturelle de la Défense** propose 52 logements à Chièvres, dont 36 dans la résidence du Logis Militaire et 16 sous forme d'appartements ;
- **À Toi Mon Toit** (Agence de Promotion du Logement) propose 4 logements à Chièvres ;
- La **Ville de Chièvres** proposera bientôt 2 logements à Chièvres (permis d'urbanisme en cours d'instruction, pour rénovation) et 1 logement à Tongre-Saint-Martin.

Au total, 220 logements publics sont proposés à la location sur le territoire chiévrais. L'essentiel est localisé à Chièvres, facilitant l'accès aux services pour les locataires. Ladeuze, Huissignies et Grosage ne disposent d'aucun logement public locatif.

6.3. BESOINS SPÉCIFIQUES

Outre les besoins spécifiques liés à l'évolution sociodémographique (voir point 5.7. Estimation des besoins futurs de la population en termes d'équipements et de services), les besoins concernant le logement seront liés à leur performance énergétique (faible impact financier et faible impact carbone), à leur fonctionnalité (adaptation aux besoins spécifiques), à leur proximité des services quotidiens (diminution de la dépendance à la voiture et de la captivité aux transports collectifs).

SYNTHESE – LOGEMENT

		Ressources	Problématiques
Origine interne	Atouts	<ul style="list-style-type: none"> Parc de logements de la Commune, du CPAS, de l'Habitat du Pays vert, de l'Office central d'Action Sociale et culturelle de la Défense et de l'Agence de promotion du logement « À toi mon toit » (total : 220) : localisation compatible avec accessibilité des services Quelques offres de logement public spécifique (ILA, transit, etc.) Commune adhérente à l'AIS « des Rivières » Service communal Logement, conseiller Logement au CPAS 	Faiblesses <ul style="list-style-type: none"> Parc de logements relativement ancien : performance énergétique mauvaise, niveau d'équipement/confort limité Coût du foncier plutôt supérieur aux moyennes, coût de l'immobilier plutôt comparable aux moyennes (en lien avec son ancienneté) Stabilité du parc de logements publics alors que la population augmente
	Opportunités		Menaces <ul style="list-style-type: none"> Disparition des données statistiques sur les logements (abandon des recensements périodiques au niveau fédéral)
Origine externe			

7. Secteurs économiques significatifs

7.1. EMPLOI LOCAL

Ce que le premier PCDR en disait ...

Début 2000, l'activité économique est relativement réduite et s'appuie sur quelques PME.

En 1991, la population a majoritairement un statut d'employé (49%). L'Administration communale emploie 75 personnes, dont 25 dans l'enseignement et une vingtaine pour le Service Travaux.

Les indépendants exercent principalement dans les secteurs du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et artisanat (en 2002). Le taux d'emploi de Chièvres, de 57%, met en évidence le nombre d'emplois locaux réduits et la nécessité de se déplacer pour la population active résidente : principalement vers Bruxelles, Ath et Mons. En 1991, 30% de la population active de Chièvres travaille au sein de la commune.

En 1991, le dernier recensement comptabilise 1.337 personnes travaillant à Chièvres, dont 47,6% habitent Chièvres, 9,6% viennent d'Ath et 6,9% de Belœil.

Le secteur économique local est soutenu par des initiatives supra-communales telles que l'Agro-Food Valley et le CARAH et par le développement d'outils touristiques, par exemple la création du R.I.S. du musée de la Vie rurale de Huissignies.

7.1.1. ACTIVITÉ DE LA POPULATION

Sur les dernières statistiques disponibles, la population active occupée⁵³ résidant à Chièvres oscille entre 71 et 72%⁵⁴ et est supérieure aux territoires de référence, sans être significativement différente de l'échelle locale (arrondissement d'Ath).

En moyenne en 2016, il y a 2.510 travailleurs assujettis à la sécurité sociale domiciliés à Chièvres. Parmi ceux-ci, 33,1% sont inoccupés ou inactifs et 67% sont actifs : 53,9% sont salariés, 11,9% sont indépendants et 1,1 % est aidant.

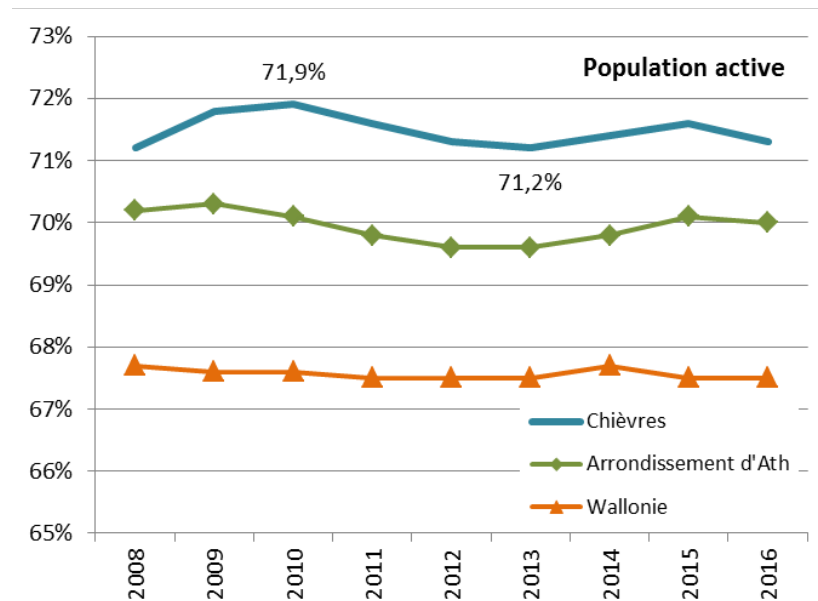


Figure 26 - Taux d'activité administratif des 15-64 ans [Comptes de l'Emploi Wallon, Steunpunt Werk]

⁵³ La population active est définie par l'Institut National de Statistique (I.N.S.) comme l'offre des forces de travail sur le marché du travail. Il s'agit donc de la population âgée

entre 15 et 64 ans résidant sur un territoire donné qui travaille sur ce territoire ou ailleurs (population occupée) ou qui est à la recherche d'un emploi (population inoccupée).

⁵⁴ Mise à jour 2023 : en 2021, le taux d'emploi administratif des 15-64 ans est de 71,5%.

7.1.2. SECTEURS D'ACTIVITÉS ET STATUTS DE L'EMPLOI LOCAL

EMPLOI SALARIÉ

Parmi les 1.264 **postes de travail disponibles**⁵⁵ à Chièvres au 30 juin 2017, une large majorité est située dans les secteurs publics (administration, enseignement et défense). Cette spécificité est liée à la présence de la base aérienne qui emploie également de nombreux civils habitants la région. Les commerces et services marchands sont le second secteur d'activité fort, même s'ils se situent en deçà des moyennes de référence. Cependant, le secteur de la construction (avec 10,0% des travailleurs) est davantage représenté que dans les territoires de référence, à la défaveur du secteur de

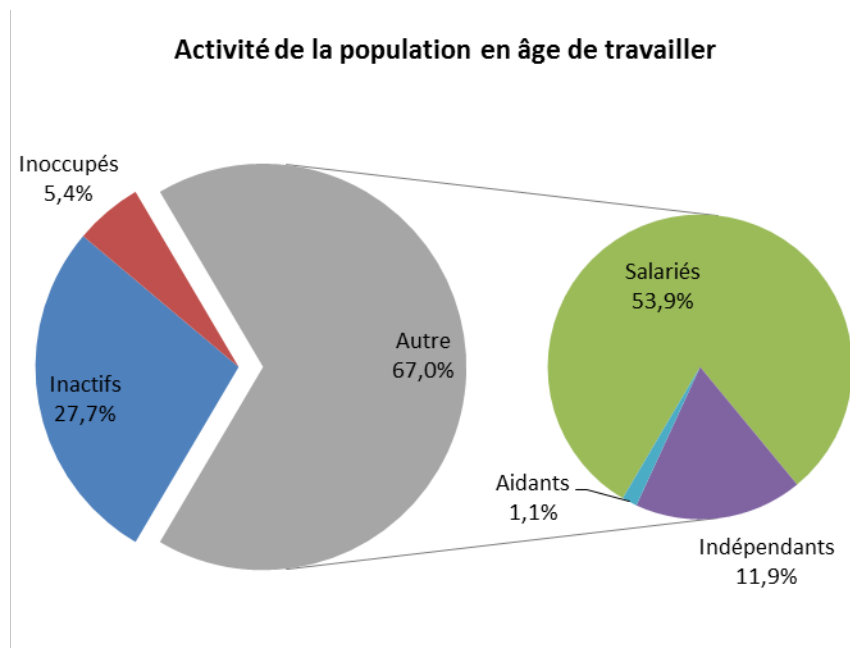


Figure 27 - Structure d'activité de la population en âge de travailler [IWEPS, 2016]

⁵⁵ Mise à jour 2023 : 1.199 postes salariés fin 2021

l'industrie qui n'occupe que 5,2% des travailleurs chiévrais, chiffre lié à l'absence de grosse entreprise sur le territoire de Chièvres. Avec 0,2% de travailleurs actifs dans le secteur primaire, ce chiffre montre la faible attractivité du secteur agricole en matière d'emploi salarié (voir 7.2.).

Le nombre de postes salariés est en légère augmentation ces dernières années.

Les 137 **entreprises en activité sur le territoire**⁵⁶ sont essentiellement de toute petite taille (80% avec moins de 10 travailleurs).

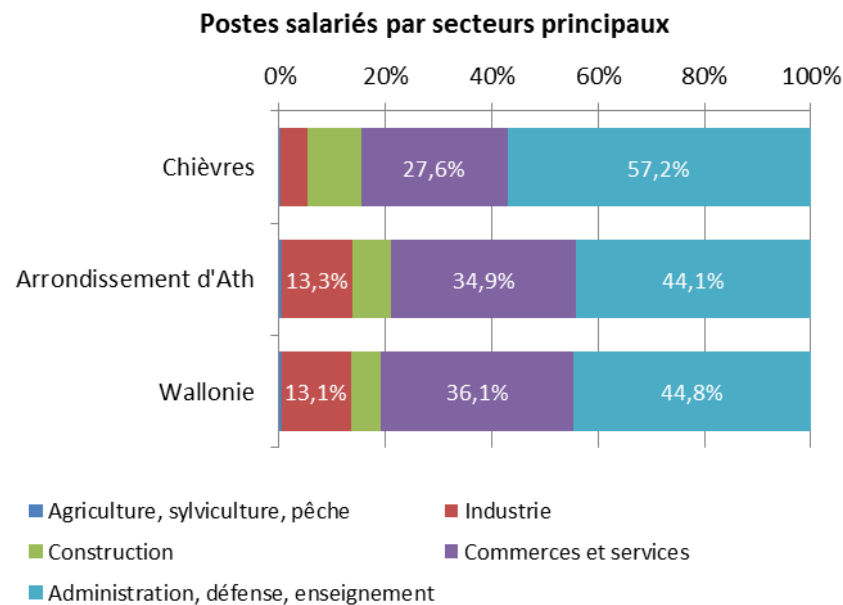


Figure 28 - Répartition des emplois au lieu de travail, par secteurs principaux [ONSS, 2017]

⁵⁶ Mise à jour 2023 : 137 entreprises actives fin 2021

EMPLOI INDÉPENDANT

Au 31 décembre 2017, l'INASTI recense 606 **indépendants actifs**⁵⁷ à Chièvres, soit une croissance légère au fil du temps.

Parmi ceux-ci, deux secteurs d'activité se dégagent : les commerces et services (dans la même proportion que les territoires de référence) et les professions libérales. Ce chiffre légèrement inférieur aux territoires de référence, probablement lié au caractère rural de la commune, tandis que le secteur primaire y est largement plus présent.

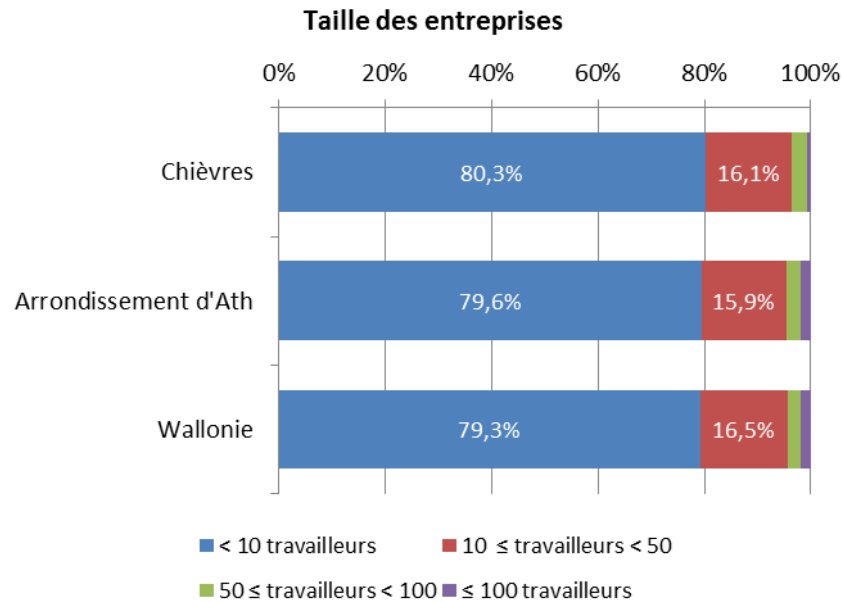


Figure 29 - Répartition des entreprises selon le nombre de travailleurs [ONSS, 2017]

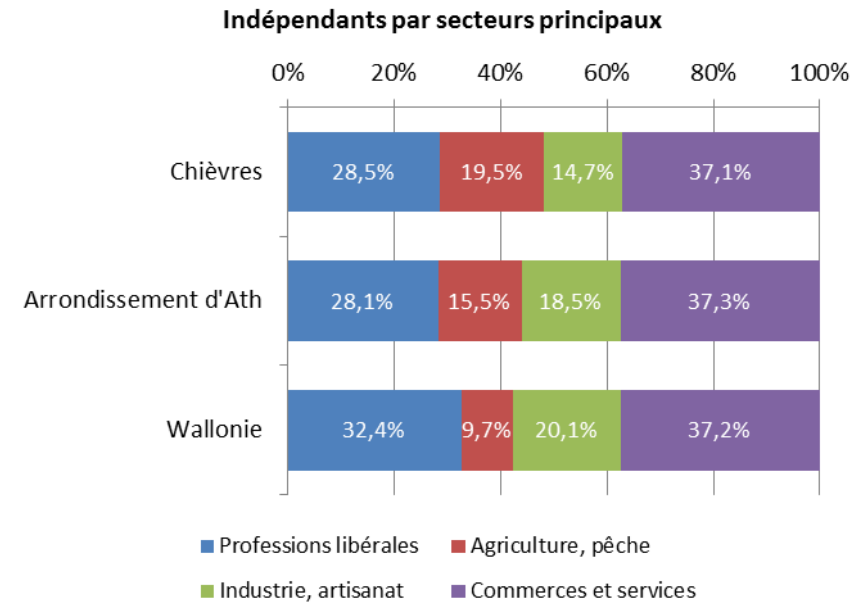


Figure 30 - Répartition des indépendants par secteurs principaux [INASTI, 2017]

⁵⁷ Mise à jour 2023 : 659 indépendants fin 2021

7.1.3. MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

En mars 2019, ont été publiés les résultats de l'enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail (destinés aux entreprises de plus de 100 travailleurs). De nombreux chiffres sont agglomérés à l'échelle de la région, parfois de l'arrondissement. Une éventuelle spécificité chiévroise est peu visible dans la mesure où les chiffres agrégés à l'échelle communale sont basés sur des extrapolations statistiques (Chièvres ne compte qu'une entreprise répondante).

Parmi les résultats liés au domicile des travailleurs, il apparaît que 70 à 80% des travailleurs chiévrois ont pour mode de déplacement principal un véhicule privé (auto, covoiturage, moto), entre 15 et 100% (!) utilisent le train tandis que le vélo et le bus représentent moins de 1% chacun. La présence assez faible de grosses entreprises à proximité de Chièvres influence clairement ces chiffres.

7.1.4. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) accompagne les personnes sans emploi dans leur réinsertion sociale : petits travaux d'entretien et d'aménagement de la maison, garde d'enfants, mobilité, aide aux personnes âgées, etc. Le bureau est situé dans la Maison de la Cité à Chièvres.

7.2. AGRICULTURE

Ce que le premier PCDR en disait ...

En 2004, 82 exploitations (et 70 en 2006) sont en activité à Chièvres mais en baisse continue. Alors, 65% des chefs d'exploitation ont moins de 55 ans mais seulement 18% de ceux-ci disposent d'un éventuel successeur.

En 2001, les spéculations sont : 28,7% de prairies, 22,9% de céréales, 16,7% de cultures industrielles, 15% de fourrages, 11,5% de pommes de terre et 5,3% de légumes de plein air.

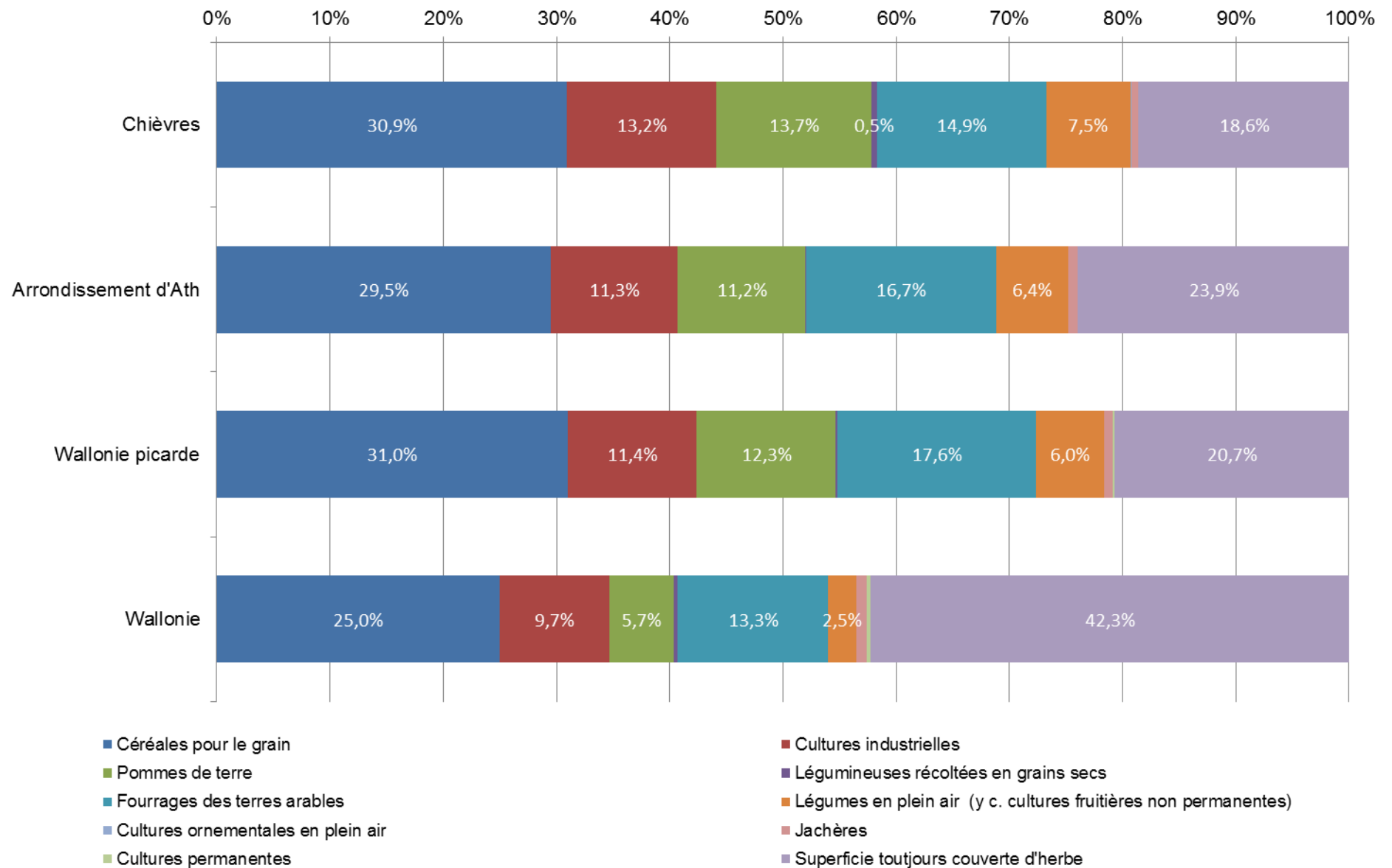
Précisions au lecteur

La collecte des données agricoles a récemment évolué, impliquant notamment la suppression du recensement général annuel de mai au profit de l'exploitation des données administratives.

En 2014, il n'y a pas eu d'enquête agricole. Les données sont issues des bases de données administratives qui sont combinées à des données d'enquêtes ciblées. En 2015, les statistiques ont été établies sur la même procédure qu'en 2014.

Les statistiques complètes seront à nouveau diffusées à toutes les échelles en 2016, année d'une nouvelle enquête agricole auprès de toutes les exploitations agricoles.

Du fait du changement de la source et de la période de référence pour les statistiques animales, les comparaisons des effectifs de 2014 avec les années précédentes doivent être interprétées avec prudence.



1]Figure 31 - Principales spéculations comparées, 2017 [S.P.F. Economie - DG Statistique]

7.2.1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS

Selon les statistiques fédérales, en 2017, Chièvres compte 58 **exploitations en activité**⁵⁸. Sur les dix dernières années observées, ce chiffre est le résultat d'une diminution de 12,1% (soit la disparition de 8 exploitations).

Sachant que la superficie agricole n'a que très faiblement diminué (voir 4.2), la diminution du nombre d'exploitation engendre en parallèle l'augmentation de la superficie moyenne qu'elles cultivent : en dix ans, la **Superficie Agricole**

Utilisée (S.A.U.) a augmenté en moyenne de 3,2 hectares. La taille moyenne des exploitations chiévroyises est de 46,3 hectares.

L'ancrage agricole de la commune s'affirme ici dans la mesure où la diminution du nombre d'exploitations est sensiblement moins forte que dans les territoires de références (-15,3% dans l'arrondissement d'Ath, -18,5% en Wallonie), tout comme une taille moyenne des exploitations nettement plus faible (49,2 Ha dans l'arrondissement d'Ath, 56,6 Ha en Wallonie).

En termes de **spéculations**, les céréales occupent en moyenne 30,9% des terres cultivées. La place des pâturages est légèrement en deçà des moyennes picardes, à la faveur des cultures destinées à l'industrie agro-alimentaire locale : les betteraves, chicorées et pommes de terre. À noter que

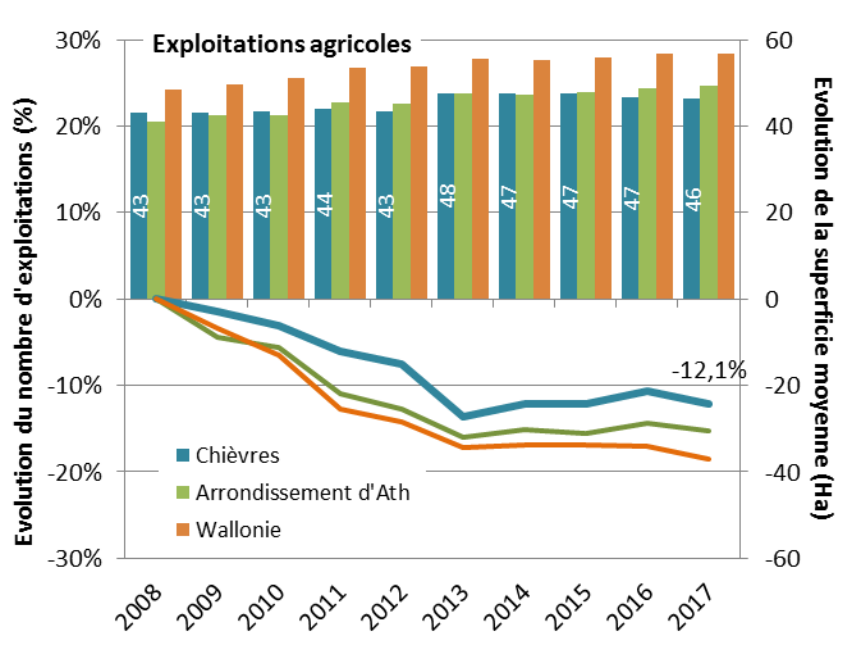


Figure 32 - Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de leur superficie moyenne [S.P.F. Economie - DG Statistique]

⁵⁸ Mise à jour 2023 : en 2022, Chièvres compte 53 exploitations agricoles en activité, 5 exploitations en moins en 5 ans.

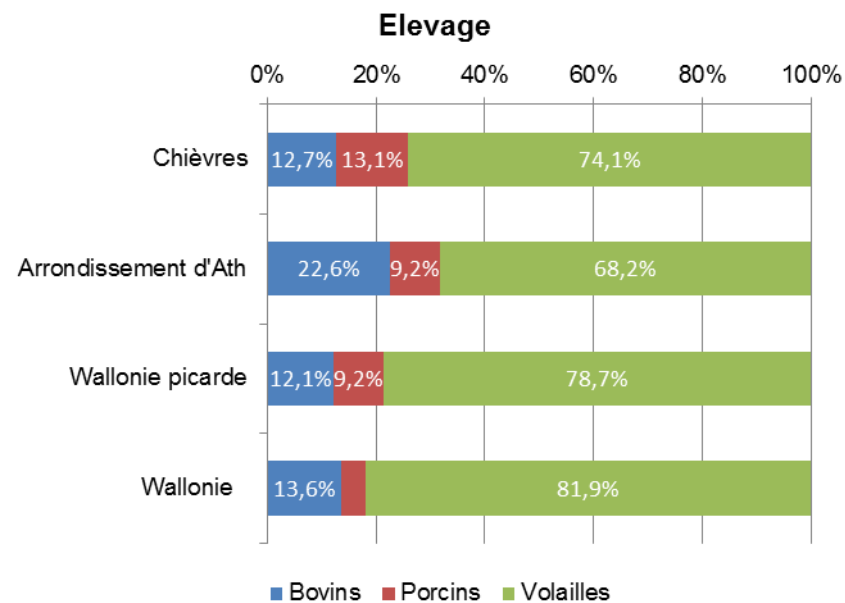


Figure 33 - Principaux élevages comparés, 2017 [S.P.F. Economie - DG Statistique]

la culture de légumes en plein air est également bien positionnée, avec 7,5% de superficie y consacrée (contre 6,4% dans l'arrondissement, 6,0% en Wallonie picarde et seulement 2,5% en Wallonie).

En matière d'**élevage**, le profil des exploitations chiévriotes est plutôt mixte, en accord avec les moyennes supra-locales.

Les données fournies par l'Administration communale permettent d'examiner la répartition géographique des exploitations : c'est Vaudignies qui rassemble le plus grand nombre de fermes tandis que Ladeuze est celui qui en compte le moins. Ce constat est à mettre en parallèle avec la superficie des anciens villages et leurs caractéristiques géographiques propres (notamment la forte emprise de la vallée de la Hunelle et du canal Ath-Blaton à Ladeuze).

Deux agriculteurs sont certifiés **bio** et sont engagés dans une démarche de valorisation de leurs productions (voir 7.3. Producteurs locaux et circuits courts).

7.2.2. INTÉGRATION ENVIRONNEMENTALE

Selon les derniers chiffres disponibles (2010), 27,3% des agriculteurs chiévriotes sont intégrés dans au moins une **mesure agri-environnementale**. Ce chiffre est supérieur à celui de l'arrondissement d'Ath mais nettement inférieur aux taux du Hainaut et de la Wallonie : ce constat peut être lié à la physionomie des terres agricoles locales, positionnées en larges étendues avec peu de berges de cours d'eau et de zones humides qui zones des zones d'action privilégiée des mesures agri-environnementales.

7.3. PRODUCTEURS LOCAUX ET CIRCUITS COURTS

Un certain nombre d'**acteurs locaux** sont engagés dans une démarche de valorisation des productions locales agricoles ou artisanales et dans une logique de circuits courts :

- La Ferme du Moulin, bio (Grosage) transforme et vend en direct ou aux artisans : céréales, beurre, lait, œufs, viande (Salers, porcs, volaille, moutons, lapins, veaux)
- Un maraîcher produit et vend en direct des fraises (« Fraises de Vaudignies »), des tomates et des pommes de terre
- Une ferme à Grosage élève du porc piétrain
- La Ferme Fourmanoy, bio (Tongre-Saint-Martin) produit et transforme des céréales en pain, pâtisseries, complétés par les matières premières de producteurs locaux
- La Ferme Drossart, maraîchage sans produits chimique (Vaudignies) avec vente directe
- L'épicerie locale « Au temps des récoltes » (Grosage) propose des primeurs et des produits artisanaux
- Le Moulin de la Hunelle (E.T.A.) est axé sur l'élevage et l'abattage d'animaux de basse-cour, la vente de viande de volaille, pommes de terre, etc.
- Le groupement citoyen « Les épicuriens des saveurs » vise à valoriser les produits locaux (via les réseaux sociaux) et organise notamment un Marché des saveurs (annuel)
- Le restaurant « La Table de Claude » (Vaudignies) collabore avec des producteurs de Wallonie picarde
- Un producteur de Vaudignies propose des pommes de terre, aliments pour basse-cour et semences
- Le « Potager du coin », épicerie de produits locaux à Chièvres⁵⁹
- Des partenariats sont établis avec Pairi Daiza qui propose certains produits régionaux aux visiteurs

Un **Groupe d'Achat Solidaire** est actif sur le territoire de Chièvres. Plusieurs producteurs de la commune (par exemple : ferme Fourmanoy à Tongre-Saint-Martin, ferme du Moulin à Grosage, ferme Blondiau à Vaudignies) et de la région y sont disponibles. Les commandes se déroulent chaque semaine via un site Internet.

⁵⁹ Mise à jour 2023 : ce commerce a fermé fin 2022.



Illustration 33 - Groupe d'Achat Solidaire de Chièvres (crédit photo : FRW)

7.4. TISSU ECONOMIQUE

Ce que le premier PCDR en disait ...

Début 2000, le réseau commercial de la commune est considéré comme restreint : pas de grande surface ni de zone commerciale mais trois moyennes surfaces à Chièvres et quelques commerces de proximité à Huissignies et Chièvres. Il ne reste plus que quatre boulangeries et six boucheries. Un marché hebdomadaire se tient tous les dimanches matin sur la place Saint-Jean.

Le secteur HORECA est principalement présent dans le centre de Chièvres, en plus du Domaine de la Hunelle. Quelques cafés sont encore présents dans les villages.

La base de données fournie par l'Administration communale permet d'avoir une vue globale des entreprises actives sur le territoire.

La plus forte concentration d'activités se situe à Chièvres, principalement dans le centre : Grand-Place, Grand-rue, Chaussée de Saint-Ghislain. À l'exception de Tongre-Saint-Martin, chaque village dispose encore d'une présence économique, incluant quelques artisans ou services de base.

7.4.1. ARTISANS ET INDÉPENDANTS

Dans le cadre de la première Opération de Développement Rural, la commune s'est dotée d'un **atelier rural**, construit à Chièvres en 2016. Actuellement, le bâtiment accueille une entreprise active dans le secteur de la menuiserie.

Les artisans et entrepreneurs actifs sur le territoire de Chièvres offrent une belle diversité d'activités : communication, alimentaire, construction et

techniques spéciales des bâtiments, alarme, animaux, vélocistes, garages, funérarium, fleuristes, entretien de jardins, transports.

7.4.2. COMMERCES ET HORECA

Les villages chiévrais comptent chacun quelques **commerces de base**, sachant que la plus forte concentration et diversité est implantée à Chièvres :

- Moyennes surfaces à Chièvres : Carrefour Market, Mr. Bricolage
- Supérettes ou artisans
 - À Chièvres : boulangerie, alimentation générale, night shop, librairie, opticien
 - À Grosage : boutique à la ferme (glaces, etc.), boucherie
 - À Huissignies : boucherie
 - À Ladeuze : alimentation générale
 - À Tongre-Notre-Dame : boutique à la ferme (boulangerie, etc.)
 - À Vaudignies : alimentation générale

Concernant les **artisans alimentaires de base**, à l'échelle du territoire, il ne reste plus que 2 boucheries, 2 boulangeries et 3 crémeries actives pour tous les habitants.

Cette offre commerciale est complétée par le **marché dominical** à Chièvres, où l'on retrouve notamment des produits locaux (Ferme Fourmanoy). Celui-ci a repris un bel essor depuis son implantation sur la Grand-Place, qui permet notamment un stationnement facile et l'accès aux distributeurs bancaires.

Le territoire est également doté de plusieurs **établissements HORECA** :

- À Chièvres : traiteur-épicerie (produits locaux, ouvert le vendredi et le samedi), brasserie, restaurant du Moulin de la Hunelle, pizzeria, snack-friterie, trois cafés
- À Grosage : brasserie, un café (lié au fonctionnement de l'étang de pêche)
- À Huissignies : un café
- À Ladeuze : foodtruck friterie, brasserie (vendredi et samedi soir), un café
- À Vaudignies : restaurant du terroir, traiteur, café

Les commerçants de la commune ne sont pas formellement organisés en associations mais il semble que des contacts ponctuels existent entre eux.

7.4.3. PROFESSIONS LIBÉRALES

Parmi les professions libérales officiant à Chièvres, on peut compter :

- Une avocate et une notaire
- Six médecins
- Deux centres médicaux

- À Chièvres proposant des consultations de dentistes, prothésiste dentaire, kinésithérapeute, ostéopathe, psychologue, stomatologue ainsi que des prélèvements
- À Huissignies avec deux médecins généralistes

- Des logopèdes
- Deux architectes
- Six vétérinaires
- Des infirmier-ères à domicile
- Trois pharmacies à Chièvres, Huissignies et Vaudignies

7.4.4. Services marchands

La plupart des services implantés dans la commune sont basés à Chièvres, autour de la Grand-Place : quatre agences bancaires à Chièvres (Grand-Place et chaussée de Saint-Ghislain), un bureau BPost et deux agences d'assurance. Quatre autres agences d'assurance sont présentes à Huissignies, Ladeuze (deux) et Tongre-Notre-Dame. Ils sont complétés par des bureaux comptables, des agences immobilières et des services informatiques.

L'offre en services à la personne est diversifiée (coiffeur, institut de beauté, chausseur, etc.), principalement concentrée à Chièvres mais également présente dans la plupart des villages, sauf à Grosage et à Tongre-Saint-Martin.

7.4.5. ECONOMIE SOCIALE

Le **Moulin de la Hunelle** est une entreprise de travail adapté soutenue par la Province de Hainaut qui est notamment propriétaire du site. Une douzaine de secteurs d'activités (restauration, entretien de parcs et jardins, blanchisserie, confection, élevage et abattage de volailles, travaux d'aménagement intérieur, menuiserie, garnissage, conditionnement, etc.) permettent d'offrir une activité

professionnelle à plus de 100 personnes, dont une grande majorité de personnes en situation de handicap.



Illustration 34 - Moulin de la Hunelle (crédit photo : Moulin de la Hunelle)

7.5. TOURISME

Ce que le premier PCDR en disait ...

Canal Ath-Blaton : augmentation de la navigation de plaisance.
Sur le plan touristique, la création d'une halte nautique est à l'étude sur le canal Ath-Blaton, à hauteur de Ladeuze.
En matière d'hébergement touristique, la commune compte deux gîtes ruraux, à Huissignies et à Tongre-Saint-Martin, et une chambre d'hôtes à Grosage.

7.5.1. RESSOURCES

Les ressources touristiques propres à Chièvres reposent sur son patrimoine historique, sur plusieurs musées et sur son réseau de randonnées.

Le territoire compte deux musées :

- Le **musée de la Vie rurale** de Huissignies valorise la vie à la fin du XIX^{ème} siècle et organise des manifestations régulières telles qu'un marché fermier, une moisson à l'ancienne ainsi que des festivités. Des subsides ont été mobilisés auprès du Commissariat Général au Tourisme afin de restaurer le moulin et l'accueil du public.
- Le **musée international de la Base Aérienne** à Chièvres est ouvert aux visiteurs tous les dimanches après-midi d'avril à octobre. Il se situe dans le bâtiment mitoyen de la Maison de la Cité.

Le Petit musée du Pain était un lieu de valorisation des savoir-faire et traditions boulangères qui était animé par un passionné de Grosage. Le matériel collectionné est aujourd'hui à la recherche d'un repreneur.

L'attractivité de Chièvres est également liée aux **événements** qui animent les différents villages, autour du patrimoine religieux (processions, pèlerinage), du patrimoine culturel (fête médiévale, American festival), du folklore (crossage).



Illustration 35 - Musée de la Vie Rurale de Huissignies



Illustration 36 - Halte nautique de Ladeuze (crédit photo : Office de Tourisme de Chièvres)

Le **canal Ath-Blaton** constitue la colonne vertébrale du tourisme itinérant de la région. L'infrastructure constitue en elle-même un élément de patrimoine intéressant (anciens ponts, écluses manuelles, dragage des boues réalisé). En 2011, la Ville de Chièvres a aménagé un **relais nautique** d'une capacité de six bateaux, à hauteur de l'écluse n°15 du canal Ath-Blaton, à Ladeuze. Accessible aux plaisanciers d'avril à septembre, cet équipement propose un raccordement à l'eau et à l'électricité et des sanitaires. Ce projet était inscrit dans le premier PCDR et a bénéficié du soutien financier de la Wallonie. Il s'inscrit sur les itinéraires de plaisance reliant les Pays-Bas et la Flandre à la France. L'accès au ponton est géré par la Commune.

De part et d'autre, le territoire est traversé par les grands **axes de randonnées** (GR '121' et 'Tour du Pays vert', RAVeL 4) et par le maillage du réseau vélo de Wallonie picarde (points-nœuds). Cinq circuits vélo sillonnent le territoire à la découverte des éléments du patrimoine local (les moulins, les villages). Des circuits pédestres communaux complètent l'offre.

La proximité de Brugelette (**Pairi Daiza**, château d'Attrre), d'Ath (maison des Géants et ducasse) et du château de Belœil offre à Chièvres la possibilité d'attirer des visiteurs extérieurs en complément de la visite de sites majeurs de Wallonie picarde.

7.5.2. OPÉRATEURS

L'**Office de Tourisme de Chièvres** est basé sur la Grand-Place de Chièvres⁶⁰. Il est ouvert au public du lundi au vendredi matin et après-midi et en saison (avril-septembre) les samedis et dimanches matin. Son site Internet valorise les ressources locales : festivités, hébergements, randonnées, folklore local, HORECA, etc. Il propose également un programme de visite d'une journée à Chièvres permettant d'en découvrir les différents sites et curiosités. Les itinéraires pédestres et cyclables sont téléchargeables sur le site internet (www.otchievres.be).

La **Maison du Tourisme de Wallonie picarde** (www.visitwapi.be) promeut différentes ressources locales et a été l'instigatrice du réseau de randonnées

⁶⁰ Mise à jour 2023 : depuis 2022, le bureau de l'Office de Tourisme se situe à la Maison de Cité.

points-nœuds en Wallonie picarde. Le site Internet propose des moteurs de recherche thématiques (hébergements, randonnées, intérêts, événements).

7.5.3. HÉBERGEMENTS

Quatre gîtes sont disponibles sur le territoire :

- Chièvres : 2(+1) personnes
- Tongre-Saint-Martin : 5 personnes
- Huissignies : 6 à 8 personnes
- Grosage : 4 gîtes pour 24 personnes au total dans l'ancien moulin

En outre, deux hébergements sont référencés sur Air BnB :

- À Vaudignies : deux chambres pour 4 personnes
- À Huissignies : un logement pour 9 personnes



Illustration 37 - Gîte "Le moulin du Domissart" à Grosage (crédit photo : FRW)

SYNTHESE – SECTEURS ÉCONOMIQUES SIGNIFICATIFS

	Ressources	Problématiques
Origine interne	<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Légère augmentation du nombre de postes salariés • Secteurs d'activités principaux : public, commerces/services marchands, construction • Légère augmentation du nombre d'actifs indépendants • Secteurs d'activités principaux : commerces, services, professions libérales • Atelier rural • Agence Locale pour l'emploi • Diversité du tissu économique, principalement présent à Chièvres (centralité, accessibilité, concentration) • Marché dominical, nouveau souffle depuis son implantation sur la Grand-Place (visibilité, stationnement, proximité des distributeurs bancaires) • Ressources touristiques liées au patrimoine bâti et historique (2 musées), à l'itinérance, à de l'évènementiel. • Halte nautique et réseau de randonnées • Office de tourisme 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible présence du secteur agricole dans l'emploi local • Forte dépendance à la voiture dans les déplacements domicile-travail, liée à la distance aux pôles d'emploi ou leur accessibilité • Entreprises majoritairement de toute petite taille • Faible présence économique dans les villages mais encore dotés de commerces et services de base (sauf Tongre-Saint-Martin) • Diminution marquée des artisans alimentaires de base
	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre d'exploitations agricoles moins forte que les moyennes de référence et taille moyenne des exploitations plus faible • Développement de la valorisation agricole en circuit court, en transformation, en bio, renforcé par le développement de commerces indépendants, d'un Groupe d'Achat Solidaire et d'un restaurant proposant des produits locaux. Partenariat de certains producteurs avec Pairi Daiza • Entreprise de travail adapté 'Moulin de la Hunelle' • Maison du Tourisme de Wallonie picarde, proximité de Pairi Daiza • Hébergements touristiques • Navigation de plaisance 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte diminution du nombre d'exploitations agricoles, couplée à l'augmentation de leur taille moyenne (impliquant un risque d'augmentation de la pression sur le milieu naturel)
Origine externe		

8. Services et équipements collectifs

8.1. SERVICES COLLECTIFS

Ce que le premier PCDR en disait ...

Début 2000, le service Incendie compte 25 volontaires. La S.W.D.E. a la charge de la distribution d'eau et gère un captage à Chièvres. L'est du territoire est desservi par le gaz, dont la distribution est gérée par l'I.G.E.H.O. La distribution d'électricité est gérée par l'I.E.H. La commune est partagée entre deux zones téléphoniques.

8.1.1. SERVICES DE SECOURS

Chièvres dépend de la Zone de **Police** Sylle et Dendre, avec les communes de Brugelette, Enghien, Jurbise, Lens et Silly. Les bureaux centraux sont basés à Enghien, l'antenne de proximité se situe à la Grand-Rue à Chièvres.

Le service **Incendie** est assuré par la Zone de Secours Hainaut-Centre. Le poste de secours de Chièvres est basé à Bauffe (commune de Lens).

8.1.2. DISTRIBUTION DU COURRIER

La distribution du courrier est assurée par BPost. Un bureau de poste est implanté sur la Grand-Place à Chièvres. Une librairie à la rue Saint-Jean (Chièvres) offre un service d'enlèvement et de retour de colis.

8.2. SERVICES AUX PERSONNES ET SERVICES NON-MARCHANDS

8.2.1. ENFANCE

Ce que le premier PCDR en disait ...

Trois maisons d'enfants – à Chièvres, Huissignies et Vaudignies – sont reconnues par l'O.N.E. (mais non subsidiées) et offrent chacune 12 places. L'implantation de Huissignies doit intégrer de nouveaux locaux et une nouvelle implantation est en projet à Ladeuze. Des consultations O.N.E. sont organisées trois fois par mois à Vaudignies. Début des années 2000, l'enseignement communal (375 élèves) est présent à Chièvres, Huissignies, Ladeuze et Vaudignies. L'enseignement libre (144 élèves) est présent à Chièvres et à Vaudignies. Une école maternelle privée (16 élèves) est active à Tongre-Notre-Dame. L'établissement d'enseignement secondaire spécialisé « Le Trèfle » est implanté à Chièvres et accueille 162 élèves.

Trois **maisons d'enfants** communales fonctionnent sur le territoire de Chièvres, ouvertes de 6h30 à 18h00 : la Pouponnière à Chièvres (12 places), l'Île aux enfants à Vaudignies (12 enfants) et la Ribambelle à Ladeuze (12 enfants).

Encadrées par l'ASBL « La Babillarde », trois **accueillantes conventionnées** proposent chacune 4 places, à Chièvres et Huissignies. Une accueillante encadrée par l'ASBL « Alis » propose 4 places à Chièvres.

Des permanences et des **consultations O.N.E.** sont organisées deux fois par mois à Chièvres.

Ces implantations totalisent une capacité d'accueil de 52 places. L'IWEPS calcule un taux de couverture de 32,6% (nombre de places pour 100 enfants) [WalStat.be], soit un tiers des besoins potentiels couverts.

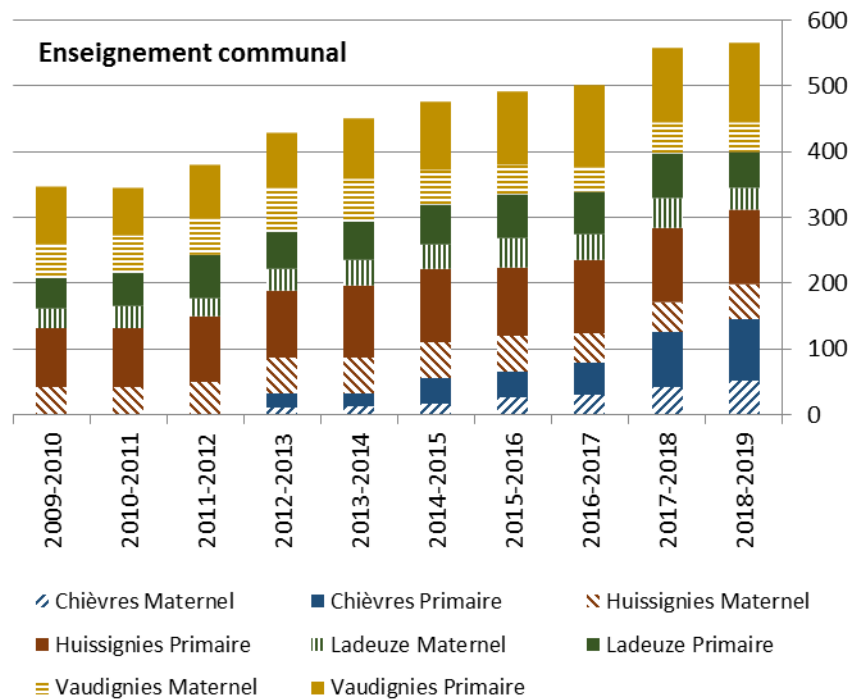


Figure 34 - Evolution de la population scolaire dans le réseau communal, par implantation [Données communales]

La commune compte au total 8 **implantations scolaires** et 1 implantation d'enseignement spécialisé :

- Réseau officiel
 - Chièvres : maternel et primaire
 - Huissignies : maternel et primaire
 - Ladeuze : maternel et primaire
 - Vaudignies : maternel et primaire
 - Enseignement Secondaire Spécialisé de la Communauté Française « Le Trèfle » à Chièvres
- Réseau libre :
 - Chièvres : maternel et primaire
 - Tongre-Notre-Dame : maternel (non confessionnel)
 - Vaudignies : maternel et primaire

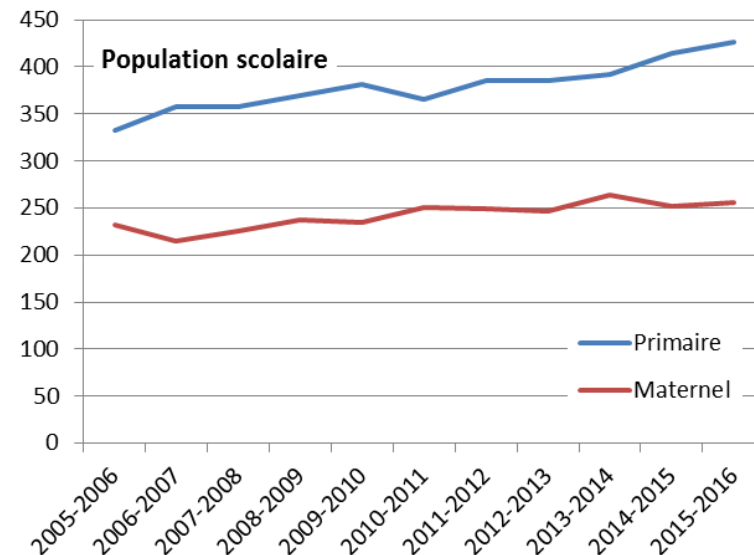


Figure 35 - Evolution de la population scolaire chiévroise, tous réseaux confondus [WalStat, IWEPS]

Seuls les villages de Grosage et Tongre-Saint-Martin ne disposent plus d'implantation scolaire.

Les chiffres fournis par l'Administration communale pour le réseau officiel montrent une augmentation de 63% de la population scolaire communale en une décennie, soit 217 élèves supplémentaires. Cette augmentation s'est principalement opérée dans les sections primaires, à Chièvres, Huissignies et Vaudignies. La population scolaire maternelle est quant à elle plus stable. Les Autorités communales portent actuellement deux projets visant à augmenter la capacité des écoles communales : l'aménagement d'une nouvelle classe à Vaudignies et l'extension de l'école de Huissignies.

Les indicateurs disponibles sur WalStat.be évaluent le nombre total d'enfants scolarisés à Chièvres, tous réseaux confondus et confirment la plus forte augmentation de la population scolaire primaire.

Ce constat tend à renforcer l'analyse de croissance démographique de la population liée à l'arrivée de familles avec enfants. Il montrerait également que les néo-habitants ont tendance à scolariser leurs enfants dans leur commune, ce qui est favorable à l'intégration des familles.

L'**Accueil Temps Libre** est organisé par la Commune dans chaque implantation scolaire (hors enseignement spécialisé), dès 6h30 et jusqu'à 18h, y compris le mercredi. Ce service est gratuit. Le minibus communal permet de transporter les enfants lorsque cela est nécessaire, notamment lors des activités organisées durant les vacances scolaires.

L'ASBL « CILES » est une **école de devoirs**⁶¹ et une ludothèque reconnue par l'O.N.E. implantée à Chièvres. L'association organise également des animations durant les congés scolaires, des activités intergénérationnelles et travaille en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale. Néanmoins, le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 met en évidence le besoin spécifique de certains enfants à être accompagnés individuellement, soit pour des raisons liées à l'enfant, soit par manque de disponibilité ou de capacité des parents.

Le Conseil Communal des Enfants, nommé '**Conseil Junior**', est composé de 16 conseillers de toute l'entité. Le Service Jeunesse de la Ville organise différentes activités destinées aux enfants, ponctuelles ou récurrentes :

- Activités intergénérationnelles dans les maisons de repos, une fois par mois
- Après-midi thématiques occasionnelles : jeux de société, plantations, bricolages thématiques, hôtels à insectes (dans le cadre du Plan MAYA), marche de solidarité, ramassage des déchets, etc.

Des boîtes à idées ont également été installées dans chaque école.

8.2.2. JEUNESSE

La commune est affiliée au **service d'Aide à la Jeunesse** « Arpège A.M.O. », basé à Tertre. Arpège organise également un service de soutien scolaire pour les élèves du secondaire inférieur et des actions de sensibilisation au harcèlement et à l'utilisation d'Internet pour les élèves du secondaire supérieur. La distance avec l'implantation du service risque de poser des problèmes d'accès aux publics qui en ont besoin.

Infor'Jeunes Ath est un service Jeunesse qui organise des animations ponctuelles à Chièvres sur des sujets qui touchent les jeunes : job étudiant, etc.

⁶¹ Mise à jour 2023 : l'ASBL CILES a cessé ses activités depuis 2021.

8.2.3. AÎNÉS ET PERSONNES ÂGÉES

Ce que le premier PCDR en disait ...

Deux maisons de repos offrent 84 lits mais ne permettent pas de répondre à l'offre locale.

Le « Moulin de la Hunelle » est une entreprise de travail adapté dépendant de la Province de Hainaut, active dans les secteurs agricole, piscicole, HORECA, confection textile, cordonnerie et restauration de mobilier.

À Grosage, « Le Renouveau » est un centre occupationnel accueillant 15 personnes handicapées adultes, dans les secteurs du bois et de l'entretien de jardin.

Chièvres compte un total de 101 lits en **Maisons de repos** et Maison de repos et de soin, dans deux implantations situées à Chièvres, toutes les deux privées.

Cette offre représente un taux de couverture de 29,2% pour la population de 80 ans et plus (7% pour la population de 60 ans et plus) ce qui est plus favorable que les territoires de référence (respectivement 24,9% et 5,4% dans l'Arrondissement d'Ath, par exemple) mais ce chiffre tend à diminuer progressivement avec le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie.

Le CPAS dispose d'un ensemble de **logements** dédiés aux personnes âgées à Chièvres.

Une **résidence-services**, adossée à une maison de repos de Chièvres, est en cours d'instruction urbanistique⁶² et prendra place sur le SAR « Bouteillerie » à Chièvres (cf. 4.5.2 Outils d'aménagement opérationnel).

⁶² Mise à jour 2023 : les bâtiments sont en cours de construction.

⁶³ La *lifebox* est un dispositif permettant aux services d'urgence d'accéder facilement et rapidement aux données personnelles et médicales de la personne.

Plusieurs services locaux sont disponibles au sein de la commune afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées :

- L'IMSTAM propose des services de soin et d'accompagnement à domicile
- Le C.P.A.S. propose un service de repas à domicile

Ces services peuvent être complétés par les travailleurs de l'Agence Locale pour l'Emploi (voir 7.1.4. Agence Locale pour l'Emploi).

La **Commission des Aînés** est notamment organisatrice d'activités telles que des après-midis dansants, un dîner annuel, une représentation théâtrale, des voyages, etc.

Le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 prévoit la mise en place ou la poursuite de projets destinés à limiter l'isolement social des personnes âgées :

- La création d'un guichet d'information « Santé » et la diffusion d'une brochure reprenant l'ensemble des services médicaux ou sociaux
- La distribution de *lifebox*⁶³ chez les personnes âgées fragilisées ou isolées
- L'organisation mensuelle (de novembre à mars) d'un repas solidaire
- La création d'une épicerie sociale
- L'organisation d'ateliers 'jeux' intergénérationnels et d'animations enfants-pensionnaires dans les maisons de repos
- La pérennisation du service de taxi social

Concrètement, il s'agit d'un questionnaire spécifique placé dans une boîte jaune, elle-même rangée dans le frigo afin d'être trouvée facilement par les urgentistes.

8.2.4. PERSONNES HANDICAPÉES

Ce que le premier PCDR en disait ...

Le « Moulin de la Hunelle » est une entreprise de travail adapté dépendant de la Province de Hainaut, active dans les secteurs agricole, piscicole, HORECA, confection textile, cordonnerie et restauration de mobilier.

À Grosage, « Le Renouveau » est un centre occupationnel accueillant 15 personnes handicapées adultes, dans les secteurs du bois et de l'entretien de jardin.

Le Renouveau est un **foyer de vie** qui héberge 13 résidents présentant une déficience mentale légère avec troubles associés. La structure est implantée à Grosage.

L'Administration communale dispose d'un « **Handicontact** » : il s'agit d'un référent local afin d'informer et d'orienter les personnes handicapées vers les services à disposition à proximité.

8.2.5. SANTÉ

L'Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AVIQ) évalue le nombre d'habitants par **médecin généraliste** à 978 personnes à Chièvres (contre 1.164 en Hainaut et 1.116 en Wallonie) en 2017⁶⁴, ce qui est plutôt favorable. Selon les informations fournies par l'Administration communale, le vieillissement des praticiens n'est pas une problématique rencontrée dans la commune car de jeunes médecins s'installent sur le territoire, notamment au sein de cabinet médicaux. Un **centre médical** privé « Médi-Chièvres » est implanté à Chièvres : il rassemble des spécialités de dentisterie,

stomatologie, ostéopathie, kinésithérapie, prélèvements, psychologie et d'accompagnement de la grossesse. Un cabinet médical regroupant deux jeunes généralistes est implanté à Huissignies.

Un **service de garde médicale** est organisé à Ath les week-ends et jours fériés.

La commune est affiliée à l'Intercommunale **IMSTAM** qui offre notamment des services de suivi médical des enfants scolarisés dans le réseau communal et des services de soins infirmiers à domicile.

Chièvres bénéficie des services proposés par la **Croix-Rouge** implantée à Basècles (Belœil), notamment : location de matériel paramédical, urgence sociale, transport social, accompagnement de personnes isolées, etc.

8.2.6. ACTION SOCIALE ET PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Les bureaux du Centre Public pour l'Action Social se situent à Chièvres, sur la Grand-Place. Les différents services proposés sont :

- Service technique (2 ETP) service administratif (4 ETP)
- Partenariat avec le Service Environnement de la Ville
- 3 « Art. 60 »
- Bibliothèque sociale (100 livres disponibles, 5€/an)
- Epicerie sociale, en partenariat avec la Ville de Chièvres, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025
- Service « Titres-Services » : 17 travailleurs, 100 ménages bénéficiaires
- Service d'Aide aux Familles et aux Aînés, subsidié par l'Agence pour une Vie de Qualité (A.V.I.Q.) : 6 aides familiales et 5 aides ménagères
- Repas à domicile, en collaboration avec le Moulin de la Hunelle : 30 repas/jour
- Aides financières : article 27, mazout, centre de vacances, cantine scolaire, classes vertes, soutien médical et para-médical pour les mineurs, modules collectifs (relooking, estime de soi, mobilité, cuisine, etc.)

⁶⁴ Mise à jour 2023 : selon la même source, en 2021, il y a 783 habitants par médecin généraliste ETP, ce qui est une amélioration.

Pour la lutte contre les assuétudes, la Coordination Assuétudes H.O. offre accompagnement ou relai vers des structures spécifiques. Aucune permanence récurrente n'est proposée dans ce domaine à Chièvres mais le « Projet 107 », qui propose un service de soins psychiatriques à domicile, est possible.

8.2.7. ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'**Espace Public Numérique** (E.P.N.) est implanté au sein de la Maison de la Cité, à Chièvres. Il est ouvert les mardis, mercredis et jeudis, matin et après-midi, ainsi que le samedi matin. Outre l'accès à des ordinateurs connectés, l'espace propose des ateliers numériques le jeudi matin et un service d'impression.

8.3. ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

8.3.1. PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL ⁶⁵

Ce que le premier PCDR en disait ...

La Basilique Notre-Dame draine 50.000 visiteurs par an.
La commune compte 3 musées : musée de la Vie Rurale à Huissignies, le Petit musée du Pain à Grosage, Musée international de la base aérienne de Chièvres.
Le milieu associatif est important et compte de nombreuses associations. Un calendrier des festivités est édité annuellement par la Commune. Les cinq ducasses et le crossage sont des temps forts des festivités locales.
Chaque village dispose d'un ou plusieurs équipements sportifs.
Chièvres est jumelée à Golushow (Pologne) et permet des échanges culturels et sportifs.

En commémoration de l'apparition de la Vierge en 1081, l'église de Tongre-Notre-Dame a été élevée au rang de **basilique** en 1953. (voir également 4.2.3).

Le riche passé médiéval de Chièvres transparait dans des **événements et traditions** toujours présents :

- Le crossage, genre de croquet urbain datant au moins du XIV^{ème} siècle, a lieu chaque mercredi des Cendres dans les rues de Chièvres, Grosage et Vaudignies ;

⁶⁵ Texte largement repris de la description des caractéristiques socio-économique dressée en 2006 dans le cadre de la première Opération de Développement Rural, adapté ou mis à jour le cas échéant.

- La balle pelote, encore présente dans les villages de Huissignies, Ladeuze et Vaudignies ;
- À la Basilique de Tongre-Notre-Dame :
 - La procession dite « de la Chandeleur » ;
 - La procession et les pèlerinages de septembre ;
- Le pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Fontaine à Chièvres, le dimanche suivant l'Ascension ;
- Le rassemblement et la bénédiction de voiture à la Saint-Christophe à Grosage, durant le dernier week-end de juillet et le premier week-end d'août.

Quatre spectacles-promenades racontant l'histoire de la ville de Chièvres ont été organisés en 2005, 2008, 2011 et 2015. Sur base de cette première expérience, des **fêtes médiévales** 'Cervia Medieval' se tiennent chaque année depuis 2017, dont la dernière en mai 2019, organisées par un collectif d'associations locales, l'Administration communale et l'Office de Tourisme. À ce titre, la Ville de Chièvres a signé une charte de collaboration avec Provins (F) et entretient de nombreux échanges avec la cité reconnue au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le **musée de la Vie Rurale de Huissignies** retrace la vie quotidienne, les métiers et les activités tels qu'ils existaient à la fin du XIX^{ème} siècle.

Le **musée international de la base aérienne de Chièvres** retrace l'histoire de l'aérodrome depuis sa création.

Le Petit musée du Pain (Grosage) mis en place par un particulier au début des années 2000 est aujourd'hui en vente.

L'**Office du Tourisme** participe activement à la valorisation du patrimoine chiévrais, notamment par l'organisation du crossage, la participation aux Wallonie Week-End Bienvenue, aux Journées du Patrimoine, la mise en place de spectacles médiévaux, des expositions, etc. en partenariat avec les associations locales et avec la Maison culturelle d'Ath.

Sur la N56, le rond-point de la chasse royale est orné depuis 2008 d'un avion de chasse qui rappelle les heures de gloire de la **Base aérienne de Chièvres**, occupée par la Force aérienne belge de 1956 à 1963.

8.3.2. FESTIVITÉS LOCALES

Tradition séculaire de cette région de Wallonie picarde, le **crossage de Chièvres** a lieu chaque mercredi des Cendres dans les rues du bourg. Un mini-tournoi est également organisé afin d'initier les plus jeunes.

Quelques **ducasses et festivités** rythment le calendrier local :

- À Chièvres, ducasses Saint-Jean (feux de la Saint-Jean) et d'Horimetz
- À Grosage, ducasse fin juillet
- À Huissignies, course de cuistax fin août et ducasse fin octobre
- À Ladeuze, ducasse le 4^{ème} weekend de juillet
- À Tongre-Notre-Dame, ducasse le 15 août organisée par le « Flambeau Ladeuzois »
- À Tongre-Saint-Martin, la fête des voisins qui tient lieu de fête du village et la valorisation de l'église désacralisée comme lieu de rassemblement
- À Vaudignies, la kermesse de la rue du Bois

Depuis 2016, l'Office de Tourisme de Chièvres organise ***l'American Festival***. Le temps d'un week-end, cet événement propulse les visiteurs dans la culture outre-Atlantique (concerts, gastronomie, expositions, etc.) avec pour objectif de recréer du lien entre les habitants et la population américaine locale.

8.3.3. ARTS, CULTURE ET LOISIRS

Ce que le premier PCDR en disait ...

La commune est dotée de 3 bibliothèques, à Chièvres, à Huissignies et un dépôt à Vaudignies.

En vue de compléter les actions de la Maison Culturelle d'Ath, un Conseil Culturel Local a été créé en 2004.

Le milieu associatif est important et compte de nombreuses associations. Un calendrier des festivités est édité annuellement par la Commune. Les cinq ducasses et le crossage sont des temps forts des festivités locales.

Chaque village dispose d'un ou plusieurs équipements sportifs.

Chièvres est jumelée à Golushow (Pologne) et permet des échanges culturels et sportifs.

Plusieurs acteurs culturels et récréatifs proposent des activités dans les différents villages, entre autres :

- À Chièvres : théâtre, fanfare, cercle horticole, danse et musique médiévales
- À Huissignies : théâtre, fanfare, cercle horticole et avicole, ateliers (composition florale, gravure, scrapbooking)
- À Ladeuze : théâtre, fanfare, chorale, couture
- À Tongre-Notre-Dame : cercle horticole
- À Vaudignies : fanfare, cercle horticole

L'inventaire des associations actives sur le territoire est peu clair (domaine, activités) et devrait être mis à jour. Beaucoup d'informations sont disponibles sur le site web de l'Office de Tourisme.

Plusieurs concerts sont organisés chaque année dans l'église Saint-Martin (Chièvres) et lors de la Sainte-Cécile.

Une compagnie de **passionnés du moyen-âge** propose des activités d'artisanat (boulangerie, forge), d'arc, d'épée, de tir à la poudre et organise

des campements et des démonstrations. L'association participe notamment à l'organisation des fêtes médiévales.

La **Maison de la Laïcité** du Pays d'Ath organise des conférences, par exemple lors des fêtes médiévales.

La commune collabore avec la **Maison culturelle d'Ath** afin de mettre en place de nombreuses activités au niveau local, comme :

- Des activités spécifiques (spectacles, concerts, animations, jeunes publics) dans les différentes salles communales
- Des projets participatifs :
 - Focus au village (projet photo) à Huissignies, Grosage, Tongre-Notre-Dame, Chièvres et Vaudignies
 - Collaboration avec les écoles : ateliers créatifs, spectacles,
 - Développer la dynamique participative de la Fête médiévale via la mise en place d'ateliers thématiques : vannerie, terre, techniques artistiques, théâtre, ateliers d'écriture, etc.

Le **Centre de lecture publique** est implanté au sein de la Maison de la Cité à Chièvres. Il est ouvert les lundis et samedis matin, du lundi au vendredi après-midi.

8.3.4. SPORTS

La commune de Chièvres compte une belle diversité d'acteurs sportifs :

- À Chièvres : football, futsal, cyclisme, triathlon, équitation, judo, taekwondo, pêche
- À Grosage : pêche
- À Huissignies : badminton, tennis de table, futsal, zumba, One Wall, escalade, danse, etc. dans le hall sportif
- À Ladeuze : balle pelote, marche, cyclisme
- À Tongre-Notre-Dame : cyclisme
- À Vaudignies : football, futsal, balle pelote (2 clubs), pêche

La balle pelote et la pêche sont des sports particulièrement présents sur le territoire chiévrais. Plusieurs étangs privés « artificiels » sont présents sur la commune (trois à Chièvres, deux à Grosage, un à Vaudignies).

La commune porte le projet d'aménager deux terrains de tennis et un clubhouse à Tongre-Notre-Dame, sur les anciens terrains abandonnés à côté de la Maison de Village (convention en cours d'exécution)

Chaque année, l'Endurance Team Chièvres organise le plus ancien **triathlon** de Wallonie. Cet évènement rassemble quelques 500 sportifs le temps d'une journée. Le club de marche « Le Roitelet » organise trois marches ouvertes à tous en avril, juin et septembre.

8.3.5. ENCADREMENT ET INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Ce que le premier PCDR en disait ...

Quatre « centres culturels » sont disponibles : à Chièvres (bibliothèque, judo, fanfare, musée de la base aérienne), « La Marcotte » à Huissignies (terrains multisports, escalade, scène), « La Hunelle » à Tongre-Notre-Dame (salle des fêtes et équipements sportifs extérieurs : tennis, skate-board), à Ladeuze (salle des fêtes, balle pelote, théâtre). A Grosage, la Maison du Domissart est une salle des fêtes et à Vaudignies l'ancienne école communale a été aménagée en hall polyvalent.

Chaque village est doté d'un **équipement communal couvert** pouvant accueillir des activités culturelles et/ou sportives, cet ensemble créant une belle offre mise à la disposition des comités, des associations et des citoyens :

- À Chièvres :
 - La Maison de Cité (financée dans le cadre de la précédente Opération de Développement Rural) : salle et activités sportives
- À Grosage :

- La Maison du Domissart : salle
- À Huissignies :
 - La Marcotte : salle et hall sportif
 - La Maison de Village
- À Ladeuze :
 - Le centre culturel
- À Tongre-Notre-Dame :
 - Le centre culturel, dont la rénovation en Maison de village est engagée dans le cadre de la première Opération de Développement Rural.
- À Tongre-Saint-Martin : l'église aujourd'hui désacralisée utilisée par les habitants pour leurs rassemblements ponctuels
- À Vaudignies :
 - Le hall sportif

Chièvres s'est également associé à Ath pour la construction d'une **nouvelle salle de sport** (sur le site de l'IPES à Ath), dans une démarche de supracommunalité et subsidié par la Région wallonne.

Deux salles privées sont également disponibles à la location à Chièvres (Cercle Notre-Dame) et à Vaudignies (Cercle en famille) et complètent le maillage public.

Le **site web de l'Office du Tourisme** reprend les capacités, les équipements disponibles, les tarifs et les points de contact de ces différents équipements collectifs. À noter que chaque structure est gérée par une personne différente.

Les **infrastructures de plein air** également mises à la disposition de la population sont l'agoraspace de Chièvres (Grand-rue) et des engins de fitness dans le parc communal, des terrains de pétanque à Huissignies. Les places de Huissignies, Ladeuze et de Vaudignies permettent toujours la pratique de la balle pelote.

Les terrains de tennis de Tongre-Notre-Dame ne sont plus fonctionnels.

La commune dispose également d'un minibus qui est mis à la disposition des associations actives sur le territoire et au transport d'enfants dans les différentes activités.

Le terrain de football de Vaudignies est une propriété privée tandis que celui de Chièvres a été acheté par la Ville en 2019.

8.3.6. LIENS SOCIAUX ET INTERGÉNÉRATIONNELS

La dynamique associative semble encore bien présente dans les différents villages et doit contribuer à la création de liens entre les habitants. Cette observation sera à faire valider par la participation citoyenne.

Quelques comités de village existent et proposent différentes animations :

- Flambeau Ladeuzois (réveillon, crossage, soirées, etc.)
- Jeunesse Vaudignienne (kermesse de la rue du Bois)
- Les Amis de Saint-Jean

Chaque année, l'Administration communale propose des jobs étudiants dans le cadre de « Eté solidaire ».

Un potager collectif a été aménagé en 2015 à l'arrière du cimetière de Chièvres mais doit être redynamisé. Un potager de quartier est également actif à la rue de l'Hôpital.

À Ladeuze, un jardin a été aménagé par les enfants dans le cadre d'activités de vacances.

8.4. STRATÉGIES ET PROJETS

La **Déclaration de Politique Locale** et le **Programme Stratégique Transversal** reprennent des objectifs identiques dont la plupart sont nettement orientés sur l'amélioration des équipements et des services collectifs, en particulier :

- Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire
- Placer le patrimoine et la culture comme les maillons essentiels de la politique communale
- Retisser des liens et encourager la participation citoyenne

- Faire rimer accueil de qualité avec proximité (en matière extrascolaire)
- Renforcer les solidarités par une politique émancipatrice, cohérente et durable
- Penser la politique locale avec et en fonction de la personne handicapée
- Oser la solidarité, refuser l'égoïsme et le repli, pour un mieux-vivre ensemble, ici et là-bas
- Faire des écoles chiévroyennes des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation, soutenir et valoriser les différents projets pédagogiques de qualité des écoles
- Des politiques locales de jeunesse axées sur trois piliers : bien-être, émancipation et mixité

Le **Plan de Cohésion Sociale** intègre également des projets liés aux équipements collectifs, plus spécifiquement destinés à certains publics précarisés (jeunes, personnes âgées) :

- Soutenir les écoles de devoirs par l'ASBL CILES ;
- Organiser une permanence « Santé » (guichet d'information) par l'équipe du PCS ;
- Distribuer une *Life box* aux personnes isolées par le Conseil Consultatif des Aînés avec le partenariat de la Police de proximité ;
 - Fournir une aide alimentaire via :
 - L'organisation d'un repas solidaire mensuel par la Croix-Rouge, en partenariat avec le CPAS, le Conseil Consultatif des Aînés et la Ville ;
- La mise en place d'une épicerie solidaire par le CPAS, en partenariat avec la Croix-Rouge et la Ville
- Organiser des ateliers et des activités intergénérationnelles par l'ASBL CILES
- Organiser des ateliers et des activités avec les enfants par l'ASBL CILES, en partenariat avec les maisons de repos de Chièvres
- Poursuivre le service de taxi social par l'ASBL Alice Service Seniors
- Organiser une base de données de covoiturage par le Service Mobilité de la Ville

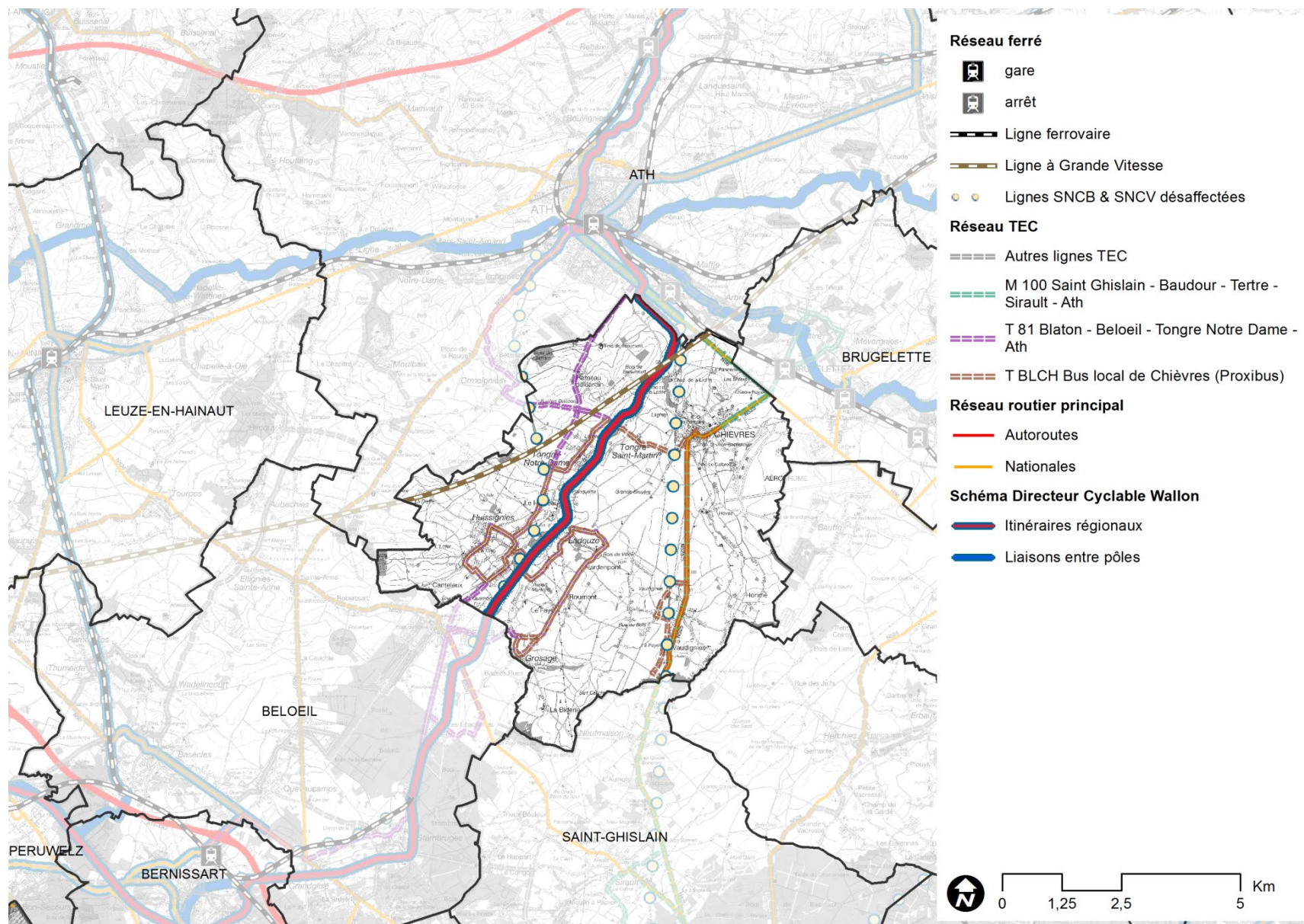
8.5. BESOINS ET CARENCES ÉVENTUELLES

Des différents constats posés précédemment, plusieurs besoins peuvent d'ores et déjà être présumés mais devront être confirmés par le vécu et le ressenti des habitants :

- L'amélioration de l'accès et de l'accessibilité aux services et équipements existants et la diversification des services disponibles au sein du territoire (soins de santé, commerces, services publics, équipements collectifs, etc.), en lien direct avec l'évolution du profil sociodémographique présumé de la commune (voir point 5.7. Estimation des besoins futurs de la population en termes d'équipements et de services)
- Le renforcement de l'offre culturelle, notamment autour de la thématique médiévale, en tant qu'élément fédérateur de la population et de la trame associative chièvroise
- Le renforcement de la coordination entre les différents collectifs citoyens, associations culturelles, récréatives et sportives et de tous les acteurs locaux
- Le maintien d'un réseau d'équipements publics adaptés aux besoins des collectifs locaux et aptes à répondre aux enjeux nouveaux de diminution de l'empreinte carbone (performance énergétique, accessibilité multimodale, indépendance des énergies fossiles)

SYNTHESE – SERVICES ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

		Ressources	Problématiques
Origine interne	Atouts	<ul style="list-style-type: none"> Panel de services publics aux personnes : crèches communales et accueillantes d'enfants (TC : 32,6%), écoles, ATL, aide à la jeunesse, maisons de repos (TC : 29,2%), services de maintien à domicile, CPAS, inclusion de la personne handicapée, soins de santé de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité des services et équipements collectifs (dépendance à la voiture)
		<ul style="list-style-type: none"> Population scolaire en croissance forte, projet d'augmentation de capacité des écoles communales (Vaudignies, Huissignies) 	
		<ul style="list-style-type: none"> Espace Public Numérique dynamique 	
		<ul style="list-style-type: none"> Festivités locales fédératrices, appuyées sur le patrimoine historique culturel/religieux Montée en puissance d'une identité axée sur l'histoire médiévale Activités culturelles et récréatives, portées par la bibliothèque ou le milieu associatif chiévrais Implication de l'Office de Tourisme dans le déploiement folklorique de Chièvres 	
		<ul style="list-style-type: none"> Diversité de l'offre sportive avec des spécificités telles que la balle pelote, la pêche, le triathlon 	
		<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un équipement communal couvert (à dominante culturelle ou sportive) dans chaque village (sauf Tongre-Saint-Martin) + 2 salles privées 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de centralisation de la gestion des différents équipements communaux
		<ul style="list-style-type: none"> Dynamiques intergénérationnelles et solidaires présentes dans les villages 	
Origine externe	Opportunités		Menaces
		<ul style="list-style-type: none"> Projet privé de création d'une résidence-services 	
		<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec la Maison culturelle d'Ath 	



Carte 30 - Mobilité [SPW, TEC]

9. Mobilité

Ce que le premier PCDR en disait ...

En 1996, l'autoroute A8 est ouverte et contribue probablement à modifier certaines polarités sur Chièvres, qui ne se font pas encore sentir clairement dans les statistiques.

Le Pont Devylder, à Ladeuze, est fermé depuis 2002 et scinde le village.

Quelques problèmes de sécurité routière sont identifiés

- dans la traversée de Chièvres : les entrées d'agglomération par la Grand-Rue et par la rue de Saint-Ghislain (vitesse), le goulot de la rue Saint-Jean (trottoirs peu sécurisants) ;
- Problème de vitesse le long de la chaussée de Saint-Ghislain (Chièvres-Vaudignies), de la rue d'Hardempont (Ladeuze), de la Drève de Beaumont (Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin) ;
- Carrefour dangereux à Grosage (Place Saint-Christophe) ;
- aux abords des écoles en général.

La commune est desservie par deux lignes : Ath-Saint-Ghislain et Ath-Blaton. Ces lignes traversent tous les villages mais les connexions entre ceux-ci sont difficiles, obligeant la correspondance entre les deux lignes via Ath. Les fréquences sont également insuffisantes.

Trois pistes cyclables sont aménagées sur le territoire : N525 entre Saint-Ghislain et Vaudignies (marquage au sol), Grand-Rue, rue du Grand Vivier.

Un grand nombre de sentiers existent mais beaucoup manquent d'entretien ou ont disparus.

Un projet de relais nautique est à l'étude par les Voies hydrauliques et la commune.

9.1. RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS

9.1.1. RÉSEAU ROUTIER

Le territoire chiévrais est relativement éloigné des **grands axes autoroutiers** puisque les accès autoroutiers les plus proches se situent au nord d'Ath (E429) et à la limite Belœil-Bernissart (E42). Pour rejoindre l'E429, les automobilistes peuvent emprunter la N56 Ath – Mons ou la N525 Saint-Ghislain – Ghislenghien. L'accès à l'E42 se fait par le réseau local traversant Belœil ou via la N525 vers Saint-Ghislain. Cette dernière voirie constitue la seule voirie régionale traversant le territoire, du Nord au Sud, entre Vaudignies et Chièvres. Le tronçon entre Ghislenghien et Cambron-Casteau fait l'objet d'un projet de réaménagement afin de desservir le Parc Pairi Daiza et éviter la traversée d'Ath.

Avec la petite section de la N56 longeant le nord du territoire et la N525, le linéaire de voiries régionales totalise 8,3 km.

Les **voiries communales** desservent l'ensemble du territoire, pour un linéaire cumulé de 135,2 km. Le canal Ath-Blaton dresse une barrière physique entre les villages de la commune : au total, 5 ponts permettent des connexions entre les rives droite et gauche. Longtemps fermé, le pont Devylder reliant les deux parties de Ladeuze a rouvert en 2014.

Le Plan d'Investissement Communal 2019-2021 prévoit la réfection des accotements de plusieurs voiries (non précisées à ce stade).

La construction de la Ligne à Grande Vitesse n'a pas engendré de perturbation significative du réseau routier. Quelques chemins de remembrement ont été aménagés dans le cadre de cet ouvrage de génie civil et font aujourd'hui l'objet d'une utilisation fréquente par des véhicules non autorisés.

La commune compte encore d'anciennes **voiries communales pavées**.

9.1.3. MOBILITÉ ACTIVE

Les **réseaux de mobilité touristiques** contribuent également à améliorer la mobilité locale des habitants. Ainsi, la commune est traversée par le RAVeL 4 et la Véloroute W1 qui empruntent les berges du canal Ath-Blaton sur 8,6 kilomètres et constituent d'une part la colonne dorsale du réseau de mobilité douce de Chièvres mais également connectent les villages aux communes voisines que sont Belœil et Ath. Le territoire est également couvert par le maillage points-nœuds qui visibilise l'usage du vélo.

L'ancienne ligne de chemin de fer « Ath-Saint-Ghislain », désaffectée et démantelée, offre un potentiel intéressant pour compléter le réseau de mobilité en site propre.

Néanmoins, ces axes sont tous orientés Nord-Sud et, par conséquent, limitent les possibilités de liaison vers Lens et vers Leuze.

La première Opération de Développement Rural avait mis en évidence la présence de nombreux **sentiers**, dénommés « piedsentes ». Dans les cœurs d'agglomération et entre les hameaux, certains permettent encore aux piétons et cyclistes de se déplacer en site propre et, a fortiori, en sécurité.

Dans le cadre de la Semaine des Sentiers, le **Service Environnement** a réhabilité le Sentier 70 à Vaudignies. Il a également participé aux appels à projets « Cheval de trait » et « Mobilité active ». L'aménagement de la piste cyclable reliant Ath à Belœil, sur l'emprise de la ligne désaffectée, est également en cours d'instruction.

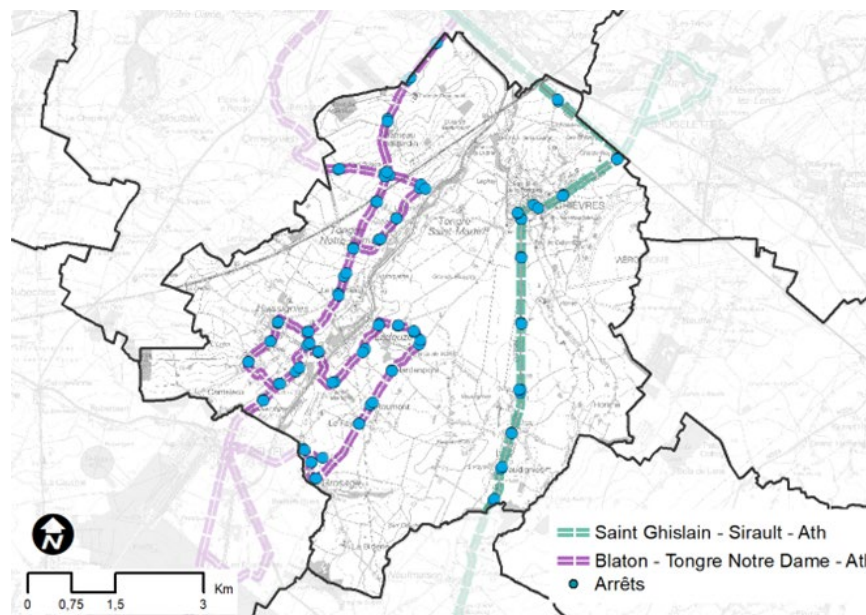
9.1.4. TRANSPORTS COLLECTIFS

Comme le réseau routier, le réseau de **transport collectif** est essentiellement orienté Nord-Sud et traverse la commune pour connecter les gares de Saint-Ghislain et Blaton à celle d'Ath. Ces deux lignes **TEC** sont parallèles et il n'existe par conséquent aucun point de contact en les deux.

La commune a tenté de pallier ce défaut en mettant en service un Proxibus en septembre 2008. Faute d'une fréquentation suffisante, comme c'est souvent le cas, le service a été suspendu en décembre 2016, remplacé par un service de **taxi social** mis en place en 2013 via l'ASBL « Alice Service Seniors ».

La ligne **SNCB** Mons-Ath dessert, via les trains L, les points d'arrêt tout proches de Maffle, Mévergnies-Attre, Brugelette, et Cambron-Casteau. Mons et Ath sont les gares les plus proches.

La commune est également affiliée à **CarPool**.



Carte 31 - Réseau TEC et arrêts

9.1.5. TRANSPORT FLUVIAL

Parmi les axes de mobilité qui traversent la commune du Nord au Sud, le canal Ath-Blaton est certainement l'axe historique qui a guidé les autres. Son gabarit permet le passage de péniches de 300T et est aujourd'hui essentiellement utilisé pour la navigation de plaisance. Quatre écluses sont réparties sur le territoire.

Afin de soutenir le développement de la navigation de plaisance, un relais nautique a été mis en service en 2011 (voir 7.5 Tourisme).

Le tronçon entre Ladeuze et la jonction avec la Dendre canalisée (Ath) est envasé, avec pour conséquence la limitation de la capacité (tirant d'eau des bateaux) de la voie navigable.

9.2. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Police locale a fourni un relevé des accidents inventoriés en 2016, 2017 et 2018. Sur cette période, six sites se détachent particulièrement :

- La liaison N56-Huissignies :
 - La Drève de Beaumont (Tongre-Notre-Dame) : un accident mortel, 4 accidents avec blessé(s) et 2 accidents avec dégâts matériels
 - La rue du Vert Buisson (Tongre-Notre-Dame) : 1 accident avec blessé(s), 1 accident avec dégâts matériels
 - La rue de la Corne (Huissignies) : 1 accident avec blessé(s), 1 accident avec dégâts matériels
- La Chaussée de Saint-Ghislain :
 - Traversée de Vaudignies : 1 accident avec blessé(s), 4 accidents avec dégâts matériels
 - Sortie de Chièvres : 1 accident avec blessé(s), 3 accidents avec dégâts matériels
- La Grand-Rue (Chièvres) : 4 accidents avec blessé(s), 1 accident avec dégâts matériels

- La ruelle d'Ath (Tongre-Notre-Dame) : 2 accidents avec blessé(s), 3 accidents avec dégâts matériels
- La rue de l'église (Huissignies) : 4 accidents avec dégâts matériels tous situés au carrefour avec la rue de la Corne
- La rue des Hauts Arbres (Ladeuze) : 1 accident avec blessé(s), 3 accidents avec dégâts matériels
- La Commune a engagé une démarche importante de sécurisation des points accidentogènes du territoire, notamment :
 - La Grand-Rue à Chièvres : îlots, passages pour piétons,
 - L'axe de liaison d'Ath à Belœil : drève de Beaumont, rue du Vert Buisson, rue de la Corne, rue d'Ath
 - La rue Florent Declerq à Chièvres
 - La traversée de Tongre-Saint-Martin (rue de Leuze)

9.3. RÉPARTITION MODALE

Le Schéma de Développement du Territoire souligne que la part modale (en voyageurs.kilomètres) était en 2009 de 81% pour la voiture, 19% pour le transport collectif routier et 5% pour le rail, en moyenne wallonne.

Dans le cadre de l'**enquête mobilité domicile-travail** réalisée par le SPF Mobilité en 2014, 82 réponses ont été recueillies à Chièvres. La voiture (seule ou en famille) s'impose largement, avec 89% d'utilisateurs. Les deux seuls autres modes de transport utilisés par les répondants sont la marche (7,3%) et la moto (3,7%).

Un petit **parking de covoiturage** (6 places) est disponible à Lens pour les travailleurs qui rejoignent la région montoise ou l'E19, via la N56 très fréquentée aux heures de pointe. Le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 met en évidence le besoin d'organiser le covoiturage au niveau communal.

9.4. DÉMARCHES DE GESTION ET STRATÉGIE

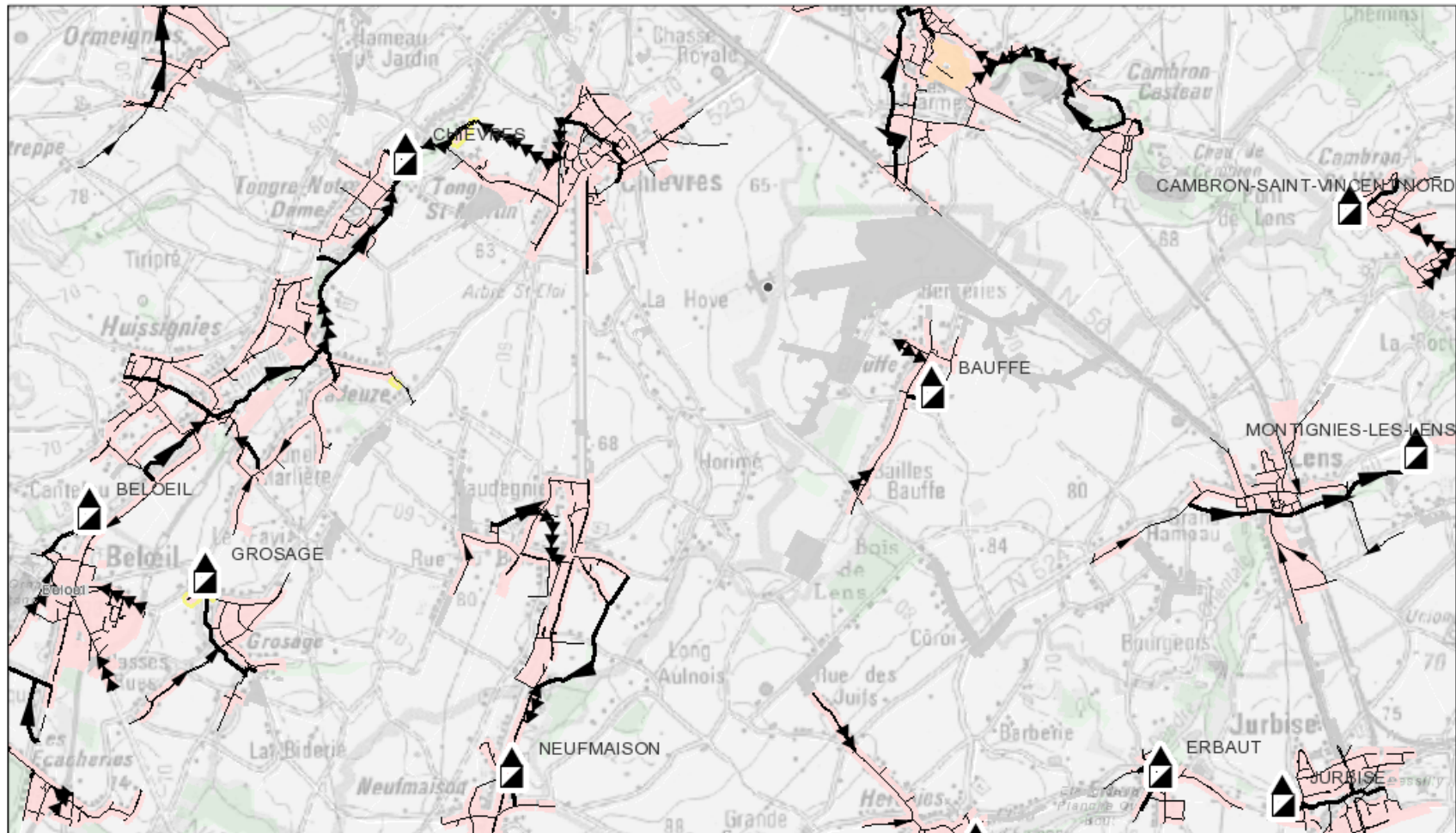
L'Administration communale chiévroyoise compte un Conseiller en Mobilité, actif au sein du Service Environnement.

La commune n'est pas dotée d'un Plan Communal de Mobilité (P.C.M.).

SYNTHESE – MOBILITÉ

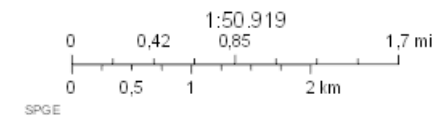
		Ressources	Problématiques
Origine interne	Atouts		Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> Anciennes voiries communales pavées : patrimoine 		<ul style="list-style-type: none"> LGV : utilisation fréquente des voiries de remembrement par des véhicules non autorisés
	<ul style="list-style-type: none"> Taxi social, affiliation CarPool Conseiller en Mobilité au sein de l'Administration 		<ul style="list-style-type: none"> Manque d'utilisation du proxibus et suppression du service en 2016
Origine externe			<ul style="list-style-type: none"> Tronçons routiers accidentogènes
	Opportunités		Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> Eloignement des grands axes routiers (nuisances, trafic) 		<ul style="list-style-type: none"> Eloignement des grands axes routiers (isolement relatif) Dépendance à la voiture
	<ul style="list-style-type: none"> Itinéraires structurants (supra-territorial) de mobilité active (tourisme et déplacements quotidiens) : RAVeL 4, véloroute W1 Potentiel « modes actifs » de l'ancienne ligne Ath-Saint-Ghislain 		<ul style="list-style-type: none"> Barrières physiques créées par le canal Ath-Blaton
	<ul style="list-style-type: none"> Bonne accessibilité aux pôles urbains périphériques et aux gares (dorsale wallonne et axe Tournai-Bruxelles) 		<ul style="list-style-type: none"> Orientation prédominante N-S du réseau routier, en configuration radiale centrée sur Chièvres : liaisons transversales compliquées tous modes confondus (voitures, TC, modes doux) TC : mission principale de connexion vers les pôles 'gare' périphériques, aucun point de contact entre les deux lignes

ArcGIS Web Map



avril 19, 2019

- | | | | |
|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|---------------|
| ▲ Station d'épuration publique | — Collecteur gravitaire | Type de régime d'assainissement | ■ Autonome |
| — Egouts et collecteurs | — Egout sous pression | ■ Collectif | ■ Transitoire |
| — Egout gravitaire | — Collecteur sous pression | ■ Collectif hors zone urbanisable | |



Web AppBuilder for ArcGIS
 SPW | SPGE | AGDP (2017) | Est. HERE, Garmin, INCREMENT P, USGS | Est. HERE, Garmin, INCREMENT P, USGS |

10. Gestion des effluents et des consommations

Ce que le premier PCDR en disait ...

En matière de traitement des eaux usées, le Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (P.A.S.H.) a été adopté en 2005. Il prévoit la création de deux stations d'épuration, l'une sur la Hunelle au lieu-dit « Pont Rosa », l'autre à Grosage.

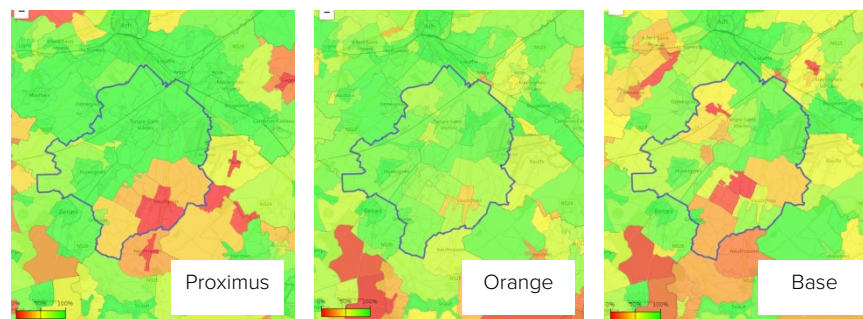
10.1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

10.1.1. TÉLÉPHONIE ET DATA

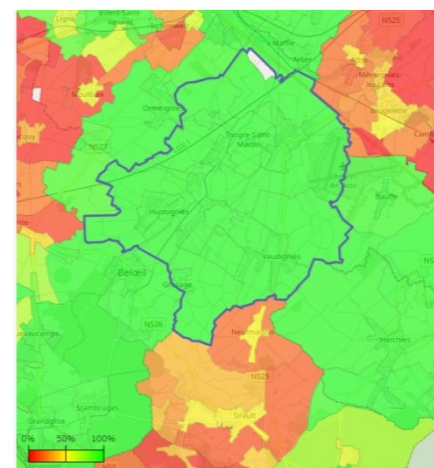
Les réseaux de téléphonie et Internet sont gérés par Télénet/Base, Orange et Proximus. Les réseaux fixes de télévision et téléphonie sont gérés par Proximus, SFR, Télénet et Voo.

La desserte mobile 3G et 4G est bonne sur tout le territoire et pour tous les opérateurs. En 3G, la desserte est très bonne sur tout le territoire pour Télénet/Base, elle est moins performante au Trieu (Huissignies) et à Grosage chez Orange, et plutôt médiocre chez Proximus à Vaudignies. En 4G avec un signal de très bonne qualité (Carte 31 - Atlas mobile, couverture du signal 4G mobile fournie par les opérateurs [IBPT]), tous les opérateurs affichent des zones moins performantes mais c'est Orange qui semble assurer la meilleure desserte.

La desserte Internet via ligne fixe (100Mbps, haute vitesse de téléchargement) est bonne sur tout le territoire (Carte 32 - Atlas ligne fixe – Couverture 100Mbps Internet fournie par les opérateurs [IBPT]).



Carte 34 - Atlas mobile, couverture du signal 4G mobile fournie par les opérateurs [IBPT]



Carte 34 - Atlas ligne fixe – Couverture 100Mbps Internet fournie par les opérateurs [IBPT]

10.1.2. DISTRIBUTION ET ÉPURATION DES EAUX

La **distribution d'eau** est assurée par la Société Wallonne de Distribution d'Eau (S.W.D.E.) tandis que la gestion des eaux usées est prise en charge par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) et par l'Intercommunale IPALLE (égouttage et épuration).

Comme déjà vu au point 3.3 (Réseau hydrographique), le territoire compte deux sites de captage d'eau à proximité de Chièvres.

Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (P.A.S.H.) définit le type d'épuration des zones urbanisables et calibre les équipements d'assainissement nécessaires. La majeure partie des zones urbanisables chiévriennes sont inscrites en zones d'épuration collectives et raccordées (ou devant l'être) à une des stations d'épuration du territoire ou alentour :

- À Chièvres – station d'épuration : 4.500 Équivalents-habitants, mise en service en 2014 : reprend les eaux usées de Huissignies, Ladeuze, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin et Chièvres ;
- À Beloeil – station d'épuration : 4.000 Équivalents-Habitants, mise en service en 1990, reprend les eaux des communes à l'amont de la Hunelle, à son point d'entrée sur le territoire communal de Chièvres
- À Grosage – station d'épuration : 400 Équivalents-Habitants ; à construire, programmée ;
- À Neufmaison (Saint-Ghislain) – station épuration : 1.400 Équivalents-Habitants ; à construire, récoltera les eaux de la partie amont du bassin de la Petite Hunelle, ainsi que les eaux usées de Vaudignies ;

D'après les informations fournies dans les données cartographiques d'IPALLE (qui a la charge de la mise en œuvre du PASH) :

- À Chièvres et Tongre-Saint-Martin, la majeure partie de l'égouttage est réalisée et connectée, via le collecteur, à la station d'épuration de Tongre-Notre-Dame ;
- À Huissignies, Ladeuze et Tongre-Notre-Dame, une grande partie du réseau d'égouttage est opérationnelle. La création du collecteur est en cours et permettra l'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration de Tongre-Notre-Dame ;
- À Grosage plusieurs égouts et le collecteur sont encore à réaliser ;
- À Vaudignies, les collecteurs et les stations de pompage sont à réaliser ainsi que la station d'épuration de Neufmaison (Saint-Ghislain) qui recevra les eaux usées du village.

Certains groupements d'habitat sont inscrits en zone d'épuration autonome, et situés en zone agricole : les occupants doivent donc prendre en charge eux-mêmes l'épuration de leurs eaux usées avant rejet dans le milieu récepteur. C'est notamment le cas de la base aérienne et de la Z.A.C.C. de Tongre-Saint-Martin, des hameaux du Jardin, d'Hardenpont et Roumont ainsi que de la rue du Buis à Vaudignies.

10.1.3. DÉCHETS

L'organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets est l'intercommunale IPALLE.

La **collecte en porte-à-porte** des ordures ménagères est organisée une fois par semaine, via des sacs payants, dans chaque village. Le porte-à-porte est également pratiqué pour la collecte sélective des PMC (toutes les deux semaines) et pour les Papiers et Cartons (toutes les quatre semaines).

L'**apport volontaire** des déchets est organisé via le *recyparc* implanté à Tongre-Notre-Dame et via des bulles à verre implantées dans chaque village. Un point d'apport dédié aux déchets organiques de cuisine est à disposition dans le centre de Chièvres. En 2019, Chièvres a été retenue dans le cadre du **projet-pilote « reprise**



Illustration 38 - Automate de collecte de canettes placé en 2019 (crédit photo : L'Avenir)

des canettes⁶⁶ » lancé par la Région wallonne : un collecteur automatique est installé périodiquement sur la place de Chièvres. Le dépôt de canettes donne droit à un bon d'achat valable dans quelques commerces locaux.

Les **biens réutilisables** (« *encombrants* ») sont collectés à la demande par les Entreprises d'Economie Sociale « La Poudrière » et « Le Carré ».

Il n'existe pas de **compostage** de quartier à Chièvres mais deux guides composteurs sont à disposition de la population chiévroise afin de se former au compostage à domicile. En complément, IPALLE organise régulièrement des séances d'information.

Le P.C.D.N. souligne la présence de plusieurs **dépôts sauvages** : parfois des déchets divers (encombrants, terres et décombres, sacs poubelles) et plus

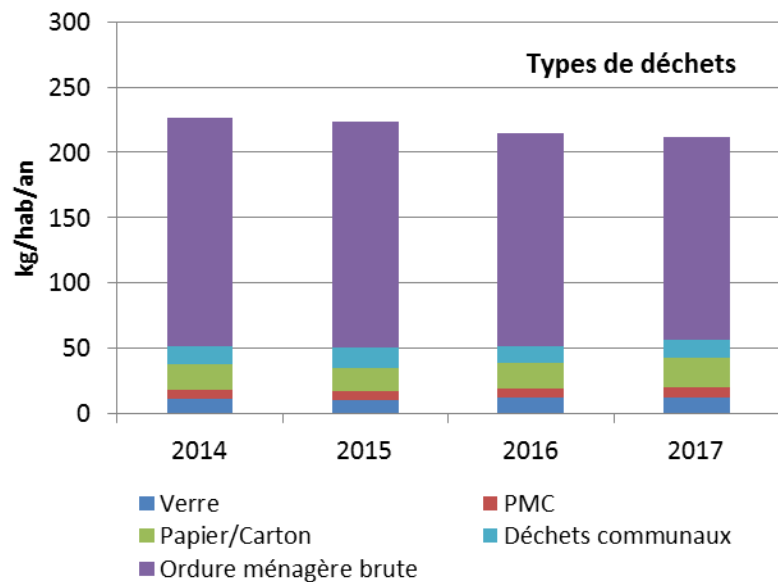


Figure 37 - Evolution des catégories de déchets [Données communales]

⁶⁶ Cette action vise l'amélioration de la propreté publique et ne concerne que les canettes collectées dans l'espace public par des citoyens.

souvent des déchets verts, systématiquement aux abords de lotissements ou de quartiers d'habitations.

En matière de production d'ordures ménagères, la moyenne annuelle par habitant, de 176 kg, est comparable à celle de l'Arrondissement d'Ath mais nettement supérieure à la moyenne wallonne (147 kg). Cette tendance se confirme également à Chièvres avec les autres types de déchets récoltés en apport volontaire et ce, malgré une augmentation de la production de déchets recyclables observée depuis 2015. Si la production globale de déchets (toutes catégories confondues) est nettement à la baisse, le courant « *Zéro déchet* » ne semble pas à l'origine de cette tendance, peut-être plutôt liée à une augmentation du compostage.

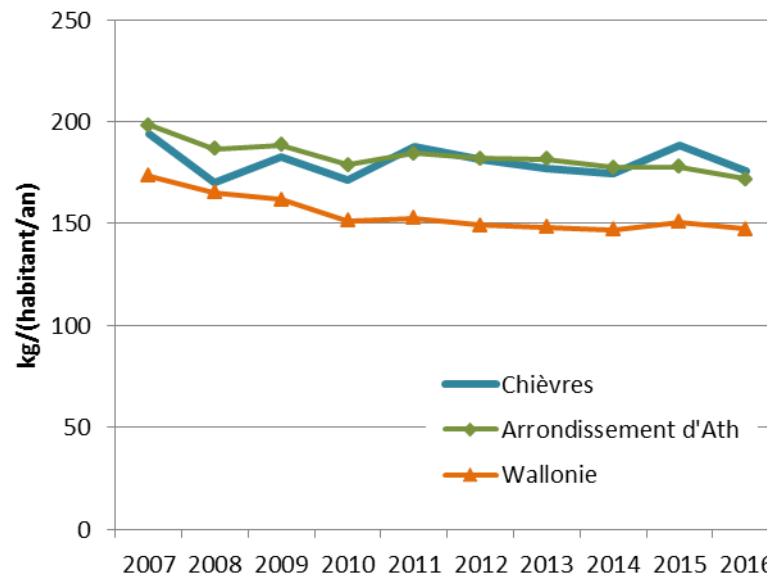


Figure 36 - Evolution comparée de la quantité d'ordures ménagères produites [S.P.W.]

10.1.4. CONSOMMATION EN EAU

La consommation en eau des ménages semble à la baisse ces dernières années, s'inscrivant même en deçà des consommations de référence en fin de période d'observation.

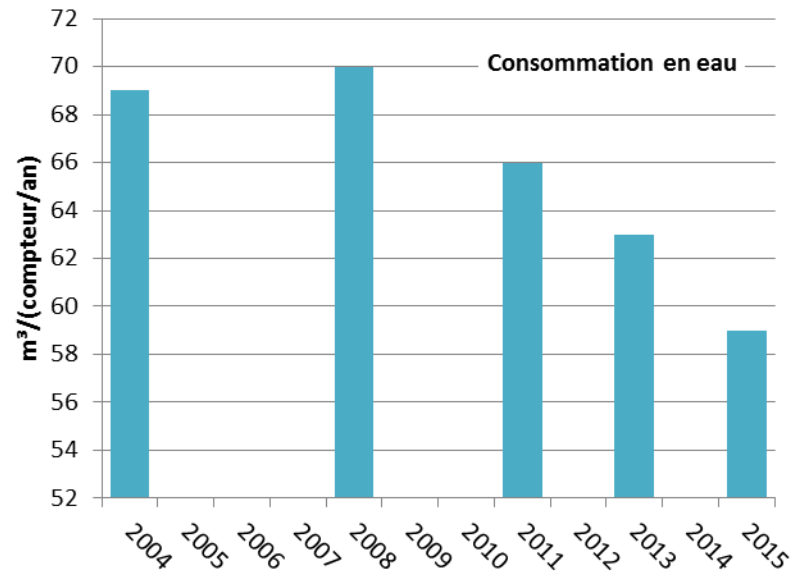


Figure 38 - Consommation domestique en eau de distribution [AQUAWAL, WalStat]

10.1.5. ENERGIES

Le gestionnaire des réseaux de **distribution de gaz** est ORES. Tous les cœurs de village sont raccordés au gaz sauf Vaudignies. En 2017, 21,4% des ménages y avaient recours, part plus faible que dans les territoires de référence : 29,1% à Ath, 52,6% en Hainaut et 40,4% en Wallonie. Ce constat s'explique par le caractère rural du territoire et l'étalement relatif (hameaux) de l'urbanisation.

Le Service Environnement travaille actuellement à la mise en place d'un **cadastre énergétique** des bâtiments communaux.

Selon les données de 2011 fournies par l'Administration, les principales ressources énergétiques des bâtiments communaux sont :

- L'Hôtel de Ville utilise principalement l'électricité et est raccordé au réseau de gaz depuis 2010. Des **installations photovoltaïques** ont été posées sur les toitures.
- Le CPAS utilise l'électricité et le gaz de ville
- L'école de Vaudignies utilise l'électricité, le gaz (propane) et le mazout. L'installation de panneaux photovoltaïque est programmée dans le cadre du Plan d'Investissement Communal en cours. Le hall polyvalent est chauffé au mazout.
- L'école de Chièvres utilise principalement le mazout, le gaz de ville et l'électricité.
- À Huissignies, l'école est connectée au gaz mais utilise principalement du mazout de chauffage et de l'électricité. La maison de village est équipée de panneaux photovoltaïques.
- L'école de Ladeuze utilise principalement du mazout de chauffage.
- Le hall polyvalent de Vaudignies va être intégré dans le projet COLECO

10.2. ACTIONS ENTREPRISES

Outre les mesures de gestion des déchets évoquées ci-avant, la commune de Chièvres est signataire de la Convention des Maires pour l'Energie, inscrite dans la dynamique « Wallonie picarde – Energie positive » : il s'agit de réduire les émissions de CO₂ de 20% par rapport aux émissions de 2006. Dans ce cadre, un **Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable** a été élaboré conjointement aux douze autres communes de Wallonie picarde engagées. Ce plan compte notamment comme mesures :

- La Commune s'est engagée dans le projet **COLECO** dont la finalité est, à terme, d'optimiser la consommation locale d'électricité produite localement, principalement par le photovoltaïque.
- La Commune a introduit une demande de **subsidés UREBA** exceptionnel PWI en vue de l'amélioration de l'enveloppe et de l'installation ou l'amélioration du système de ventilation dans les écoles de Vaudignies, de Ladeuze et de Huissignies.

- La population peut bénéficier de primes à l'amélioration de son empreinte environnementale. Ainsi, ont été octroyées en 2019 :
 - 15 primes à l'isolation
 - 12 primes à l'installation de panneaux photovoltaïques
 - 20 primes à l'acquisition de vélos à assistance électrique

La commune est également engagée dans plusieurs **actions de lutte contre les déchets** : la collecte des canettes sur la voie publique (projet pilote BeWapp), la réduction des déchets de table dans les cantines scolaires, l'octroi de primes au compostage (7 en 2019) et à l'utilisation de couches lavables (3 en 2019).

Enfin, la commune contribue progressivement à diminuer son empreinte environnementale par des choix spécifiques en matière d'achats, par exemple par l'achat de produits locaux et de produits d'entretien écologiques.

SYNTHESE – GESTION DES EFFLUENTS ET DES CONSOMMATION

	Ressources	Problématiques
Origine interne	Atouts <ul style="list-style-type: none"> Projet-pilote « reprise de canettes » Adhésion à la démarche COLECO 	Faiblesses <ul style="list-style-type: none"> Dépôts sauvages
	Opportunités <ul style="list-style-type: none"> Diminution de la consommation en eau moyenne par habitant 	Menaces <ul style="list-style-type: none"> Sur les 4 stations d'épuration nécessaires au traitement des eaux usées chiévroyises, deux sont manquantes. Le linéaire de collecte se finalise progressivement. Seul Vaudignies est encore sous-équipé.
Origine externe	<ul style="list-style-type: none"> Réseau de distribution de gaz dans tous les noyaux villageois, 21% des ménages connectés 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la production de déchets moyenne par habitant
	<ul style="list-style-type: none"> Convention des Maires pour l'Énergie et le Climat 	

11. Annexes



11.1. PRÉSENTATION DE L'AUTEUR DE PROJET

Voir plaquette IDETA en annexe

11.2. MISE À JOUR 2023 : DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2022-2024

« AGIR ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE DANS VOTRE COMMUNE »

Cette déclaration de politique communale 2022-2024 se veut être la traduction des projets concrets que la nouvelle équipe souhaite mettre en œuvre au profit et dans l'intérêt des Chièvrois d'ici 2024. Il s'agira à la fois de répondre aux défis d'aujourd'hui mais aussi à ceux qui s'annoncent, à savoir promouvoir le développement harmonieux et durable de notre Cité, tout en préservant son caractère rural et en proposant une offre de services communaux complète et appropriée à tous les Chièvrois tout en répondant aux conséquences du dérèglement climatique et à la perte de biodiversité.

Cette DPC se voudra également inclusive en associant le CPAS de Chièvres dans la démarche.

Cette DPC se déclinera par la suite sous la forme d'un nouveau PST qui visera à procurer à l'administration et à sa population, les lignes directrices d'un plan de l'action communale pour les années à venir, et à tout le moins pour le reste de la législature 2022-2024.

POLITIQUE SOCIALE, PERSONNES HANDICAPÉES ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- Soutenir davantage le CPAS et les actions qu'il mène
- Garantir un financement adéquat au CPAS pour qu'il puisse assumer ses différentes missions
- Garantir l'accessibilité des PMR à l'ensemble des bâtiments publics
- Mise en place d'un plan Grand Froid
- Mise en place d'un plan Canicule
- Offrir la gratuité de la soupe dans l'enseignement avant de tendre vers des repas scolaires gratuits pour les personnes nécessiteuses.
- Poursuivre cette politique de soutien du CNCD 11 11 11
- Renforcer le partenariat Nord-Sud mis en place avec Al Rowwad, structure palestinienne visant à libérer les jeunes palestiniens par la culture et la formation

ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT

- Intensifier la collaboration avec IDETA dans le cadre de la Convention des Maires ayant pour objectif la réduction de nos émissions de Gaz à effet de serre. Finaliser la mise en place d'un PAED.
- Etablir un cadastre des besoins énergétique pour favoriser les investissements qui diminuent la consommation d'énergie. Mettre en place une politique de remplacement de nos diverses chaudières au mazout (et dans un second temps, au gaz) par des alternatives moins polluantes.
- Soutenir les initiatives d'achats groupés d'énergie pour minimiser l'impact budgétaire sur les ménages.
- Tendre vers une meilleure consommation d'énergie en matière d'éclairage public. (Réduire le temps d'illumination de l'éclairage décoratif (églises, bâtiments publics, ...).
- Mettre en place une politique de sensibilisation de nos écoliers et de nos jeunes (cf. le partenariat proposé par la Maison de la laïcité d'Ath) aux thématiques prioritaires que sont l'environnement et l'énergie (ex. Championnat des Energies renouvelables d'Ideta)
- Répondre aux UREBA à venir (isolation CCS Ladeuze, remplacement des chaudières mazout par alternatives moins polluantes), intensification des primes « énergie » pour les citoyens.
- Soutenir les projets d'économie circulaire, de biométhanisation ...

FINANCES

- Avoir une gestion qui garantisse des finances saines de la commune et n'hypothèque pas son avenir
- Focaliser les investissements sur des projets subventionnables

DÉMOCRATIE, CITOYENNETÉ ET GOUVERNANCE

- Avoir un budget participatif pour associer les citoyens à la définition des projets (La Payelle, Les Sablières, ...)
- Communiquer régulièrement vers la population par le biais des réseaux sociaux mais également par le bulletin communal et organiser la diffusion des conseils communaux en audiodescription.
- Réinstaurer la collégialité dans la gestion communale.
- Développer une meilleure collaboration avec les communes voisines et intercommunales (mobilité, PAED, Alimentation saine, locale pour nos

cantines scolaires, les repas de nos crèches, écoles et distribués par le CPAS)

MOBILITÉ

- Mettre en œuvre la sécurisation du déplacement des élèves de l'école Saint-Joseph (Rue du Château – Rue Notre Dame)
- Mettre en œuvre une politique de sensibilisation et de réfection de la mobilité douce, les pistes cyclables et la réhabilitation des sentiers. Réhabiliter le sentier 99 et avancer dans la concertation avec les riverains pour le chemin n°1 en intégrant les besoins effectifs de la démarche (si 1 mètre suffit, inutile d'en prendre 6).
- Aménager le tronçon de l'ancienne ligne 81 entre Ladeuze et Ormeignies en préravel ou tronçon piéton (en concertation avec les propriétaires concernés)
- Mettre en œuvre une politique globale de mobilité (avec un objectif principal de sécurité) en visant la réduction du trafic de transit des poids lourds (> 5 T) (action avec les communes voisines).

TRAVAUX PUBLICS

- Mettre en place un cadastre du charroi technique (anticiper les investissements nécessaires)
- Planifier le remplacement du charroi communal
- Planifier les travaux récurrents (fauchage tardif, sentiers, bords de route, accotement, ...)
- Réaménager/sécuriser les berges de l'étang de Hoves (budget à revoir, recherche de subsides, Infrasports. ...), avec une vision globale, en collaboration avec HIT
- Programmer le futur PIC : réfection de la rue Royale, de la rue de l'Eglise, de la rue des Haud'Oignons, de la piste cyclable Grosage-Ladeuze, politique de remplacement des chaudières fossiles par renouvelable)

JEUNESSE ET SPORT

- Développer une véritable politique d'accès des jeunes à l'information (faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information par exemple par le biais de la bibliothèque et de l'EPN, ...) via une collaboration étroite à mettre en œuvre entre le Service Jeunesse et ses services.

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- Finaliser la mise en place du Centre Sportif local Intégré et poursuivre son extension.
- Développer les lieux d'activité sportive pour tous dans tous les villages

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

- Être attentif aux plans cigognes afin d'augmenter l'offre de places en crèches. Veiller à augmenter la capacité d'accueil via des services de garderies (ex La Babillarde)
- Tendre vers une alimentation saine et durable
- Tendre vers la gratuité des activités parascolaires

TROISIÈME ÂGE

- Valoriser le rôle du « Conseil consultatif communal des aînés » dont l'objet doit être plus large que les loisirs afin de répondre aux besoins spécifiques des aînés dans les domaines des prestations de service, de transport public, de logement et d'urbanisation, de soins, de participation citoyenne.
- Organiser des rencontres intergénérationnelles.

PATRIMOINE ET CULTURE

- Veiller au bon suivi du dossier "L'Envol" en impliquant les citoyens et les associations des deux communes
- S'assurer la collaboration optimale entre les différentes organisations pour la programmation d'évènements culturels.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Multiplier et embellir les espaces publics (lieux de rencontre, espaces favorables au développement de la biodiversité, potagers urbains, plaines de jeux, espaces sports ...) et ce, dans tous les villages. Mettre en place les projets de réaménagement et d'embellissement faisant la place belle au verdissement des différents quartiers de l'entité (place de TSM, terrain face à l'ancienne gare de Huissignies, rue des Hauts Arbres, Cité LA Payelle/Rue Jean Brésart, terrains jouxtant le musée de la Vie rurale de Huissignies, rue de la Biderie, ...)
- Développer des petits espaces de jeux dans les cœurs de villages

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- Intensifier la politique initiée en matière de respect de l'environnement (mise en place des actions proposées par le PCDN (creusement des mares de Vaudignies et Tongre Notre Dame – projets PCDN 2021-verdissement général de l'espace public (dont les cimetières Nature), ...
- Opérationnaliser la position de la Conférence des Bourgmestres liée au climat. Réaliser des aménagements permettant de réduire les nombreuses inondations rencontrées à Chièvres et dans les différents villages, en concertation avec les riverains et les agriculteurs concernés. Programmation en 2022 de rencontres sur le terrain avec les agriculteurs et victimes des inondations afin d'avancer sur la mise en œuvre de solutions locales adaptées (fascines, ...) (sous l'égide du Conseil consultatif agriculture)
- Avancer prioritairement au niveau de la mise en place des aménagements préventifs en termes d'inondations (tels que prévus par le GISER et IPALLE notamment : fossé à redents au sentier de la vierge, ZIT prévue à la rue J. Brésart, ...)
- Avoir une réflexion par rapport au devenir de nos terres agricoles (propriétés du CPAS et autres institutions publiques) dans le cadre du projet « Terre en vue »

ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT RURAL, COMMERCE, EMPLOI ET TOURISME

- Encourager notre population à consommer local. Soutenir les commerçants locaux par le biais notamment d'aide ponctuelle logistique (portrait d'un commerce dans le bulletin par exemple). Mais aussi prévoir une ou deux actions annuelles type braderie, salon des artisans et commerçants style midi-minuit (au sein de l'Administration Communale)
- Faire en sorte que notre belle ville soit attractive par le biais d'un bel évènement annuel
- En fonction des besoins, mettre en place d'un espace co-working

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PUBLICS

- Réaliser un cadastre des besoins en matière de personnel
- Favoriser la statutarisation du personnel communal dans des conditions objectives
- Définir des fiches de fonctions claires et mettre en place une politique d'évaluation continue du personnel administratif et technique. L'évaluation continue est un outil de gestion préalable à l'obtention d'un personnel motivé et valorisé.

SÉCURITÉ ET PROPRIÉTÉ

- Améliorer la qualité de l'espace public, qui renforce tant la sécurité subjective (éclairage ...) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, la vitesse excessive – utiliser massivement le radar préventif communal...); lutter contre les « petites incivilités » (tags, dépôts clandestins, vandalisme, agressivité verbale ou au volant, bruits,...), à la fois en assurant un réel suivi du dossier, en les poursuivant (former un fonctionnaire agent-constateur complémentaire) et en les prévenant
- Soutenir les agriculteurs locaux via une réflexion quant à une aide à apporter par rapport à la gestion des plastiques utilisés pour l'ensilage

BIEN-ETRE ANIMAL

- Développer une politique menée en matière de lutte contre toute maltraitance animale, en concertation étroite avec la Police locale et l'UBEA ;
- Mettre en place un cimetière pour animaux

Cette déclaration de politique communale n'est pas exhaustive tant il faut être à l'écoute de la population et en vertu du principe de continuité et de changement du service public.

C'est à la fois aux mandataires communaux, aux Services communaux et aux Chiévrais eux-mêmes qu'il appartiendra de s'approprier la démarche, pour que notre Ville de Chièvres soit encore plus demain qu'aujourd'hui un endroit où il fait bon vivre !

11.3. BUDGET COMMUNAL ET CAPACITÉ FINANCIÈRE

INS: 51014 Commune de CHIEVRES Année : 2024

RECETTES DU SERVICE ORDINAIRE

	FONCTIONS	PRESTA-TIONS	TRANS-FERTS	DETTE	PRELEVE-MENTS	TOTAL
009	Général	400.000,00	557.635,11	5.000,00	70.000,00	1.032.635,11
019	Dette générale		0,00			0,00
029	Fonds		2.668.967,38			2.668.967,38
049	Impôts et redevances	0,00	5.424.603,39			5.424.603,39
059	Assurances	2.000,00	5.000,00			7.000,00
123	Administration générale	17.800,00	65.251,82	0,00	0,00	83.051,82
129	Patrimoine Privé	7.475,00		27.854,40		35.329,40
139	Services généraux	30.000,00	5.736,06			35.736,06
169	Aide aux pays en voie de développement		90.000,00			90.000,00
352	AUTRES SECOURS	0,00				0,00
369	Pompiers	140.469,55	374.689,71	0,00	100.000,00	615.159,26
399	Justice - Police	250,00	0,00		100.000,00	100.250,00
499	Communica./Voiries/cours d'eau	16.097,51	16.685,04	0,00	40.000,00	72.782,55
599	Commerce Industrie	129.659,53	605,00	134.537,22		264.801,75
699	Agriculture	0,00	0,00	0,00		0,00
729	Enseignement primaire	107.250,00	429.564,42	0,00		536.814,42
767	Bibliothèques publiques	2.000,00	5.834,94	0,00		7.834,94
789	Education populaire et arts	32.610,00	4.331,59	0,00		36.941,59
799	Cultes		0,00	0,00		0,00
839	Sécurité et assistance sociale	7.650,00	482.636,12		220.000,00	710.286,12
849	Aide sociale et familiale	91.000,00	88.000,00	0,00		179.000,00
872	Santé et hygiène		0,00		0,00	0,00
874	Alimentation - Eaux	100,00		0,00		100,00
876	Désinfection/Nettoyage/Immond.	17.500,00	0,00	0,00		17.500,00
877	Eaux usées				30.000,00	30.000,00
879	Cimetières et Protec. Envir.	20.300,00	17.101,00	0,00	64.650,00	102.051,00
939	Logement / Urbanisme	2.000,00	27.500,00	0,00		29.500,00
999	Totaux exercice propre	1.024.161,59	10.264.141,58	167.391,62	624.650,00	12.080.344,79
	Résultat positif exercice propre					31.742,88
999	Exercices antérieurs					1.649.375,81
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					13.729.720,60
	Résultat positif avant prélèvement					1.654.491,75
999	Prélèvements					0,00
999	Total général					13.729.720,60
	Résultat budgétaire positif de l'ex.					1.654.491,75

INS: 51014 Commune de CHIEVRES Année : 2024

DEPENSES DU SERVICE ORDINAIRE

	FONCTIONS	PERSONNEL	FONCTION-NEMENT	TRANS-FERTS	DETTE	PRELEVE-MENTS	TOTAL
009	Général		1.230,00	0,00	2.350,00	0,00	3.580,00
019	Dette générale				0,00		0,00
049	Impôts et redevances		29.000,00	6.000,00			35.000,00
059	Assurances	40.000,00	51.900,00				91.900,00
123	Administration générale	1.754.146,70	398.478,99	15.903,22	42.279,62		2.210.808,53
129	Patrimoine Privé	0,00	19.467,14	0,00	136.582,24		156.049,38
139	Services généraux	263.296,46	3.000,00	4.700,00	56.094,21		327.090,67
169	Aide aux pays en voie de développement		500,00	94.000,00			94.500,00
352	AUTRES SECOURS				0,00		0,00
369	Pompiers	0,00	15.526,00	501.340,94	414.894,29		931.761,23
399	Justice - Police		250,00	711.578,94		0,00	711.828,94
499	Communica./Voiries/cours d'eau	1.308.896,46	366.604,67	9.500,00	431.658,17		2.116.659,30
599	Commerce Industrie		18.978,43	92.510,95	16.333,14		127.822,52
699	Agriculture		1.100,00	3.250,00	19.136,53		23.486,53
729	Enseignement primaire	357.438,67	324.830,27	8.206,35	113.163,76		803.639,05
767	Bibliothèques publiques	66.573,20	16.000,00	0,00	0,00		82.573,20
789	Education populaire et arts	94.677,88	87.361,67	82.624,80	192.007,85		456.672,20
799	Cultes		0,00	132.855,62	153.802,06		286.657,68
839	Sécurité et assistance sociale	731.075,62	21.250,00	1.081.600,00	0,00		1.833.925,62
849	Aide sociale et familiale	714.091,38	53.442,48	3.700,00	10.268,02		781.501,88
869	Conditions de travail			5.000,00			5.000,00
872	Santé et hygiène		0,00	19.000,00		0,00	19.000,00
874	Alimentation - Eaux		831,34		0,00		831,34
876	Désinfection/Nettoyage/Immond.		53.300,00	529.807,17	28.726,10		611.833,57
877	Eaux usées		750,00	3.443,23	0,00		4.193,23
879	Cimetières et Protec. Envir.	63.755,89	33.554,00	16.253,00	23.881,55	0,00	137.444,44
939	Logement / Urbanisme	160.838,80	2.630,99	11.308,00	20.064,81		194.842,60
999	Totaux exercice propre	5.554.791,06	1.499.985,98	3.332.582,52	1.661.242,35	0,00	12.048.601,91
	Résultat négatif exercice propre						
999	Exercices antérieurs						26.626,94
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)						12.075.228,85
	Résultat négatif avant prélèvement						
999	Prélèvements						0,00
999	Total général						12.075.228,85
	Résultat budgétaire négatif de l'ex.						

RECETTES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

	FONCTIONS	TRANS-FERTS	INVESTIS-SEMENT	DETTE	PRELEVE-MENTS	TOTAL
009	Général	0,00		0,00	0,00	0,00
123	Administration générale	70.000,00	0,00	160.000,00		230.000,00
129	Patrimoine Privé	0,00	385.000,00	20.000,00		405.000,00
139	Services généraux	0,00		100.000,00		100.000,00
352	AUTRES SECOURS			0,00		0,00
369	Pompiers	0,00		0,00		0,00
499	Communica./Voiries/cours d'eau	369.000,00	0,00	1.640.783,87		2.009.783,87
599	Commerce Industrie	0,00		0,00		0,00
699	Agriculture			100.000,00		100.000,00
729	Enseignement primaire	270.000,00		1.624.484,52		1.894.484,52
767	Bibliothèques publiques			0,00		0,00
789	Education populaire et arts	1.299.800,00		1.893.606,00	0,00	3.193.406,00
799	Cultes	0,00		0,00	0,00	0,00
849	Aide sociale et familiale	45.000,00	0,00	105.000,00		150.000,00
876	Désinfection/Nettoyage/Immond.			200.000,00		200.000,00
877	Eaux usées			0,00		0,00
879	Cimetières et Protect. Envir.	60.000,00		325.000,00		385.000,00
939	Logement / Urbanisme	250.000,00		310.000,00		560.000,00
999	Totaux exercice propre	2.363.800,00	385.000,00	6.478.874,39	0,00	9.227.674,39
	Résultat positif exercice propre					1.489.915,62
999	Exercices antérieurs					10.717.590,01
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					
	Résultat positif avant prélèvement					1.512.366,95
999	Prélèvements					12.229.956,96
999	Total général					1.430.806,14
	Résultat budgétaire positif de l'ex.					

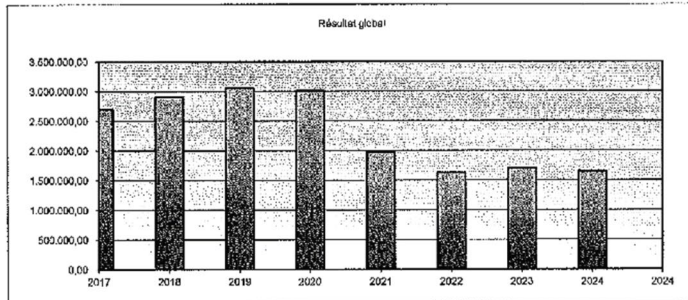
DÉPENSES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

	FONCTIONS	TRANS-FERTS	INVESTIS-SEMENT	DETTE	PRELEVE-MENTS	TOTAL
009	Général	0,00	0,00	0,00		0,00
123	Administration générale	0,00	260.000,00	0,00		260.000,00
129	Patrimoine Privé		0,00	0,00		0,00
139	Services généraux	1.500,00	110.000,00	0,00		111.500,00
352	AUTRES SECOURS		0,00			0,00
369	Pompiers		26.000,00	0,00		26.000,00
499	Communica./Voiries/cours d'eau	0,00	2.801.000,00	0,00		2.801.000,00
599	Commerce Industrie	0,00	0,00	0,00		0,00
699	Agriculture		100.000,00			100.000,00
729	Enseignement primaire	0,00	2.365.000,00	0,00		2.365.000,00
767	Bibliothèques publiques		0,00	0,00		0,00
789	Education populaire et arts	0,00	3.330.000,00	0,00		3.330.000,00
799	Cultes	50.124,64	20.000,00			70.124,64
839	Sécurité et assistance sociale		0,00			0,00
849	Aide sociale et familiale	0,00	200.000,00			200.000,00
876	Désinfection/Nettoyage/Immond.	0,00	215.000,00	0,00		215.000,00
877	Eaux usées			25.487,96		25.487,96
879	Cimetières et Protect. Envir.		445.000,00	0,00		445.000,00
939	Logement / Urbanisme	0,00	575.000,00			575.000,00
999	Totaux exercice propre	51.624,64	10.447.000,00	25.487,96	0,00	10.524.112,60
	Résultat négatif exercice propre					1.296.438,21
999	Exercices antérieurs					275.038,22
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					10.799.150,82
	Résultat négatif avant prélèvement					81.560,81
999	Prélèvements					0,00
999	Total général					10.799.150,82
	Résultat budgétaire négatif de l'ex.					

Ville de Chièvres – PCDR – Capacité financière de la Ville

Le présent rapport a pour objet de démontrer que la Commune de Chièvres dispose bien de la capacité financière de prendre en charge le solde non subsidié des travaux dans le cadre du PCDR.

Résultats budgétaires



L'approbation des comptes successifs, tous en boni au global, attestent de la bonne situation budgétaire de la Ville de Chièvres.

Le budget 2024 a été voté par le Conseil communal à l'équilibre, et est en cours d'approbation par la tutelle régionale à l'heure d'écrire le présent rapport.

Fonds de réserves et provisions

A ces résultats budgétaires globaux positif s'ajoutent les réserves et provisions constituées par la Ville de Chièvres.

Fonds de réserve ordinaire	Solde initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
Compte 2019	12.022,84			12.022,84
Compte 2020	12.022,84			12.022,84
Compte 2021	12.022,84			12.022,84
Compte 2022	12.022,84			12.022,84
Budget final 2023	12.022,84			12.022,84
Budget initial 2024	12.022,84			12.022,84

Fonds de réserve extraordinaire (hors PIC/PIMACI)	Solde initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
Compte 2019	631.110,80	222.061,91	209.200,15	643.972,56
Compte 2020	643.972,56	34.289,57	202.864,69	475.397,44
Compte 2021	475.397,44	1.000.000,00	175.984,28	1.299.413,16
Compte 2022	1.299.413,16	201.442,99	141.248,59	1.359.607,56
Budget final 2023	1.359.607,56	448.952,11	857.341,58	951.218,09
Budget initial 2024	951.218,09		942.150,82	9.067,27

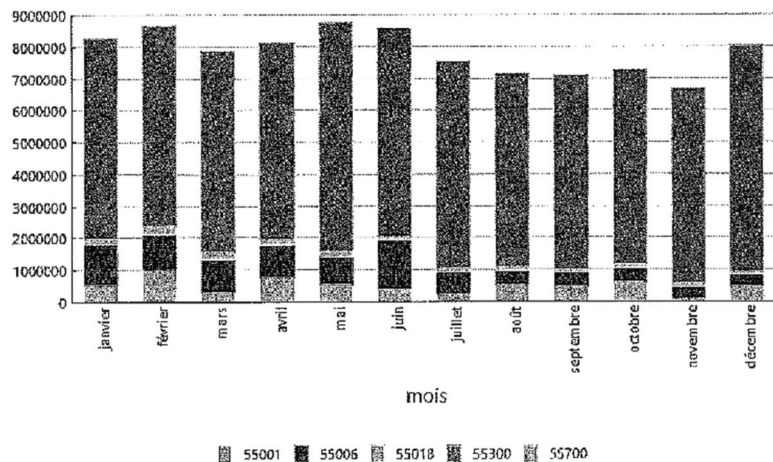
Provisions pour risques et charges	Solde initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
Compte 2019	1.097.553,05		280.000,00	1.377.553,05
Compte 2020	1.377.553,05	100.000,00	250.000,00	1.527.553,05
Compte 2021	1.527.553,05		70.000,00	1.597.553,05
Compte 2022	1.597.553,05			1.597.553,05
Budget final 2023	1.597.553,05	181.000,00	440.000,00	1.338.553,05
Budget initial 2024	1.338.553,05		624.650,00	713.903,05

La création de fonds de réserves et de provisions au cours des différents exercices démontre une gestion attentiste qui permet de faire face à des écueils ponctuels sans oblitérer les finances communales.

Des provisions pour risques et charges restent disponibles pour de futures nouvelles augmentations de nos charges courantes.

Trésorerie courante

Suivi mensuel de la trésorerie



L'état de la trésorerie courant est resté très bon comme l'atteste le graphique ci-dessus. Ceci démontre un bon taux de recouvrement de nos recettes.

Endettement

La Ville de Chièvres suit la balise d'emprunt, capacité maximale d'emprunt autorisée à la Ville, telle que recommandée par le SPW dans les circulaires budgétaires successives. Le tableau ci-dessous atteste du respect de cette balise. Jusqu'au 31/12/2022 (dernier compte clôturé), seuls 35 % des emprunts autorisés étaient contractés. Si la Ville parvenait à mettre en œuvre l'ensemble de ses projets en 2024, la balise resterait respectée.

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030
Capacité maximale	80000000	80000000	80000000	80000000	80000000	80000000	80000000	80000000	80000000	80000000
Emprunts	26000000	26000000	26000000	26000000	26000000	26000000	26000000	26000000	26000000	26000000
Ratio	32,5%	32,5%	32,5%	32,5%	32,5%	32,5%	32,5%	32,5%	32,5%	32,5%

Si l'on se réfère aux ratios d'investissement, l'encours total des emprunts de la Ville au 31/12/2023 s'élèverait à 14.762.540,45 €, soit 107,52 % des recettes nettes de l'exercice 2024. Ceci reste en deçà de la limite de 125% qui est imposée par le SPW. Pour ce qui est des charges financières, elles représentent 10,38% des recettes nettes.

1. Ratio du volume de la dette		
	Montant	
Recettes ordinaires globales	13.729.720,60	
(MOINS le cas échéant les emprunts rapatriés à l'ordinaire (pour compenser des dépenses ordinaires, CRAC, ...))	0,00	
Recettes ordinaires globales nettes	13.729.720,60	
emprunts inscrits au dernier compte clôturé	7.752.134,34	
les prévisions des emprunts BF N-1 + BI N XXX/961-XX - double emploi	7.010.406,11	
Encours des emprunts en part propre au 31/12	14.762.540,45	
Ratio du volume de la dette	107,52%	MAXIMUM 125%
2. Ratio des charges financières		
	Montant	
Charges totales des dettes	1.425.334,12	
Recettes ordinaires nettes hors prélèvement	13.729.720,60	
Ratio des charges financières	10,38%	MAXIMUM 17,5%
Dépenses ordinaires nettes hors prélèvement	12.075.228,85	

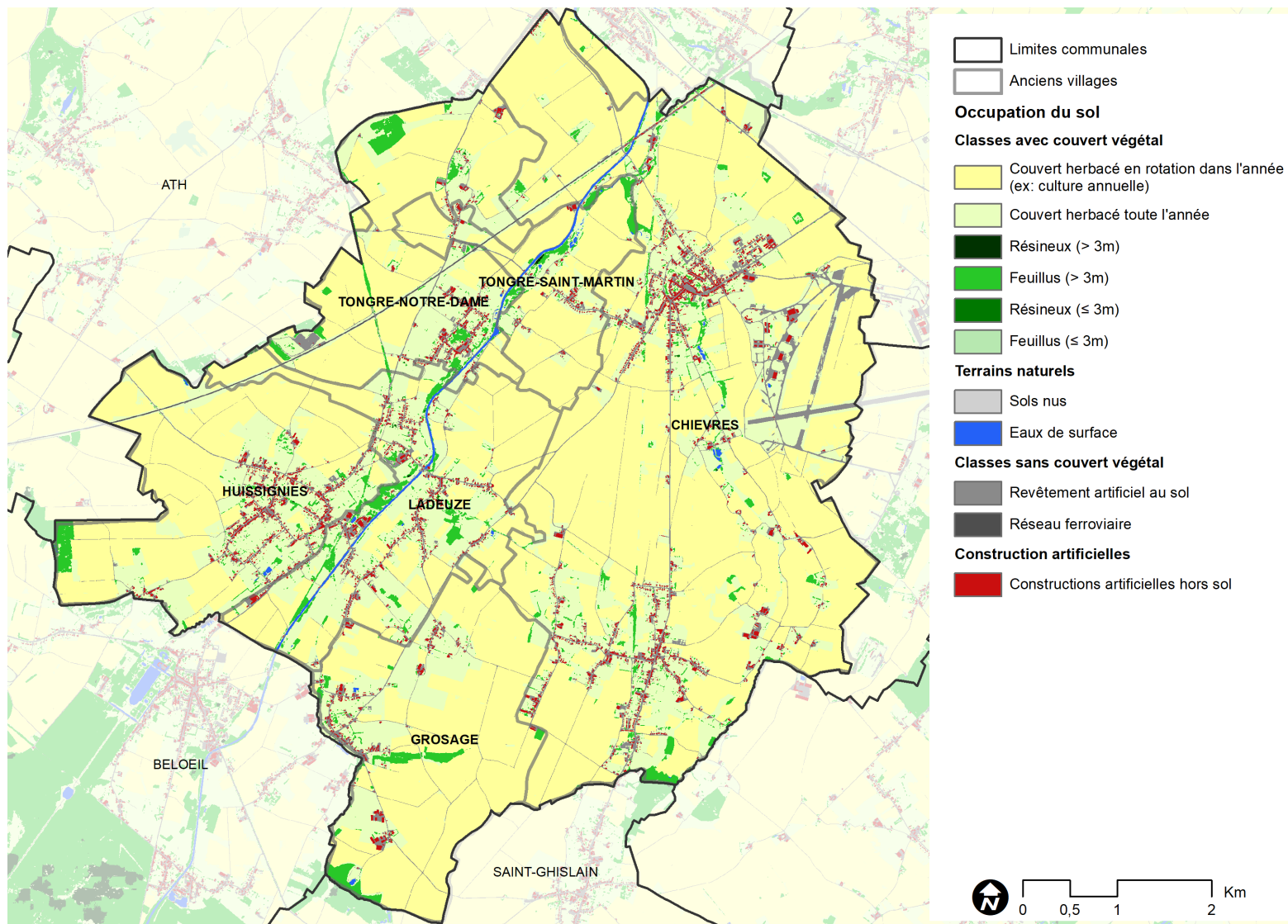
Ces ratios permettent d'affirmer qu'il reste de la marge de manœuvre en termes d'endettement. Ceci est un indicateur de la capacité de la Ville de Chièvres à contracter de nouveaux emprunts et à les honorer.

Olivier Gago y Mantero
 Directeur financier

11.4. LÉGENDE DE LA CARTE D'OCCUPATION DES SOLS DE WALLONIE



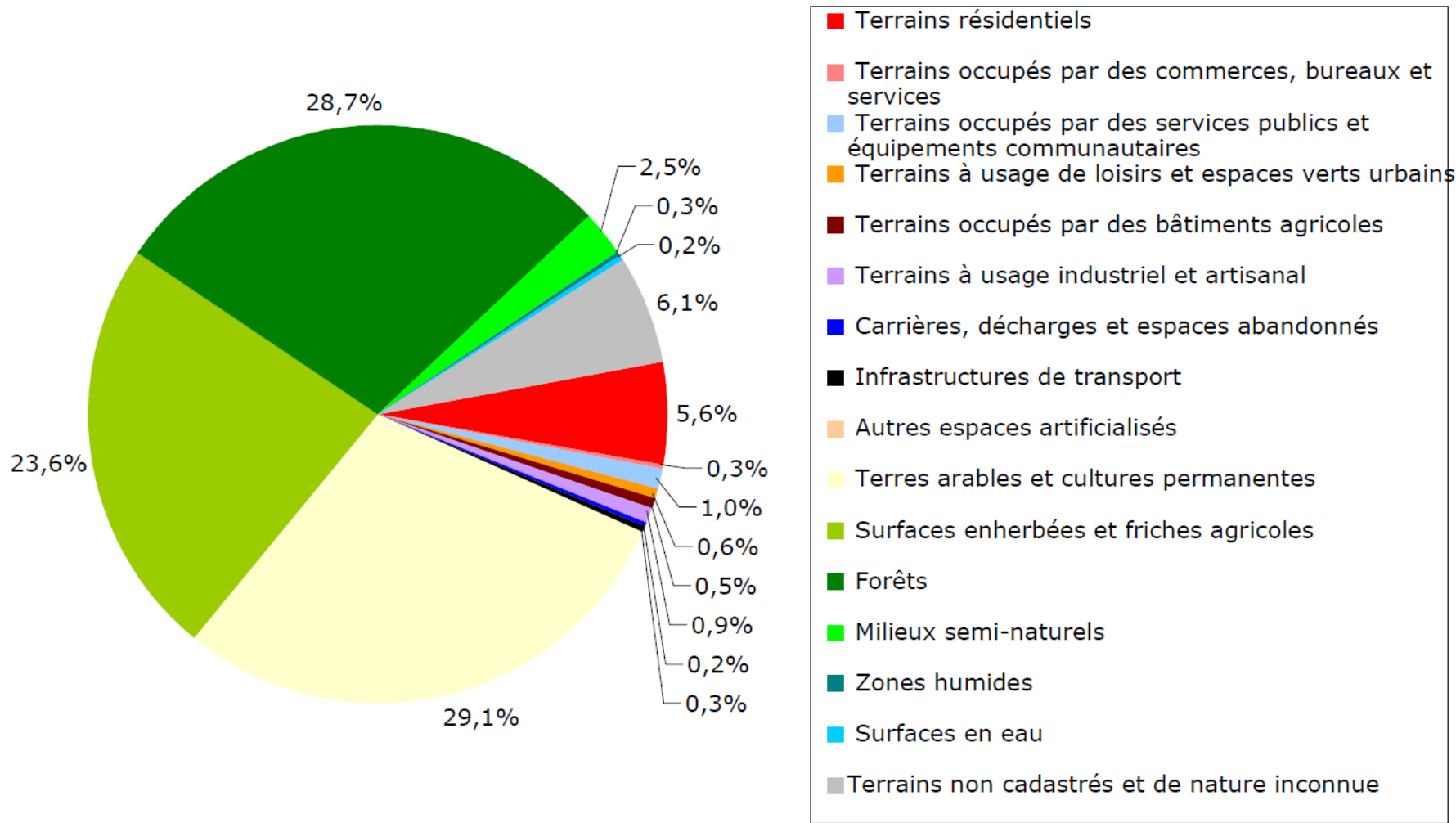
11.5. MISE À JOUR 2023 : CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DU SOL WALLON EN 2020 (WALOUS 2020)



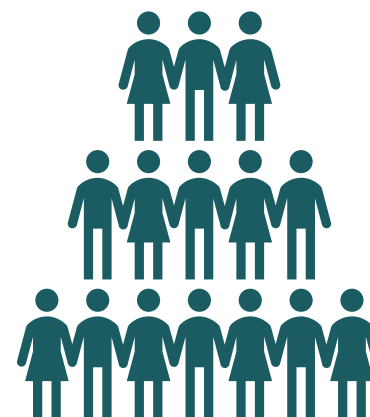
11.6. LISTE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES REMARQUABLES – 26.01.2022

CHIEVRES	1	1	7950	CHIEVRES	HAINAUT	RUE DU GRAND VIVIER	A	Cèdre bleu de l'Atlas	<i>Cedrus atlantica</i> Glauca	22-02-13	174	17	P
CHIEVRES	4	1	7950	CHIEVRES	HAINAUT	RUE DE QUIEVREMONT - VAUDIGNIES	A	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	22-02-13	135	8	F,H,R
CHIEVRES	5	1	7950	CHIEVRES	HAINAUT	GRAND-PLACE	A	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	22-02-13	162	15	H
CHIEVRES	6	1	7950	CHIEVRES	HAINAUT	RUE DU GAD BOURGEOIS - VAUDIGNIES	A	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	22-02-13	225	19	F,R,H
CHIEVRES	7	1	7950	CHIEVRES	HAINAUT	AVENUE FLORENT DECLERCQ	A	Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	22-02-13	46	6	R, H
CHIEVRES	8	1	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	RUE TOUR DE LA VIERGE, 8-10	A	Hêtre fougère	<i>Fagus sylvatica Asplenifolia</i>	22-02-13	283	25	D,P
CHIEVRES	8	2	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	RUE TOUR DE LA VIERGE, 8-10	A	Hêtre pleureur	<i>Fagus sylvatica Pendula</i>	22-02-13	270	24	P
CHIEVRES	8	3	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	RUE TOUR DE LA VIERGE, 8-10	A	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	22-02-13	292	24	T,P
CHIEVRES	8	4	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	RUE TOUR DE LA VIERGE, 8-10	A	Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica</i>	22-02-13	471	26	T,P
CHIEVRES	8	5	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	RUE TOUR DE LA VIERGE, 8-10	A	Cèdre du Liban	<i>Cedrus libani</i>	22-02-13	320	27	T,P
CHIEVRES	9	1	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	DREVE DE BEAUMONT - JARDIN	A	Hêtre pourpre	<i>Fagus sylvatica Atropunicea</i>	22-02-13	482	29	P
CHIEVRES	9	2	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	DREVE DE BEAUMONT - JARDIN	A	Hêtre pourpre	<i>Fagus sylvatica Atropunicea</i>	22-02-13	589	30	T,P
CHIEVRES	9	3	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	DREVE DE BEAUMONT - JARDIN	A	Châtaigner commun	<i>Castanea sativa</i>	22-02-13	544	28	T
CHIEVRES	9	4	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	DREVE DE BEAUMONT - JARDIN	A	Catalpa commun	<i>Catalpa bignonioides</i>	22-02-13	230	6	B
CHIEVRES	9	5	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	DREVE DE BEAUMONT - JARDIN	H	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	22-02-13		4	
CHIEVRES	9	6	7951	TONGRE-NOTRE-DAME	HAINAUT	DREVE DE BEAUMONT - JARDIN	A	Erable sycomore 'Leopoldii'	<i>Acer pseudoplatanus Leopoldii</i>	22-02-13	307	29	D,P
CHIEVRES	10	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DE LA CORNE	H	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	22-02-13		10	
CHIEVRES	11	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DES TROIS CHAPELLES - LADEUZE	A	Tilleul de Hollande	<i>Tilia x europaea</i>	22-02-13	240	16	P,H,F
CHIEVRES	12	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE AUGUSTIN MESENS - lieu-dit "TRIEU"	A	Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	22-02-13	151	8	P
CHIEVRES	13	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DES HAUD'OIGNONS, 2	A	Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	22-02-13	289	27	P
CHIEVRES	13	2	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DES HAUD'OIGNONS, 2	A	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	22-02-13	234	26	P
CHIEVRES	14	1	7950	LADEUZE	HAINAUT	RUE SAINT-VINCENT	A	Châtaigner commun	<i>Castanea sativa</i>	22-02-13	329	17	P
CHIEVRES	16	1	7950	TONGRE-SAINT-MARTIN	HAINAUT	RUE ALBERT QUIVY, 6	A	Tilleul de Hollande	<i>Tilia x europaea</i>	22-02-13	220	23	P
CHIEVRES	17	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DES HAUTS ARBRES	A	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	22-02-13	224	19	P
CHIEVRES	18	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DE L'EGLISE - lieu-dit "PRAIRIE DU JONCQUOIS"	H	Aubépine sp.	<i>Crataegus sp.</i>	22-02-13		5	
CHIEVRES	19	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DE LA COUR, 38	A	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	22-02-13	308	25	P
CHIEVRES	20	2	7950	CHIEVRES	HAINAUT	CHAUSSÉE DE SAINT-GHISLAIN	A	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	22-02-13	197	21	P
CHIEVRES	22	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DE CANTELEUX, 2	A	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	22-02-13	379	17	B
CHIEVRES	23	1	7950	CHIEVRES	HAINAUT	GRAND-RUE	A	Tilleul de Hollande	<i>Tilia x europaea</i>	22-02-13	248	21	R,P
CHIEVRES	24	2	7950	CHIEVRES	HAINAUT	RUE NOTRE-DAME	A	Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	22-02-13	180	13	H,P
CHIEVRES	26	1	7950	CHIEVRES	HAINAUT	CITE PARC	A	Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	22-02-13	240	26	P
CHIEVRES	26	3	7950	CHIEVRES	HAINAUT	CITE PARC	A	Tilleul de Hollande	<i>Tilia x europaea</i>	22-02-13	181	27	P
CHIEVRES	27	1	7950	CHIEVRES	HAINAUT	RUE DE SAINT-GHISLAIN	A	Tilleul argenté	<i>Tilia tomentosa</i>	22-02-13	144	10	P
CHIEVRES	30	1	7950	GROSAGE	HAINAUT	RUE DES TROIS CHAPELLES	H	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	22-02-13	0	10	
CHIEVRES	31	1	7950	HUISSIGNIES	HAINAUT	RUE DE L'EGLISE, 50	A	Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	22-02-13	331	13	P

11.7. UTILISATION DU SOL WALLON – GRAPHIQUE



En bref



7.045 habitants

- ▶ Vallée de la Dendre, canal Ath-Blaton, RAVeL, halte nautique
- ▶ Cité des Aviateurs, base aérienne militaire
- ▶ Ancrage folklorique : crossage, fêtes médiévales, balle pelote
- ▶ Patrimoine classé dans le centre de Chièvres
- ▶ 274 entreprises, 1.264 postes d'emploi, 606 indépendants
- ▶ 3 crèches, 8 établissements scolaires, 2 maisons de repos
- ▶ Trame associative, culturelle, sportive